



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

SCHULJAHRESBEGINN 2021-2022 RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

Informations- und Dokumentationszentrum IDES
Centre d'information et de documentation IDES

**IDES-Zusammenstellung von Informationen aus
Medienmitteilungen und Websites**

Collection IDES d'informations tirées de communiqués
de presse et sites internet

Stand 2. September 2021 | Etat 2 septembre 2021

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

Sommaire / Inhaltsverzeichnis

Aargau

Appenzell Ausserrhoden (bis dato keine MM)

Appenzell Innerrhoden (bis dato keine MM)

Bern / Berne

Basel-Landschaft

Basel-Stadt

Fribourg / Freiburg

Genève

Glarus

Graubünden

Jura

Luzern

Neuchâtel

Nidwalden (bis dato keine MM)

Obwalden

Sankt Gallen

Schaffhausen

Solothurn (bis dato keine MM)

Schwyz

Thurgau

Ticino

Uri

Vaud

Valais / Wallis

Zug (bis dato keine MM)

Zürich

Fürstentum Liechtenstein



Schuljahresstart für 79'100 Schülerinnen und Schüler der Volksschule

09.08.2021, 09:00 Uhr

PH-Studiengang für Quereinsteigende stösst auf grosses Interesse

Am Montagmorgen starteten insgesamt 79'100 Volksschülerinnen und -schüler ins neue Schuljahr 2021/22. Für 7'200 von ihnen war es der erste Tag im Kindergarten, für 7'100 der erste Schultag. Für die Schulen aller Stufen findet der Unterricht ohne Maskentragpflicht statt. Weiterhin müssen die Schulen jedoch ihre Hygiene- und Schutzmassnahmen konsequent umsetzen. Testen und Impfen ab zwölf Jahren können dazu beitragen, eine schrittweise Stabilisierung und Normalisierung des Schulalltags zu erreichen.

Die Zahl der Aargauer Schülerinnen und Schüler an der Volksschule steigt seit dem Schuljahr 2014/15 kontinuierlich an von damals 71'900 auf heute rund 79'100 Schülerinnen und Schüler. Das Wachstum der Schülerzahlen zeigt sich im Kindergarten und an der Primarschule, aber auch an der Oberstufe steigen die Schülerzahlen deutlich an.

Im neuen Schuljahr unterrichten an der Volksschule rund 8'950 Lehrerinnen und Lehrer. Sie teilen sich 5'760 Vollzeitstellen und werden von 467 Schulleiterinnen und Schulleitern geführt. Bei steigenden Schülerzahlen braucht es auch mehr Lehrpersonen. Die Schulleitungen haben trotz Lehrpersonenknappheit dafür gesorgt, dass sämtliche Schülerinnen und Schüler unterrichtet werden

Kontakt

Departement Bildung, Kultur und Sport

Generalsekretariat

Kommunikation

Bachstrasse 15

5001 Aarau

Tel.: [062 835 20 02](tel:0628352002)

kommunikation.bks@ag.ch

[Webseite](#)

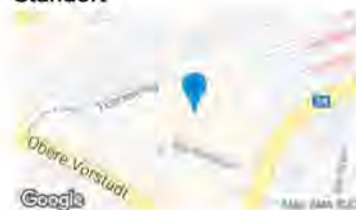
Bürozeiten

Montag bis Freitag

08:00 - 12:00 Uhr und

14:00 - 17:00 Uhr

Standort



können. Allerdings ist dies teilweise nur mittels schulinterner Überbrückungslösungen möglich. Die Situation am Stellenmarkt bleibt damit sehr angespannt.

Grosses Interesse am Studiengang für Quereinsteigende

Um weitere Frauen und Männer für den Lehrberuf zu gewinnen, bietet die Pädagogische Hochschule der Fachhochschule Nordwestschweiz ab dem Herbstsemester 2021/22 neue Studiengänge für "Quereinsteigende" ab dem 30. Altersjahr mit einigen Jahren anderweitiger Berufserfahrung an. Die Studiendauer beträgt für die Studiengänge Kindergarten-/Unterstufe und Primarstufe jeweils sechs Semester (Bachelor-Studium) und für den Studiengang Sekundarstufe I neun Semester. Die Studiengänge führen zu einem schweizweit anerkannten Abschluss. Die Studiengänge werden an folgenden Standorten mit je einer Studiengruppe von jeweils 20 bis 30 Studierenden angeboten: Kindergarten-/Unterstufe in Solothurn, Primarstufe sowie Sekundarstufe I in Brugg-Windisch. Insgesamt haben sich 78 Studierende angemeldet: 37 Studierende sind 30 bis 39 Jahren alt, 34 befinden sich im Alter zwischen 40 und 49 Jahren sowie 7 zwischen 50 und 59. Sie stammen mehrheitlich aus den vier Nordwestschweizer Kantonen.

Stabile Schülerinnen- und Schülerzahlen an der Sekundarstufe II

Die Gesamtschülerzahlen an der Sekundarstufe II sind zurzeit stabil. 1'398 (2020: 1'415) Schülerinnen und Schüler haben sich für einen allgemeinbildenden Lehrgang am Gymnasium oder der Fachmittelschule entschieden, 6'128 (2020: 6'024) Lernende treten neu in die duale Berufsbildung oder ein vollschulisches Berufsbildungsangebot ein. Die Neueintritte in die Berufsbildung liegen damit zum Schuljahresbeginn leicht über jenen des Vorjahrs. 752 Lernende haben sich für ein Brückenangebot nach Abschluss der Volksschule angemeldet. Das sind 3,7 Prozent weniger als vor einem Jahr.

Schulstart ohne Maskentragpflicht auf allen Stufen

Mit dem letzten Öffnungsschritt Ende Juni 2021 hat der Bundesrat auch die Maskentragpflicht für Schulen der Sekundarstufe II aus der Covid-Verordnung besondere Lage gestrichen. Für die Aargauer Volksschülerinnen und -schüler der Oberstufe wurde die Maskentragpflicht in der Folge bereits für die letzte Schulwoche vor den Sommerferien aufgehoben. Ab dem neuen Schuljahr ist das Tragen einer Maske nun auch an den Mittel- und Berufsfachschulen freiwillig. Weiterhin sind die Hygiene- und Verhaltensregeln wie Abstand halten, Hände regelmässig mit Seife waschen und Innenräume ausreichend lüften zentral, um sich vor einer Ansteckung möglichst gut zu schützen. Diese Regeln und die auf die lokalen Verhältnisse abgestimmten Schutzmassnahmen der Schulen sind weiterhin konsequent einzuhalten. Ebenso wird das repetitive Testen, das an zahlreichen Schulen auf freiwilliger Basis erfolgt, ab der zweiten Schulwoche wiederaufgenommen. Den besten Schutz vor dem Coronavirus bietet weiterhin die Impfung, die ab dem Alter von zwölf Jahren möglich ist. Aus diesem Grund ist die Bereitstellung eines mobilen Impfangebots auf dem Schulareal vor Ort geplant. Gestartet wird in den kommenden Wochen mit der Sekundarstufe II (Mittel- und Berufsfachschulen). Zu einem späteren Zeitpunkt sollen auch die Schülerinnen und Schüler der Volksschuloberstufe Gelegenheit erhalten, sich an der Schule impfen zu lassen.

Departement Bildung, Kultur und Sport

© Kanton Aargau 2021



Seite teilen   

Schuljahresbeginn 2021/22

Fortführung der breiten Tests – mehr Präsenzunterricht an den Hochschulen

13. August 2021 – Medienmitteilung; Bildungs- und Kulturdirektion

Am Montag, 16. August 2021, beginnt das neue Schuljahr. Dabei gelten weiterhin die Schutzmassnahmen, die Ende des letzten Schuljahrs in Kraft waren. Die breiten Tests finden drei weitere Wochen statt. Für das Mitte September beginnende Herbstsemester setzen die Hochschulen wieder vermehrt auf Präsenzunterricht.

Nach einem herausfordernden – durch die Coronapandemie geprägten – Schuljahr blickt die Bildungs- und Kulturdirektion vorsichtig positiv in die Zukunft. Die Aufhebung der Maskentragpflicht macht das Unterrichten und das Lernen angenehmer. Mit den bis drei Wochen nach den Sommerferien fortlaufenden breiten Tests an den Schulen lässt sich die Entwicklung der Fallzahlen genau beobachten, und die Bildungs- und Kulturdirektion (BKD) steht in engem Kontakt mit den Gesundheitsbehörden.

Auf das am 20. September beginnende Herbstsemester hin werden die drei Berner Hochschulen (Universität, Berner Fachhochschule und Pädagogische Hochschule Bern) nach fast einem Jahr mit vorwiegend Distanzlehre vermehrt wieder auf Präsenzunterricht umstellen. Es ist der BKD wichtig, die Bildungschancen der Studierenden auch während der Pandemie zu sichern. Deshalb hat die BKD letztes Jahr sehr rasch befristete Anpassungen der Studien- und Prüfungsreglemente der Hochschulen genehmigt. In Absprache mit den Hochschulen wird die BKD diese Bestimmungen so lange verlängern, wie es nötig ist.

Rückblick auf das letzte Schuljahr

Im vergangenen Schuljahr hatte die Coronapandemie grosse Auswirkungen auf den Schulbetrieb, die Schülerinnen und Schüler, das Schulpersonal und die Behörden. Dank der getroffenen Massnahmen und dem grossen Einsatz des Schulpersonals konnte der Präsenzunterricht weitestgehend aufrechterhalten werden. Am 27. Oktober 2020 ist die Maskentragpflicht eingeführt worden, die ab dem 10. Februar auch für die Schülerinnen und Schüler ab der 5. Klasse gegolten hat. Die Masken mussten innen und aussen und auch während des Unterrichts getragen werden. Auf Ende Juni hin konnte die Maskentragpflicht aufgehoben werden.

Mit bis zu 100'000 Tests pro Woche machen seit anfangs Mai viele Schülerinnen und Schüler sowie das Schulpersonal bei den freiwilligen Tests an den Schulen mit. Die stabil tiefen Fallzahlen haben gezeigt, dass es im Frühling und im Frühsommer dieses Jahres nur wenige asymptomatische Fälle an den Berner Schulen gab. Das Entdecken von asymptomatischen Fällen und das frühe Unterbrechen von Ansteckungsketten durch die breiten Tests hat sich bewährt. Parallel dazu erhielt das Schulpersonal im Mai

Kantons Bern ist im neuen Schuljahr im Vergleich zum Vorjahr gestiegen. Rund 107'800 Schülerinnen und Schüler (Schuljahr 2020/21 107'000) gehen im Schuljahr 2021/2022 zur Schule. Diese verteilen sich auf 455 Schulen mit insgesamt 1132 Schulstandorten.

Hinweis

Verstärkte Massnahmen gegen Lehrermangel

- Zusammen mit der Studentenschaft der PH wurde eine **Plattform für Stellvertretungen** aufgebaut
- **Studierende der Universität und Fachhochschulen** werden an Schulleitungen vermittelt
- **Musikschullehrpersonen** wurden angeschrieben und werden ebenfalls vermittelt
- Eine enge Zusammenarbeit mit dem **RAV** ermöglicht es, geeignete Personen mit einer dem Lehrberuf nahestehenden Ausbildung oder pädagogischer Erfahrung an Schulleitungen zu vermitteln
- PH-Studierende übernehmen unter Begleitung der PH, des Kollegiums und der betroffenen Schulleitungen Stellen
- Alle Schulinspektorinnen und Schulinspektoren begleiten die Schulen bei der erschwerten Stellenbesetzung und beraten sie bei der Planung alternativer Lösungen



Partager   

Rentrée scolaire 2021/22

Poursuite des tests à large échelle – Davantage d’enseignement présentiel dans les hautes écoles

13 août 2021 – Communiqué de presse; Direction de l’instruction publique et de la culture

La nouvelle année scolaire débute le 16 août prochain. Les mesures de protection en vigueur à la fin de l’année scolaire précédente restent d’actualité. Les tests à large échelle auront lieu durant trois semaines supplémentaires. Pour le semestre d’automne qui débute à la mi-septembre, les hautes écoles proposent davantage d’enseignement présentiel.

Après une année scolaire compliquée, marquée par la pandémie de coronavirus, la Direction de l’instruction publique et de la culture envisage l’avenir avec un optimisme prudent. Le port du masque n’étant plus obligatoire, l’enseignement et l’apprentissage seront plus agréables. Les tests à large échelle dans les écoles, qui se poursuivront jusqu’à trois semaines après la rentrée, permettront de suivre de près l’évolution du nombre de cas. La Direction de l’instruction publique et de la culture reste en contact étroit avec les autorités sanitaires.

Lorsqu’elles entameront le semestre d’automne le 20 septembre, les trois hautes écoles bernoises (Université, Haute école spécialisée et Haute école pédagogique Berne) feront une plus grande place à l’enseignement présentiel, après une année ou presque passée majoritairement en enseignement à distance. La Direction de l’instruction publique et de la culture tient à ce que les chances de formation soient maintenues pendant la pandémie. C’est pourquoi elle a très rapidement approuvé l’an dernier les adaptations apportées par les hautes écoles à leurs règlements d’étude et d’examen. Elle prorogera d’ailleurs ces dispositions aussi longtemps que nécessaire, en concertation avec les établissements concernés.

Retour sur l’année scolaire passée

Durant l’année scolaire écoulée, la pandémie de coronavirus a eu un impact important sur le fonctionnement des écoles, sur les élèves, sur le personnel des établissements et sur les autorités. Grâce aux mesures prises et à l’engagement soutenu du personnel des écoles, l’enseignement présentiel a pu être maintenu presque entièrement. Le port du masque a été rendu obligatoire le 27 octobre 2020, puis l’obligation a été étendue aux élèves à partir de la 5^e année (7H) le 10 février 2021. Les élèves ont dû porter un masque facial à l’intérieur et à l’extérieur, y compris pendant les cours. Cette obligation a pu être levée fin juin 2021.

Les tests à large échelle proposés dans les écoles depuis début mai ont du succès auprès des élèves et du personnel puisque jusqu’à 100 000 tests sont pratiqués chaque semaine. La stabilisation du nombre de cas

Des effectifs toujours en hausse

Le nombre total d'élèves accueillis dans les établissements publics de l'école enfantine et de l'école obligatoire est encore en hausse par rapport à l'année précédente. Quelque 107 800 élèves fréquenteront une école publique bernoise en 2021/22 (contre 107 000 en 2020/21). Ils se répartissent entre 455 établissements et 1132 sites.

Dans la partie francophone du canton, les établissements de l'école obligatoire totalisent 518 classes pour 9805 élèves. À l'école enfantine, l'effectif est de 1626 élèves, répartis entre 93 classes. A l'école primaire, les quelque 5270 élèves se répartissent entre 273 classes. Au degré secondaire I, 138 classes accueillent 2791 élèves. Enfin, 118 élèves sont scolarisés dans 14 classes spéciales (classes d'introduction ou de soutien).

Nota bene

Renforcement des mesures pour lutter contre la pénurie de personnel enseignant

- Une **plateforme consacrée aux remplacements** a été mise en place en collaboration avec les étudiant·e·s de la Haute école pédagogique.
- Des **étudiant·e·s de l'Université et des hautes écoles spécialisées** sont mis en contact avec des directions d'école.
- Des courriers ont été adressés aux **enseignant·e·s des écoles de musique**, qui ont également été mis en contact avec des directions d'école.
- Une étroite collaboration avec les **offices régionaux de placement** permet de présenter aux directions d'école des personnes ayant une formation proche des métiers enseignés ou une expérience pédagogique.
- Des postes sont confiés à des étudiant·e·s des hautes écoles pédagogiques, moyennant un encadrement par la HEP, par le corps enseignant et par la direction de l'école.
- Les membres de l'inspection scolaire accompagnent les écoles qui ont du mal à pourvoir leurs postes d'enseignement et leur apportent leur concours pour élaborer des solutions de rechange.

Schuljahr 2021/22 startet im Präsenzunterricht

12.08.2021

Am 16. August 2021 nehmen die Baselbieter Schulen aller Stufen den Unterricht vor Ort und in Vollklassen auf. Unter Erwachsenen besteht in Innenräumen eine Maskenpflicht, wann immer der Mindestabstand von 1,5 Metern nicht eingehalten werden kann. Im Unterricht ist das Tragen einer Maske für alle Anwesenden grundsätzlich freiwillig.

In Absprache mit dem Kantonsärztlichen Dienst werden die Schutz- und Organisationskonzepte für die Volksschulen und die weiterführenden Schulen zum Beginn des neuen Schuljahres gelockert. An den Schulen aller Stufen dürfen Anlässe mit Erwachsenen wieder durchgeführt werden, sofern ein Schutzkonzept besteht und die geltenden Bundesvorgaben eingehalten werden. Die Teilnahme ist jedoch auf 250 Personen in Innenräumen und 500 Personen in Aussenbereichen beschränkt.

Dazu gilt neu für die Lehrpersonen aller Stufen sowie für die Schülerinnen, Schüler und Lernenden der Mittel- und Berufsfachschulen im Klassenzimmer und den übrigen Innenbereichen nur noch die Empfehlung, bei Unterschreitung des Abstands von 1,5 Metern Maske zu tragen. Eine Maskenpflicht besteht nach wie vor für Erwachsene, welche den Mindestabstand zu anderen erwachsenen Personen nicht einhalten können.

Rasche Reaktion auf veränderten Pandemieverlauf

Die epidemiologische Lage entwickelt sich weiterhin dynamisch. Je nach Einschätzung durch den Kantonsärztlichen Dienst können die Schutz- und Organisationskonzepte gelockert oder verschärft werden. Die Schulen blicken unterdessen auf rund 18 Monate Erfahrung im Umgang mit der Pandemie zurück und können allenfalls notwendige Massnahmenänderungen rasch umsetzen.

Einen wichtigen Beitrag zur Eindämmung des Infektionsgeschehens - und damit zur Aufrechterhaltung des Präsenzunterrichts - wird bis auf Weiteres das regelmässige freiwillige Testen an allen Baselbieter Schulen leisten. Die Teilnahme am Testprogramm wird empfohlen.

Weitere Informationen

- Schutz- und Organisationskonzept Volksschulen
- Schutz- und Organisationskonzept Sekundarstufe II
- Schreiben Monica Gschwind zum Start des Schuljahres (Volksschulen)
- Schreiben Monica Gschwind zum Start des Schuljahres (Sekundarstufe II)

 share  tweet



Basel-Stadt: Schulstart ohne Maskentragpflicht und mit Tests auf allen Stufen

- 12.08.2021 (14:00)
- Medienmitteilung
- Erziehungsdepartement

Die Maskentragpflicht wird für den Unterricht aufgehoben. Damit kann wieder eine gewisse Normalität ins Klassenzimmer zurückkehren. Auch Lager und Kolonien können mit entsprechenden Schutzkonzepten im In- und Dreiland wieder durchgeführt werden. Ein wichtiger Pfeiler im Kampf gegen das Virus bleiben die repetitiven Tests, die weiter ausgebaut und auf alle Schulstufen ausgedehnt werden.

Das Erziehungsdepartement und das Gesundheitsdepartement haben die aktuelle Situation analysiert und aufgrund der Gegebenheiten die Regeln für den Schulstart am 16. August definiert. Die Schutzkonzepte wurden angepasst und die Lehrpersonen werden momentan auf den ersten Schultag vorbereitet. Im Unterricht und auf dem Schulareal gilt für Schülerinnen und Schüler sowie für Lehr- und Fachpersonen keine Maskentragpflicht. Besucherinnen und Besucher müssen eine Maske tragen, sobald sie Innenräume eines Schulhauses betreten.

Diese Lockerungen erlauben, dass der Präsenzunterricht und das schulische Leben so uneingeschränkt wie möglich stattfinden können. Damit weiterhin möglichst wenige Quarantänen angeordnet werden müssen, bleiben die Hygienemassnahmen, wie zum Beispiel regelmässiges Händewaschen, wichtig. Wesentlich ist zudem, dass Kinder und Jugendliche, die Symptome einer Corona-Erkrankung zeigen, nicht in die Schule beziehungsweise die Tagesstrukturangebote geschickt werden. Zusätzlich können mit den Tests an den Volks-, Mittel- und Berufsfachschulen Ansteckungen frühzeitig entdeckt werden. Die Testkapazitäten werden stetig ausgebaut.

Da sich am ersten Schultag traditionsgemäss viele Eltern und Angehörige auf dem Schulareal versammeln, gilt bei den Eröffnungsfeiern eine Maskentragpflicht. Wie im letzten Jahr können die Eltern ihre Kinder anschliessend nicht in den Unterricht begleiten.

Weitere Informationen zum Schulstart finden die Eltern ab morgen Freitag auf www.coronavirus.bs.ch/schulen.

Weitere Auskünfte

Dr. Conradin Cramer
Vorsteher
Erziehungsdepartement des Kantons Basel-Stadt
+41 61 267 84 41

Un peu plus de 47'000 élèves de retour sur les bancs de l'école fribourgeoise

20 AOÛT 2021 - ⌚ 15H37

De l'école obligatoire au Secondaire 2, ce sont un peu plus de 47 000 élèves qui prendront place sur les bancs de l'école fribourgeoise dans quelques jours. 30 classes ont été ouvertes pour répondre aux besoins de cette rentrée qui, malgré la situation sanitaire, se veut aussi normale que possible. Des tests préventifs répétitifs seront organisés pour les élèves et le personnel dans les 23 écoles du cycle d'orientation et ce, jusqu'aux vacances d'automne. Si le Lehrplan 21 (LP 21) poursuit sa mise en œuvre dans la partie germanophone du canton, le Plan d'études romand (PER) a été révisé pour intégrer les nouveaux apprentissages relevant de l'éducation numérique pour la scolarité obligatoire. Le programme de soutien Sports-Arts-Formation (SAF) a été adapté : des plateformes d'enseignement e-learning permettront de suivre des cours à distance. Les contacts entre jeunes et entreprises ont été rendus possibles malgré la pandémie grâce à des Points-Rencontre dédiés.

Lors de cette rentrée scolaire 2021/22, 47 156 élèves prendront place sur les bancs de l'école fribourgeoise, soit 178 de plus que l'an passé. Pour l'école obligatoire, ce sont 30,35 classes qui ont été ouvertes – dont 2 pour les 1H/2H (école enfantine), 7,6 pour les 3H-8H (école primaire) et 20,75 pour les 9H-11H (CO). Les moyennes d'élèves par classe restent quasi inchangées, soit 18,5 pour l'école enfantine (18,6) et 19 pour l'école primaire (18,9). Au cycle d'orientation, la moyenne d'élèves par classe varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de 13,9 (15,1) élèves pour une classe à exigences de base, de 21,2 (21,7) élèves pour une classe générale et de 22,9 (23,1) élèves pour une classe pré-gymnasiale. Pour les écoles du secondaire 2 (collèges, écoles de commerce à plein temps et école de culture générale), 1,5 classes a été fermée.

L'école obligatoire commence le jeudi 26 août, sauf pour les communes lacoises de Kerzers, Fräschels et Ried dont le calendrier est proche de celui du canton de Berne. Elles vivront leur rentrée le lundi 23 août déjà. Les élèves du secondaire 2 retourneront en classe, également le 26 août, y compris eux du GYB dont la rentrée se calque cette année sur celle du canton de Fribourg.

Une ordonnance pour préciser les mesures qui peuvent être prises dans les écoles dès la rentrée

Le Conseil d'Etat a adopté le 17 août une ordonnance relative aux mesures dans les écoles pour freiner la propagation du virus. Cette ordonnance contient les bases légales permettant non seulement à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), mais également à la Direction de l'économie et de l'énergie (DEE) et à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) de prendre toutes une série de mesures utiles qui peuvent être adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Sont concernées l'école obligatoire, les écoles du secondaire II général et professionnelle. *Les mesures prises dans les écoles ont fait l'objet d'une communication séparée.*

Scolarité obligatoire

Le plan d'étude Lehrplan 21 (LP 21) est en vigueur dans les écoles germanophones du canton depuis la rentrée 2019/20. Son implémentation se poursuit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/23. Une nouvelle brochure numérique disponible en ligne fournit aux parents des informations détaillées sur le mode d'évaluation des élèves dans les écoles obligatoires de langue allemande. En collaboration avec la Ville de Fribourg, la DICS a ouvert deux classes bilingues à l'école primaire francophone et germanophone de la Vignettaz. Il s'agit d'éveiller chez les élèves la motivation à apprendre la langue de leurs camarades grâce à l'immersion. Ce projet pilote planifié sur 3 ans.

Le Plan d'études romand (PER) a été révisé dans le cadre de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) pour intégrer les nouveaux apprentissages relevant de l'éducation numérique pour la scolarité obligatoire. Cette éducation numérique s'appuie sur trois piliers : l'usage approprié des outils, l'initiation à la science informatique et l'éducation aux nouveaux médias. L'éducation numérique précise ce qui peut être réalisé avec les élèves selon leur âge et au regard de tous les apprentissages disciplinaires. Elle regroupe les apprentissages qui permettront aux élèves de comprendre l'environnement numérique et d'y évoluer à leur aise.

Post-obligatoire, les écoles du S2

De nouvelles directives règlent la procédure d'admission dans les écoles secondaires supérieures pour les jeunes de langue étrangère (Suisse de l'étranger ou ressortissant-e-s étrangers) dont les connaissances en allemand et en français sont très faibles. Les jeunes suivent d'abord le cours d'intégration à l'EPAI pendant une année. Si, après cette année scolaire, ils peuvent démontrer des compétences en mathématiques au niveau de la 11H de la scolarité obligatoire, de grands progrès dans l'apprentissage de la langue première et une attitude de travail appropriée, ils sont admis à l'examen d'entrée régulier. Le programme de soutien Sports-Arts-Formation (SAF) a été adapté. L'accompagnement pédagogique sera individualisé dans la mesure où les plateformes d'enseignement e-learning aujourd'hui disponibles permettront de suivre périodiquement des cours à distance. Une dispense temporaire de certaines matières et activités scolaires devient possible.

Orientation professionnelle

Les jeunes de 15 à 25 ans qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage pour la rentrée d'automne 2021 ont pu se tourner vers la permanence LAST MINUTE qui, pandémie oblige, a ouvert un mois plus tôt que d'ordinaire, soit dès la mi-mai. Des Points-Rencontre « Apprentissages » ont été organisés permettant aux jeunes intéressés par une place d'apprentissage de rencontrer des entreprises afin d'obtenir des informations sur des stages et d'accéder à un bref entretien d'embauche sur place. Le projet pilote Omax permet d'anticiper les difficultés d'intégration professionnelle et de proposer un suivi spécialisé sous forme d'ateliers et de découverte du monde professionnel (stages, visites d'entreprises, expériences sur la place de travail) à certains élèves de 10H et 11H des cycles d'orientation du canton de Fribourg. Les ateliers et les stages se dérouleront durant le temps d'école.

Documents liés

 [Dossier de la rentrée 2021](#)

Pour restés informés, il y a le fil d'actualité

[☑ COVID-19: Informations concernant les écoles fribourgeoises](#)



Élèves en classe © Tous droits réservés

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport



[← Liste des actualités](#)

Publié par [Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport](#)

Dernière modification : 20/08/2021 - © 15h37

Rentrée scolaire et COVID : tests répétitifs dans les CO et abandon généralisé du port du masque

20 AOÛT 2021 - ⌚ 15H38

Plus de masque le 26 août prochain, ni pour les élèves, ni pour le corps enseignant. Pour favoriser la reprise de l'enseignement selon les grilles horaires tout en limitant la propagation du coronavirus, des tests répétitifs seront mis en place pour les élèves et le personnel des 23 écoles du cycle d'orientation. Pour éviter les quarantaines à répétition, les élèves du post-obligatoire, quant à eux, sont invités à se faire vacciner.

Depuis plusieurs semaines, le nombre de cas positifs au COVID-19 augmente dans le canton comme ailleurs. Grâce à la vaccination d'un peu plus de la moitié de la population, la rentrée scolaire peut s'envisager relativement sereinement. L'abandon du port du masque dans les écoles ne doit pas être interprété comme un retour à la normale, car des efforts seront encore nécessaires pour éviter les flambées dans les classes et les périodes d'enseignement à distance. Différentes mesures sont prévues selon les cycles.

Mesures pour les élèves et les enseignant-e-s du cycle 1 et cycle 2

A l'école infantine et à l'école primaire, la rentrée s'effectue avec les mêmes mesures d'hygiène que l'année dernière, soit le lavage et/ou la désinfection des mains ainsi que l'aération régulière des locaux. Les enseignant-e-s peuvent désormais renoncer au port du masque.

La possibilité pour les communes responsables des transports scolaires d'imposer le port du masque dans les bus, notamment en cas de flambées, est maintenue.

Mesures pour les élèves et le personnel des écoles du cycle d'orientation (cycle 3)

La rentrée s'effectue avec les mêmes mesures d'hygiène que l'année dernière, soit le lavage et/ou la désinfection des mains ainsi que l'aération régulière des locaux. L'obligation du port du masque est abandonnée tant pour les élèves que pour le corps enseignant.

Des tests préventifs répétitifs à large échelle sont en revanche mis en place dès la rentrée scolaire et jusqu'au vacances d'automne, soit du 30 août au 15 octobre. Les tests concernent les élèves, le corps enseignant et le personnel administratif de l'école qui ne sont ni vaccinés, ni immunisés et qui ne présentent pas de symptômes. Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation dès la 4^e semaine de tests. La participation aux tests répétitifs est vivement recommandée, mais reste sur une base volontaire.

Les CO ont été choisis en priorité car :

- › Le risque d'infection et de transmission du virus augmente avec l'âge.
- › Les élèves du CO ont dû porter le masque durant les cours dès le mois de novembre 2020.
- › Le fonctionnement des CO implique beaucoup plus de mélanges de classes que

dans les cycles 1 à 2.

- › Les élèves du CO utilisent majoritairement les transports publics. Si les élèves de 12 à 15 ans ont accès à la vaccination depuis le mois de juin dernier, leur taux de vaccination est encore peu élevé.

La mise en place de tests salivaires répétitifs dans les 23 écoles du cycle d'orientation est une mesure préventive qui a plusieurs objectifs. Il s'agit en particulier de :

- › Limiter la propagation du virus dans les écoles en repérant les personnes positives mais asymptomatiques et, en conséquence, limiter les quarantaines pour les élèves et le personnel de l'établissement.
- › Maintenir l'enseignement en présentiel et selon la grille horaire (mélanges de classes et cours à option inclus).
- › Eviter autant que possible le port du masque durant le temps scolaire.

Mesures pour les élèves et le personnel des écoles du S2

La rentrée s'effectue avec les mêmes mesures d'hygiène que l'année dernière, soit le lavage et/ou la désinfection des mains ainsi que l'aération régulière des locaux. Il n'y a plus d'obligation du port du masque, ni pour les élèves, ni pour le corps enseignant.

Les élèves sont incités à se faire vacciner. Des plages horaires leur ont d'ailleurs été réservés en juin et au début juillet dans les centres de vaccination de Bulle et de Granges-Paccot.

Mesures concernant tous les cycles

L'enseignement reprend selon les grilles horaires, y compris les mélanges de classes. Des tests préventifs sont prévus lors des camps scolaires et des voyages d'études avec nuitées pour les élèves et le personnel encadrant. En cas de refus, la participation au camp ou au voyage ne sera pas autorisée.

Les intervenant-e-s externes portent le masque dans le périmètre de l'établissement scolaire qu'ils soient vaccinés ou non.

Il n'y a plus d'obligation du port du masque, ni pour les élèves, ni pour le corps enseignant. Les élèves et les enseignant-e-s qui le souhaitent peuvent toutefois en porter un durant le temps scolaire.

Pour éviter les quarantaines en milieu scolaire, il faut se faire vacciner ou porter le masque et garder les distances

Les personnes au bénéfice d'un certificat COVID valable, c'est-à-dire qui sont complètement vaccinées (2 doses) ou guéries depuis moins de 6 mois du COVID ne sont plus astreintes aux quarantaines lorsqu'elles sont cas contacts.

Pour éviter les périodes d'enseignement à distance, les élèves et le personnel des établissements scolaires du cycle 3 qui ne sont pas vaccinés ou guéris du COVID sont vivement encouragés à participer aux tests répétitifs. En effet, plus le nombre des participant-e-s aux tests répétitifs sera élevé, plus les détections précoces pourront se réaliser. L'engagement de chacun-e est donc indispensable pour la réussite de cette mesure.

Le port du masque et le maintien des distances sont deux mesures qui ont fait leur preuve l'année dernière. En cas de flambées dans une ou plusieurs classes, voire de

l'établissement scolaire, elles pourront être réintroduites localement ou plus globalement, temporairement ou plus durablement.

Un suivi régulier des situations dans les écoles

Comme l'année dernière, la DICS, en collaboration avec le Service du médecin cantonal, assurera le suivi des situations dans les écoles et apportera le soutien utile aux directions des écoles concernées.

Documents liés

- [Ordonnance pour freiner la propagation du coronavirus dans les écoles](#)
- [Lettre d'information aux parents concernant les tests répétitifs dans les CO](#)
- [Concept pour les tests répétitifs dans les CO](#)



COVID-19 - Tests répétitifs à large échelle © Etat de Fribourg - Staat Freiburg

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport



[← Liste des actualités](#)

Publié par [Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport](#)

Dernière modification : 07/09/2021 - © 09h40



La rentrée scolaire 2021

Dossier de presse

Fribourg, le 20 août 2021



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD



Introduction

Lors de cette rentrée scolaire 2021/22, un peu plus de 47'000 élèves prendront place sur les bancs de l'école fribourgeoise.

L'école obligatoire commence le jeudi 26 août, sauf pour les communes lacoises de Kerzers, Fräschels-Ried dont le calendrier est proche de celui du canton de Berne. Elles vivront leur rentrée le lundi 23 août déjà. Les élèves de l'enseignement secondaire du deuxième degré S2 (collèges, écoles de commerce à plein temps et école de culture générale) retourneront en classe, également le 26 août, y compris de ceux du GYB dont la rentrée se calque une année sur deux sur celle du canton de Fribourg.

Dans le contexte de la modification des conditions de retraite du personnel de l'Etat, une forte augmentation des départs à la retraite a été constatée ces trois dernières années scolaires, soit dès le moment où le projet de changement de primauté a été annoncé. A la rentrée scolaire 2020/21 il y avait 432 enseignant-e-s en âge théorique de prendre la retraite anticipée ou de plein droit soit nés en 1963 ou avant. Au 31 janvier 2021, 177 départs en retraite ont été annoncés pour l'été 2021 dont 168 sont des retraites anticipées.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été un peu plus élevées en 2021 qu'en 2020: 500 postes mis au concours (448 en 2020) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2, l'effectif total du corps enseignant se monte à 3378.83 EPT, soit une augmentation de 44.53 depuis la dernière rentrée scolaire (32.21 EPT en 2020).

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Principales nouveautés de la rentrée scolaire | 4 |
| 1. Scolarité obligatoire | 5 |
| 1.1 Lois et règlements | 5 |
| 1.1.1 Motion évaluation et bulletin scolaire | 5 |
| 1.1.2 Intervenants externes dans les écoles | 5 |
| 1.1.3 Motion journées jokers à l'école | 6 |
| 1.2 Nouveautés pédagogiques et didactiques pour l'enseignement à la rentrée 2021/22 | 6 |
| 1.2.1 Evaluation de l'introduction du LP 21 et SchiLW-Module 2021/22 | 6 |
| 1.2.2 La semaine des médias | 7 |
| 1.2.3 Projets interdisciplinaires | 8 |
| 1.3 Enseignement des langues | 8 |
| 2. Enseignement secondaire du deuxième degré | 9 |
| 2.1 Entrée en vigueur du règlement sur l'enseignement secondaire supérieur | 9 |
| 2.2 Admission simplifiée pour les jeunes de langues étrangères dans les écoles secondaires supérieures | 9 |
| 2.3 Mesures en place pour lutter contre les abus de pouvoir et le sexisme | 10 |
| 2.4 Adaptation du programme «Sports-Arts-Formation» | 10 |
| 2.5 Encouragement en mathématique : Mise en place du programme «Leonardo» | 11 |
| 2.6 Extension du GYB | 11 |
| 3. Orientation professionnelle | 12 |
| 3.1 Mesures proposées et adaptations des mesures existantes à la situation de Covid-19 | 12 |
| 3.2 Check-up Viamia, Fribourg un canton pilote | 12 |
| 3.3 OMax | 12 |
| 4. Projets transversaux | 14 |
| 4.1 Education numérique | 14 |
| 4.1.1 Concept Education numérique 2022-2026 en phase d'élaboration | 14 |
| 4.1.2 Report de l'introduction de BYOD dans les écoles du S2 | 14 |
| 4.1.3 M365: implémentation la suite M365 dès la 5H et formations continues | 15 |
| 4.1.4 Module Médias et informatique du LP 21 | 15 |
| 4.2 Développement de la qualité dans les établissements scolaires de la scolarité obligatoire et du post-obligatoire | 16 |
| 4.2.1 Le développement de la qualité à l'école obligatoire | 16 |
| 4.2.2 Le concept qualité pour les écoles du S2 | 16 |
| Faits et chiffres | 18 |

Principales nouveautés de la rentrée scolaire

1. Scolarité obligatoire

1.1 Lois et règlements

À la suite de l'adoption de plusieurs motions par le Grand Conseil, la loi scolaire a été modifiée dans le domaine de l'évaluation des élèves du cycle 1 (concerne uniquement la partie germanophone du canton), des règles à observer par les intervenant-e-s réguliers dans les écoles ou encore des congés de convenance personnelle.

1.1.1 Motion évaluation et bulletin scolaire

La motion 2019-GC-53 relative à l'évaluation et au bulletin scolaire au 1er cycle (1-4H) de l'enseignement obligatoire déposée par la députée Christine Jakob et le député Ueli Johner-Etter a été acceptée par le Grand Conseil le 26 juin 2019. Les motionnaires, se basant sur une recommandation du rapport «Evaluer» de la Conférence alémanique des directeurs de l'instruction publique, estiment que les élèves de la partie germanophone du canton ne devraient pas être évalués avant la fin du 1^{er} cycle, car les élèves de ce degré présentent de fortes différences quant à leur processus d'apprentissage et qu'il convient de leur éviter une pression précoce et non adaptée à leur âge.

Afin de se conformer aux demandes faites dans la motion 2019-GC-2019, l'évaluation au 1^{er} cycle sera formalisée ainsi:

- › En 1H et 2H, le fait que l'enseignement a été suivi ainsi que la mention selon laquelle un entretien avec les parents à propos du processus d'apprentissage et de développement a bien eu lieu sur la base du document officiel «Accompagner et soutenir l'apprentissage en 1H et 2H» (Lbf 1H/2H) du DOA figurent dans le bulletin scolaire.
- › En 3H et au premier semestre de la 4H, le fait que l'enseignement a été suivi en allemand, mathématiques, «nature, humanité et société» (NMG), arts, «mouvement et sport» ainsi que musique est signalé dans le bulletin scolaire par la mention «suivi». Il est également attesté dans le bulletin scolaire qu'un entretien avec les parents à propos du processus d'apprentissage et de développement des compétences disciplinaires et transdisciplinaires de l'élève a bien eu lieu sur la base de l'instrument obligatoire «Accompagner et soutenir l'apprentissage en 3H et 4H» (Lbf 3H/4H).
- › À la fin du 2^e semestre de la 4H les élèves reçoivent un bulletin scolaire dans lequel les objectifs d'apprentissage et les compétences générales sont évalués selon une échelle à quatre degrés: objectifs non-atteints, atteints, atteints avec facilité, atteints avec grande facilité.

Le mode d'évaluation a été modifié dès l'entrée en vigueur du Lehrplan 21, soit au début de l'année scolaire 2019/20. La loi scolaire a été modifiée le 15 décembre 2020.

1.1.2 Intervenants externes dans les écoles

La motion 2019-GC-113 intitulée «Les Seniors devraient participer régulièrement à l'école ordinaire» a été déposée le 25 juin 2019 par les député-e-s Antoinette de Weck et André Schneuwly et adoptée par le Grand Conseil le 4 février 2020. Les motionnaires demandent la poursuite du projet «Win3 – trois générations dans la salle de classe» soutenu par Pro Senectute, qui se déroule dans quatre écoles de la partie alémanique du canton. Cela nécessite la modification de l'art. 42 de la loi scolaire (LS) sur la protection de la vie privée car toutes les personnes qui sont dans un rapport de travail avec l'État, les communes ou les églises reconnues et sont tenues au secret de fonction conformément à l'art. 60 de la loi sur le personnel de

l'Etat (LPers). En effet, l'école représente également un lieu de vie pour les élèves et c'est pourquoi leur vie privée dans cet environnement nécessite une protection particulière. Ainsi, toutes les personnes externes qui interviennent régulièrement dans les écoles ou les classes sont concernées par le secret de fonction, y compris les Seniors.

La modification a été acceptée par le Grand Conseil le 19 mai 2021 et entre en vigueur pour la présente rentrée scolaire.

1.1.3 Motion journées jokers à l'école

La motion 2019-GC-81 Schwander Suzanne / Aebischer Eliane « Modification de la loi scolaire: introduction de demi-jours de congé choisis individuellement, aussi appelés «journées joker» a été acceptée par le Grand Conseil le 15 septembre 2020. Les motionnaires demandent qu'une modification ou qu'un ajout soit fait à l'article 20 de la loi scolaire (LS) afin d'accorder aux parents la possibilité, durant la scolarité obligatoire, de choisir individuellement 4 demi-jours de congé par année scolaire pour leur(s) enfant(s) sans avoir à en justifier le motif. Les conditions et modalités envisagées pour ces congés peuvent se résumer ainsi:

- Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires et durant les jours d'examens officiels (examen de passage du primaire au cycle d'orientation, examens cantonaux, intercantonaux ou internationaux - Pisa).
- En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut être pris.
- Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
- En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
- Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.
- Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Le Grand Conseil traitera de la modification de la LS proposée lors d'une de ses sessions de l'automne 2021.

1.2 Nouveautés pédagogiques et didactiques pour l'enseignement à la rentrée 2021/22

—

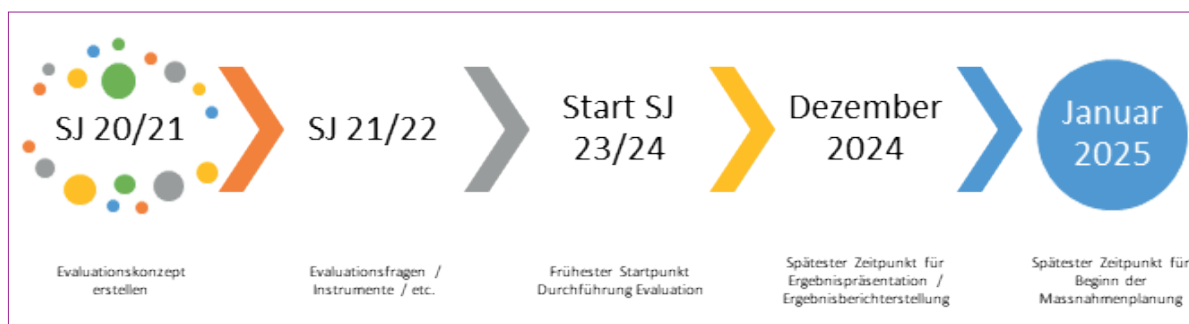
1.2.1 Evaluation de l'introduction du LP 21 et SchiLW-Module 2021/22

Le plan d'étude Lehrplan 21 (LP 21) est en vigueur dans les écoles germanophones du canton depuis la rentrée 2019/20. Son processus d'implémentation durera jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/23.

Dans le cadre de cette mise en œuvre, deux modules supplémentaires de formation obligatoire destinés aux enseignant-e-s sont prévus à partir de la nouvelle année scolaire 2021/22. Au cours de cette année, les CO de Düringen, Kerzers, Morat, Fribourg, Tafers et Plaffeien se pencheront sur le thème «Formatives Feedback und adaptive Unterstützung». De son côté, le CO de Gurmels traitera de la «Differenzierung und Lernaufgaben». Ces modules ont été développés par le service de scolarité obligatoire de langue allemande (DOA) en collaboration avec la plate-forme IQES suisse (développement de l'enseignement et de la scolarité) et deux didacticiens, l'un mandaté par de l'Université de Fribourg (ZELF), l'autre par la HEP- PH FR. Ce

projet a été étroitement soutenu par les directions d'écoles, l'inspection scolaire et l'équipe pédagogique au sein du DOA.

Par ailleurs, en collaboration avec la HEP-PH FR, le ZELF UNIFR et les groupes spécialisés par branche du DOA, un large éventail de formations continues spécifiques aux branches enseignées soutient la mise en œuvre du LP 21 (<https://www.phfr.ch/weiterbildung>). Actuellement, la DOA prépare un concept pour l'évaluation de l'implémentation du LP 21. Cette évaluation sera réalisée durant l'année scolaire 2023/24, avec une présentation des résultats prévue au mois de décembre 2024.



Evaluation dans les écoles obligatoires germanophones – Information pour les parents

Une nouvelle **brochure numérique** disponible en ligne fournit aux parents des informations détaillées sur le mode d'évaluation des élèves dans les écoles obligatoires de langue allemande. Elle aborde plusieurs aspects de cette thématique, comme: l'évaluation d'une matière orientée sur les compétences, l'évaluation des compétences transversales, l'auto-évaluation, l'entretien avec les parents, la fonction du bulletin scolaire. Chaque chapitre de la brochure possède un code QR renvoyant à des informations plus approfondies. Les parents interrogés lors de la phase test ont jugé la brochure très utile et explicative. Le lien vers la brochure de la nouvelle année scolaire sera disponible sur chaque page d'accueil des écoles et sur le site www.friportail.ch.

1.2.2 La semaine des médias en **collaboration avec la RTS**

La semaine des médias permet aux élèves de Suisse romande d'analyser des productions et de réaliser des contenus médiatiques sous différentes formes (texte, photo, chronique radio, vidéo) afin de développer leurs compétences dans le domaine ainsi que leur esprit critique. La semaine se déroulera du 22 au 26 novembre 2021 et les écoles fribourgeoises de la partie francophone du canton seront incitées à y participer. Les classes auront l'opportunité de rencontrer des journalistes et de comprendre ainsi comment l'information s'analyse et de se communiquer. Dans divers ateliers, les élèves peuvent produire des contenus médiatiques, approchant ainsi la réalité d'une rédaction.

1.2.3 Projets interdisciplinaires

Exposition: Les Fribourgeoises sortent de l'ombre!

Réalisée par des élèves de 10H des cycles d'orientation francophones du canton, Les Fribourgeoises sortent de l'ombre! est une manifestation qui retrace l'histoire des femmes fribourgeoises entre le XV^e et le début du XX^e siècle. Une façon originale et durable de sensibiliser les élèves à l'égalité entre les hommes et les femmes, 50 ans après l'obtention du droit de vote pour les femmes. La présente exposition, visible durant l'été au Musée Gutenberg, est la première d'une série de quatre. Trois autres volets seront organisés au cours de ces trois prochaines années dans d'autres districts fribourgeois, grâce à un partenariat avec quatre musées (Musée gruérien de Bulle, Vitromusée de Romont, Musée de Morat et Musée des grenouilles à Estavayer). L'exposition est visible jusqu'au 19 septembre.

Projet interdisciplinaire 11H «les enfants placés»

La thématique des enfants placés fait référence au traitement infligé en Suisse à des enfants, orphelins ou issus de familles divorcées, placés de force dans des institutions et des familles d'accueil. Entre 1800 et 1980, plus de 100'000 enfants ont été touchés par ces mesures. Les causes d'un placement dans une famille d'accueil, la plupart du temps d'agriculteurs, ou une institution souvent religieuse étaient diverses: pauvreté, décès des parents, divorce, naissance illégitime sans oublier l'«abandon moral», autrement dit l'incompatibilité de la vie des géniteurs avec les normes bourgeoises de l'époque.

Source: <https://www.notrehistoire.ch/group/629-lenfance-volee-en-suisse>

Ce projet a pour but d'aborder cette problématique et de placer l'élève dans son rôle de citoyen en lui proposant, au travers de l'étude de différents documents dans des disciplines variées (français, citoyenneté, éthique et cultures religieuses, histoire-géographie, arts visuels, activités créatrices manuelles), d'avoir une vue complète sur cette thématique.

1.3 Enseignement des langues

—

Ouverture de 2 classes bilingues 1H/2H à l'école de la Vignettaz en ville de Fribourg

En collaboration avec la Ville de Fribourg, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) ouvre deux classes bilingues à l'école primaire francophone et germanophone de la Vignettaz à la rentrée 2021/22. Il s'agit d'éveiller chez les élèves la motivation à apprendre la langue de leurs camarades grâce à l'immersion. Les parents qui habitent le quartier ont pu manifester leur intérêt et inscrire leur enfant jusqu'au 30 avril. Il s'agit d'un projet pilote planifié sur 3 ans. Ce dernier fera l'objet d'un suivi et d'une réflexion pour une extension dès la 3H.

Plus de 100 inscriptions sont parvenues aux directions des écoles alors que les deux classes prévues pourront accueillir chacune 18 élèves, soit 36 élèves au total. C'est un tirage au sort organisé par la commune en collaboration avec les directions des écoles et les services de l'enseignement concernés qui a permis de désigner les élèves qui pourront intégrer les deux classes.

2. 2 Enseignement secondaire du deuxième degré

2.1 Entrée en vigueur du règlement sur l'enseignement secondaire supérieur

La rentrée scolaire marque l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'enseignement secondaire supérieur (RESS). Ce dernier précise les dispositions d'application et concrétise la nouvelle loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS, RSF 412.0.1) adoptée le 11 décembre 2018 par le Grand Conseil et entrée en vigueur le 1er août 2019.

Le RESS fixe de manière plus détaillée les buts et les finalités de l'enseignement secondaire supérieur, son organisation, son fonctionnement ainsi que son financement. Les quatre grands axes de la révision de la législation du degré secondaire supérieur (gymnases, écoles de commerce et écoles de culture générale) sont les suivants:

- > la mise à jour des finalités et des objectifs de l'enseignement secondaire supérieur avec, notamment, la promotion du bilinguisme;
- > l'actualisation des filières de formation;
- > le renforcement des structures de pilotage;
- > la clarification des droits et des obligations des partenaires de l'école.

Par ailleurs, de nombreuses règles de fonctionnement général des écoles et de l'enseignement ont été mises à jour et complétées. Les bases légales relatives au traitement et à la communication des données personnelles ont été introduites.

2.2 Admission simplifiée pour les jeunes de langues étrangères dans les écoles secondaires supérieures

De nouvelles directives règlent la procédure d'admission dans les écoles secondaires supérieures pour les jeunes de langue étrangère (Suisses de l'étranger ou ressortissant-e-s étrangers) dont les connaissances en allemand et en français sont très faibles. L'admission se fait en deux étapes et en étroite collaboration avec l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI).

Tout d'abord, les jeunes suivent le cours d'intégration à l'EPAI, où ils acquièrent des compétences linguistiques et mathématiques, mais aussi des aptitudes sociales et comportementales. Si, après cette année scolaire, ils peuvent démontrer des compétences en mathématiques au niveau de la 11H de la scolarité obligatoire, de grands progrès dans l'apprentissage de la langue première et une attitude de travail appropriée, ils sont admis à l'examen d'entrée régulier en juillet.

Pour la décision d'admission, les résultats de l'examen sont discutés avec les responsables de la classe d'intégration. En première année, les jeunes suivent des cours en principe en tant qu'auditeur ou auditrice. La deuxième année, ils et elles doivent répondre aux critères de promotion, bien que des exceptions soient encore possibles. L'introduction de ces directives fait suite à l'évaluation d'une phase de projet de trois ans.

La procédure en deux étapes a permis d'intégrer avec succès les jeunes issu-e-s du secteur de l'asile dans les écoles du secondaire II selon une procédure transparente. Les nouvelles directives ne changent pas la procédure, mais le groupe de jeunes parlant des langues étrangères est élargi. Indépendamment de ces directives, il existe une procédure d'admission pour les élèves qui viennent de l'étranger dans le canton de Fribourg avec leurs tuteurs ou tutrices légaux et qui ont les connaissances préalables nécessaires.

https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-05/directives-sur-l-admission-jeunes-de-la-classe-d-integration-epai-dans-les-ecoles-du-s2_0.pdf

2.3 Mesures en place pour lutter contre les abus de pouvoir et le sexisme

—

Pour donner suite aux allégations de sexisme dans les écoles fribourgeoises, une hotline d'assistance spéciale pour les victimes de sexisme, de discrimination ou d'abus de pouvoir a été mise en place pour les élèves du secondaire supérieur et un formulaire de contact en ligne pour les dénonciations anonymes a été créé. Parallèlement, une nouvelle page d'accueil a été mise en place afin de fournir de meilleures informations sur les personnes ou les points de contact auxquels les élèves peuvent s'adresser en cas de difficultés.

<https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/ecoles-secondaires-superieures/prevention-du-sexisme-de-la-discrimination-ou-de-labus-de-pouvoir>

Une première évaluation de ces nouveautés montre que le formulaire de contact en ligne a été utilisé pour des signalements isolés, mais pas la hotline. Les déclarations anonymes concernent plutôt des aspects de discrimination ou d'abus de pouvoir. La Commission du conseil psychologique du S2 recevra un rapport régulier, qui sera également transmis aux directions des écoles afin que des mesures générales, telles que des formations complémentaires ou d'autres activités préventives, puissent être déterminées en cas de besoin.

2.4 Adaptation du programme «Sports-Arts-Formation»

—

Depuis 2017, le programme de soutien Sports-Arts-Formation (SAF), qui règle les mesures scolaires pour les jeunes sportifs ou sportives et artistes reconnu-e-s, est mis en œuvre selon les directives cantonales. Les adaptations qui entreront en vigueur à la rentrée prochaine concernent notamment le niveau secondaire 2.

Ces adaptations visent à accompagner les jeunes de manière plus adaptée en fonction de leurs besoins individuels résultant de l'interaction entre l'école et les périodes d'entraînement, de compétition et de récupération. L'accompagnement pédagogique sera individualisé dans la mesure où les plateformes d'enseignement e-learning aujourd'hui disponibles permettront de suivre périodiquement des cours à distance. Une dispense temporaire de certaines matières et activités scolaires devient possible.

<https://www.fr.ch/dics/sspo/sommaire/sports-arts-formation-saf>

2.5 Encouragement en mathématique: Mise en place du programme «Leonardo»

—

Dès la rentrée scolaire 2021, les élèves des collèges fribourgeois particulièrement doués en mathématiques pourront suivre des cours à l'Université de Fribourg. Ce programme d'encouragement est le résultat d'une convention signée entre l'Université de Fribourg, la DICS et la Conférence des directeurs et directrices des écoles du degré secondaire supérieur. Cet accord concrétise le rapprochement et les échanges qui lient depuis plusieurs années les écoles secondaires du canton et l'Université de Fribourg. Il s'inscrit également dans le cadre général des mesures visant à encourager les élèves ayant des aptitudes particulières.

Pour s'inscrire, les étudiant-e-s intéressé-e-s peuvent contacter l'enseignant-e en mathématiques ou la direction de l'école. La décision d'admission est prise par le département de mathématiques de l'université après vérification du dossier. Les élèves peuvent choisir parmi une liste de cours pouvant être suivis dans le cadre du programme «Leonardo». Dans le même temps, les élèves peuvent être partiellement ou totalement dispensé-e-s de suivre les cours de mathématiques au collège. Cependant, une preuve régulière que les matières essentielles du collège ont été comprises est demandée. Les examens passés avec succès dans cette université sont reconnus pour les études de bachelor à l'Université de Fribourg. La participation au programme d'encouragement est gratuite.

[Leonardo](#)

2.6 Extension du GYB: mise en service des nouveaux bâtiments

—

Un nouveau bâtiment, réalisé sur deux niveaux en terrasses, est désormais à disposition des étudiant-e-s. Il offre 25 salles de classes polyvalentes, une salle de groupe, une salle d'arts visuels, une salle de sport ainsi que les locaux de l'administration et des enseignant-e-e qui sont organisés autour d'un patio central. L'augmentation de surface utile représente 40% du campus existant. Sa construction a été rendue nécessaire par la forte démographie que connaît la région.

3. Orientation professionnelle

3.1 Mesures proposées et adaptations des mesures existantes à la situation de Covid-19

Les jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois de 15 à 25 ans qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage pour la rentrée d'automne 2021 ont pu se tourner vers la permanence LAST MINUTE qui, pandémie oblige, a ouvert un mois plus tôt que d'ordinaire, soit dès la mi-mai. De nouvelles prestations ont été offertes aux jeunes en recherche de solutions après l'école obligatoire. Ainsi quatre Points-Rencontre «Apprentissages» ont été organisés permettant aux jeunes intéressés par une place d'apprentissage pour la rentrée 2021 d'aller à la rencontre directe d'entreprises afin d'obtenir des informations sur des stages et d'accéder à un bref entretien d'embauche sur place.

Près de 200 jeunes ont ainsi trouvé une place d'apprentissage grâce à ces manifestations. La mise en place d'ateliers afin de travailler sur le dossier de candidature, l'entretien d'embauche et les méthodes de recherche a également été un succès, permettant à la majorité d'entre eux de trouver des solutions de formation ou transitoires. La permanence LAST MINUTE est en activité jusqu'au 27 août.

3.2 Check-up Viamia, Fribourg un canton pilote

Le Conseil fédéral et ses partenaires sociaux ont décidé d'offrir gratuitement un bilan professionnel et un conseil de carrière à toutes les personnes actives ayant plus de 40 ans et qui n'ont pas droit à des prestations d'analyse et d'orientation comparables de la part de l'AI, l'aide sociale ou l'assurance chômage. Cette nouvelle prestation nommée « Viamia » permet de mieux gérer les incertitudes du marché de travail. Elle a également pour but de prévenir du chômage. Le canton de Fribourg est canton-pilote en 2021, pour une prestation qui deviendra nationale dès janvier 2022. Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes est responsable de la mise en œuvre de cette nouvelle offre.

Viamia consiste en un check-up professionnel visant à augmenter la confiance et la clarté professionnelle des personnes de plus de 40 ans. Ce programme identifie les compétences et les connaissances en lien avec les besoins du marché du travail actuel. Des mesures sont ensuite développées pour activer davantage les réseaux professionnels et le soutien de l'employeur ainsi que celui de l'entourage.

Dans le cadre du projet-pilote près de 250 adultes de 40 ans et plus ont déjà profité de la mesure Viamia en moins de huit mois, preuve d'un succès et d'un besoin ressenti au sein de la population du canton.

3.3 OMax / Case management Formation professionnelle

OMax est une nouvelle prestation développée pour soutenir les jeunes qui auront des difficultés à décrocher une place d'apprentissage au terme de leur scolarité obligatoire.

Le projet pilote Omax permet d'anticiper les difficultés d'intégration professionnelle et de proposer un suivi spécialisé sous forme d'ateliers et de découverte du monde professionnel (stages, visites d'entreprises, expériences sur la place de travail) à certains élèves de 10H et 11H des cycles d'orientation du canton de Fribourg. Les ateliers et les stages se dérouleront durant le temps d'école.

Ce projet pilote, financé grâce au plan de relance de l'économie fribourgeoise (contexte COVID-19), sera lancé dans trois CO du canton: les CO de la Veveyse à Châtel-St-Denis, de la Gruyère à Bulle, et du Belluard à Fribourg. Le projet pilote sera étendu en 2022 dans un CO alémanique. Une vingtaine de jeunes par CO bénéficiera de cette prestation.

4. Projets transversaux

4.1 Education numérique

4.1.1 Concept Education numérique 2022-2026 en phase d'élaboration

Le Plan d'études romand (PER) a été révisé dans le cadre de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) pour intégrer les nouveaux apprentissages relevant de l'éducation numérique pour la scolarité obligatoire. Elle s'appuie sur trois piliers: l'usage approprié des outils, l'initiation à la science informatique et l'éducation aux nouveaux médias. L'éducation numérique précise ce qui peut être réalisé avec les élèves selon leur âge et au regard de tous les apprentissages disciplinaires. Elle regroupe les apprentissages qui permettront aux élèves de comprendre l'environnement numérique et d'y évoluer à leur aise.

L'évolution du numérique de ces dernières années, la mise en œuvre du LP21 dans la partie germanophone du canton ainsi que le volet d'éducation numérique du PER soulignent l'importance d'éduquer les élèves à une citoyenneté numérique. Le concept cantonal pour l'intégration des MITIC dans l'enseignement 2017-2021 est en cours d'actualisation afin de répondre aux prochaines exigences. Il s'agira de présenter des propositions d'équipement, d'infrastructure, de formation de base et de formation continue, d'environnement d'apprentissages numériques, de soutien pédagogique, de support technique, etc.

En effet, que les élèves soient en mesure de répondre aux nouvelles exigences numériques tant dans les écoles que dans le monde du travail, est également souhaité par le Grand Conseil qui a accepté la motion Perler-Bürdel 2019-GC-139 qui demande que le canton prenne en charge le financement de l'équipement informatique des élèves du Cycle d'orientation.

L'expérience acquise dans d'autres cantons montre qu'il est primordial de former d'abord le corps enseignant à enseigner avec le numérique de manière transversale dans les différentes disciplines avant d'investir massivement dans l'équipement. Ainsi, l'achat de matériel informatique doit intervenir en dernier lieu, après avoir établi un concept pédagogique solide et conforme aux plans d'études, formé le corps enseignant, mis à niveau l'infrastructure de toutes les écoles et mis en place un système cadre garantissant une utilisation sécurisée des outils numériques (en termes de protection des données et de prévention des risques). Il est également important d'avancer avec une vue d'ensemble de la 1H à la 11H.

4.1.2 Report de l'introduction de BYOD dans les écoles du S2

Avec le rejet de la motion «Moratoire de 3 ans sur l'introduction du projet BYOD/AVEC» par le Grand Conseil le 12 février 2021 et l'adoption de la motion Perler-Bürdel, le Conseil d'État a décidé d'introduire le concept BYOD dans les premières classes des écoles du secondaire 2 lors de l'année scolaire 2022/23. Dans l'intervalle, un groupe de travail a été créé pour soutenir les conférences de branches dans l'organisation des cours de formation continue, un groupe d'accompagnement a été constitué pour traiter de la numérisation dans le document de l'éducation en général et le concept cantonal d'intégration des médias et des TIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication) dans l'enseignement est actualisé. L'objectif est de développer un projet global qui devrait contenir des éléments s'inscrivant dans le prolongement de la scolarité obligatoire et englober également l'enseignement secondaire supérieur (écoles secondaires et formation professionnelle).

Durant l'année scolaire 2021/22, les projets pilotes seront poursuivis et étendus, notamment aux classes germanophones et bilingues de première année du Collège de Gambach.

4.1.3 M365: implémentation la suite M365 dès la 5H et formations continues

Le Plan d'études romand en Education numérique (PER EdNum) prévoit que l'école accompagne les élèves dès la 5H dans la compréhension des implications du numérique du monde qui les entoure, en particulier quant à la création et la transmission de nouveaux savoirs. L'école met à leur disposition une culture numérique qui s'inscrit dans des perspectives socio-culturelles, technologiques et d'application, quels que soient les supports. Il faut pour cela développer les compétences techniques et réflexives des élèves.

La formation des enseignant-e-s est prévue grâce à des formateurs et des formatrices certifiés dès l'année scolaire 2022/23, permettant une introduction progressive du PER EdNum entre 2023 et 2026 avec des moyens d'enseignement et des ressources pédagogiques.

En lien avec la pandémie de COVID-19 et l'enseignement à distance, tous les élèves dès la 5H ont reçu un compte M365. Ce déploiement s'est accompagné de plusieurs cours de citoyenneté numérique pour former les élèves aux usages responsables des plateformes de communication, à savoir comment réagir face aux contenus inappropriés et à se doter d'un mot de passe sécurisé. Cet apprentissage se poursuivra.

4.1.4 Module Médias et informatique du LP 21- La mise en œuvre de la formation continue «MIA 21» se poursuit

Le module «Médias et informatique» du LP 21 dispensé aux élèves de la 1H à la 11H se divise en trois domaines de compétences «Médias», «Informatique» et «Compétences d'application». Le contenu de ces modules est adapté aux différents degrés en fonction de l'âge des élèves. La mise en œuvre de ce programme impose de nouvelles exigences aux compétences numériques des enseignant-e-s. La compréhension des principes de base et des termes spécifiques de ces domaines de compétences est en effet essentielle afin de comprendre et d'enseigner le module en question. Dans ce sens, une formation initiale et continue appropriée est proposée par le DOA.

Au cours des trois dernières années, plus de la moitié des enseignant-e-s des degrés 1H-11H de l'enseignement obligatoire de langue allemande ont suivi la formation continue «MIA21». A travers au moins trois modules de formation continue, ils ont approfondi leurs connaissances des bases et des termes techniques, analysé et développé leurs propres compétences. Ils ont également établi un lien direct avec leur pratique d'enseignement au moyen de deux unités d'enseignement.

Les inscriptions à la formation sont complètes pour l'année scolaire 2021/22. Avec la dernière mise en œuvre au cours de l'année scolaire 2022/23, le DOA aura atteint son objectif de transmettre aux enseignant-e-s les compétences nécessaires à la compréhension et à l'intégration en classe du module «Médias et technologies de l'information».

4.2 Développement de la qualité dans les établissements scolaires de la scolarité obligatoire et du post-obligatoire

4.2.1 La qualité à l'école obligatoire

L'année scolaire 2020/21 a vu les établissements scolaires francophones entrer dans la mise en œuvre du **cadre qualité**. Chacun d'eux s'est engagé dans une réflexion sur ses points forts et les développements possibles. L'inspectorat scolaire, épaulé par les collaborateurs et les collaboratrices pédagogiques, suit de manière régulière chaque établissement, l'accompagne et le soutient dans le processus de maintien et développement de la qualité.

Les 14 écoles pilotes ayant pris une année d'avance, elles ont eu l'occasion de faire un bilan de ces deux ans, marqués par la pandémie de Covid-19. Elles ont géré les conséquences de celle-ci sur l'organisation générale en ajustant leur mode de fonctionnement. Pour ces écoles, le cadre qualité a déjà permis de partager les bonnes pratiques enseignantes et de valoriser le travail des professionnels, grâce aux réflexions menées en équipe. Les établissements pilotes ont choisi par exemple d'avancer sur des thématiques comme le climat scolaire, l'aide aux élèves en difficulté, la motivation, ou encore les stratégies d'apprentissage. Tous sont conscients que la qualité de l'école continue à être une priorité même dans des situations exceptionnelles telles que cette pandémie.

Les établissements sont soutenus dans leur démarche par la mise en ligne d'outils concrets permettant autant de choisir des objets de travail prioritaires, que d'organiser l'analyse des informations recueillies. Afin de récolter des données en lien avec les éléments choisis, des questionnaires pour les élèves, les enseignants ou les parents sont également proposés.

4.2.2 Concept qualité pour les écoles du S2

La loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS), entrée en vigueur le 1^{er} août 2019, impose aux écoles de mettre en œuvre des mesures pour le maintien et le développement de la qualité, mesures qui sont détaillées dans un concept cantonal (art. 20). En collaboration avec les principaux acteurs des écoles du degré secondaire, le service a élaboré un concept-cadre cantonal, garantissant une orientation et une compréhension commune. Le concept s'appuie sur des instruments déjà existants, les complète et les systématisé. Il établit une distinction entre les trois niveaux: l'enseignement, l'école et le service du secondaire supérieur en tant que partie intégrante du système éducatif. Des objectifs, des indicateurs et des instruments sont définis pour chacun de ces niveaux. Dans un 2^e temps, chaque école s'appropriera le concept qualité, en tenant compte de ses propres caractéristiques. Le concept qui a été mis en consultation de mars à juin a été bien accepté. Légèrement adapté, il sera mis en œuvre dans les écoles dès la rentrée.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Faits et chiffres | 18 |
| 1. Situation de l'emploi dans l'enseignement | 20 |
| 1.1 Ecole enfantine et primaire 1H-8H (cycle 1 et cycle 2) | 20 |
| 1.2 Cycle d'orientation (cycle 3) | 20 |
| 1.3 Ecoles du secondaire supérieur | 20 |
| 1.4 Départs à la retraite | 20 |
| 1.5 IS-Academia: une plate-forme pour faciliter l'organisation des remplacements | 21 |
| 1.6 Révision totale du règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (RPEns) | 21 |
| 2. Evolution du nombre de classes et d'élèves | 22 |
| 2.1 Ecole enfantine, Ecole primaire, Cycle d'orientation | 22 |
| 2.2 Tableau récapitulatif: nombre d'élèves et de classes pour la scolarité obligatoire | 23 |
| 2.3 Enseignement spécialisé | 23 |
| 2.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2) | 24 |
| 2.5 Sports/Arts et Formation | 25 |
| 2.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton | 25 |
| 3. Ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée scolaire 2021/22 | 26 |
| 3.1 Ecoles enfantines 1-2H | 26 |
| 3.2 Ecoles primaires 3-8H | 27 |
| 3.3 Cycles d'orientation 9-11H | 28 |

Faits et chiffres

Introduction

Dans les effectifs que nous présentons dans ce dossier, nous distinguons les élèves physiques et les élèves «légaux». Si les élèves physiques correspondent aux individus, les effectifs légaux permettent de rendre compte des élèves qui sont au bénéfice de mesures d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (MAR) et qui, dans notre canton, comptent pour trois. Cette mesure profite non seulement à l'élève concerné mais aussi à la classe qu'il fréquente. C'est l'effectif légal qui détermine l'ouverture ou la fermeture des classes.

Compte tenu des cercles scolaires dans lesquels on compte moins d'élèves et de ceux où, au contraire, on en dénombre plus, ce sont 9,6 classes qui seront ouvertes pour répondre aux besoins des cycles 1 et 2 ainsi que 20,75 classes supplémentaires au cycle 3. Les écoles secondaires du deuxième degré comptent 1,5 classe en moins.

Comme l'année dernière, les élèves ayant demandé à pouvoir faire une 12^e année - soit dans le même type de classe, soit dans un type de classe plus exigeant - sont un peu plus nombreux qu'avant le début de la pandémie: deux classes supplémentaires ont été ouvertes dans la partie francophone du canton en lien avec le COVID-19 alors que les élèves germanophones concernés ont pu être répartis dans des classes d'ores et déjà prévues. Les effectifs des écoles secondaires du deuxième degré sont en légère baisse, sauf pour la passerelle.

Au niveau de l'école obligatoire peu de variations concernant les moyennes d'élèves par classe en comparaison avec l'année précédente: soit 18,5 pour l'école enfantine (18,6) et 19 pour l'école primaire (18,9). Au cycle d'orientation, la moyenne d'élèves par classe varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de 13,9 (15,1) élèves pour une classe à exigences de base, de 21,2 (21,7) élèves pour une classe générale et de 22,9 (23,1) élèves pour une classe pré-gymnasiale.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été un peu plus élevées en 2021 qu'en 2020: 500 postes mis au concours (448 en 2020) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2, l'effectif total du corps enseignant se monte à 3378.83 EPT, soit une augmentation de 44.53 depuis la dernière rentrée scolaire (32.21 EPT en 2020).

1. Situation de l'emploi dans l'enseignement

1.1 1H-8H (cycle 1 et cycle 2)

—
A la suite de démissions, de retraites, d'ouvertures de classes, de changements de postes ou de taux d'activité, 340 postes d'enseignement (205 dans la partie francophone et 135 dans la partie alémanique) étaient à repourvoir dans les classes 1H-8H dont environ le 20% à plein temps. En comparaison, à la même période l'an passé, 324 postes étaient à repourvoir (232 dans la partie francophone et 92 dans la partie alémanique) dont également le 20% environ à plein temps. Les difficultés de recrutement persistent.

1.2 Cycle d'orientation (cycle 3)

—
160 postes ont été mis au concours (131 dans la partie francophone et 29 dans la partie alémanique) pour environ 56 EPT pour la partie francophone, respectivement 17 EPT pour la partie alémanique. L'an passé, 124 avaient été mis au concours (90 dans la partie francophone et 34 dans la partie alémanique) pour 39 EPT. Du fait du grand nombre de postes à repourvoir cette année, des difficultés de recrutement, principalement dans les domaines des langues et de l'économie familiale ont été relevées.

1.3 Ecoles du secondaire supérieur

—
39 (43 l'an dernier) postes ont été mis au concours pour un total de 24,50 EPT (24,10 l'an dernier). On ne relève pas de difficulté de recrutement dans ce degré d'enseignement.

1.4 Départs à la retraite

—
Dans le contexte de la modification des conditions de retraite du personnel de l'Etat, une forte augmentation des départs à la retraite a été constatée ces trois dernières années scolaires, soit dès le moment où le projet de changement de primauté a été annoncé.

A la rentrée scolaire 2020/21 il «restait», hors remplaçants, 432 enseignants-es en âge théorique de prendre la retraite anticipée ou de plein droit soit nés en 1963 ou avant répartis comme suit: 208 pour le primaire, 103 pour le CO, 80 pour le S2 et 41 pour le conservatoire.

Au 31 janvier 2021, 177 départs en retraite ont été annoncés pour l'été 2021 dont 168 sont des retraites anticipées. Ces départs représentent le 41% des personnes en âge de prendre une retraite. Ces 177 départs sont composés de 76 pour le primaire, 52 pour le CO, 35 pour le S2 et 14 pour le conservatoire. Il est intéressant de signaler également que, sur ces 177 départs, 19 personnes ont choisi de prendre une retraite partielle.

Aussi, le risque de connaître une pénurie d'enseignant-e est réelle: l'attractivité du métier n'est pourtant pas en cause. Ce sont des facteurs structurels qui l'expliquent et notamment l'introduction de la 2^e année d'école enfantine dans l'ensemble du canton (ce qui a représenté une centaine de classes supplémentaires), la généralisation des directeurs et directrices d'école primaire dès l'entrée en vigueur de la loi scolaire, soit env. 110 postes administratifs – 66.9 EPT- qui ont été pourvus par des enseignant-e-s, le choix du travail à temps partiel ainsi que la démographie qui a rendu nécessaire l'ouverture de nombreuses classes.

1.5 IS-Academia: une plateforme pour faciliter l'organisation des remplacements

—

IS-Academia (ISA) est une plateforme électronique mise en place par la DICS en juin 2019 afin de faciliter la tâche des directions d'écoles lors du recrutement d'enseignant-e-s pour des remplacements de courte ou de longue durée. La plateforme compte actuellement 4793 personnes, soit une augmentation d'environ 58% par rapport à l'année passée. S'il n'y a pas de restriction lors de l'inscription, ce sont principalement des enseignant-e-s travaillant à temps partiel, des enseignant-e-s qui ont récemment pris leur retraite et des étudiant-e-s en formation qui seront recrutés. Sur les 814 offres de remplacement publiées, 653 ont concerné le niveau primaire et 161 le CO. En moyenne, une offre a fait l'objet de 7.4 candidatures.

Pour plus d'informations: <https://www.friportail.ch/fr/content/plateforme-remplacants>.

1.6 Révision totale du règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (RPEnS): lancement des travaux préliminaires

—

Un groupe de travail «Révision totale RPEnS» s'est formé au printemps 2021. A titre préliminaire, il a procédé à une comparaison intercantonale des conditions d'engagement-cadre des enseignant-e-s, en particulier les heures annuelles, le nombre d'unités hebdomadaire, la durée des leçons, les décharges etc. puis a débuté la mise à jour des descriptifs de fonction. Il est prévu de donner un mandat à un institut de recherche pour réaliser une enquête sur le temps de travail des enseignant-e-s, une fois le cadre et les modalités de l'étude déterminés. L'enquête sera très probablement menée dès la rentrée scolaire 2022/23. Une fois les résultats connus, les travaux sur la révision du RPEnS pourront commencer véritablement, notamment en ce qui concerne le mandat professionnel qui définitif les différents champs d'activité des enseignant-e-s. Plusieurs tables rondes avec les différents partenaires de l'école, et notamment les syndicats, sont prévues pour accompagner l'avancement des travaux.

2. Evolution du nombre de classes et d'élèves lors de la rentrée scolaire

Sont communiquées ici les projections d'effectifs d'élèves faites le 15 mai 2021 et utilisées pour les ouvertures et fermetures de classes.

2.1 Ecole enfantine 1H-2H

Au plan cantonal, ce sont quelque 7'133 élèves physiques qui ont été comptés le 15 mai 2021 dans les 386,5 classes à l'école enfantine. En tenant compte des élèves avec des mesures d'aide renforcées, on arrive à un total 7'309 élèves légaux. Il y a en moyenne 18,46 élèves physiques par classe. A noter qu'au budget 2022, 0,5 EPT ont été obtenus pour l'ouverture des 2 classes. Les 1,5 EPT restants sont couverts par la diminution des besoins en décharges pour raison d'âge.

| | Nombre élèves physiques 2021/22 | Nombre élèves physiques 2020/21 | +/- | Nombre élèves légaux 2021/22 | Nombre élèves légaux 2020/21 | +/- | Nombre classes 2021/22 | Nombre classes 2020/21 | +/- |
|--------------|---------------------------------|---------------------------------|------------|------------------------------|------------------------------|-----------|------------------------|------------------------|-----------|
| SEnOF | 5 443 | 5 463 | -20 | 5 579 | 5 569 | +10 | 294,0 | 291,0 | +3 |
| DOA | 1 690 | 1 692 | -2 | 1 730 | 1 744 | -14 | 92,5 | 93,5 | -1 |
| Total | 7 133 | 7 155 | -22 | 7 309 | 7 313 | -4 | 386,5 | 384,5 | +2 |

Ecole primaire 3H-8H

Au plan cantonal, ce sont quelque 21'288 élèves physiques qui ont été comptés le 15 mai 2021 dans les 1122,6 classes à l'école primaire. En tenant compte des élèves avec de mesures d'aide renforcées, on arrive à un total 22'370 élèves légaux. Il y a en moyenne 18,96 élèves physiques par classe. A noter qu'au budget 2022, 6,2 EPT ont été obtenus pour l'ouverture des 7,6 classes. Les 1,4 EPT restants sont couverts par la diminution des besoins en décharges pour raison d'âge.

| | Nombre élèves physiques 2021/22 | Nombre élèves physiques 2020/21 | +/- | Nombre élèves légaux 2021/22 | Nombre élèves légaux 2020/21 | +/- | Nombre classes 2021/22 | Nombre classes 2020/21 | +/- |
|--------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------|------------------------------|------------------------------|-------------|------------------------|------------------------|-------------|
| SEnOF | 16 513 | 16 428 | +85 | 17 417 | 17 264 | +153 | 872,0 | 870,8 | +1,2 |
| DOA | 4 775 | 4 712 | +63 | 4 953 | 4 890 | +63 | 250,6 | 244,2 | +6,4 |
| Total | 21 288 | 21 140 | +148 | 22 370 | 22 154 | +216 | 1122,6 | 1115,0 | +7,6 |

Cycle d'orientation 9H-11H

Au plan cantonal, ce sont quelque **11'387 élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2021 dans les **610 classes** au cycle d'orientation, en tenant compte des élèves avec de mesures d'aide renforcées, on arrive à un total **11'817 élèves légaux**. La moyenne d'élèves physiques par classe varie selon le type de classe au Cycle d'orientation. Elle est de 13,89 élèves pour une classe d'exigences de base, de 21,22 élèves pour une classe générale et de 22,88 élèves pour une classe pré-gymnasiale. A noter qu'au budget 2022, 27 EPT ont été obtenus pour l'ouverture des 20,75 classes. Les 6,2 EPT restants sont couverts par la diminution des besoins en décharges pour raison d'âge.

| | Nombre élèves physiques 2021/22 | Nombre élèves physiques 2020/21 | +/- | Nombre élèves légaux 2021/22 | Nombre élèves légaux 2020/21 | +/- | Nombre classes 2021/22 | Nombre classes 2020/21 | +/- |
|--------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------|------------------------------|------------------------------|-------------|------------------------|------------------------|---------------|
| SEnOF | 8951 | 8846 | +105 | 9347 | 9182 | +165 | 462,0 | 443,25 | +18,75 |
| DOA | 2436 | 2380 | +56 | 2470 | 2400 | +70 | 148,0 | 146,00 | + 2,00 |
| Total | 11387 | 11226 | +161 | 11817 | 11582 | +235 | 610,0 | 589,25 | +20,75 |

2.2 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour la scolarité obligatoire

| | | Nombre élèves physiques 2021/22 | Nombre élèves physiques 2020/21 | +/- | Nombre élèves légaux 2021/22 | Nombre élèves légaux 2020/21 | +/- | Nombre classes 2021/22 | Nombre classes 2020/21 | +/- |
|-------------------|--------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------|------------------------------|------------------------------|-------------|------------------------|------------------------|---------------|
| 1-2 ^H | SEnOF | 5443 | 5463 | -20 | 5579 | 5569 | +10 | 294,00 | 291,00 | +3,00 |
| | DOA | 1690 | 1692 | -2 | 1730 | 1744 | -14 | 92,50 | 93,50 | -1,00 |
| 3-8 ^H | SEnOF | 16513 | 16428 | +85 | 17417 | 17264 | +153 | 872,00 | 870,80 | +1,20 |
| | DOA | 4775 | 4712 | +63 | 4953 | 4890 | +63 | 250,60 | 244,20 | +6,40 |
| 9-11 ^H | SEnOF | 8951 | 8846 | +105 | 9347 | 9182 | +165 | 462,00 | 443,25 | +18,75 |
| | DOA | 2436 | 2380 | +56 | 2470 | 2400 | +70 | 148,00 | 146,00 | +2,00 |
| | Total SEnOF | 30907 | 30737 | +170 | 32343 | 32015 | +328 | 1628,00 | 1605,05 | +22,95 |
| | Total DOA | 8901 | 8784 | +117 | 9153 | 9034 | +119 | 491,10 | 483,70 | +7,40 |
| | Total | 39808 | 39521 | +287 | 41496 | 41049 | +447 | 2119,10 | 2088,75 | +30,35 |

2.3 Enseignement spécialisé

Les élèves avec des besoins éducatifs particuliers au bénéfice de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) sont en principe scolarisés à l'école ordinaire (solution intégrative). Si cela n'est pas possible, ils sont scolarisés dans l'école spécialisée la mieux adaptée à leurs besoins (solution séparative).

Au plan cantonal, 896 (846 en 2020/21) enfants bénéficient de mesures d'intégration à l'école ordinaire. Cette population d'élèves est constituée de 688 (639) élèves francophones et 147 (142) élèves alémaniques, auxquels il convient d'ajouter les élèves pris en charge par les services d'intégration spécialisés qui apportent un soutien à 22 (22) élèves malentendants et sourds francophones, 15 (15) élèves malentendants et sourds germanophones ainsi qu'à 12 (16) élèves malvoyants francophones et 12 (12) élèves malvoyants germanophones.

Les dix écoles spécialisées comptent un total de 910 élèves (888), dont 770 (748) élèves francophones et 140 (140) élèves alémaniques. Parmi les 910 élèves, 28 (27) sont domiciliés dans d'autres cantons. De plus, les 5 internats scolaires des écoles spécialisées accueillent 81 (76) enfants dont 15 (16) proviennent d'autres cantons, ce qui représente 21'519 (20'352) nuitées, et près de 60 enfants bénéficient des offres week-end et vacances pour un total de 2'050 (2'050) nuitées.

De même, 21 (17) élèves fribourgeois sont scolarisés dans des écoles spécialisées hors-canton, dont 4 (5) élèves francophones et 17 (12) élèves alémaniques.

Une réponse aux besoins spécifiques de tous les enfants admis en enseignement spécialisé a pu être trouvée. Au terme des travaux de la cellule d'évaluation du SESAM, 388 (412) préavis positifs ont été délivrés, soit 83% (85%) des demandes. Sur les 388 préavis positifs, 308 concernent de nouvelles MAR et 80 des modifications de MAR. Ces dernières peuvent consister en un changement de MAR intégrative vers une MAR séparative et vice versa, ou d'une MAR séparative en classe de langage vers une MAR séparative en classe d'enseignement spécialisé et vice versa.

L'année scolaire 2021/22 compte au total 1'806 (1'734) élèves avec des besoins éducatifs particuliers, scolarisés dans le canton, soit à l'école ordinaire, soit dans une école spécialisée.

Pour faire face aux besoins de l'enseignement spécialisé et répondre à l'augmentation du nombre de nouveaux élèves, 9,00 (7,75) EPT ont été octroyés par le Conseil d'Etat en juin dernier pour les écoles spécialisées et 8,00 (8,00) EPT pour les élèves intégrés. Toutefois, ces derniers sont comptabilisés comme nouveaux postes dans les effectifs de l'école ordinaire. En effet, en raison de la cantonalisation des services d'intégration prévue par la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée, les enseignant-e-s spécialisés assurant les mesures d'aide auprès des élèves intégrés dans les écoles ordinaires sont désormais engagés par la DICS et rattachés aux établissements scolaires publics.

2.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

—
A la rentrée 2021, les écoles secondaires du deuxième degré comptent 279,5 (281 en 2020/21) classes pour 6438 (6569) élèves. Sont également compris dans ces effectifs les 628 (672) élèves fribourgeois fréquentant le Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne.

La formation gymnasiale voit ses effectifs diminuer de 62 élèves et l'école de culture générale de 80 élèves. L'effectif de l'école de commerce est stable (+1 élève). La passerelle maturité professionnelle/maturité spécialisée – hautes écoles universitaires accueillera quant à elle 10 élèves de plus qu'en 2020/21.

Il n'est pas aisé de définir précisément quelle part de l'évolution des effectifs doit être attribuée à la situation sanitaire, indépendamment des variations statistiques ordinaires qui dépendent du nombre d'élèves qui terminent l'école obligatoire, des choix de ces élèves et du nombre d'élèves qui quittent les écoles du S2. Globalement, le COVID-19 ne semble pas avoir d'influence sur les inscriptions au S2.

2.5 Sports/Arts et Formation

Dans le but de mieux concilier carrière scolaire et sportive ou artistique, des aménagements sont à disposition pour les jeunes talents. Le programme Sports-Arts-Formation (SAF) permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou aménagements scolaires et des mesures particulières.

Pour l'année scolaire 2021/22, 531 (522) demandes ont été reçues et 409 (412) acceptées dont 272 (292) en statut «SAF», 112 (95) en statut «Espoirs» et 25 (25) en «Ecolage hors canton». Sur ce nombre de demandes acceptées, 29 (35) concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs. Il est à noter aussi que 9 (10) talents sportifs proviennent d'autres cantons.

Au secondaire I, 160 (161) élèves bénéficient du programme alors qu'ils sont 164 (173) au secondaire II et 48 (45) en formation professionnelle.

Des informations complémentaires se trouvent sous:

<https://www.fr.ch/sspo/sport-et-loisirs/sport-de-haut-niveau/saf-sports>

2.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton

| Effectifs physiques | Nombre élèves 2021/22 | Nombre élèves 2020/21 | +/- | Nombre classes 2021/22 | Nombre classes 2020/21 | +/- |
|----------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------|---------------------------|---------------------------|---------------|
| Ecoles enfantines 1H-2H | 7 133 | 7 155 | -22 | 386,50 | 384,50 | +2,00 |
| Ecoles primaires 3H-8H | 21 288 | 21 140 | +148 | 1 122,60 | 1 115,00 | +7,60 |
| Cycles d'orientation 9h-11H | 11 387 | 11 226 | +161 | 610,00 | 589,25 | +20,75 |
| Ecoles spécialisées | 910 | 888 | +22 | 130,00 | 128,00 | +2,00 |
| Collèges, école de commerce, ECG | 5 810 | 5 897 | -87 | 253,00 | 253,00 | +0,00 |
| Elèves fribourgeois au GYB | 628 | 672 | -44 | 26,50 | 28,00 | -1,50 |
| Total | 47 156 | 46 978 | +178 | 2 528,60 | 2 497,75 | +30,85 |

3. Ouvertures et fermetures de classe pour la rentrée scolaire 2021/22

3.1 Ecoles enfantines 1H-2H

—

SEnOF

| Ouverture de classe | | Fermeture de classe | |
|-------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|
| Surpierre - Prévondavaux | + 1 | ACER | - 1 |
| Corbière - Hauteville | + 1 | Bas-Intyamon - Grandvillard | - 1 |
| Cugy - Vesin | + 1 | Bulle - Condémine | - 2 |
| Fribourg - Vignettaz | + 1 | Courtepin | - 1 |
| Gibloux - Corpataux Magnedens | + 1 | Fribourg - Pérolles | - 1 |
| Givisiez | + 1 | Fribourg Schoenberg | - 1 |
| Grolley | + 1 | La Verrerie - Semsales | - 1 |
| Haut-Intyamon | + 1 | Montet-Nuvilly | - 1 |
| Le Mouret | + 1 | Vuadens | - 1 |
| Marly Cité | + 1 | | |
| Mont-Vully | + 1 | | |
| Romont | + 1 | | |
| Villars-sur-Glâne Cormanon | + 1 | | |
| Total | + 13 | Total | - 10 |
| Total | + 3 | | |

DOA

| Ouverture de classe | | Fermeture de classe | |
|--------------------------------------|------------|-----------------------------------|------------|
| Kerzers | + 1 | Bösingen | - 1 |
| Wünnewil | + 1 | Düdingen | - 1 |
| Giffers - Tentlingen - St. Silvester | + 1 | Flamatt | - 1 |
| St. Ursen - Rechthalten | + 1 | Alterswil | - 1 |
| | | Plaffeien - Brünisried - Plasselb | - 1 |
| Total | + 4 | Total | - 5 |
| Total | - 1 | | |
| Total DOA & SEnOF | + 2 | | |

3.2 Ecoles primaires 3H-8H

—

SEnOF

| Ouverture de classe | | Fermeture de classe | |
|-----------------------------|---------------|---------------------------------|---------------|
| Basse-Veveyse | + 1 | Avry-Matran | - 0,3 |
| Bulle - Condémine | + 2 | Surpierre - Prévondavaux | - 1 |
| Bulle - La Léchère | + 2 | Cottens | - 1 |
| Corminboeuf | + 1 | Fribourg - Jura | - 0,5 |
| Estavayer | + 1 | Fribourg - Vignettaz | - 2 |
| Estavayer (Murist-Vuissens) | + 1 | Givisiez | - 1 |
| La Roche - Pont-la-Ville | + 1 | Hauterive | - 1 |
| Le Pâquier | + 1 | La Verrerie - Semsales | - 1 |
| Riaz | + 1 | Marly Cité | - 1 |
| Siviriez | + 1 | Marly Grand-Pré | - 1 |
| Ursy-Montet | + 1 | Montagny | - 1 |
| Vuadens | + 1 | Romont | - 1 |
| | | Villars-sur-Glâne Les Rochettes | - 1 |
| Total | + 14,0 | Total | - 12,8 |
| Total | + 1,2 | | |

DOA

| Ouverture de classe | | Fermeture de classe | |
|--------------------------------------|--------------|-----------------------------------|--------------|
| Kerzers | + 1 | Wünnewil | - 1 |
| Regionalschule Freiburg | + 1 | Ueberstorf | - 1 |
| Freiburg - Au | + 1 | Plaffeien - Brünisried - Plasselb | - 0,3 |
| Freiburg - Jura | + 0,4 | St. Ursen - Rechthalten | - 1 |
| Gurmels | + 2 | | |
| Bösingen | + 1 | | |
| Düdingen | + 1 | | |
| Flamatt | + 1 | | |
| Schmitten | + 1 | | |
| Giffers - Tentlingen - St. Silvester | + 0,3 | | |
| Total | + 9,7 | Total | - 3,3 |
| Total | + 6,4 | | |
| Total DOA & SEnOF | + 7,6 | | |

3.3 Cycle d'orientation 9H-11H

—

SEnOF

| Ouverture de classe | | Fermeture de classe | |
|---------------------|----------------|---------------------|----------------|
| CO Belluard | + 1 | CO Domdidier | - 3,75 |
| CO Cugy | + 19,75 | CO Estavayer | - 9,5 |
| CO Gibloux | + 3 | | |
| CO Glâne | + 1,5 | | |
| CO Jolimont | + 0,25 | | |
| CO La Tour-de-Trême | + 0,5 | | |
| CO Morat | + 0,5 | | |
| CO Riaz | + 2 | | |
| CO Sarine Ouest | + 1,5 | | |
| CO Veveyse | + 2 | | |
| Total | + 32,0 | Total | - 13,25 |
| Total | + 18,75 | | |

DOA

| Ouverture de classe | | Fermeture de classe | |
|------------------------------|----------------|---------------------|------------|
| OS Plaffeien | + 1 | OS Wünnewil | - 1 |
| OS Tafers | + 1 | | |
| OSR Murten | + 1 | | |
| Total | + 3 | Total | - 1 |
| Total | + 2 | | |
| Total DOA & SEnOF | + 20,75 | | |

Etwas mehr als 47'000 Schülerinnen und Schüler an den Freiburger Schulen

20. AUGUST 2021 - ⌚ 15H37

In wenigen Tagen werden etwas mehr als 47'000 Schülerinnen und Schüler die Freiburger Schulen von der obligatorischen Schule bis zur Sekundarstufe 2 besuchen. Es wurden 30 Klassen eröffnet, um den Mehrbedarf zu Beginn dieses neuen Schuljahres zu decken, das trotz der Pandemiesituation so normal wie möglich starten soll. Für die Schülerinnen und Schüler und das Personal der 23 Orientierungsschulen werden bis zu den Herbstferien präventive, repetitive Tests durchgeführt. Während die Umsetzung des Lehrplans 21 (LP 21) im deutschsprachigen Kantonsteil weitergeführt wird, wurde der Westschweizer Lehrplan PER überarbeitet, um neue Lehr- und Lernformen im Zusammenhang mit der Digitalisierung für die obligatorische Schule integrieren. Das Förderprogramm «Sport Kunst-Ausbildung» (SKA) wurde angepasst: Mit E-Learning-Plattformen kann der Unterricht phasenweise auf Distanz verfolgt werden. Dank der «Lehrstellen»-Treffpunkte konnten sich Jugendliche trotz der Pandemie mit den Betrieben austauschen.

Zu Beginn des Schuljahres 2021/22 werden 47'156 Schülerinnen und Schüler in Freiburg zur Schule gehen, 178 mehr als im Vorjahr. Für die obligatorische Schule wurden 30,35 Klassen eröffnet – davon 2 für die 1H/2H (Kindergarten), 7,6 für die 3H-8H (Primarschule) und 20,75 für die 9H-11H (OS). Die durchschnittliche Klassengrösse bleibt beinahe unverändert: Sie beträgt im Kindergarten 18,5 (18,6) und in der Primarschule 19 (18,9). In der Orientierungsschule variiert die durchschnittliche Anzahl Schülerinnen und Schüler pro Klasse je nach Klassentypus, damit angepasste Lernbedingungen angeboten werden können. Eine Realklasse zählt im Schnitt 13,9 (15,1) Schülerinnen und Schüler, eine Sekundarklasse 21,2 (21,7) und eine Progymnasialklasse 22,9 (23,1).

Für die Schulen der Sekundarstufe 2 (Kollegien, Vollzeit-Handelsmittelschule und Fachmittelschule) wurden 1,5 Klassen geschlossen.

Der **Unterricht an den obligatorischen Schulen beginnt am Donnerstag, 26. August**, mit Ausnahme der Gemeinden Kerzers, Fräschels und Ried im Seebezirk, wo sich der Schulkalender nach dem Kanton Bern richtet und somit das neue Schuljahr bereits am Montag, 23. August beginnt. Für die Schülerinnen und Schüler an den Schulen der Sekundarstufe 2 (Kollegien, Handelsmittelschulen und Fachmittelschulen) wird der Unterricht ebenfalls am Donnerstag, 26. August beginnen, ebenso am GYB, wo der Unterrichtsbeginn dieses Jahr mit jenem im Kanton Freiburg abgestimmt wird.

Eine Verordnung über Massnahmen, die ab Schuljahresbeginn an den Schulen ergriffen werden können

Der Staatsrat verabschiedete am 17. August eine Verordnung über Massnahmen zur Eindämmung der Ausbreitung des Coronavirus an den Schulen. Diese Verordnung schafft die Rechtsgrundlagen für die Direktion für Erziehung, Kultur und Sport (EKSD), die Volkswirtschaftsdirektion (VWD) und die Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft (ILFD), damit eine Reihe geeigneter Massnahmen ergriffen und je nach Entwicklung der sanitärischen Situation angepasst werden können. Die Verordnung betrifft die obligatorischen Schulen sowie die allgemeinbildenden und berufsbildenden Schulen der Sekundarstufe 2. *Über die an den Schulen getroffenen Massnahmen wurde in einer separaten Mitteilung informiert.*

Obligatorische Schule

Der Lehrplan 21 (LP 21) ist seit Beginn des Schuljahres 2019/21 an den Schulen Deutschfreiburgs in Kraft. Der Implementierungsprozess wird noch bis Ende Schuljahr 2022/23 dauern. Eine neue digitale Broschüre, die online verfügbar ist, informiert die Eltern ausführlich über die Beurteilung der Schülerinnen und Schüler an den deutschsprachigen obligatorischen Schulen. In Zusammenarbeit mit der Stadt Freiburg eröffnet die EKSD zwei zweisprachige Klassen an der französisch- und deutschsprachigen Primarschule Vignettaz. Dies soll die Motivation der Schülerinnen und Schüler fördern, dank Immersion die Sprache ihrer Schulkameradinnen und Schulkameraden zu lernen. Es handelt sich vorerst um ein dreijähriges Pilotprojekt.

Der Westschweizer Lehrplan (PER) wurde auf Ebene der Erziehungsdirektorenkonferenz der Westschweiz und des Tessins CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) überarbeitet, um neue Lehr- und Lernformen im Zusammenhang mit der Digitalisierung für die obligatorische Schule zu integrieren. Dieses Konzept für die digitale Bildung beruht auf drei Säulen: Angemessene Nutzung digitaler Werkzeuge und Instrumente, Einführung in die Informatik und in die Bildung im Bereich der neuen Medien. Im Konzept wird ferner festgelegt, was mit den Schülerinnen und Schülern je nach Alter und in Bezug auf alle Themenbereiche unterrichtet werden soll. Es umfasst die Lerninhalte, die es den Schülerinnen und Schülern ermöglichen, die digitale Umgebung zu verstehen und sich in ihr zurechtzufinden.

Nachobligatorischer Bildungsbereich, die Schulen der S2

Mit neuen Richtlinien wird das Aufnahmeverfahren an die Mittelschulen für fremdsprachige Jugendliche (Auslandsschweizer/innen, Ausländer/innen), deren Deutsch- und Französischkenntnisse sehr gering sind, geregelt. Die Jugendlichen besuchen zunächst ein Jahr lang den Integrationskurs an der GIBS. Können sie nach diesem Schuljahr Mathematikkenntnisse auf dem Niveau der 11H der obligatorischen Schule, grosse Fortschritte beim Erlernen der Erstsprache und eine angemessene Arbeitshaltung nachweisen, so werden sie zur regulären Aufnahmeprüfung im Juli zugelassen. Das Förderprogramm «Sport Kunst-Ausbildung» (SKA) wurde angepasst. Die pädagogische Unterstützung wird individualisiert, indem mit den heute verfügbaren E-Learning-Plattformen der Unterricht phasenweise auf Distanz verfolgt werden kann. Auch wird ein zeitlich befristeter Dispens von gewissen Fächern und schulischen Aktivitäten ermöglicht.

Berufsberatung

Junge Freiburgerinnen und Freiburger zwischen 15 bis 25 Jahren, die auf den Herbst 2021 noch keine Lehrstelle gefunden haben, konnten das Angebot «Last Minute» nutzen, das aufgrund der Pandemie einen Monat früher als üblich gestartet ist, also bereits Mitte Mai. Es wurden «Lehrstellen»-Treffpunkte organisiert, an denen sich Jugendliche auf der Suche nach einer Lehrstelle mit den Betrieben austauschen konnten, um sich über Schnupperlehren zu informieren oder direkt ein kurzes Bewerbungsgespräch zu führen. Das Pilotprojekt «Case Management Berufsbildung» ermöglicht es, Schwierigkeiten bei der beruflichen Eingliederung zu antizipieren und den betroffenen Schülerinnen und Schülern der 10H und 11H in den Orientierungsschulen eine spezielle Betreuung in Form von Workshops und der Berufserkundungen (Schnupperlehren, Betriebsbesichtigungen, Berufserfahrung) anzubieten. Die Workshops und Schnupperlehren finden während der Schulzeit statt.

Documents liés

 [Schulbeginn 2021](#)

Bleiben Sie mit dem Newsfeed auf dem Laufenden:

 [Covid-19: Informationen zu den Freiburger Schulen](#)



Schülerinnen und Schüler © Alle Rechte vorbehalten

Direktion für Erziehung, Kultur und Sport



 [News-Liste](#)

Herausgegeben von [Direktion für Erziehung, Kultur und Sport](#)

Letzte Änderung : 20/08/2021 - ⌚ 15h37

Schuljahresbeginn und Covid-19: Repetitive Tests an den OS und Verzicht auf die allgemeine Maskenpflicht

20. AUGUST 2021 - ⌚ 15H38

Am 26. August gibt es keine Maskenpflicht mehr, weder für die Schülerinnen und Schüler noch für das Schulpersonal. Damit der Unterricht gemäss geltendem Stundenplan wieder aufgenommen und gleichzeitig die Ausbreitung des Coronavirus begrenzt werden kann, werden für die Schülerinnen und Schüler und das Personal der 23 Orientierungsschulen präventive, repetitive Tests durchgeführt. Um wiederholte Quarantänemassnahmen zu vermeiden, wird den Schülerinnen und Schülern der weiterführenden Schulen empfohlen, sich impfen zu lassen.

Seit einigen Wochen steigt die Zahl der positiven Covid-19-Fälle im Kanton wie auch anderswo wieder an. Da etwas mehr als die Hälfte der Bevölkerung geimpft ist, kann man dem Beginn des Schuljahres einigermaßen zuversichtlich entgegensehen. Die Aufhebung der Maskenpflicht an den Schulen sollte nicht als Rückkehr zur Normalität verstanden werden, da weiterhin Anstrengungen unternommen werden müssen, um Ausbrüche in den Klassen und damit verbunden Tage mit Fernunterricht zu vermeiden. Für die jeweiligen Zyklen sind unterschiedliche Massnahmen vorgesehen.

Massnahmen für Schülerinnen, Schüler und Lehrpersonen des 1. und 2. Zyklus

Im Kindergarten und in der Primarschule werden zum Schuljahresbeginn die gleichen Hygienemassnahmen wie im Vorjahr praktiziert, d. h. Händewaschen und/oder Desinfektion und regelmässiges Lüften der Räume. Die Lehrpersonen können ab jetzt auf das Tragen von Masken verzichten.

Die für den Schülertransport zuständigen Gemeinden haben weiterhin die Möglichkeit, das Tragen von Masken in den Bussen vorzuschreiben, insbesondere im Falle von stark steigenden Infektionszahlen.

Massnahmen für die Schülerinnen und Schüler und das Personal der Orientierungsschulen (3. Zyklus)

Zum Schuljahresbeginn gelten die gleichen Hygienemassnahmen wie im vergangenen Schuljahr, d. h. Händewaschen und/oder -desinfizieren und regelmässiges Lüften der Räume. Die Maskenpflicht entfällt sowohl für die Schülerinnen und Schüler wie auch für das Schulpersonal.

Hingegen werden ab Schuljahresbeginn bis zu den Herbstferien, d. h. vom 30. August bis zum 15. Oktober, breit angelegte präventive, repetitive Tests durchgeführt. Die Tests richten sich an Personen (Schülerinnen und Schüler, Lehrpersonen und das administrative Personal der Schule), die weder geimpft noch immunisiert sind und

keine Symptome aufweisen. Diese Strategie wird ab der vierten Testwoche evaluiert. Die Teilnahme an den repetitiven Tests bleibt freiwillig, wird aber sehr empfohlen.

Die Orientierungsschulen wurden aus folgenden Gründen prioritär ausgewählt:

- › Das Risiko einer Ansteckung und Übertragung des Virus steigt mit zunehmendem Alter.
- › Die OS-Schülerinnen und OS-Schüler mussten ab November 2020 während des Unterrichts Masken tragen.
- › Der Betrieb auf OS-Stufe ist mit einer wesentlich stärkeren Klassendurchmischung verbunden als im 1. und 2. Zyklus.
- › Die OS-Schülerinnen und OS-Schüler nutzen überwiegend öffentliche Verkehrsmittel.
- › Obwohl Schülerinnen und Schüler im Alter von 12 bis 15 Jahren seit letztem Juni geimpft werden können, ist ihre Impfquote immer noch niedrig.

Die Durchführung von repetitiven Speicheltests in den 23 Orientierungsschulen ist eine präventive Massnahme, mit der mehrere Ziele verfolgt werden, hauptsächlich folgende:

- › Begrenzung der Ausbreitung des Virus in den Schulen durch Identifizierung positiver, aber asymptomatischer Personen und dadurch Begrenzung der Quarantänen für Schülerinnen, Schüler und Schulpersonal
- › Aufrechterhaltung des Präsenzunterrichts gemäss Stundenplan (einschliesslich Klassendurchmischung und Wahlfächer)
- › Weitestgehender Verzicht auf das Tragen von Masken während der Unterrichtszeit

Massnahmen für Schülerinnen und Schüler und das Personal der Schulen der S2

Zum Schuljahresbeginn gelten die gleichen Hygienemassnahmen wie im vergangenen Schuljahr, d. h. Händewaschen und/oder -desinfizieren und regelmässiges Lüften der Räume. Es besteht keine Maskenpflicht mehr, weder für die Schülerinnen und Schüler noch für die Lehrpersonen.

Den Schülerinnen und Schülern wird empfohlen, sich impfen zu lassen. Für sie wurden übrigens im Juni und Anfang Juli in den Impfzentren von Bulle und Granges-Paccot Zeitfenster reserviert.

Massnahmen für alle Zyklen

Der Unterricht wird gemäss dem geltenden Stundenplan wieder aufgenommen, auch die Durchmischung von Klassen. Vor Beginn eines Schullagers und einer Studienreise mit Übernachtung werden für die Schülerinnen und Schüler und die Begleitpersonen präventive Tests angeboten. Wird der Test verweigert, so ist die Teilnahme am Schullager oder an der Studienreise nicht gestattet.

Externe Personen tragen auf dem Schulgelände Masken, unabhängig davon, ob sie geimpft sind oder nicht.

Es besteht keine Maskenpflicht mehr, weder für die Schülerinnen und Schüler noch für die Lehrpersonen. Schülerinnen und Schüler wie auch Lehrpersonen, die dies wünschen, können sie jedoch während der Schulzeit tragen

Um Quarantänen im schulischen Umfeld zu vermeiden, wird empfohlen, sich impfen zu lassen oder eine Maske zu tragen und Abstand zu halten.

Personen mit einem gültigen Covid-19-Zertifikat, d. h. die vollständig geimpft sind (2 Dosen) oder seit weniger als 6 Monaten von einer Covid-Infektion genesen sind, unterliegen nicht mehr der Quarantänepflicht, wenn sie Kontaktpersonen sind.

Um Fernunterrichtssequenzen zu vermeiden, werden die Schülerinnen und Schüler und das Personal der Schulen des 3. Zyklus, die nicht gegen Covid geimpft oder genesen sind, nachdrücklich aufgefordert, an den repetitiven Tests teilzunehmen. Je mehr Personen an den repetitiven Tests teilnehmen, desto besser gelingt die Früherkennung von Ansteckungen. Das Engagement aller Beteiligten ist daher für den Erfolg dieser Massnahme unerlässlich.

Maskentragen und Abstandhalten sind zwei Massnahmen, die sich im vergangenen Jahr bewährt haben. Im Falle von Covid-Ausbrüchen in einer oder mehreren Klassen oder sogar an einer ganzen Schule können diese Massnahmen lokal oder gesamthaft, vorübergehend oder längerfristig wieder eingeführt werden.

Regelmässige Überwachung der Situation in den Schulen


Wie im letzten Jahr wird die EKSD in Zusammenarbeit mit dem Kantonsarztamt die Situation an den Schulen genau verfolgen und die betroffenen Schuldirektionen eng begleiten und wo nötig unterstützen

Mehr dazu

- [📄 Verordnung zur Eindämmung der Ausbreitung des Coronavirus an den Schulen](#)
- [📄 Konzept für präventives repetitives Testen an den Orientierungs-schulen](#)
- [📄 Informationsschreiben: Durchführung von präventiv repetitiven Tests](#)





Direktion für Erziehung, Kultur und Sport 

[◀ News-Liste](#)

Herausgegeben von [Direktion für Erziehung, Kultur und Sport](#)

Letzte Änderung : 07/09/2021 - ⌚ 09h40



Schulbeginn 2021

—

Mediendossier

Freiburg, 20. August 2021



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD



Einleitung

Zu Beginn dieses Schuljahres 2021/22 werden etwas mehr als 47'000 Schülerinnen und Schüler in Freiburg zur Schule gehen.

Der Unterricht an den obligatorischen Schulen beginnt am Donnerstag, 26. August, mit Ausnahme der Gemeinden Kerzers, Fräschels und Ried im Seebezirk, wo sich der Schulkalender nach dem Kanton Bern richtet und somit das neue Schuljahr bereits am Montag, 23. August beginnt. Für die Schülerinnen und Schüler an den Schulen der Sekundarstufe 2 (Kollegien, Handelsmittelschulen und Fachmittelschulen) wird der Unterricht ebenfalls am Donnerstag, 26. August beginnen, ebenso am GYB, wo der Unterrichtsbeginn jeweils jedes zweite Jahr mit jenem im Kanton Freiburg abgestimmt wird.

Im Zusammenhang mit der Änderung der Pensionierungsbedingungen für Staatsangestellte wurde in den vergangenen drei Schuljahren ein starker Anstieg der Pensionierungen verzeichnet, und zwar ab dem Zeitpunkt, an dem der geplante Systemwechsel vom Leistungsprimat zum Beitragsprimat angekündigt wurde. Zu Beginn des Schuljahres 2020/21 sind noch 432 Lehrpersonen, die sich frühzeitig pensionieren lassen könnten, d. h. mit Jahrgang 1963 oder früher, an den Schulen geblieben. Bis zum 31. Januar 2021 wurden 177 Pensionierungen für den Sommer 2021 angekündigt, darunter 168 Frühpensionierungen.

Bei den Lehrpersonen gab es im Jahr 2021 etwas mehr personelle Wechsel als 2020: Für die obligatorische Schule wurden 500 Stellen ausgeschrieben (2020: 448). Zusammen mit der Sekundarstufe 2 zählt der Lehrkörper insgesamt 3378,83 VZÄ und ist damit seit dem letzten Schuljahresbeginn um 44,53 VZÄ gestiegen (gegenüber 32,21 VZÄ im 2020).

Inhalt

| | |
|--|-----------|
| Die wichtigsten Neuerungen | 4 |
| 1. Obligatorische Schule | 5 |
| 1.1 Gesetze und Reglemente | 5 |
| 1.1.1 Motion Beurteilung und Schulzeugnis im 1. Zyklus | 5 |
| 1.1.2 Externe Personen, die an den Schulen mitwirken | 6 |
| 1.1.3 Motion Jokertage an der Schule | 6 |
| 1.2 Pädagogische und didaktische Vorkehrungen für den Unterricht zu Beginn des Schuljahres 2021/22 | 7 |
| 1.2.1 Evaluation der Implementierung des LP 21 und SchiLw-Module 2021/22 | 7 |
| 1.2.2 Die Medienwoche | 8 |
| 1.2.3 Fächerübergreifende Projekte | 8 |
| 1.3 Sprachenunterricht | 9 |
| 2. Unterricht der Sekundarstufe 2 | 10 |
| 2.1 Inkrafttreten des Reglements über den Mittelschulunterricht | 10 |
| 2.2 Vereinfachte Aufnahme an die Mittelschulen für fremdsprachige Jugendliche | 10 |
| 2.3 Massnahmen gegen Machtmissbräuche und Sexismus | 11 |
| 2.4 Anpassung des Förderprogramms «Sport Kunst-Ausbildung» | 11 |
| 2.5 Förderprogramm für Mathematik: Einführung des Programms «Leonardo» | 12 |
| 2.6 Ausbau des GYB | 12 |
| 3. Berufsberatung | 13 |
| 3.1 Vorgeschlagene Massnahmen und Anpassungen bestehender Massnahmen an die Covid-19-Lage | 13 |
| 3.2 Check-up «Viamia», Freiburg gehört zu den Pilotkantonen | 13 |
| 3.3 Case Management Berufsbildung | 14 |
| 4. Übergeordnete Projekte | 15 |
| 4.1 Digitale Bildung | 15 |
| 4.1.1 Das Konzept für die digitale Bildungsstrategie 2022-2026 befindet sich in Erarbeitung | 15 |
| 4.1.2 Aufschiebung der Einführung von BYOD in den Schulen der S2 | 15 |
| 4.1.3 M365: Einführung von M365 ab der 5H und Weiterbildungen | 16 |
| 4.1.4 Modullehrplan «Medien und Informatik» (LP 21) | 16 |
| 4.2 Schulqualitätsentwicklung an den obligatorischen und den nachobligatorischen Schulen | 17 |
| 4.2.1 Qualitätsentwicklung an den obligatorischen Schulen | 17 |
| 4.2.2 Das Qualitätskonzept für die Sekundarstufe 2 (Mittelschulen) | 17 |
| Zahlen und Fakten | 18 |

Die wichtigsten Neuerungen

1. Obligatorische Schule

1.1 Gesetze und Reglemente

Nach Annahme mehrerer Anträge durch den Grossen Rat wurde das Schulgesetz geändert: Die Änderungen betreffen die Beurteilung von Schülerinnen und Schülern im 1. Zyklus (betrifft nur den deutschsprachigen Kantonsteil), die Regeln für Personen, die regelmässig an den Schulen mitwirken, oder auch die Einführung von individuell wählbaren freien Halbtagen, sogenannte Jokertage (die ohne Begründung bezogen werden können).

1.1.1 Motion Beurteilung und Schulzeugnis im 1. Zyklus:

Die am 26. Juni 2019 von Grossrätin Christine Jakob und Grossrat Ueli Johner-Etter eingereichte Motion 2019-GC-53 zur Beurteilung und zum Schulzeugnis im 1. Zyklus (1H–4H) des obligatorischen Unterrichts wurde vom Grossen Rat am 26. September 2019 angenommen. Gestützt auf den Fachbericht «Beurteilen» der Deutschschweizer Erziehungsdirektoren-Konferenz (D-EDK) weisen die Verfasserin und der Verfasser der Motion darauf hin, dass das Schulzeugnis für die Schülerinnen und Schüler des deutschsprachigen Kantonsteils frühestens am Ende des 1. Zyklus (2. Primarklasse) eine Leistungsbeurteilung beinhalten sollte. Dies mit der Begründung, dass die Schülerinnen und Schüler dieser Stufe starke Unterschiede bezüglich ihrer Lernentwicklung vorweisen und um einen zu frühen, nicht altersgerechten Leistungsdruck zu vermeiden.

Um den Anliegen der Motion 2019-GC-2019 nachzukommen, wird die Beurteilung im 1. Zyklus wie folgt erfolgen:

- › In der 1H und 2H werden die Unterrichtsbestätigung und die Bestätigung, dass ein Elterngespräch stattgefunden hat, im Schulzeugnis vermerkt. An diesem Elterngespräch präsentiert die Lehrperson jeweils die Lernfortschritte der Schülerin oder des Schülers anhand des offiziellen Beurteilungsinstruments «Lernen begleiten und fördern 1H/2H» (Lbf 1H/2H) des DOA.
- › In der 3H und im ersten Semester der 4H wird der Besuch des Unterrichts in den Fächern Deutsch, Mathematik, «Natur, Mensch und Gesellschaft» (NMG), Gestalten, «Bewegung und Sport» und Musik im Schulzeugnis mit dem Vermerk «besucht» angegeben. Im Schulzeugnis wird auch bestätigt, dass ein Elterngespräch stattgefunden hat, an dem die Lehrperson den Eltern die Beobachtung und Beurteilung des Lern- und Entwicklungsstandes der Schülerin oder des Schülers in den fachlichen und überfachlichen Kompetenzen anhand des offiziellen Beurteilungsinstruments «Lernen begleiten und fördern 3H/4H» (Lbf 3H/4H) erläutert.
- › Am Ende des 2. Semesters der 4H erhalten die Schülerinnen und Schüler ein Schulzeugnis, in welchem die fachlichen Lernziele mit Prädikaten (Lernziele sehr gut erreicht, gut erreicht, erreicht, nicht erreicht) bewertet und die überfachlichen Kompetenzen anhand einer Viererskala beurteilt werden.

Das Beurteilungsverfahren wurde mit dem Inkrafttreten des Lehrplans 21, d.h. zu Beginn des Schuljahres 2019/20, angepasst. Das Schulgesetz wurde am 15. Dezember 2020 geändert.

1.1.2 Externe Personen, die an den Schulen mitwirken

Die am 25. Juni 2019 von Grossrätin Antoinette de Weck und Grossrat André Schneuwly eingereichte Motion 2019-GC-113 mit dem Titel «Seniorinnen und Senioren sollten regelmässig in der Regelschule mithelfen» wurde am 4. Februar 2020 vom Grossen Rat angenommen. In dieser Motion wird die Weiterführung des Projekts «Win 3 – drei Generationen im Klassenzimmer» verlangt, das von Pro Senectute unterstützt und in vier Schulen im deutschsprachigen Kantonsteil durchgeführt wird. Dies erfordert die Änderung von Artikel 42 des Schulgesetzes (SchG) betreffend den Schutz der Privatsphäre. Denn alle Personen, die in einem Arbeitsverhältnis mit dem Staat, den Gemeinden oder den anerkannten Kirchen stehen, sind nach Artikel 60 des Gesetzes über das Staatspersonal (StPG) an das Amtsgeheimnis gebunden. Da die Schule für die Schülerinnen und Schüler auch ein Lebensort ist, muss ihre Privatsphäre in diesem Umfeld verstärkt geschützt werden. So müssen sich alle schulexternen Personen, die regelmässig an der Schule oder im Unterricht mitwirken, also auch die Seniorinnen und Senioren, an das Amtsgeheimnis halten.

Die Änderung wurde vom Grossen Rat am 19. Mai 2021 angenommen und wird auf diesen Schuljahresbeginn in Kraft treten.

1.1.3 Motion Jokertage an der Schule

Die Motion 2019-GC-81 der Grossrätinnen Suzanne Schwander und Eliane Aebischer mit dem Titel «Änderung des Gesetzes über die obligatorische Schule: Einführung von individuell wählbaren freien Halbtagen, sogenannten Jokertagen» wurde am 15. September 2020 vom Grossen Rat angenommen. Die Motionärinnen verlangen eine Änderung oder Ergänzung von Artikel 20 des Schulgesetzes (SchG), um den Eltern während der obligatorischen Schulzeit pro Schuljahr vier individuell wählbare freie Halbtage zu gewähren, die ohne Begründung bezogen werden können. Die Bedingungen und Modalitäten, die für diese Jokertage vorgesehen sind, lassen sich wie folgt zusammenfassen:

- › Die Jokertage können nicht am ersten Schultag des Schuljahres, bei schulischen Aktivitäten und an offiziellen Prüfungstagen (Prüfungen für den Übergang von der Primarschule zur Orientierungsschule, kantonale, interkantonale oder internationale Prüfungen wie z. B. Pisa) bezogen werden.
- › Zu Beginn des Schuljahres kann die Schuldirektion weitere besondere Gelegenheiten (Daten) festlegen, an denen keine Jokertage bezogen werden können.
- › Jokertage können kumuliert werden. Ungenutzte Jokertage können nicht auf das nächste Schuljahr übertragen werden.
- › Bei unentschuldigtem Fernbleiben einer Schülerin oder eines Schülers kann die Schuldirektion den Bezug von Jokertagen einschränken oder verweigern.
- › Die Eltern müssen die Schule mindestens eine Woche im Voraus über den Bezug eines Jokertages informieren.
- › Die Eltern tragen die Verantwortung für die Jokertage, die sie für ihre Kinder beantragen, und sorgen dafür, dass die Unterrichtsprogramme weitergeführt werden. Auf Verlangen der Schule holen die Schülerinnen und Schüler den Stoff und die verpassten Prüfungen nach.

Der Grosse Rat wird die vorgeschlagene Änderung des Schulgesetzes in einer seiner Sessionen im Herbst 2021 behandeln.

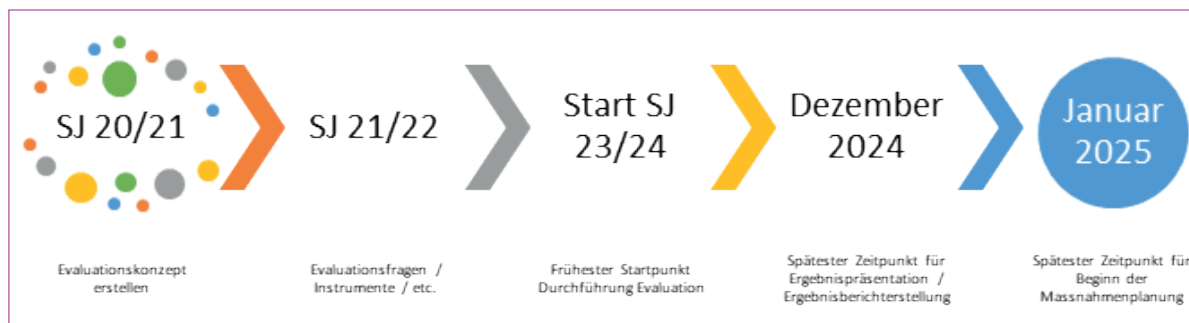
1.2 Pädagogische und didaktische Neuerungen für den Unterricht ab Beginn des Schuljahres 2021/22

1.2.1 Evaluation der Implementierung des LP 21 und SchiLw-Module 2021/22

Der Lehrplan 21 (LP 21) ist seit Beginn des Schuljahres 2019/21 an den Schulen Deutschfreiburgs in Kraft. Der Implementierungsprozess wird noch bis Ende Schuljahr 2022/23 dauern.

Ab Beginn des neuen Schuljahres 2021/22 stehen im Rahmen der Implementierung des LP 21 zwei weitere verbindliche schulinterne Weiterbildungsmodulare auf dem Programm. So befassen sich die Orientierungsschulen Düdingen, Kerzers, Murten, Freiburg, Tafers und Plaffeien im Schuljahr 2021/22 mit den Themen «Formatives Feedback und adaptive Unterstützung» und die OS Gurmels mit «Differenzierung und Lernaufgaben». Diese Module wurden vom DOA in Zusammenarbeit mit der digitalen Arbeits- und Lernplattform IQES Schweiz für Schule und Unterricht und je einem mandatierten Fachdidaktiker der Uni Freiburg (ZELF) und der HEP-PH FR entwickelt und werden von den Schuldirektionen, vom Schulinspektorat und von den pädagogischen Mitarbeitenden des DOA eng begleitet.

Gleichzeitig steht ein breites fachspezifisches Weiterbildungsangebot in Zusammenarbeit mit der HEP-PH FR, dem ZELF der Uni FR und den Fachgruppen des DOA zur Unterstützung der Implementierung des LP 21 zur Verfügung (<https://www.phfr.ch/weiterbildung>). Derzeit erarbeitet das DOA ein Konzept zur Evaluation der Implementierung des LP 21. Diese Evaluation soll im Schuljahr 2023/24 durchgeführt werden und ihre Ergebnisse werden voraussichtlich im Dezember 2024 präsentiert.



Beurteilung an den deutschsprachigen obligatorischen Schulen – Information für Eltern

Eine neue **digitale Broschüre**, die online verfügbar ist, informiert die Eltern ausführlich über die Beurteilung der Schülerinnen und Schüler an den deutschsprachigen obligatorischen Schulen. Sie behandelt mehrere Aspekte dieses Themas wie beispielsweise die fachliche und überfachliche Beurteilung im kompetenzorientierten Unterricht, die Selbsteinschätzung, das Elterngespräch, die Funktion des Schulzeugnisses. Jedes Kapitel der Broschüre ist mit einem QR-Code versehen, der zu vertiefteren Informationen führt. Die während der Testphase befragten Eltern haben die Broschüre als sehr informativ und hilfreich beurteilt. Der Link zur Broschüre ist auf jeder Schulwebsite sowie auf dem **Interneportal** www.friportal.ch zu finden.

1.2.2 Medienwoche in Zusammenarbeit mit dem Westschweizer Radio RTS

Die Medienwoche ermöglicht es den Westschweizer Schülerinnen und Schülern, Produktionen zu analysieren und Medieninhalte in verschiedenen Formen (Text, Foto, Radiobeitrag, Video) zu produzieren, um ihre Fähigkeiten auf diesem Gebiet und ihr kritisches Denken zu schulen. Die Woche wird vom 22. bis 26. November 2021 stattfinden und die Freiburger Schulen des FOA können ebenfalls daran teilnehmen. Die Klassen werden Gelegenheit haben, Journalistinnen und Journalisten zu treffen; sie können mitverfolgen, wie Informationen analysiert und weitergegeben werden. In verschiedenen Workshops können die Schülerinnen und Schüler Medieninhalte produzieren und erhalten so Einblick in die Realität einer Nachrichtenredaktion.

1.2.3 Fächerübergreifende Projekte

Ausstellung: Freiburgerinnen treten aus dem Schatten!

Die Ausstellung «Freiburgerinnen treten aus dem Schatten!» – entstanden aus einem Projekt von Schülerinnen und Schülern der 10H mehrerer französischsprachiger Orientierungsschulen des Kantons – zeichnet die Geschichte der Freiburger Frauen zwischen dem 15. und dem Beginn des 20. Jahrhunderts nach. Es ist ein originelles und nachhaltiges Projekt, das die Schülerinnen und Schüler 50 Jahre nach der Einführung des Wahl- und Stimmrechts für Frauen für die Gleichstellung von Männern und Frauen sensibilisieren will. Die den Sommer über im Gutenbergmuseum laufende Ausstellung ist die erste einer Reihe von vier Ausstellungen. Drei weitere werden in den kommenden drei Jahren dank einer Partnerschaft mit vier Museen (Greyerzer Museum in Bulle, Vitromuseum in Romont, Murtner Museum und Musée des grenouilles/Fröschmuseum in Estavayer-le-Lac) in anderen Freiburger Bezirken organisiert. Die Ausstellung dauert bis zum 19. September.

Fächerübergreifendes Projekt 11H «Fremdplatzierte Kinder»

Bei der Thematik der fremdplatzierten Kinder bzw. Verding- oder Pflegekinder geht es um die in der Schweiz bis weit ins 20. Jahrhundert verbreitete Praxis, verwaiste, uneheliche Kinder oder Kinder aus geschiedenen Familien durch fürsorgliche Zwangsmassnahmen in Heimen und Pflegefamilien fremdzuplatzieren. Zwischen 1800 und 1980 waren mehr als 100'000 Kinder von solchen Massnahmen betroffen. Die Gründe für die Unterbringung in einer Pflegefamilie, meist einer Bauerfamilie, oder einer oft religiösen Einrichtung waren vielfältig: Armut, Tod der Eltern, Scheidung, uneheliche Geburten, aber auch die «moralische Verwahrlosung», d.h. die Unvereinbarkeit des Lebenswandels der Eltern mit den damaligen bürgerlichen Normen. Quellen: https://www.verdingkinderreden.ch/download.php?id=558_421dffa8.

Das Ziel dieses Projekts ist es, dieses Thema aufzugreifen und die Schülerinnen und Schüler in ihrer Rolle als Staatsbürgerinnen und Staatsbürger dazu anzuregen, durch das Studium verschiedener Dokumente in unterschiedlichen Fächern (Französisch, Geschichte/Staatskunde, «Ethik, Religionen, Gemeinschaft», Geschichte-Geografie, Gestalten) eine fächerübergreifende Sicht auf dieses Thema zu erhalten.

1.3 Sprachenunterricht

—

Eröffnung von 2 zweisprachigen Klassen 1H/2H an der Primarschule Vignettaz in der Stadt Freiburg

In Zusammenarbeit mit der Stadt Freiburg eröffnet die Direktion für Erziehung, Kultur und Sport (EKSD) auf Beginn des Schuljahres 2021/22 an der französisch- und deutschsprachigen Primarschule Vignettaz (Stadt Freiburg) zwei zweisprachige Klassen. Dies soll die Motivation der Schülerinnen und Schüler fördern, dank Immersion die Sprache ihrer Schulkameradinnen und Schulkameraden zu lernen. Eltern, die in dem betreffenden Quartier wohnen und an diesem Projekt interessiert sind, konnten ihre Kinder bis Ende April anmelden. Es handelt sich vorerst um ein dreijähriges Pilotprojekt. Nach der Auswertung des Projekts wird eine Erweiterung ab der 3H in Betracht gezogen.

Bei den Schuldirektionen sind für dieses Projekt mehr als 100 Anmeldungen eingegangen. Für die beiden geplanten Klassen können aber nur je 18 Schülerinnen und Schüler, also insgesamt 36, aufgenommen werden. Mit einer von der Gemeinde in Zusammenarbeit mit den Schuldirektionen und den betreffenden Unterrichtsämtern organisierten Auslosung wurde bestimmt, welche Schülerinnen und Schüler die beiden Klassen besuchen können.

2. Unterricht der Sekundarstufe 2

2.1 Inkrafttreten des Reglements über den Mittelschulunterricht

Mit Beginn des neuen Schuljahres tritt das neue Reglement über den Mittelschulunterricht (MSR) in Kraft. Dieses erläutert die Ausführungsbestimmungen und konkretisiert das am 1. August 2019 in Kraft getretene neue Gesetz über den Mittelschulunterricht (MSG, SGF 412.0.1), das der Grosse Rat am 11. Dezember 2018 verabschiedet hat.

Das MSR beschreibt im Detail die Ziele und Aufgaben des Mittelschulunterrichts sowie dessen Betrieb und Finanzierung. Die vier Grundzüge der Revision der Rechtsgrundlagen für die Mittelschulen (S2: Kollegien, Handelsmittelschulen und Fachmittelschulen) sind:

- > die Aktualisierung der Aufgaben und Ziele des Mittelschulunterrichts, insbesondere bezüglich der Förderung der Zweisprachigkeit;
- > die Aktualisierung der Bildungsgänge;
- > die Stärkung der Führungsstrukturen;
- > die Klärung der Rechte und Pflichten der Schulpartner.

Zudem wurden zahlreiche allgemeine Regeln zum Schulbetrieb aktualisiert und ergänzt. Auch wurden Rechtsgrundlagen für das Bearbeiten und Bekanntgeben von Personendaten geschaffen.

2.2 Vereinfachte Aufnahme an die Mittelschulen für fremdsprachige Jugendliche

Mit neuen Richtlinien wird das Aufnahmeverfahren an die Mittelschulen für fremdsprachige Jugendliche (Auslandschweizer/innen, Ausländer/innen), deren Deutsch- und Französischkenntnisse sehr gering sind, geregelt. Die Aufnahme erfolgt in zwei Stufen und in enger Zusammenarbeit mit der Gewerblichen und Industriellen Berufsfachschule (GIBS).

Es wird vorausgesetzt, dass die Jugendlichen den Integrationskurs der GIBS besuchen, wo sie sprachliche und mathematische Fähigkeiten, aber auch soziale und Verhaltenskompetenzen erwerben. Können sie nach diesem Schuljahr Mathematikkenntnisse auf dem Niveau der 11H der obligatorischen Schule, grosse Fortschritte beim Erlernen der Erstsprache und eine angemessene Arbeitshaltung nachweisen, so werden sie zur regulären Aufnahmeprüfung im Juli zugelassen.

Für den Aufnahmeentscheid werden die Prüfungsergebnisse gemeinsam mit den Verantwortlichen der Integrationsklasse besprochen. Im ersten Mittelschuljahr besuchen die Jugendlichen den Unterricht in der Regel als Hörerin oder Hörer. Im zweiten Jahr müssen sie die Promotionskriterien erfüllen, wobei auch hier noch Ausnahmen möglich sind. Die Einführung dieser Richtlinien erfolgt nach Auswertung einer dreijährigen Projektphase.

Das zweistufige Verfahren hat es erlaubt, Jugendliche aus dem Asylbereich nach einem transparenten Verfahren erfolgreich in die Mittelschulen zu integrieren. Mit den neuen Richtlinien ändert sich das Verfahren nicht, der Kreis der fremdsprachigen Jugendlichen wird aber erweitert. Unabhängig von diesen Richtlinien besteht für Schülerinnen und Schüler, die mit ihren Erziehungsberechtigten aus dem Ausland in den Kanton Freiburg ziehen und die über die nötigen Vorkenntnisse verfügen, ein Aufnahmeverfahren auf Dossier.

https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-05/richtlinienaufnahme-von-jugendlichen-der-integrationsklassen-an-den-mittelschulen_0.pdf

2.3 Massnahmen gegen Machtmissbräuche und Sexismus

—
Nach den Sexismusvorwürfen an den Freiburger Schulen wurde für die Mittelschülerinnen und Mittelschüler eine spezielle Hotline für Opfer von Sexismus, Diskriminierung oder Machtmissbrauch eingerichtet und ein Online-Kontaktformular für anonyme Meldungen bereitgestellt. Gleichzeitig wurde auch eine neue Website gestaltet, um besser über die Ansprechpersonen oder Anlaufstellen zu informieren, an die sie sich in Schwierigkeiten wenden können:

<https://www.fr.ch/de/bildung-und-schulen/mittelschulen/praevention-gegen-sexismus-diskriminierung-und-machtmissbrauch>

Eine erste Auswertung der Neuerungen zeigt, dass das Online-Kontaktformular für vereinzelte Meldungen benutzt wurde, nicht aber die Hotline. Die anonymen Aussagen betreffen eher Aspekte, die mit Diskriminierung oder Machtmissbrauch zu tun haben. Die Kommission der psychologischen Beratungsstelle der S2 wird einen regelmässigen Bericht erhalten, der auch an die Schuldirektionen weitergeleitet wird, damit gegebenenfalls allgemeine Massnahmen wie Weiterbildungen oder andere präventive Aktivitäten beschlossen werden können.

2.4 Anpassung des Förderprogramms «Sport Kunst-Ausbildung»

—
Seit 2017 wird das Förderprogramm «Sport Kunst-Ausbildung» (SKA), das die schulischen Massnahmen für anerkannte Nachwuchssportlerinnen und -sportler und Nachwuchskünstlerinnen und -künstler regelt, gemäss den kantonalen Richtlinien umgesetzt. Die Anpassungen, die mit dem neuen Schuljahr in Kraft treten werden, betreffen insbesondere die Sekundarstufe 2.

Sie ermöglichen es, die Jugendlichen entsprechend ihrer individuellen Bedürfnisse, die sich aus dem Zusammenspiel von Schule, Trainingszeiten, Wettkampf und Regeneration ergeben, angepasster zu unterstützen. Die pädagogische Unterstützung wird individualisiert, indem mit den heute verfügbaren E-Learning-Plattformen der Unterricht phasenweise auf Distanz verfolgt werden kann. Auch wird eine zeitlich befristete Dispens von gewissen Fächern und schulischen Aktivitäten ermöglicht.

<https://www.fr.ch/de/eksd/spa/datei/sport-kunst-ausbildung-ska>

2.5 Förderprogramm für Mathematik: Einführung des Programms «Leonardo»

—

Ab Schulbeginn 2021 können die mathematisch besonders begabten Schülerinnen und Schüler der Freiburger Kollegien Kurse an der Universität Freiburg besuchen. Dieses Förderprogramm der Freiburger Kollegien ist das Resultat einer Vereinbarung, die zwischen der Universität Freiburg, der EKSD und der Mittelschuldirektorenkonferenz unterzeichnet wurde. Diese Vereinbarung ist ein konkretes Zeichen für den Prozess der Annäherung und des Austausches, den die Gymnasien des Kantons und die Universität Freiburg seit mehreren Jahren pflegen. Sie ist zudem eingebettet in den übergeordneten Rahmen der Massnahmen zur Förderung von Schülerinnen und Schülern mit besonderen Fähigkeiten.

Für die Anmeldung können sich interessierte Schülerinnen und Schüler bei der Mathematiklehrperson oder bei der Vorsteherin oder beim Vorsteher der Schule melden. Der Entscheid über die Aufnahme in dieses Förderprogramm wird vom Departement für Mathematik der Universität Freiburg nach der Prüfung des Dossiers getroffen. Die Schülerinnen und Schüler können aus einer Liste von Kursen, die im Rahmen des Programms «Leonardo» besucht werden können, auswählen. Gleichzeitig können sie vom Besuch des Mathematikunterrichts am Kollegium teilweise oder ganz befreit werden. Es muss aber ein regelmässiger Nachweis erfolgen, dass der wesentliche gymnasiale Unterrichtsstoff verstanden wurde. An der Universität erfolgreich abgelegte Prüfungen werden für das Bachelor-Studium an der Universität Freiburg anerkannt. Der Besuch des Förderprogramms ist unentgeltlich.

https://www.unifr.ch/news/de/25473/trad?utm_source=news&utm_medium=&utm_campaign=redirection_from_homehttp%3A%2F%2Fwww.unifr.ch%2Fhome%2Ffr%2F

2.6 Ausbau des GYB: Bezug der Neubauten

—

Ab sofort steht den Schülerinnen und Schülern ein neues Gebäude auf zwei Terrassenebenen zur Verfügung. Es bietet 25 Mehrzweckschulräume, einen Gruppenraum, einen Raum für bildnerisches Gestalten, einen Sportsaal sowie Verwaltungs- und Lehrpersonenräume, die um einen zentralen Innenhof angeordnet sind. Die Nutzfläche des bestehenden Campus erhöht sich damit um 40%. Der Neubau wurde durch die starke Bevölkerungsentwicklung in der Region notwendig.

3. Berufsberatung

3.1 Vorgeschlagene Massnahmen und Anpassungen bestehender Massnahmen an die Covid-19-Situation

Junge Freiburgerinnen und Freiburger zwischen 15 bis 25 Jahren, die auf den Herbst 2021 noch keine Lehrstelle gefunden haben, konnten das Angebot «Last Minute» nutzen, das aufgrund der Pandemie einen Monat früher als üblich gestartet ist, also bereits Mitte Mai. Für die jungen Menschen, die nach der obligatorischen Schule eine Lösung suchen, wurden neue Angebote bereitgestellt. So wurden vier Treffpunkte «Lehrstellen» organisiert, an denen sich Jugendliche, die auf der Suche nach einer Lehrstelle für Herbst 2021 sind, mit den Betrieben austauschen konnten, um sich über Schnupperlehren zu informieren oder direkt ein kurzes Bewerbungsgespräch zu führen.

Rund 200 junge Menschen haben dank diesen Anlässen eine Lehrstelle gefunden. Die Durchführung von Workshops zu Bewerbungs-, Vorstellungs- und Suchmethoden waren ebenfalls erfolgreich und ermöglichten es einer Mehrheit von ihnen, eine Ausbildung oder Übergangslösung zu finden. Das Last-Minute-Angebot ist noch bis am 27. August in Betrieb.

3.2 Check-up «Viamia», Freiburg gehört zu den Pilotkantonen

Der Bundesrat und die Sozialpartner haben beschlossen, allen erwerbstätigen Personen über 40 Jahren, die keinen Anspruch auf ein vergleichbares Angebot der IV, Sozialhilfe oder Arbeitslosenkasse haben, eine kostenlose Standortbestimmung anzubieten. Dieses neue Angebot namens «Viamia» soll Unsicherheiten hinsichtlich der Arbeitsmarktfähigkeit verringern und der Erwerbslosigkeit von älteren Arbeitnehmenden vorbeugen. Freiburg gehört 2021 zu den Pilotkantonen dieses Angebots, das ab Januar 2022 in der ganzen Schweiz flächendeckend eingeführt wird. Das Amt für Berufsberatung und Erwachsenenbildung ist für die Umsetzung dieses neuen Angebots «Viamia» zuständig.

«Viamia» umfasst einen beruflichen Check-up, der dank einer Standortbestimmung Klarheit und Selbstvertrauen von Erwerbstätigen ab 40 fördern soll. Dieses Angebot erlaubt, die Fähigkeiten und Kenntnisse in Zusammenhang mit der aktuellen Arbeitsmarktsituation zu analysieren. Daraus werden anschliessend erste Schritte abgeleitet, um das eigene berufliche Netzwerk, die Unterstützung durch den Arbeitgeber sowie durch das weitere Umfeld zu aktivieren.

Im Rahmen des Pilotprojekts haben in weniger als acht Monaten bereits fast 250 Erwachsene ab 40 Jahren von diesem Viamia-Angebot profitiert, ein Beweis für den Erfolg des Projekts und das Bedürfnis seitens der Bevölkerung des Kantons.

3.3 Case Management Berufsbildung

—
«Case Management Berufsbildung» ist ein neues Angebot, das Jugendliche unterstützen soll, die am Ende der obligatorischen Schulpflicht Mühe haben könnten, eine Lehrstelle zu finden.

Das Pilotprojekt ermöglicht es, Schwierigkeiten bei der beruflichen Eingliederung zu antizipieren und den betroffenen Schülerinnen und Schülern der 10H und 11H in den Orientierungsschulen eine spezielle Betreuung in Form von Workshops und Berufserkundungen (Schnupperlehren, Betriebsbesichtigungen, Berufserfahrung) anzubieten. Die Workshops und Schnupperlehren finden während der Schulzeit statt.

Dieses Pilotprojekt, das aus dem Wiederankurbelungsplan für die Freiburger Wirtschaft (im Kontext der Bewältigung der Covid-19-Pandemie) finanziert wird, soll in drei Gemeinden des Kantons durchgeführt werden: In der Orientierungsschule des Vivisbachbezirks in Châtel-St-Denis, der OS des Greyerzbezirks in Bulle und der OS Belluard in Freiburg. Das Pilotprojekt wird im Jahr 2022 auf eine deutschsprachige OS ausgeweitet. An jeder OS werden etwa 20 Schülerinnen und Schüler von diesem Angebot profitieren können.

4. Übergeordnete Projekte

4.1 Digitale Bildung

4.1.1 Das Konzept für die digitale Bildungsstrategie 2022 2026 befindet sich in Erarbeitung

Der Westschweizer Lehrplan (PER) wurde auf Ebene der Erziehungsdirektorenkonferenz der Westschweiz und des Tessins CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) überarbeitet, um neue Lehr- und Lernformen im Zusammenhang mit der Digitalisierung für die obligatorische Schule integrieren. Das Konzept beruht auf drei Säulen: Angemessene Nutzung digitaler Werkzeuge und Instrumente, Einführung in die Informatik und in die Bildung im Bereich der neuen Medien. Im Konzept für die digitale Bildung wird festgelegt, was mit den Schülerinnen und Schülern je nach Alter und in Bezug auf alle Themenbereiche unterrichtet werden soll. Es umfasst die Lerninhalte, die es den Schülerinnen und Schülern ermöglichen, die digitale Umgebung zu verstehen und sich in ihr zurechtzufinden.

Die Entwicklung der Digitalisierung in den vergangenen Jahren, die Umsetzung des Lehrplans 21 im deutschsprachigen Kantonsteil und der Teil zur digitalen Bildung im PER unterstreichen, wie wichtig es ist, die digitalen Kompetenzen der Schülerinnen und Schüler aufzubauen und sie zur digitalen Staatsbürgerschaft zu befähigen. Das kantonale Konzept für die Integration von Medien und IKT in den Unterricht 2017–2021 wird gegenwärtig überarbeitet und an die künftigen Anforderungen angepasst. Darin sollen Vorschläge für die Ausstattung, Infrastruktur, Aus- und Weiterbildung, digitale Lernumgebungen, pädagogische Unterstützung, technische Unterstützung usw. gemacht werden.

Auch der Grosse Rat hat sich dafür ausgesprochen, dass die Schülerinnen und Schüler den neuen digitalen Anforderungen in der Schule und in der Arbeitswelt gewachsen sind. So hat er namentlich die Motion Perler-Bürdel 2019-GC-139 angenommen, die den Kanton auffordert, die Ausstattung der Schülerinnen und Schüler der Orientierungsschulen mit einem persönlichen IT-Gerät zu finanzieren.

Die in anderen Kantonen gesammelten Erfahrungen zeigen, dass es von entscheidender Bedeutung ist, zuerst die Lehrpersonen in der Digitalisierung des fächerübergreifenden Unterrichts zu schulen, bevor umfangreiche Investitionen in die Ausstattung getätigt werden. Die Anschaffung von Informatikmaterial darf erst dann erfolgen, wenn das pädagogische Konzept festgelegt, das Lehrpersonal geschult, die Infrastruktur aller Schulen modernisiert und ein Rahmenkonzept eingeführt worden ist, das die sichere Nutzung digitaler Instrumente gewährleistet (hinsichtlich Datenschutz und Risikoprävention). Zudem ist es wichtig, bei der weiteren Entwicklung die Kohärenz von der 1H bis 11H zu berücksichtigen.

4.1.2 Aufschiebung der Einführung von BYOD in den Schulen der S2

Mit der Ablehnung der Motion «Dreijähriges Moratorium für die Einführung des Projekts BYOD/ AVEC» durch den Grossrat am 12. Februar und der Annahme der Motion Perler-Bürdel hat der Staatsrat entschieden, das BYOD-Konzept in den ersten Klassen der Mittelschulen zu Beginn des Schuljahres 2022/23 einzuführen. Inzwischen wurde eine Arbeitsgruppe eingesetzt, um die Fachschaften bei der Organisation von Weiterbildungsangeboten zu unterstützen, und eine Begleitgruppe gebildet, die sich mit der Digitalisierung im Bildungswesen im Allgemeinen befasst. Darüber hinaus wird gegenwärtig das kantonale Konzept für die Integration von Medien und IKT (Medien, Bilder, Informations- und Kommunikationstechnologien) in den Unterricht für die Freiburger Schulen aktualisiert. Ziel ist es, ein umfassendes Projekt zu entwickeln, das Elemente enthalten soll, die über die obligatorische Schule hinausgehen und somit auch die Sekundarstufe 2 (Mittelschulen und Berufsbildung) betreffen.

Im Schuljahr 2021/22 werden die Pilotprojekte weitergeführt und erweitert, insbesondere auch in den deutschen und zweisprachigen ersten Gymnasialklassen des Kollegiums Gambach.

4.1.3 M365: Einführung von M365 ab der 5H und Weiterbildungen

Der Westschweizer Lehrplan zur digitalen Bildung (PER EdNum) sieht vor, dass die Schule die Schülerinnen und Schüler ab der 5H dazu anregt, die Auswirkungen der sie umgebenden digitalen Welt zu verstehen, insbesondere im Hinblick auf die Schaffung und Weitergabe von neuem Wissen. Die Schule vermittelt ihnen eine digitale Kultur, die sich auf soziokulturelle, technologische und anwendungsbezogene Perspektiven stützt, unabhängig vom jeweiligen Medium. Dies setzt die Förderung der technischen und reflexiven Fähigkeiten der Schülerinnen und Schüler voraus.

Die Ausbildung der Lehrpersonen mit Hilfe zertifizierter Ausbilderinnen und Ausbilder ist ab dem Schuljahr 2022/23 geplant, was eine schrittweise Einführung des EdNum PER zwischen 2023 und 2026 mit entsprechenden Lehrmitteln und pädagogischen Ressourcen ermöglicht.

Aufgrund der Covid-19-Pandemie und der damit verbundenen Umstellung auf den Fernunterricht erhielten alle Schülerinnen und Schüler ab der 5H ein M365-Konto. Diese Einführung wurde mit mehreren Unterrichtssequenzen zur digitalen Staatsbürgerschaft unterstützt, in denen die Schülerinnen und Schüler in der verantwortungsvollen Nutzung von Kommunikationsplattformen, der Reaktion auf unangemessene Inhalte und der Einrichtung eines sicheren Passworts geschult wurden. Diese Schulungen werden fortgesetzt.

4.1.4 Modullehrplan «Medien und Informatik» (LP 21) - Fortführung fachspezifische Weiterbildung wie «MIA 21»

Der Modullehrplan «Medien und Informatik», ein Bestandteil des Lehrplans 21, gliedert sich in die drei Kompetenzbereiche «Medien», «Informatik» und «Anwendungskompetenzen». Der Inhalt dieser Module ist entsprechend den Schulstufen je nach Alter der Schülerinnen und Schüler angepasst. Die Umsetzung dieses Modullehrplans stellt neue Anforderungen an die digitalen Kompetenzen der Lehrpersonen. Das Verständnis der fachlichen Grundlagen und die Kenntnis der Fachbegriffe dieser Kompetenzbereiche sind zentral, um den Modullehrplan «Medien und Informatik» zu verstehen und entsprechend unterrichten zu können. Daher bietet das DOA eine entsprechende Aus- und Weiterbildung an.

In den vergangenen drei Jahren absolvierten mehr als die Hälfte aller Lehrpersonen für den deutschsprachigen obligatorischen Unterricht der Klassen 1H-11H die Weiterbildung «MIA 21». An mindestens drei Weiterbildungsmodulen vertieften sie sich in die Grundlagen und Fachbegriffe, analysierten und entwickelten die eigenen Kompetenzen weiter und knüpften anhand von zwei Unterrichtseinheiten einen direkten Bezug zu ihrer Unterrichtspraxis.

Für das Schuljahr 2021/22 ist die Weiterbildung ausgebucht. Mit der letzten Durchführung im Schuljahr 2022/23 wird das DOA sein Ziel eines Verständnisses des Kompetenzaufbaus des Modullehrplans «Medien und Informatik» und seiner Integration in den Unterricht erreicht haben.

4.2 Schulqualitätsentwicklung an den obligatorischen und den nachobligatorischen Schulen

—

4.2.1 Die Qualität an der obligatorischen Schule

Im Schuljahr 2020/21 haben die Schulen des FOA mit der Umsetzung des **Rahmenkonzepts für die Qualitätssicherung und -entwicklung** begonnen. Jede von ihnen machte sich Gedanken über ihre Stärken und ihr Entwicklungspotenzial. Das Schulinspektorat, das von den pädagogischen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern unterstützt wird, beobachtet regelmässig jede Schule und begleitet und unterstützt sie bei der Qualitätssicherung und -entwicklung.

Die 14 Pilotschulen hatten ein Jahr Vorsprung und die Möglichkeit, eine Bilanz dieser zwei Jahre zu ziehen, die von der Covid-19-Pandemie geprägt waren. Sie haben deren Auswirkungen für die gesamte Schulorganisation durch eine Anpassung ihrer Arbeitsweise bewältigt. Für diese Schulen hat es das Rahmenkonzept bereits ermöglicht, gute Unterrichtspraktiken auszutauschen und die Arbeit der Fachpersonen in einer im Team geführten Reflexion zu würdigen. Die Pilotschulen haben sich zum Beispiel dafür entschieden, Themen wie das Schulklima, die Unterstützung für Schülerinnen und Schüler in Schwierigkeiten sowie die Motivation und Lernstrategien voranzutreiben. Alle sind sich bewusst, dass die Qualität der Schule auch in Ausnahmesituationen wie dieser Pandemie weiterhin Priorität hat.

Die Schulen werden in ihrem Vorgehen unterstützt, indem konkrete Tools und Instrumente online bereitgestellt werden, die es ermöglichen, prioritäre Arbeitsobjekte auszuwählen wie auch die Analyse der gesammelten Informationen zu organisieren. Um Daten zu den ausgewählten Elementen zu erheben, werden auch Fragebögen für Schülerinnen und Schüler, Lehrpersonen oder Eltern angeboten.

4.2.2 Das Qualitätskonzept für die Sekundarstufe 2 (Mittelschulen)

Das am 1. August 2019 in Kraft getretene Gesetz über den Mittelschulunterricht (MSG) sieht vor, dass die Mittelschulen auf der Grundlage eines kantonalen Konzepts Massnahmen zur Qualitätssicherung und -entwicklung umsetzen (Art. 20). Das Amt hat in Zusammenarbeit mit den wichtigsten Anspruchsgruppen der Mittelschulen ein kantonales Rahmenkonzept für die Qualitätssicherung und -entwicklung erarbeitet. Dieses dient der Orientierung und dem gemeinsamen Verständnis. Es baut auf bereits bestehenden Qualitätsinstrumenten auf, ergänzt und systematisiert diese und unterscheidet die drei Ebenen Unterricht, Schule sowie den Mittelschulbereich als Teil des Bildungssystems. Für diese Ebenen werden Ziele, Indikatoren und Instrumente definiert. Die konkrete Ausarbeitung des Qualitätskonzepts auf Schulebene erfolgt in einer zweiten Phase und trägt schulspezifischen Gegebenheiten Rechnung. Die Auswertung der Vernehmlassung des Rahmenkonzeptes, die von März bis Juni gedauert hat, zeigt die gute Akzeptanz des Ansatzes. Im kommenden Schuljahr wird das leicht angepasste Rahmenkonzept in den Mittelschulen umgesetzt.

Inhalt

| | |
|---|-----------|
| Zahlen und Fakten | 19 |
| 1. Beschäftigungssituation im Unterrichtswesen | 21 |
| 1.1 Kindergarten und Primarschule 1H-8H (1. und 2. Zyklus) | 21 |
| 1.2 Orientierungsschule (3. Zyklus) | 21 |
| 1.3 Sekundarstufe 2 (S2) | 21 |
| 1.4 Pensionierungen | 21 |
| 1.5 IS-Academia: Plattform zur erleichterten Organisation der Stellvertretungen für Lehrpersonen | 22 |
| 1.6 Totalrevision des Reglements für das Lehrpersonal, das der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport untersteht (LPR) | 22 |
| 2. Entwicklung der Klassen- und Schülerzahlen | 23 |
| 2.1 Kindergarten, Primarschule, Orientierungsschule | 23 |
| 2.2 Übersicht: Klassen- und Schülerzahlen in der obligatorischen Schule | 24 |
| 2.3 Sonderschulung | 24 |
| 2.4 Unterricht der Sekundarstufe 2 (S2) | 25 |
| 2.5 Sport–Kunst–Ausbildung | 26 |
| 2.6 Übersicht: Klassen- und Schülerzahlen im gesamten Kanton | 26 |
| 3. Klasseneröffnungen und -schliessungen zu Schuljahresbeginn 2021/22 | 27 |
| 3.1 Kindergartenklassen 1H-2H | 27 |
| 3.2 Primarschulklassen 3H-8H | 28 |
| 3.3 Orientierungsschule 9H-11H | 29 |

Zahlen und Fakten

Einleitung

Bei den in diesem Dossier präsentierten Zahlen wird zwischen der effektiven (Anzahl Köpfe) und der «gesetzlichen» Schülerzahl unterschieden. Die effektive Schülerzahl entspricht der tatsächlichen Anzahl Schülerinnen und Schüler. Die gesetzliche Schülerzahl berücksichtigt die Dreifachzählung der Schülerinnen und Schüler, die im Kanton Freiburg verstärkte sonderpädagogische Massnahmen (VM) erhalten. Diese Massnahme kommt nicht nur der betroffenen Schülerin oder dem betroffenen Schüler zugute, sondern auch der Schule oder Klasse. Massgebend für die Eröffnung oder Schliessung von Klassen ist die gesetzliche Schülerzahl.

Für die Schulkreise mit einem Rückgang der Anzahl Schülerinnen und Schüler und die Schulkreise mit einem Anstieg der Anzahl Schülerinnen und Schülern zusammengenommen werden 9,6 zusätzliche Klassen für den Mehrbedarf im 1. und 2. Schulzyklus sowie 20,75 zusätzliche Klassen für den 3. Zyklus eröffnet. An den Mittelschulen ist der Klassenbestand um 1,5 Klassen gesunken.

Wie bereits im Vorjahr haben erneut etwas mehr Schülerinnen und Schüler als vor Ausbruch der Pandemie nach Abschluss ihrer obligatorischen Schulzeit um eine Verlängerung der Schulzeit, also um ein 12. Schuljahr ersucht, sei es im gleichen Klassentypus oder in einem leistungsstärkeren: Im französischsprachigen Kantonsteil wurden daher aufgrund der Covid-19-Pandemie zwei zusätzliche Klassen eröffnet, während die betroffenen deutschsprachigen Schülerinnen und Schüler den bereits vorgesehenen Klassen zugewiesen werden konnten. An den Mittelschulen sind die Schülerzahlen leicht rückläufig, ausser für die Passerelle.

An den obligatorischen Schulen hat sich die durchschnittliche Klassengrösse im Vergleich zum Vorjahr kaum verändert: Sie beträgt im Kindergarten 18,5 (18,6) und in der Primarschule 19 (18,9). In der Orientierungsschule variiert die durchschnittliche Anzahl Schülerinnen und Schüler pro Klasse je nach Klassentypus, damit angepasste Lernbedingungen angeboten werden können. Eine Realklasse zählt im Schnitt 13,9 (15,1) Schülerinnen und Schüler, eine Sekundarklasse 21,2 (21,7) und eine Progymnasialklasse 22,9 (23,1).

Bei den Lehrpersonen gab es im Jahr 2021 etwas mehr personelle Wechsel als 2020: Für die obligatorische Schule wurden 500 Stellen ausgeschrieben (2020: 448). Zusammen mit der Sekundarstufe 2 zählt der Lehrkörper insgesamt 3378,83 VZÄ und ist damit seit dem letzten Schuljahresbeginn um 44,53 VZÄ gestiegen (gegenüber 32,21 VZÄ im 2020).

1. Beschäftigungssituation im Unterrichtswesen

1.1 1H-8H (1. und 2. Zyklus)

—
Nach Kündigungen, Pensionierungen, Klasseneröffnungen, Stellenwechsel oder Änderung des Beschäftigungsgrads waren in den Klassen 1H bis 8H 340 Unterrichtsstellen neu zu besetzen (205 im französisch- und 135 im deutschsprachigen Kantonsteil), davon rund 20% Vollzeitstellen. Im gleichen Zeitraum galt es im Vorjahr 324 Stellen zu besetzen (232 im französisch- und 92 im deutschsprachigen Kantonsteil), davon ebenfalls etwa 20% Vollzeitstellen. Es bestehen weiterhin Schwierigkeiten bei der Personalrekrutierung.

1.2 Orientierungsschule (3. Zyklus)

—
Insgesamt wurden 160 Stellen ausgeschrieben (131 im französischsprachigen Kantonsteil zu etwa 56 VZÄ und 29 im deutschsprachigen zu 17 VZÄ). Im vergangenen Jahr waren 124 Stellen ausgeschrieben worden (90 im französischsprachigen und 34 im deutschsprachigen Kantonsteil) zu insgesamt 39 VZÄ. Aufgrund der grossen Zahl der in diesem Jahr zu besetzenden Stellen waren Rekrutierungsschwierigkeiten vor allem für die Sprachfächer und den Hauswirtschaftsunterricht zu verzeichnen.

1.3 Sekundarstufe 2

—
Hier wurden 39 (im Vorjahr 43) Stellen ausgeschrieben, zu insgesamt 24,50 VZÄ (im Vorjahr 24,10). Auf dieser Stufe gibt es bei der Personalrekrutierung keine Schwierigkeiten zu vermelden.

1.4 Pensionierungen

—
Im Zusammenhang mit der Änderung der Pensionierungsbedingungen für Staatsangestellte wurde in den vergangenen drei Schuljahren ein starker Anstieg der Pensionierungen verzeichnet, und zwar ab dem Zeitpunkt, an dem der geplante Systemwechsel vom Leistungsprimat zum Beitragsprimat angekündigt wurde.

Zu Beginn des Schuljahres 2020/21 sind an den Schulen noch 432 Lehrpersonen (ohne Berücksichtigung der Stellvertretungen), die sich frühzeitig pensionieren lassen könnten, d. h. mit Jahrgang 1963 oder früher, geblieben: 208 auf der Primarstufe, 103 an den Orientierungsschulen, 80 an den Mittelschulen und 41 am Konservatorium.

Bis zum 31. Januar 2021 wurden 177 Pensionierungen für den Sommer 2021 angekündigt, darunter 168 Frühpensionierungen. Diese Abgänge entsprechen 41% der Personen, die das Alter erreicht haben, in dem sie in den Ruhestand treten können. Diese 177 Abgänge setzen sich zusammen aus 76 Abgängen auf der Primarstufe, 52 an den Orientierungsschulen, 35 an den Mittelschulen und 14 am Konservatorium. Dabei ist anzumerken, dass unter diesen 177 Abgängen 19 Personen in Teilpension gegangen sind.

Das Risiko eines Lehrerinnen- und Lehrermangels ist somit real: Dies liegt jedoch nicht an der (mangelnden) Attraktivität des Berufes. Vielmehr ist es auf strukturelle Faktoren zurückzuführen, insbesondere auf die Einführung des zweiten Kindergartenjahres im gesamten Kanton (wofür rund 100 zusätzliche Klassen eröffnet wurden), auf die generelle Einführung von Schuldirektorinnen und Schuldirektoren auf der Primarstufe mit Inkrafttreten des Schulgesetzes, d.h. rund 110 Verwaltungsstellen (66,9 VZÄ), die von Lehrpersonen besetzt wurden, auf den vermehrten Entscheid für eine Teilzeitarbeit sowie auf das Bevölkerungswachstum, das die Eröffnung zahlreicher neuer Klassen notwendig machte.

1.5 IS-Academia: Plattform zur erleichterten Organisation von Stellvertretungen für Lehrpersonen

IS-Academia (ISA) ist eine im Juni 2019 von der EKSD eingerichtete Internetplattform, um die Schuldirektionen bei der Rekrutierung von Lehrpersonen für kurze oder längerdauernde Stellvertretungen zu unterstützen. Derzeit sind 3022 Personen auf dieser Plattform angemeldet, das sind rund 58% mehr als im Vorjahr. Zwar gibt es bei der Anmeldung keine Beschränkungen, es werden jedoch hauptsächlich Lehrpersonen mit Teilpensen, frisch pensionierte Lehrpersonen sowie Studierende in Ausbildung rekrutiert. Von den 814 veröffentlichten Stellvertretungsangeboten betrafen 653 die Primarschule und 161 die OS. Im Schnitt gingen für ein Angebot 7,4 Bewerbungen ein.

Nähere Informationen dazu sind unter folgender Internetadresse zu finden:

<https://www.friportail.ch/de/content/stellvertreter-platform>.

1.6 Totalrevision des Reglements für das Lehrpersonal, das der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport untersteht (LPR): Beginn der Vorbereitungsarbeiten

Im Frühjahr 2021 wurde eine Arbeitsgruppe «LPR-Totalrevision» gebildet. In einem ersten Schritt erstellte sie einen interkantonalen Vergleich der Rahmenbedingungen für die Anstellung von Lehrpersonen, insbesondere zur Jahresarbeitszeit, Anzahl Wochenlektionen, Dauer der Lektionen, Entlastungen usw., und begann dann mit der Aktualisierung der Funktionsbeschriebe. Es ist geplant, ein Forschungsinstitut mit der Durchführung einer Umfrage zur Arbeitszeit von Lehrpersonen zu beauftragen, sobald der Rahmen und die Modalitäten der Studie festgelegt sind. Die Umfrage wird voraussichtlich ab Beginn des Schuljahres 2022/23 durchgeführt werden. Sobald die Ergebnisse bekannt sind, kann mit der Überarbeitung des LPR begonnen werden, insbesondere im Hinblick auf den Berufsauftrag, der die verschiedenen Tätigkeitsbereiche der Lehrpersonen definiert. Es sind mehrere Gesprächsrunden mit den verschiedenen Schulpartnern, darunter auch den Gewerkschaften, geplant, um den Fortgang der Arbeiten zu begleiten.

2. Stand der Klassen- und Schülerzahlen zu Schuljahresbeginn

Hier finden sich die am 15. Mai 2021 angekündigten Schülerzahlen, die als Grundlage für die Klasseneröffnungen und -schliessungen dienen.

2.1 Kindergarten 1H-2H

Im gesamten Kanton zählte man am 15. Mai 2021 etwa **7'133 Schülerinnen und Schüler (effektiver Bestand)** verteilt auf **386,5 Kindergartenklassen**. Bezieht man die Schülerinnen und Schüler mit verstärkten sonderpädagogischen Massnahmen mit ein, so erhält man eine gesetzliche Anzahl von **7'309 Schülerinnen und Schülern**. Durchschnittlich umfasst eine Kindergartenklasse **18,46 Schülerinnen und Schüler (effektive Anzahl)**. Es sei darauf hingewiesen, dass im Staatsvoranschlag 2022 0,5 VZÄ für die Eröffnung der beiden Klassen vorgesehen sind. Die restlichen 1,5 VZÄ werden durch den geringeren Bedarf an Altersentlastungen gedeckt.

| | Effektive Schülerzahl 2021/22 | Effektive Schülerzahl 2020/21 | +/- | Gesetzliche Schülerzahl 2021/22 | Gesetzliche Schülerzahl 2020/21 | +/- | Anzahl Klassen 2021/22 | Anzahl Klassen 2020/21 | +/- |
|--------------|-------------------------------|-------------------------------|------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------|------------------------|------------------------|-----------|
| SEnOF | 5443 | 5463 | -20 | 5579 | 5569 | +10 | 294,0 | 291,0 | +3 |
| DOA | 1690 | 1692 | -2 | 1730 | 1744 | -14 | 92,5 | 93,5 | -1 |
| Total | 7133 | 7155 | -22 | 7309 | 7313 | -4 | 386,5 | 384,5 | +2 |

Primarschule 3H-8H

Im gesamten Kanton zählte man am 15. Mai 2021 an den Primarschulen etwa **21'288 Schülerinnen und Schüler (effektive Anzahl)** verteilt auf **1122,6 Primarklassen**. Bezieht man die Schülerinnen und Schüler mit verstärkten sonderpädagogischen Massnahmen mit ein, so erhält man eine gesetzliche Anzahl von **22'370 Schülerinnen und Schülern**. Durchschnittlich umfasst eine Primarschulklasse **18,96 Schülerinnen und Schüler (effektive Anzahl)**. Es sei darauf hingewiesen, dass im Staatsvoranschlag 2022 6,2 VZÄ für die Eröffnung von 7,6 Klassen vorgesehen sind. Die restlichen 1,4 VZÄ werden durch den geringeren Bedarf an Altersentlastungen gedeckt.

| | Effektive Schülerzahl 2021/22 | Effektive Schülerzahl 2020/21 | +/- | Gesetzliche Schülerzahl 2021/22 | Gesetzliche Schülerzahl 2020/21 | +/- | Anzahl Klassen 2021/22 | Anzahl Klassen 2020/21 | +/- |
|--------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------|------------------------|------------------------|-------------|
| SEnOF | 16513 | 16428 | +85 | 17417 | 17264 | +153 | 872,0 | 870,8 | +1,2 |
| DOA | 4775 | 4712 | +63 | 4953 | 4890 | +63 | 250,6 | 244,2 | +6,4 |
| Total | 21288 | 21140 | +148 | 22370 | 22154 | +216 | 1122,6 | 1115,0 | +7,6 |

Orientierungsschule 9H-11H

Im gesamten Kanton zählte man am 15. Mai 2021 an den Orientierungsschulen **11'387 Schülerinnen und Schüler (effektive Anzahl)** verteilt auf **610 Klassen**. Bezieht man die Schülerinnen und Schüler mit verstärkten sonderpädagogischen Massnahmen mit ein, so erhält man einen gesetzlichen Bestand von **11'817 Schülerinnen und Schülern**. Auf Stufe der Orientierungsschule variiert die durchschnittliche Anzahl Schülerinnen und Schüler pro Klasse je nach Klassentypus. Eine Realklasse zählt im Schnitt 13,89 Schülerinnen und Schüler, eine Sekundarklasse 21,22 und eine Progymnasialklasse 22,88. Es sei darauf hingewiesen, dass im Staatsvoranschlag 2022 27 VZÄ für die Eröffnung von 20,75 Klassen vorgesehen sind. Die restlichen 6,2 VZÄ werden durch den geringeren Bedarf an Altersentlastungen gedeckt.

| | Effektive Schülerzahl 2021/22 | Effektive Schülerzahl 2020/21 | +/- | Gesetzliche Schülerzahl 2021/22 | Gesetzliche Schülerzahl 2020/21 | +/- | Anzahl Klassen 2021/22 | Anzahl Klassen 2020/21 | +/- |
|--------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------|------------------------|------------------------|---------------|
| SEnOF | 8951 | 8846 | +105 | 9347 | 9182 | +165 | 462 | 443,25 | +18,75 |
| DOA | 2436 | 2380 | +56 | 2470 | 2400 | +70 | 148 | 146,00 | +2,00 |
| Total | 11387 | 11226 | +161 | 11817 | 11582 | +235 | 610 | 589,25 | +20,75 |

2.2 Übersicht: Klassen- und Schülerzahlen in der obligatorischen Schule

| | | Effektive Schülerzahl 2021/22 | Effektive Schülerzahl 2020/21 | +/- | Gesetzliche Schülerzahl 2021/22 | Gesetzliche Schülerzahl 2020/21 | +/- | Anzahl Klassen 2021/22 | Anzahl Klassen 2020/21 | +/- |
|-------|--------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------|------------------------|------------------------|---------------|
| 1-2H | SEnOF | 5443 | 5463 | -20 | 5579 | 5569 | +10 | 294,00 | 291,00 | +3,00 |
| | DOA | 1690 | 1692 | -2 | 1730 | 1744 | -14 | 92,50 | 93,50 | -1,00 |
| 3-8H | SEnOF | 16513 | 16428 | +85 | 17417 | 17264 | +153 | 872,00 | 870,80 | +1,20 |
| | DOA | 4775 | 4712 | +63 | 4953 | 4890 | +63 | 250,60 | 244,20 | +6,40 |
| 9-11H | SEnOF | 8951 | 8846 | +105 | 9347 | 9182 | +165 | 462,00 | 443,25 | +18,75 |
| | DOA | 2436 | 2380 | +56 | 2470 | 2400 | +70 | 148,00 | 146,00 | +2,00 |
| | Total SEnOF | 30907 | 30737 | +170 | 32343 | 32015 | +328 | 1628,00 | 1605,05 | +22,95 |
| | Total DOA | 8901 | 8784 | +117 | 9153 | 9034 | +119 | 491,10 | 483,70 | +7,40 |
| | Total | 39808 | 39521 | +287 | 41496 | 41049 | +447 | 2119,10 | 2088,75 | +30,35 |

2.3 Sonderschulung

Schülerinnen und Schüler, die verstärkte sonderpädagogische Massnahmen (VM) erhalten, besuchen grundsätzlich die Regelschule (integrative Lösung). Wo dies nicht möglich ist, werden die Schülerinnen und Schüler einer besser an ihre Bedürfnisse angepassten Sonderschule zugewiesen (separierende Lösung). Im Kanton kommen 896 (2020/21: 846) Schülerinnen und Schüler in den Genuss von Integrationsmassnahmen an der Regelschule. Davon sind 688 (639) französischsprachig und 147 (142) deutschsprachig. Hinzu kommen noch die von den Integrationsdiensten betreuten Schülerinnen und Schüler: So wurden 22 (22) französischsprachige und 15 (15) deutschsprachige hörbehinderte oder

gehörlose Schülerinnen und Schüler sowie 12 (16) französischsprachige und 12 (12) deutschsprachige Schülerinnen und Schüler mit Sehbehinderung gezielt betreut.

Die zehn Sonderschulen zählen insgesamt 910 Schülerinnen und Schüler (888), davon 770 (748) französischsprachige und 140 (140) deutschsprachige. Von diesen 910 Schülerinnen und Schülern haben 28 (27) ihren Wohnort in einem anderen Kanton. Zudem sind 81 (76) Schülerinnen und Schüler, davon 15 (16) ausserkantonale, in den 5 Schulinternaten der Sonderschulen untergebracht, was 21'519 (20'352) Übernachtungen entspricht; fast 60 Schülerinnen und Schüler nutzen ausserdem Wochenend- und Ferienangebote, die insgesamt 2050 (2050) Übernachtungen ergeben.

Demgegenüber gehen 21 (17) Freiburger Schülerinnen und Schüler ausserhalb des Kantons zur Schule, darunter 4 (5) französischsprachige und 17 (12) deutschsprachige.

Für alle Schülerinnen und Schüler mit besonderem Bildungsbedarf, die für die Sonderschulung zugelassen wurden, konnte eine geeignete Lösung gefunden werden. 388 (412) Gesuche beurteilte die Abklärungsstelle des SoA nach ihren Abklärungsarbeiten positiv, das sind 83% (85%) der Gesuche. Von diesen 388 Schülerinnen und Schülern mit einer positiven Stellungnahme betreffen 308 eine neue VM und 80 eine Änderung der VM. Dabei kann es sich um einen Wechsel von einer integrativen zu einer separativen VM und umgekehrt oder von einer separativen VM in der Sprachklasse zu einer separativen VM in der Sonderschulklasse und umgekehrt handeln.

Im Schuljahr 2021/22 werden insgesamt 1806 (1734) Schülerinnen und Schüler mit besonderem Bildungsbedarf gezählt, die im Kanton Freiburg entweder die Regelschule oder eine Sonderschule besuchen. Für den Bereich der Sonderpädagogik genehmigte der Staatsrat im vergangenen Juni 9,00 (7,75) Vollzeitstellen für die Sonderschulen und 8,00 (8,00) Vollzeitstellen für die integrative Förderung, um den entsprechenden Bedarf für die gestiegene Anzahl neuer Schülerinnen und Schüler zu decken. Diese werden jedoch in den Beständen der Regelschule als neue Stellen erfasst. Denn aufgrund der Kantonalisierung der Integrationsdienste, wie sie im neuen Gesetz über die Sonderpädagogik vorgesehen ist, werden die schulischen Heilpädagoginnen und Heilpädagogen, die für die Unterstützungsmassnahmen bei den in Regelschulen integrierten Schülerinnen und Schüler zuständig sind, nunmehr von der EKSD angestellt und den öffentlichen Schulen angegliedert.

2.4 Sekundarstufe 2 (S2)

—

Zu Beginn des Schuljahrs 2021/22 werden an den Mittelschulen 279,5 Klassen (2020/21: 281) für 6438 (6569) Schülerinnen und Schüler geführt. Darin enthalten sind auch die 628 (672) Freiburger Schülerinnen und Schüler, die das Interkantonale Gymnasium der Broye in Payerne besuchen.

Der gymnasiale Bildungsgang verzeichnet einen Rückgang um 62 Schülerinnen und Schüler und die Fachmittelschule um 80 Schülerinnen und Schüler. Die Zahl der Schülerinnen und Schüler an der Handelsmittelschule blieb stabil (+1 Schüler). Ausserdem besuchen gegenüber dem Schuljahr 2020/21 10 Schülerinnen und Schüler mehr die Passerelle Berufsmaturität/Fachmaturität – universitäre Hochschulen. Es ist nicht einfach genau zu bestimmen, welcher Teil der Entwicklung der Schülerbestände auf die Pandemie, unabhängig von den üblichen statistischen Schwankungen, zurückzuführen ist. Diese

Entwicklung hängt ab von der Anzahl der Schülerinnen und Schüler, welche die obligatorische Schule abschliessen, von den von diesen Schülerinnen und Schülern getroffenen Ausbildungsentscheiden und von der Anzahl der Schülerinnen und Schüler, welche die Mittelschulen verlassen. Insgesamt scheint die Covid-19-Pandemie keinen Einfluss auf die Anmeldungen für die Bildungsgänge der S2 zu haben.

2.5 Sport–Kunst–Ausbildung

Um die Schulausbildung besser mit einer sportlichen Laufbahn oder künstlerischen Karriere vereinbaren zu können, werden den Nachwuchstalente Anpassungen angeboten. Dank dem Förderprogramm Sport-Kunst-Ausbildung (SKA) können Nachwuchstalente im Sport oder in künstlerischen Bereichen von Stundenplan-Anpassungen sowie zusätzlich von besonderen Unterstützungsmassnahmen profitieren.

Für das Schuljahr 2021/22 gingen 531 (522) Gesuche ein, davon wurden 409 (412) gutgeheissen: 272 (292) für den Status SKA, 112 (95) als Nachwuchshoffnungen und 25 (25) für ausserkantonale Angebote. Von diesen Gesuchen entfallen 29 (35) auf Künstlerinnen und Künstler in den Bereichen Tanz und Musik, während die restlichen den Bereich Sport betreffen. Dabei stammen 9 (10) Sporttalente aus anderen Kantonen.

Auf der Sekundarstufe 1 (OS) erhalten 160 (161) Schülerinnen und Schüler Fördermassnahmen, bei den Schulen der Sekundarstufe 2 sind es 164 (173) und in der Berufsbildung 48 (45).

Zusätzliche Informationen zu diesem Förderprogramm sind unter folgender Internetadresse zu finden: <https://www.fr.ch/de/spa/sport-und-freizeit/leistungssport/ska-sport>

2.6 Übersicht: Klassen- und Schülerzahlen im gesamten Kanton

| Effektive Zahlen | Schülerzahl 2021/22 | Schülerzahl 2020/21 | +/- | Anzahl Klassen 2021/22 | Anzahl Klassen 2020/21 | +/- |
|--|------------------------|------------------------|-------------|---------------------------|---------------------------|---------------|
| Kindergartenklassen 1-2 ^H | 7 133 | 7 155 | -22 | 386,50 | 384,50 | +2,00 |
| Primarschulklassen 3-8 ^H | 21 288 | 21 140 | +148 | 1 122,60 | 1 115,00 | +7,60 |
| Orientierungsschule 9-11 ^H | 11 387 | 11 226 | +161 | 610,00 | 589,25 | +20,75 |
| Sonderschulen | 910 | 888 | +22 | 130,00 | 128,00 | +2,00 |
| Kollegien, Handelsmittelschulen, Fachmittelschulen | 5 810 | 5 897 | -87 | 253,00 | 253,00 | +0,00 |
| Freiburger Schüler am GYB | 628 | 672 | -44 | 26,50 | 28,00 | -1,50 |
| Total | 47 156 | 46 978 | +178 | 2 528,60 | 2 497,75 | +30,85 |

3. Klasseneröffnungen und -schliessungen zu Schuljahresbeginn 2021/22

3.1 Kindergartenklassen 1H 2H

—

SEnOF

| Klasseneröffnungen | | Klassenschliessungen | |
|-------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|
| Surpierre – Prévondavaux | + 1 | ACER | - 1 |
| Corbière – Hauteville | + 1 | Bas-Intyamon – Grandvillard | - 1 |
| Cugy – Vesin | + 1 | Bulle - Condémine | - 2 |
| Freiburg – Vignettaz | + 1 | Courtepin | - 1 |
| Gibloux – Corpataux Magnedens | + 1 | Freiburg – Perolles | - 1 |
| Givisiez | + 1 | Freiburg Schönberg | - 1 |
| Grolley | + 1 | La Verrerie – Semsales | - 1 |
| Haut-Intyamon | + 1 | Montet – Nuvilly | - 1 |
| Le Mouret | + 1 | Vuadens | - 1 |
| Marly Cité | + 1 | | |
| Mont-Vully | + 1 | | |
| Romont | + 1 | | |
| Villars-sur-Glâne Cormanon | + 1 | | |
| Total | + 13 | Total | - 10 |
| Total | + 3 | | |

DOA

| Klasseneröffnungen | | Klassenschliessungen | |
|--------------------------------------|------------|-----------------------------------|------------|
| Kerzers | + 1 | Bösingen | - 1 |
| Wünnewil | + 1 | Düdingen | - 1 |
| Giffers – Tentlingen – St. Silvester | + 1 | Flamatt | - 1 |
| St. Ursen – Rechthalten | + 1 | Alterswil | - 1 |
| | | Plaffeien – Brünisried – Plasselb | - 1 |
| Total | + 4 | Total | - 5 |
| Total | - 1 | | |
| Total DOA & SEnOF | + 2 | | |

3.2 Primarschulklassen 3H-8H

—

SEnOF

| Klasseneröffnungen | | Klassenschliessungen | |
|-----------------------------|---------------|---------------------------------|---------------|
| Basse-Veveyse | + 1 | Avry – Matran | - 0,3 |
| Bulle – Condémine | + 2 | Surpierre – Prévondavaux | - 1 |
| Bulle – La Léchère | + 2 | Cottens | - 1 |
| Corminboeuf | + 1 | Freiburg – Jura | - 0,5 |
| Estavayer-le-Lac | + 1 | Freiburg – Vignettaz | - 2 |
| Estavayer (Murist-Vuissens) | + 1 | Givisiez | - 1 |
| La Roche – Pont-la-Ville | + 1 | Hauterive | - 1 |
| Le Pâquier | + 1 | La Verrerie – Semsales | - 1 |
| Riaz | + 1 | Marly Cité | - 1 |
| Siviriez | + 1 | Marly Grand-Pré | - 1 |
| Ursy – Montet | + 1 | Montagny | - 1 |
| Vuadens | + 1 | Romont | - 1 |
| | | Villars-sur-Glâne Les Rochettes | - 1 |
| Total | + 14,0 | Total | - 12,8 |
| Total | + 1,2 | | |

DOA

| Klasseneröffnungen | | Klassenschliessungen | |
|--------------------------------------|--------------|-----------------------------------|--------------|
| Kerzers | + 1 | Wünnewil | - 1 |
| Regionalschule Freiburg | + 1 | Ueberstorf | - 1 |
| Freiburg – Au | + 1 | Plaffeien – Brünisried – Plasselb | - 0,3 |
| Freiburg – Jura | + 0,4 | St. Ursen – Rechthalten | - 1 |
| Gurmels | + 2 | | |
| Bösingen | + 1 | | |
| Düdingen | + 1 | | |
| Flamatt | + 1 | | |
| Schmitten | + 1 | | |
| Giffers – Tentlingen – St. Silvester | + 0,3 | | |
| Total | + 9,7 | Total | - 3,3 |
| Total | + 6,4 | | |
| Total DOA & SEnOF | + 7,6 | | |

3.3 Orientierungsschule 9H-11H

—

SEnOF

| Klasseneröffnungen | | Klassenschliessungen | |
|---------------------|----------------|----------------------|----------------|
| OS Belluard | + 1 | OS Domdidier | - 3,75 |
| OS Cugy | + 19,75 | OS Estavayer-le-Lac | - 9,5 |
| OS Gibloux | + 3 | | |
| OS Glanebezirk | + 1,5 | | |
| OS Jolimont | + 0,25 | | |
| OS La Tour-de-Trême | + 0,5 | | |
| OS Murten | + 0,5 | | |
| OS Riaz | + 2 | | |
| OS Saane West | + 1,5 | | |
| OS Vivisbach | + 2 | | |
| Total | + 32,0 | Total | - 13,25 |
| Total | + 18,75 | | |

DOA

| Klasseneröffnungen | | Klassenschliessungen | |
|------------------------------|----------------|----------------------|------------|
| OS Plaffeien | + 1 | OS Wünnewil | - 1 |
| OS Tifers | + 1 | | |
| OSR Murten | + 1 | | |
| Total | + 3 | Total | - 1 |
| Total | + 2 | | |
| Total DOA & SEnOF | + 20,75 | | |



Genève, le 17 août 2021
Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de l'instruction publique et du
département de la sécurité, de la population et de la santé**

Mesures COVID-19 pour la rentrée scolaire 2021-2022 à Genève

A l'approche de la rentrée scolaire, les mesures liées au COVID-19 au sein des structures préscolaires, scolaires et de formation ont été définies par degré d'enseignement. Elles s'appliquent tant aux enfants, élèves et jeunes qu'aux professionnels concernés. Dans un contexte sanitaire encore instable, la rentrée se fait dans un souci de normalité et la stratégie suivie tolère une certaine circulation virale dans la mesure où celle-ci est inévitable dans le cadre scolaire. Cette stratégie s'accompagne d'une surveillance rigoureuse de la situation et d'une réaction rapide en cas de flambée.

Après deux années scolaires fortement perturbées par le COVID-19, la rentrée 2021-2022 est assortie de mesures de prévention et de lutte contre le COVID les moins restrictives possibles afin de réduire l'impact négatif sur l'enseignement et l'encadrement des enfants et des jeunes en scolarité. Les mesures ont été prises en tenant compte:

- de l'importance de l'enseignement en présentiel;
- de l'expérience accumulée durant l'année scolaire 2020-2021, notamment concernant la gestion logistique des situations de flambée et l'impact important des mesures en place sur la qualité de l'enseignement, la continuité de la scolarité, la vie professionnelle et la santé psychique des différents groupes populationnels impliqués;
- conformément aux connaissances scientifiques actuelles concernant le SARS-CoV-2;
- en fonction de la situation épidémiologique actuelle, notamment les spécificités du variant en circulation actuellement, et des prévisions à court terme;
- du fait que les enfants et les jeunes développent extrêmement rarement des maladies sévères et que leur contamination n'entraîne actuellement pas d'augmentation significative des hospitalisations;
- du fait aussi que les adultes – qui, eux, sont plus à risque face au COVID – et les jeunes dès 12 ans ont à leur disposition un moyen de réduire très efficacement le risque d'infection et, tout particulièrement, les formes graves de la maladie, à savoir la vaccination (gratuite et à disposition immédiate).

Mesures pour la rentrée scolaire 2021-2022

Mesures générales au sein des établissements scolaires

- aération des locaux;
- hygiène des mains;
- nettoyage régulier des surfaces.

Port du masque

- obligatoire entre adultes, sauf quand assis avec distance, en crèche et en milieu scolaire, quel que soit le degré;
- pour le secondaire II, obligatoire pour tous les usagers des bâtiments scolaires (adultes et élèves), sauf si assis avec distance, jusqu'à la levée des mesures du Conseil fédéral sur les lieux clos;
- pour le secondaire I, obligatoire pour tous les usagers des bâtiments scolaires (adultes et élèves) les cinq premières semaines dès la rentrée scolaire, sauf si assis avec distance;
- pour l'école primaire, obligatoire pour les adultes les cinq premières semaines de la rentrée scolaire, sauf si assis avec distance;
- pas obligatoire en crèche dans la prise en charge des enfants.

Distance

- n'est pas requise entre les élèves, ni entre les enfants et les adultes en crèche;
- est requise autant que possible entre adultes et élèves, du degré primaire au degré secondaire II: si elle n'est pas possible, le port du masque est obligatoire selon les principes énoncés ci-dessus.

Dépistage

- en cas de flambée, le dépistage sur site est proposé au degré secondaire I;
- en cas de flambée, le *testing* hors site est recommandé par le service du médecin cantonal (SMC) aux élèves des degrés primaire et secondaire II.

Ces mesures – qui pourront être modifiées, notamment en cas de péjoration épidémiologique – assurent un minimum de cohérence avec les autres cantons latins. Elles tiennent aussi compte du contexte genevois, où le *testing* systématique n'est pas envisageable dans les écoles. Ainsi, et grâce notamment à l'engagement sans faille du personnel enseignant, les autorités misent sur une rentrée qui permettra à l'école d'assurer normalement sa mission auprès des élèves.

Enfin, il est rappelé que la vaccination reste l'outil de prévention le plus efficace contre l'infection et la transmission du virus. Le SMC et le DIP encouragent donc le personnel enseignant et les jeunes dès 12 ans à profiter de ces cinq premières semaines de la rentrée scolaire pour se faire vacciner afin de se protéger au mieux individuellement et participer également ainsi à la construction d'une protection collective.

Pour toute information complémentaire (MÉDIAS UNIQUEMENT):

- *DIP: par l'intermédiaire de M. Pierre-Antoine Preti, responsable de communication, T. 022 546 69 68 ou 079 754 25 90;*
- *DSPS: par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, T. 079 935 86 75.*



Genève, le 24 août 2021
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Rentrée scolaire 2021

Lors de sa traditionnelle conférence de presse de rentrée, organisée mardi 24 août, le département a dressé un bilan rassurant de la réussite des élèves à l'issue d'une année scolaire 2020-2021 fortement marquée par le COVID. Au titre des nouveautés de la rentrée 2021-2022, il a notamment présenté des modifications de la grille horaire du Collège et un nouveau plan d'études pour l'ECG qui permettront l'introduction de l'enseignement de l'informatique et de la culture numérique dans ces deux filières. Attaché aux démarches participatives, le DIP accompagnera cette année les expériences menées par des élèves pour lutter contre la précarité menstruelle afin d'évaluer les besoins et les mesures à mettre en œuvre en 2022. Afin de mieux pouvoir lutter contre les discriminations en milieu scolaire, une grande enquête sera menée cet automne auprès des élèves et des professionnels.

Lundi 30 août, près de 79'000 élèves et 7300 membres du corps enseignant reprendront le chemin de l'école. Le contexte épidémiologique instable leur commandera, cette année encore, de respecter strictement les mesures de sécurité sanitaire annoncées la semaine dernière. Aussi peu restrictives que possible, ces dernières sont le garant d'une reprise dans de bonnes conditions, tant pour les élèves que pour le corps enseignant.

Bien que le nombre d'élèves continue d'augmenter, les conditions-cadres restent stables cette année encore. La croissance des effectifs se poursuit à l'école primaire (+581 élèves) et touche dorénavant le Cycle d'orientation (+320 élèves), ainsi que l'enseignement spécialisé (+101 élèves). Cette augmentation continue a un impact fort sur les budgets et les besoins en bâtiments.

"Au plan pédagogique, les mesures de soutien mises en place l'année dernière en faveur des élèves ont permis d'atteindre des taux de réussite comparables à ceux des autres années dans la plupart des filières", déclare la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta.

Ainsi, au Cycle d'orientation (CO), le nombre et le type de réorientations en 9ème et 10ème sont du même ordre que les années précédentes. Le taux de réussite en fin de 11ème année reste lui aussi stable. Il en va de même de l'obtention des titres par les élèves des classes terminales du Collège et de l'Ecole de culture générale (ECG). Concernant les classes non terminales, les résultats sont globalement comparables au Collège, à l'ECG et au CFP commerce.

En ce qui concerne l'apprentissage, les résultats globaux de l'année 2020-2021 sont meilleurs que ceux de 2019. Les résultats varient toutefois selon les pôles de formation et la voie suivie: si le taux de réussite de la filière duale du certificat fédéral de capacité (CFC) est comparable

à celui de 2019, celui de la filière attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) a toutefois légèrement diminué, notamment dans les domaines professionnels impactés par la crise.

Quelque 1863 contrats d'apprentissage étaient signés au 15 août de cette année, soit 127 de plus que l'année dernière à la même époque. Le renouvellement du plan de soutien à l'apprentissage doit permettre d'augmenter encore le nombre de contrats. Le but est d'atteindre ou dépasser celui de l'année dernière (2358). Ce plan permet la signature des contrats jusqu'au 31 octobre, une prise en charge des trois premiers mois de salaire pour les entreprises ayant connu des difficultés, une prime de 3000 francs pour les nouvelles entreprises formatrices ainsi que la valorisation des entreprises formatrices pour l'adjudication des marchés publics.

"Malgré la situation sanitaire compliquée, les grands projets avancent. Cette rentrée nous permet de présenter un certain nombre de nouveautés", se réjouit la conseillère d'Etat.

Au CO, l'information et l'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) seront renforcées. En outre, les élèves de 11ème bénéficieront de trois périodes hebdomadaires d'éducation physique. L'enseignement du fait religieux en histoire disposera dorénavant de moyens d'enseignement spécifiques pour tous les degrés de **l'école obligatoire**.

Au Collège, la grille horaire est modifiée avec l'introduction de l'option spécifique dès la première année, ainsi que celle d'un enseignement d'informatique et de culture numérique. Deux périodes d'informatique sont prévues pour tous les élèves de 1ère, une en 2ème ainsi qu'une semaine décloisonnée impliquant plusieurs disciplines en 3ème. Des éléments de culture numérique et le développement de compétences transversales sont prévus dès 2022 dans toutes les disciplines. L'introduction d'un enseignement d'informatique et de culture numérique répond à une obligation intercantonale que les cantons doivent mettre en œuvre au plus tard en 2022. Compte tenu de l'importance de cet enseignement pour la suite du parcours des élèves, Genève a décidé de l'introduire dès cette rentrée.

A l'ECG, la mise en œuvre du nouveau plan d'études cadre intercantonal permet également l'introduction de l'informatique et de la culture numérique (deux périodes en 1ère et en 2ème) selon une approche du même type que celle déployée au Collège. Ce nouveau plan d'études permet aussi de renforcer les options spécifiques préprofessionnelles ainsi que les langues. Enfin, l'éducation au développement durable et à la biodiversité est intégrée dans plusieurs disciplines.

Introduit l'année dernière, le nouveau **dispositif Sport-Art-Etudes**, qui offre notamment une grille horaire allégée, présente un bilan positif. Il est donc reconduit et élargi: 317 jeunes sportifs ou artistes au CO (+9%) sont concernés et 308 à l'ESII (+12%).

Pour répondre à la question de la **précarité menstruelle**, plusieurs projets locaux portés par des élèves ont vu le jour dans des établissements de l'ESII. Le DIP a décidé d'agir dans une logique participative, en partant de ce qui a été réalisé par les élèves et pour les élèves. L'objectif consiste à évaluer les besoins selon la diversité des établissements. Ainsi, la phase pilote se poursuit en 2021-2022 et une évaluation en sera faite au printemps 2022 afin de mettre en place les mesures nécessaires à la rentrée 2022.

La lutte contre les discriminations qui peuvent se produire dans le cadre scolaire constitue une préoccupation constante du département. Néanmoins, pour avoir une politique efficace en la matière, il est fondamental de connaître l'ampleur du problème, de savoir qui est touché, de quelle manière, etc. C'est pourquoi le service de recherche en éducation (SRED) va procéder cet automne à une grande enquête auprès d'un échantillon de plus de 3000 élèves et de 500 professionnels. Toutes les discriminations sont concernées. Les résultats, attendus

pour le printemps 2022, permettront de renforcer la politique du département en la matière: la diversité qui caractérise l'école genevoise doit rester un atout pour nos élèves.

Enfin, la mission du service de médiation scolaire est élargie avec la mise en place d'**une structure d'accueil confidentielle et neutre**. Celle-ci est externe au cadre de l'école et des services du département. Elle s'adresse aux élèves, aux familles ainsi qu'à tous les bénéficiaires des prestations du DIP. Elle permettra de prodiguer aide et conseils, voire de proposer un accompagnement ou une médiation, notamment en cas de conflit persistant avec un établissement scolaire ou un service de l'institution, ou si la personne ne souhaite pas s'adresser directement à l'entité concernée par la problématique.

[Dossier de presse](#)

Pour tout complément d'information: M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DIP, pierre-antoine.preti@etat.ge.ch, T. 022 546 69 68 ou 079 754 25 90.

Rentrée scolaire 2021-2022

Conférence de presse du 24 août 2021

Plan de la conférence de presse

- **Le contexte COVID**
- **La croissance des effectifs d'élèves**
- **Les conditions de la rentrée**
- **Quelques nouveautés de la rentrée**
- **Annexes : faits et chiffres-clés**

Le contexte COVID

Réussite des élèves au CO

- De nombreuses mesures de soutien ont été mises en place au CO pour faire face aux difficultés rencontrées par certains élèves, notamment les plus fragiles.
- Le nombre et le type de réorientations en 9^{ème} et 10^{ème} sont comparables à ceux des autres années. Il en va de même pour le taux de réussite en 11^{ème} :

| Historique taux de promotion en fin de 11e | | | | | | | | |
|--|---------------|---------------------------|-------------------|-------|--------------|--------------|--------------|---------------------------------|
| | Elèves promus | Dont promus par tolérance | Elèves non promus | Total | LS | LC | CT | Taux de promotion en fin de 11e |
| 20-21 | 3489 | 1183 | 609 | 4098 | 88.2% | 77.8% | 67.5% | 85.1% |
| 19-20 | 3544 | 1386 | 765 | 4309 | 87.7% | 68.8% | 68.2% | 82.2% |
| 18-19 | 3722 | 1414 | 582 | 4304 | 89.9% | 79.0% | 68.5% | 86.5% |
| 17-18 | 3335 | 1310 | 629 | 3964 | 88.0% | 77.8% | 68.3% | 84.1% |
| 16-17 | 3651 | 1344 | 668 | 4319 | 89.8% | 75.1% | 63.3% | 84.5% |
| 15-16 | 3570 | 1367 | 652 | 4222 | 88.8% | 75.7% | 67.3% | 84.6% |
| 14-15 | 3341 | 1308 | 731 | 4072 | 89.3% | 75.7% | 65.8% | 82.0% |
| 13-14 | 3322 | 1298 | 743 | 4065 | 87.6% | 70.5% | 70.4% | 81.7% |
| 12-13 | 3470 | 1003 | 606 | 4076 | 89.7% | 73.6% | 86.6% | 85.1% |

Le contexte COVID

Réussite des élèves à l'ESII

| | ECG (certificats) | Collège (maturités) |
|-------------|----------------------|------------------------|
| 2018 | 76% | 95.3% |
| 2019 | 73% | 95.2% |
| 2020 | 83% | 96.2% |
| 2021 | 73% | 96.1% |

Les résultats de 2021 sont dans la ligne de ce qu'on constate habituellement. En effet, 2020 avait été une année particulière (suppression des examens et session de rattrapage pour les élèves n'obtenant pas leur titre sur la base du seul 1^{er} semestre). Concernant les classes non terminales, les résultats sont globalement comparables, au Collège, à l'ECG et au CFP commerce.

Le contexte COVID

Réussite des apprentis (1)

| | CFC dual | CFC plein temps | CFC + AFP adultes | AFP (dual + PT) | Moyenne annuelle |
|-------------|----------|-----------------|-------------------|-----------------|------------------|
| 2017 | 86.3% | 83.1% | 92.8% | 83.2% | 86.0% |
| 2018 | 87.0% | 80.3% | 89.9% | 85.3% | 86.7% |
| 2019 | 85.6% | 78.7% | 85.7% | 85.6% | 83.3% |
| 2020 | 90.5% | 92.0% | 88.6% | 88.4% | 90.5% |
| 2021 | 85.5% | 80.8% | 87.7% | 84.8% | 84.5% |

Le contexte COVID

Réussite des apprentis (2)

- L'année 2020-2021 a été très particulière selon les professions en raison du manque d'activité professionnelle et/ou du télétravail, mais l'ensemble des procédures de qualification ont été organisées de manière traditionnelle, conformément aux ordonnances fédérales.
- Les taux de réussite sont, malgré tout, supérieurs à ceux de 2019 (+1.2%)
- Ils varient selon les pôles de formation, que l'on soit en CFC ou en AFP, en dual ou à plein temps :
 - le taux de réussite de la filière duale CFC est comparable à celui de 2019, celui de la filière plein temps est supérieur de 2.1 %.
 - celui de la filière AFP a légèrement diminué par rapport à 2019, notamment dans les domaines professionnels impactés par la crise, à savoir la construction, le commerce ou l'hôtellerie-restauration : ces jeunes particulièrement fragiles ont souffert du manque de pratique professionnelle.

Le contexte COVID

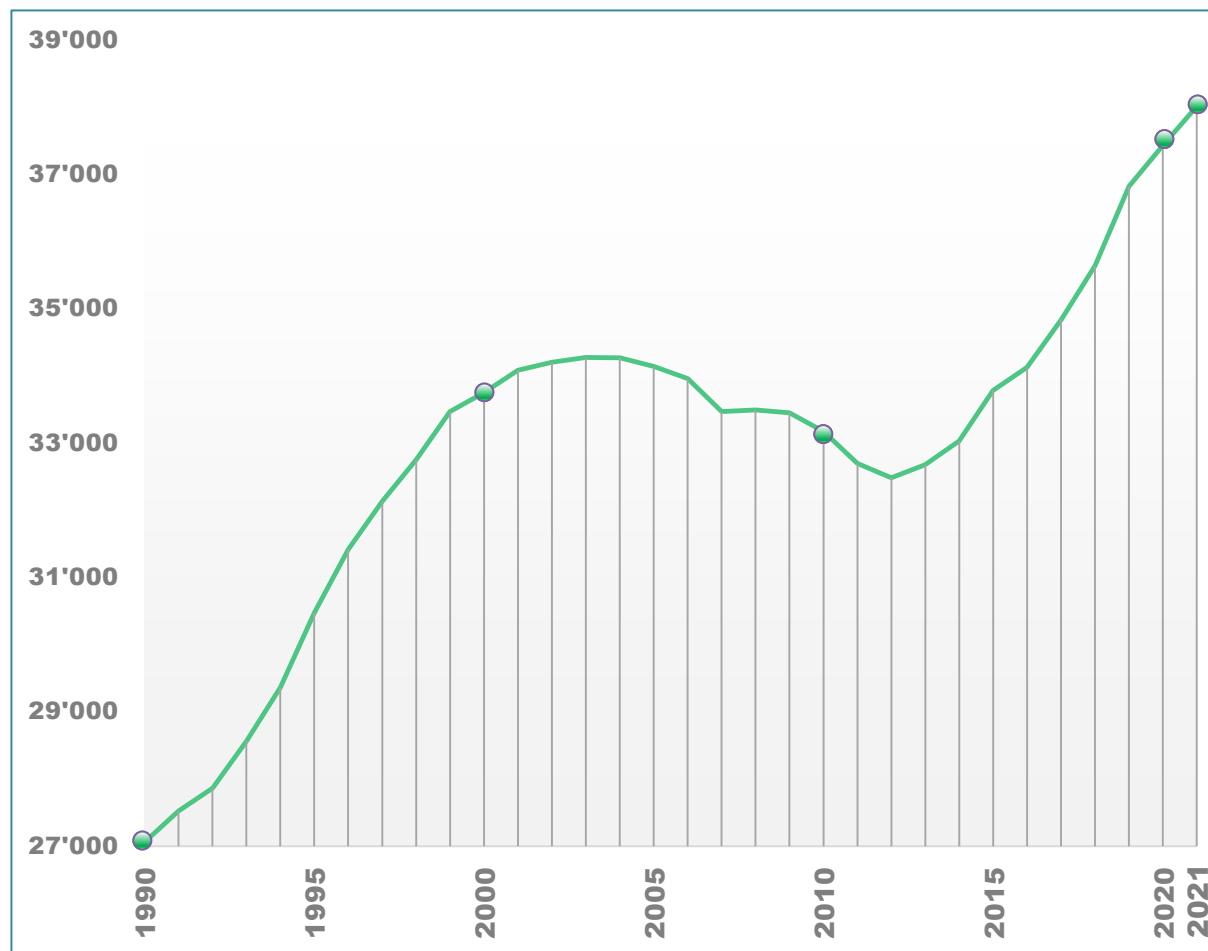
Mesures sanitaires

- L'enseignement a lieu sans qu'une distance imposée ne soit requise.
- Les mesures d'hygiène restent en vigueur : lavage des mains, aération des locaux, nettoyage des surfaces.
- Port du masque :

| | | Primaire + GIAP | Secondaire I (CO+ 2 ECOFP) | Secondaire II |
|---------------|--|--|---|---|
| Masque | Pour élèves/jeunes | Non | Oui jusqu' au 1.10.21 <i>sauf si assis avec distance</i> | Oui <i>sauf si assis avec distance</i> |
| | Pour adultes, lors de contact avec élèves/jeunes | Oui jusqu'au 1.10.21 <i>sauf si assis avec distance</i> | Oui jusqu'au 1.10.21 <i>sauf si assis avec distance</i> | Oui <i>sauf si assis avec distance</i> |
| | Entre adultes | Oui <i>sauf si assis avec distance</i> | Oui <i>sauf si assis avec distance</i> | Oui <i>sauf si assis avec distance</i> |

Croissance des effectifs d'élèves

Enseignement primaire



2021 : 38'022

2020 : 37'441

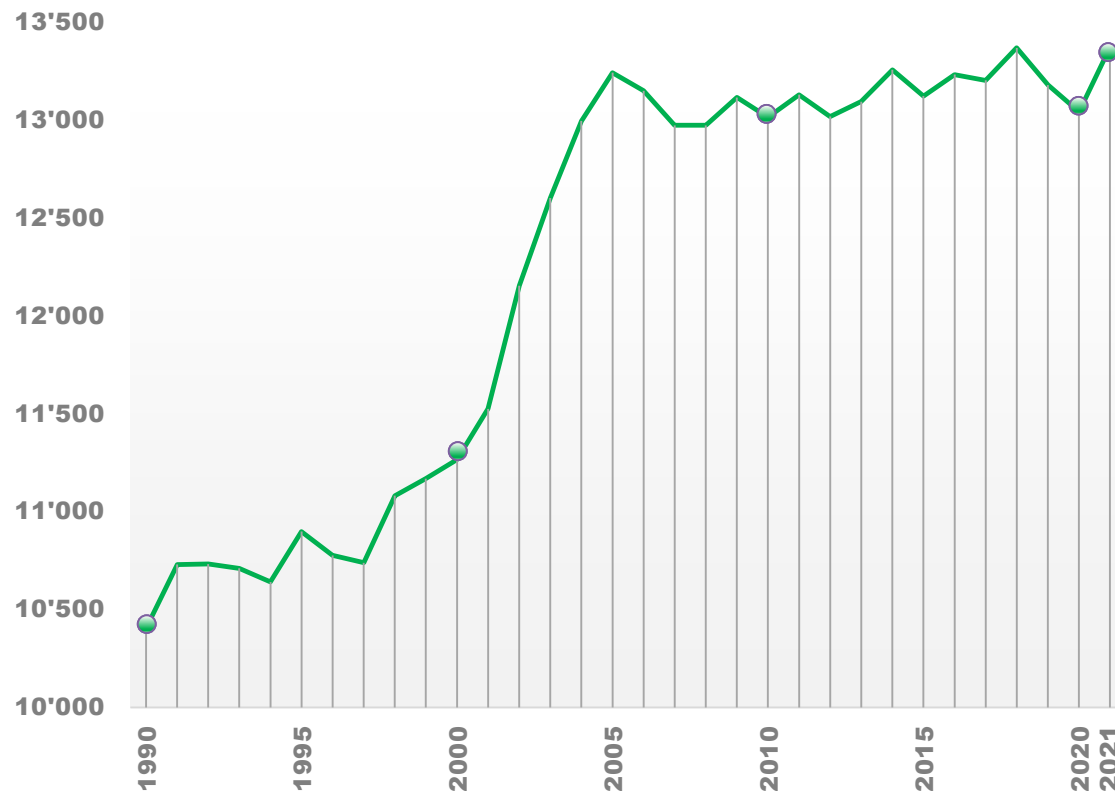
2010 : 33'181

2000 : 33'756

1990 : 27'059

Croissance des effectifs d'élèves

Cycle d'orientation



2021 : 13'376

2020 : 13'046

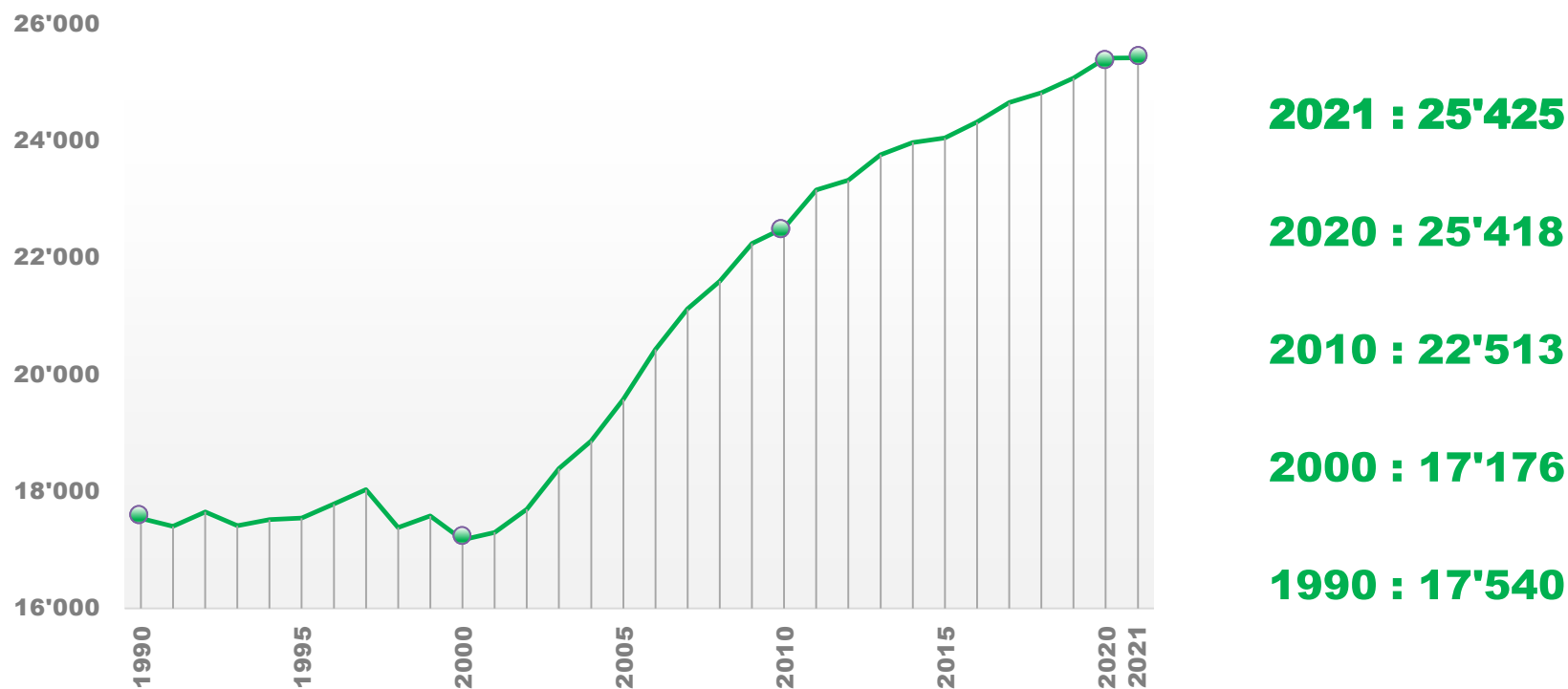
2010 : 13'018

2000 : 11'267

1990 : 10'403

Croissance des effectifs d'élèves

Enseignement secondaire II



Source : SRED

Croissance des effectifs d'élèves

Enseignement spécialisé

- La croissance des effectifs touche également l'enseignement spécialisé :

| 2010-2011 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-----------|-----------|-----------|--------------|
| 1'805 | 1'925 | 2'026 | 2'127 |

Source : SRED et OMP

- On constate une augmentation des troubles du comportement, du trouble du spectre autistique et des troubles du langage. Les raisons de l'augmentation de ces troubles sont multiples : leur évolution est plus importante que le facteur démographique.
- Certains de ces élèves peuvent rester dans l'enseignement régulier, mais pour autant qu'ils bénéficient d'un soutien en classe quelques périodes par semaine.

Les conditions de la rentrée

Enseignement primaire

| | 2020 | 2021 | Variation | Remarques |
|---------------------------------------|--------|--------|-----------|---|
| Elèves | 37'441 | 38'022 | + 581 | La forte hausse du nombre d'élèves se poursuit |
| Moyenne du nombre d'élèves par classe | 19.97 | 20.00 | | Il peut y avoir des variations selon les communes/quartiers puisqu'on ne déplace pas, en principe, les élèves de l'EP |
| Taux d'encadrement | 16.13 | 16.1 | | |

Sources : SRED et DGEO
 2020 : effectifs stabilisés (novembre)
 Rentrée 2021: effectifs prévus

Les conditions de la rentrée

Cycle d'orientation

| | 2020 | 2021 | Variation |
|---|--------|--------|-----------|
| Elèves | 13'046 | 13'376 | + 330 |
| Taux d'encadrement (hors classes d'accueil) | 10.7 | 10.7 | |

| Moyenne d'élèves par classe (hors classes d'accueil et classes "mixtes")* | | | | | | |
|---|-------|------|------|------|------|------|
| | 9e | | 10e | | 11e | |
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| R3/LS | 21.9 | 22.1 | 22.3 | 22.7 | 22.8 | 22.9 |
| R2/LC | 16.2 | 16.7 | 16.5 | 16.2 | 16.7 | 16.8 |
| R1/CT | 10.04 | 12.2 | 12.8 | 12.5 | 12.2 | 11.5 |

A noter : 92 déplacements non-volontaires d'élèves dans un autre CO (14 en 9^{ème}, 33 en 10^{ème}, 45 en 11^{ème}). Il y en avait eu 95 en 2020 (15/38/42) et 142 en 2019.

*Maxima prévus :

- a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
- b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;
- c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;
- d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves.

Sources : SRED et DGEO
 2020 : effectifs stabilisés
 (novembre)
 Rentrée 2021 effectifs prévus

Les conditions de la rentrée

Enseignement secondaire II

| | 2020 | 2021 | Variation | Remarques |
|--------------------------------------|--------|--------|-----------|--|
| Elèves | 25'418 | 25'425 | + 7 | |
| Taux d'encadrement | 11.82 | 11.80 | - 0.02 | |
| Moyenne du nombre d'élèves par cours | | | | |
| Collège | 18.42 | 18.36 | | Pour mémoire : les effectifs réglementaires par cours varient selon la discipline enseignée et les filières. |
| ECG | 16.55 | 15.85 | | |
| CFP Commerce plein temps | 19.7 | 20 | | |

2020 : effectifs stabilisés (novembre)
Rentrée 2021: effectifs prévus

Sources : SRED et DGESII

Les conditions de la rentrée

Les contrats d'apprentissage

| | Au 15 août | | | A fin octobre | | |
|-------------|------------|-------|-----|---------------|-------|-----|
| | Total | CFC | AFP | Total | CFC | AFP |
| 2017 | 1'913 | 1'697 | 216 | 2'296 | 2'012 | 284 |
| 2018 | 1'880 | 1'657 | 218 | 2'286 | 2'012 | 274 |
| 2019 | 2'035 | 1'799 | 236 | 2'355 | 2'067 | 288 |
| 2020 | 1'736 | 1'560 | 176 | 2'358 | 2'100 | 258 |
| 2021 | 1'863 | 1'653 | 210 | X | X | X |

Poursuite du plan d'action : signature des contrats jusqu'au 31/10, prise en charge des 3 premiers mois de salaire pour les entreprises ayant connu des difficultés, prime de 3000 francs pour les nouvelles entreprises formatrices, valorisation des entreprises formatrices pour l'adjudication des marchés publics, etc.

Les nouveautés de la rentrée

CO : aménagements de la grille horaire

- Nombre de **périodes** identique entre les regroupements/sections → 33 en 9^{ème}, 32 en 10^{ème}, 33 en 11^{ème} (latin : 4 périodes au lieu de 5 en 11^{ème}).
- Deux **profils en 11^{ème} LC** → les élèves pourront choisir entre allemand-anglais ou sciences appliquées.
- Renforcement de **l'IOSP** (Information et orientation scolaires et professionnelles) → 2 périodes pour les élèves de LC et CT en 10^{ème} et 11^{ème}.
- 3 périodes d'**éducation physique** pour tous les élèves de 11^{ème} → dorénavant, tous les élèves du CO auront un total de 8 périodes durant leur cursus.

Les nouveautés de la rentrée

Fait religieux à l'école obligatoire

- L'enseignement du fait religieux en histoire disposera de **moyens d'enseignement pour tous les degrés** de l'EO avec la publication de matériel pour les classes de 7-8P et de 11^{ème}.



Les nouveautés de la rentrée

Collège : nouvelle grille horaire (1)

- Démarrage de **l'option spécifique** dès la 1^{ère} année pour tous les élèves (auparavant, seules les langues démarraient en 1^{ère}).

| | OPTIONS SPECIFIQUES | | | | | | | | | | | LA DF | Maturité gymnasiale | Maturité bilingue |
|--------------|---------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----------|------------------------|----------------------|
| | AL | IT | AN | LA | GR | ES | BC | PM | ED | AV | MU | | | |
| Calvin | | | | | X | | X | X | X | X | | | X | MMBe AL |
| de Candolle | | | | X | | | X | X | X | X | | X | X | MMBe AL |
| A.-Chavanne | | | X | | | X | X | X | X | | | | X | MMBe AN |
| Claparède | | | | | | X | X | X | X | X | X | | X | MMBs |
| E.-Gourd | | | X | | | X | X | X | X | | | | X | MMBs |
| Rousseau | | | | X | | X | X | | X | X | | X | X | MMBe AN |
| de Saussure | | | | | | X | X | X | X | X | X | | X | MMBs |
| Sismondi | | X | X | | | | X | X | X | X | | | X | MMBs |
| Mme de Staël | | | | | | X | X | X | X | X | | | X | MMBs |
| Voltaire | X | | | | X | X | X | | X | X | | X | X | MMBs |

- Introduction de **l'informatique** dès la 1^{ère} année et déplacement de la physique en 2^{ème} et 3^{ème}.
- Les conditions de promotion ne changent pas.

Les nouveautés de la rentrée

Collège : nouvelle grille horaire (2)

- L'**informatique** : branche obligatoire au plus tard en 2022 pour la filière gymnasiale. Genève a décidé de l'introduire en 2021 déjà.
- 1^{ère} année (2021-2022) → 2h de science informatique par semaine.
- 2^{ème} année (2022-2023) → 1h de science informatique.
- 3^{ème} année (2023-2024) → 1 semaine décloisonnée portant sur la culture numérique. Toutes les disciplines de 3^e année participeront à cette semaine, dans une approche interdisciplinaire.
- Dans tous les degrés et dans toutes les disciplines, dès 2022 → éléments de culture numérique et développement de compétences transversales.

Les nouveautés de la rentrée

Collège : nouvelle grille horaire (3)

Exemples de **l'approche transversale du numérique** :

- Langues secondes : outils de la traduction → quel impact ?
- Mathématiques : outils informatiques de calcul et de représentation graphique → modification des pratiques.
- Sciences expérimentales : logiciels de simulation → nouveaux champs d'étude et meilleure compréhension des phénomènes observés expérimentalement.
- Droit : droits fondamentaux et protection des données.
- Economie : économie fondée de plus en plus sur le numérique → quelle adaptation pour les entreprises ?
- Philosophie : technologie numérique → enjeux éthiques.

Les nouveautés de la rentrée

ECG : nouveau plan d'étude (1)

- Contexte : la CDIP a adopté un nouveau "plan d'étude cadre" ainsi qu'un nouveau règlement de reconnaissance des certificats.
 - Genève a donc dû adapter son plan d'étude cantonal, l'enjeu étant la reconnaissance par la CDIP des certificats délivrés par les ECG genevoises.
 - Parmi les nouveautés :
 - ✓ Le **renforcement des options spécifiques préprofessionnelles (OSP)** : les 2 périodes en 2^{ème} et 3^{ème} qui étaient au choix des élèves (option complémentaire) sont remplacées par un renforcement du cursus dans l'OSP.
- Exemple : "calcul médical" pour les élèves de l'OSP santé.

Les nouveautés de la rentrée

ECG : nouveau plan d'étude (2)

- ✓ Ouverture d'une nouvelle **OSP en "pédagogie"** dès la 2^{ème} année (auparavant seulement au niveau de la maturité spécialisée).
 - A noter que les titulaires d'une maturité spécialisée en pédagogie peuvent dorénavant entrer à l'IUFE.
- ✓ Renforcement des **langues** secondes :
 - Jusqu'à présent, une des deux langues s'arrêtait en fin de 2^{ème} année (sauf pour les élèves en OSP "communication et information") ;
 - Dorénavant et pour toutes les OSP, les deux langues devront être poursuivies jusqu'à la fin de la 3^{ème} ;
 - Exigence de niveau B1 pour l'obtention du certificat.

Les nouveautés de la rentrée

ECG : nouveau plan d'étude (3)

- ✓ Introduction de **l'informatique et de la culture numérique** :
 - deux périodes de science informatique en 1^{ère} et en 2^{ème} ;
 - contenus propres à la culture numérique (y compris la prévention) intégrés dans toutes les disciplines, notamment en français (travail collaboratif), philosophie (éthique), droit (protection des données), société et économie (citoyen numérique).

- ✓ Education au **développement durable** et à la **biodiversité** :
 - cours de biologie et sciences de l'environnement largement orienté sur les problématiques environnementales (2 périodes en 1^{ère} contre 1 précédemment) ;
 - intégration de certaines problématiques en chimie et physique;
 - intégration des questions de durabilité dans les différentes sciences humaines.

Les nouveautés de la rentrée

Sport-Art-Etudes : où en est-on un an après l'introduction du nouveau dispositif ?

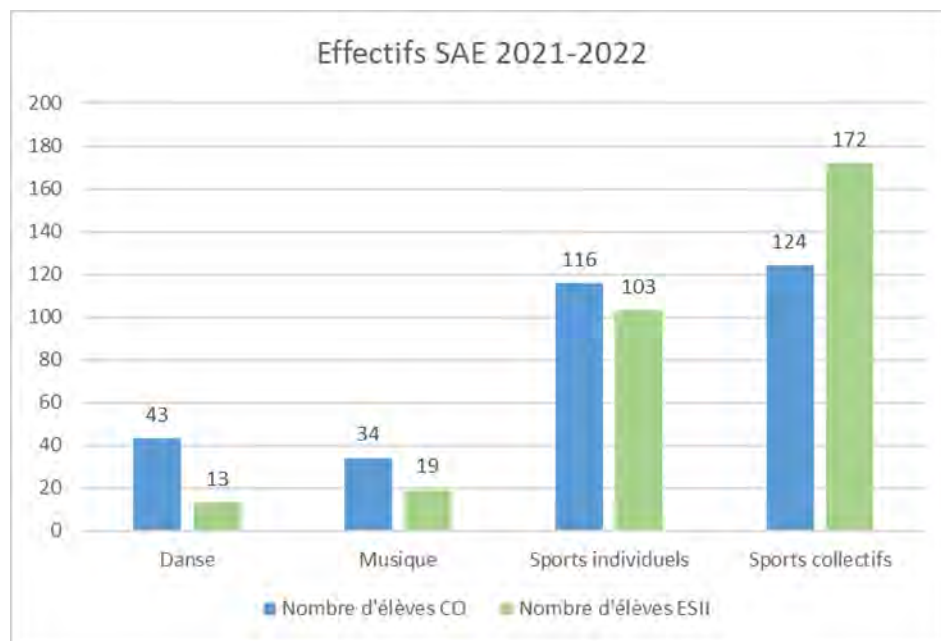
- Principe : grille horaire allégée + soutiens spécifiques + 4 après-midis de libre.
- Résultat positif, malgré l'année particulière (COVID) et même si des ajustements ont été nécessaires.
- 100% de satisfaction des partenaires artistiques et sportifs et plus de 90% de satisfaction des parents.
- De nombreuses écoles d'enseignements artistiques et de clubs sportifs ont pu mettre en place des entraînements/cours durant les après-midis.



Les nouveautés de la rentrée

Sport-Art-Etudes : où en est-on un an après l'introduction du nouveau dispositif ?

- Rentrée 2021 :
 - ✓ 317 élèves au CO (+ 9%) et 308 à l'ESII (+ 12%).
 - ✓ Offre dans tous les CO.
 - ✓ En 1^{ère} de l'ESII, 3 classes au Collège (+1), 1 à l'ECG et 1 à l'EC.
- Demandes d'admission en hausse au vu des prestations du DIP et des prises en charge proposées par les partenaires artistiques et sportifs les après-midis.



Les nouveautés de la rentrée

Enquête sur les discriminations en milieu scolaire (1)

- La discrimination en milieu scolaire est une préoccupation constante du DIP :
 - quelles sont les discriminations qui touchent l'école ?
 - que fait-on pour lutter contre ?
 - comment améliorer la lutte contre les discriminations ?
- Pour lutter efficacement contre les discriminations, il faut connaître l'ampleur du problème, savoir qui est touché, de quelle manière, par qui, etc.
- Enquête du SRED cet automne auprès d'un échantillon de plus de 3'000 élèves et 500 professionnels.
- Toutes les formes de discrimination concernées (voir page suivante).
- Les modalités seront adaptées en fonction des personnes interrogées (questionnaires en ligne ou à compléter en classe, entretiens pour les publics en difficulté avec l'écrit, questionnaire spécifique pour les directions afin de les interroger sur les actions menées dans leur établissement).
- Résultats prévus pour le printemps 2022.

Les nouveautés de la rentrée

Enquête sur les discriminations en milieu scolaire (2)

Exemple de question: "est-ce qu'il t'arrive d'avoir l'impression d'être moins bien traité que les autres à l'école (jamais rarement, de temps en temps, souvent, tous les jours)?"

| Quand cela t'arrive, c'est en raison de : | Oui/non | De la part d'un élève ou groupe d'élèves | De la part d'un adulte de l'école |
|--|---------|--|-----------------------------------|
| ton âge | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| ton genre (être une fille ou un garçon) | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| tes résultats à l'école | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| la classe dans laquelle tu es | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| ta couleur de peau | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| une ou des caractéristiques physiques (p.ex., taille, poids, taches de rousseur, etc.) | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| le pays ou la région dont tu viens ou dont viennent tes parents | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| une maladie ou un handicap que tu as | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| ton accent ou ta manière de parler | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| la façon dont tu t'habilles | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| l'endroit où tu habites | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| le métier de tes parents | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| ta religion ou les choses dans lesquelles tu crois | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| ton orientation sexuelle | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| autre chose:..... | Oui/non | Oui/non | Oui/non |

Les nouveautés de la rentrée

Nouvel espace de soutien et de médiation

- Dès la rentrée, dans le cadre du service de médiation scolaire.
- Les élèves, leurs familles ainsi que tous les bénéficiaires des prestations du DIP pourront bénéficier de cette nouvelle prestation.
- Structure d'accueil confidentielle, neutre et externe au cadre de l'école et des services du département.
- Objectif : prodiguer des conseils, proposer un accompagnement ou une médiation
 - afin d'apaiser les tensions en cas de conflit ou de problèmes de communication persistants avec un établissement scolaire ou un service de l'institution
 - si la personne ne souhaite pas s'adresser directement à l'entité concernée par la problématique.

Les nouveautés de la rentrée

Protections périodiques

- La question de la précarité menstruelle et de la mise à disposition gratuite de protection périodiques est devenue un sujet de société.
- Depuis novembre 2020, plusieurs projets locaux initiés par des élèves ont vu le jour dans des établissements de l'ESII.
- Le DIP a décidé d'agir dans une **logique participative**, en partant de ce qui a été réalisé par les élèves, pour les élèves : pas de solution toute faite imposée d'en haut.
- Objectif : évaluer les besoins selon la diversité des établissements + voir ce qui fonctionne.
- Les questions sont nombreuses : type de matériel et durabilité, contenant, usage (dépannage ou fourniture quotidienne), lieu, budget, particularités des publics, accompagnement pédagogique, etc.
- Calendrier :
 - poursuite de la phase pilote en 2021-22
 - évaluation au printemps 2022
 - mise en œuvre des mesures nécessaires à la rentrée 2022.

Annexe : faits et chiffres-clés (1)

Le DIP, c'est...

- Près de 79'000 élèves et plus de 7'300 enseignants (2'901 EP, 1'749 CO, 2'646 ESII)
- 443 nouveaux enseignants engagés :
 - 115 enseignement primaire
 - 179 CO
 - 127 secondaire II
 - 36 enseignement spécialisé
- 59 établissements primaires (168 écoles) + école climatique de Boveau
- 19 établissements du CO
- 28 établissements du secondaire II et tertiaire B dont 4 établissements mixtes : 11 collèges, 5 ECG dont l'ECGA à Jean-Piaget, les pôles de formation professionnelle, 4 établissements de la transition professionnelle (CFPP, ACCESS, Parcours individualisés)
- 99 structures de l'enseignement spécialisé (44 classes intégrées, 51 écoles de pédagogie spécialisée, 1 école d'orientation et de formation pratique, 3 écoles de formation préprofessionnelle) + 3 dispositifs de soutien en enseignement spécialisé + 1 dispositif "école à l'hôpital" + 1 dispositif "école à la Clairière".

Annexe : faits et chiffres-clés (2)

Coût complet par élève

Le coût complet par élève en 2020 était de :

- **15'857** francs à l'école primaire (enseignement régulier)
- **26'140** francs au cycle d'orientation
- **23'294** francs au secondaire II
 - ✓ **24'621** francs pour les filières générales et professionnelles* à plein temps du secondaire II
 - ✓ **17'245** francs pour les filières duales*

**Filières professionnelles sont subventionnées par la Confédération à hauteur d'environ 20%*

Annexe : faits et chiffres-clés (3)

Croissance des effectifs d'élèves

- La hausse du nombre d'élèves va se poursuivre ces prochaines années : on prévoit 81'000 élèves à l'horizon 2024 (près de 79'000 en 2021.) Elle sera un peu moins forte au primaire, mais le CO va être fortement impacté.
- Ecole primaire : + 441 élèves en 2022, + 300 en 2023, + 196 en 2024.
- CO : + 471 élèves en 2022, + 450 en 2023, + 250 en 2024, soit près de 1'500 élèves de plus qu'en 2020 !
- L'ESII sera impacté par cette hausse dès 2024 (volée en provenance de 11^{ème} CO plus importante).
- La tension reste très forte sur les bâtiments scolaires, notamment pour le CO.

Dispositifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés à la rentrée scolaire 2021

Dispositifs **inclusifs**

(651 élèves)

- Education précoce spécialisée
- Soutien pédagogique en enseignement spécialisé
- CIPA-inclusion
- Assistance à l'intégration scolaire
- Structures inclusives au primaire
- Structures inclusives au CO

* Les prestations de logopédie (3'226 élèves) et de psychomotricité (729 élèves) prévues en enseignement régulier concerneraient par ailleurs 3'955 élèves.

Dispositifs **intégratifs**

(860 élèves)

- Structures intégratives au primaire
- Structures intégratives au CO
- Structures intégratives à l'ESII

dont 53.4 % d'élèves intégrés en classe régulière

Dispositifs en **site propre**

(1'214 élèves)

- Ecoles de pédagogie spécialisée
- Ecole d'orientation et de formation pratique
- Institutions subventionnées

dont 4.7% d'élèves intégrés en classe régulière

| | Année scolaire 2019-2020 | Année scolaire 2020-2021 | Planification Rentrée 2021 | Variation R 2021 Année scolaire 2020/2021 |
|--|--------------------------|--------------------------|----------------------------|---|
| Dispositifs inclusifs | 406 | 573 | 651 | +78 |
| Dispositifs intégratifs | 693 | 774 | 860 | +86 |
| Dispositifs en site propre | 1'158 | 1'200 | 1'214 | +14 |
| Total élèves au bénéfice des dispositifs | 2'257 | 2'547 | 2'725 | +178 |

Annexe : faits et chiffres-clés (5)

FO18 : dispositifs du DIP

| Offre pré-qualifiante ESII et CAP Formations | Nb. de places à la rentrée 2021 | Elèves à la rentrée 21 |
|---|---------------------------------|------------------------|
| Classe préparatoire auto-moto | 12 | 12 |
| Classes préprofessionnelles duales au CFPP | 48 | 49 |
| Stages par rotation dans les centres de formation professionnelle | 156 | 155 |
| Module de remobilisation | 45 | 45 |
| Module pré-apprentissage cuisine | 8 | 6 |
| Module vers l'apprentissage | 128 | 134 |
| CAP Formation : programme de retour en formation | 30 | - |
| Total | 427 | 401 |

Une partie de l'offre pré-qualifiante est déployée sur l'année avec plusieurs sessions (exemples : modules, programme de retour en formation). Elle prévoit une mobilité des jeunes au sein de l'offre selon leur progression. A la rentrée, 427 places sont disponibles au DIP.

Par ailleurs, le DIP peut également compter sur ses partenaires pour la prise en charge d'élèves en situation de décrochage. Il s'agit d'entreprises qui accueillent des jeunes en stage avec le soutien du département et d'entités sans but lucratif qui proposent des prises en charge spécifiques (séjours de rupture, semestres de motivation, etc.) → la souplesse et l'adaptation des prises en charge sont visées.

Merci de votre attention

Weniger Einschränkungen aber nötige Vorsicht zum Schulbeginn

12. August 2021



Das Ziel der Bildung ist es, den Präsenzunterricht an Glarner Schulen aufrechterhalten zu können • Foto: iStock

Departement Bildung und Kultur • An den Glarner Schulen beginnt am Montag, 16. August 2021, das neue Schuljahr ohne merkliche Veränderungen für die Schülerinnen und Schüler. Es entfällt nun auch die Maskenpflicht für die Lehrpersonen. Die allgemeinen Hygiene- und Schutzmassnahmen bleiben bestehen.

Wegfall der Maskenpflicht für Lehrpersonen

Bereits im vergangenen Schuljahr konnte das Schutzkonzept für die Schulen im Kanton Glarus aufgrund der Pandemielage schrittweise angepasst werden. Für den Start nach den Sommerferien entfällt nun auch die Maskenpflicht für die Lehrpersonen, nachdem diese bereits zum Ende des vergangenen Schuljahres für Schülerinnen und Schüler der Oberstufe aufgehoben wurde.

Allgemeine Hygiene- und Schutzmassnahmen

Weiterhin ist es wichtig, die bereits gut eingeübten und eingespielten Hygiene- und Schutzmassnahmen aufrechtzuerhalten. Dazu gehören regelmässiges und ausgiebiges Lüften der Schulzimmer, die Handhygiene sowie die Einhaltung der Abstandsregelungen.

Präventive Testungen

Die Schulen haben mit den präventiven Testungen (Spucktests) gute Erfahrungen gemacht. Sie können, wie bereits im vergangenen Schuljahr, präventive Testungen durchführen. Die Teilnahme an den Testungen ist weiterhin freiwillig.

Es ist und bleibt im Bildungsbereich oberstes Ziel, den Präsenzunterricht aufrechtzuerhalten. Es wird deshalb auch in Zukunft stetig und sehr sorgfältig mit den Verantwortlichen der Schulen abgewogen, welche Massnahmen notwendig sind, um einen möglichst uneingeschränkten Schulbetrieb zu gewährleisten.

Informationen zur Schulorganisation und zum Schulbetrieb gibt es direkt bei den zuständigen Schulleitungen. Das kantonale Schutzkonzept für die Schulen kann auf der Website des Kantons Glarus heruntergeladen werden.

Schule trotz Corona Scola malgrà corona Scuola malgrado il corona



Amt für Volksschule und Sport
Uffizi per la scola popolare ed il sport
Ufficio per la scuola popolare e lo sport

Info 21, 5. August 2021: Schulstart 2021/22



An Lehrpersonen, Schulleitungen, Schulbehörden

Die nachfolgenden Antworten auf häufig gestellte Fragen erfolgen im Hinblick auf den Beginn des Schuljahres 2021/22. Sie wurden vom Gesundheitsamt bestätigt und dienen den Schulträgerschaften für die Umsetzung der Schutzmassnahmen. Diese Antworten gelten, sofern nicht aufgrund einer Veränderung der Situation übergeordnete Vorgaben erlassen werden. Bitte beachten Sie die aktualisierten Informationen zum Bereich "Schulstetungen".

Auch wenn sich die epidemiologische Lage in den letzten Monaten stark verbessert hat, ist die Umsetzung der nachfolgend beschriebenen Massnahmen weiterhin wichtig. Besten Dank für das anhaltende Engagement.

Schulbetriebliche Fragestellungen

Welche Schutzmassnahmen gelten zu Beginn des neuen Schuljahres?

Die folgenden Verhaltens- und Hygieneregeln bleiben für alle Personen im Schulbereich wichtig:

- regelmässig Hände waschen
- kein Händeschütteln
- in Taschentuch oder Armbeuge husten oder niesen
- 1.5 m Abstand einhalten (unter Erwachsenen, Kind - Erwachsene)
- bei Krankheitssymptomen zu Hause bleiben
- Essen und Getränke nicht teilen
- Es stehen genügend Handdesinfektionsmittel für Erwachsene zur Verfügung.
- Oberflächen (Schulbänke, Türklinken, Tastaturen etc.) sind in regelmässigen Abständen zu reinigen.
- Alle Räume sollen zwischen den Lektionen und in jeder Pause ausgiebig gelüftet werden.

Gibt es Änderungen bezüglich der Maskenpflicht?

Die Maskenpflicht an öffentlichen und privaten Volksschulen auf dem gesamten Schulareal inklusive in den Unterrichtsräumen sowie in den Wohnbereichen der Institutionen der Sonderschulung wurde auch für Erwachsene (Mitarbeitende) per 5. Juli 2021 aufgehoben. Die Empfehlungen des Bundesamts für Gesundheit (BAG) gelten jedoch weiterhin: Wo ein Abstand von 1.5 Metern nicht eingehalten werden kann, ist eine Maske zu tragen oder eine Trennvorrichtung (z.B. Schutzscheibe) zu installieren, unabhängig davon, ob eine Person geimpft ist oder nicht.

Der Arbeitgeber muss für die Sicherheit und den Gesundheitsschutz der Mitarbeitenden sorgen. Das bedeutet, dass eine Schulträgerschaft in gewissen Fällen weiterhin eine Maskenpflicht anordnen kann.

Welche Vorgaben sind zu beachten, wenn externe Besucher/-innen (z.B. bei Elternbesuchstagen, Elterngesprächen, Autorenlesungen, externe Referent/-innen) empfangen werden?

Wenn Besucher/-innen empfangen werden, gilt in den Innenräumen weiterhin Maskenpflicht für alle Erwachsenen.

Gilt die Maskentragpflicht für Schülertransporte weiterhin?

Ja. Die vom Bund verordnete Maskenpflicht im öffentlichen Verkehr ab 12 Jahren gilt weiterhin, mit Ausnahme von Privattransporten der Schule/Gemeinde (inkl. Extrabus für Schulreisen). Hingegen wurde die Maskenpflicht im Wartebereich an Bushaltestellen und auf Perrons in Aussenräumen aufgehoben. Es ist Sache der Eltern bzw. Erziehungsberechtigten, die Masken bereitzustellen.

Was ist bei der Planung von Lagern und Schulreisen mit mehr als einer Übernachtung, die auf Kantonsgebiet stattfinden, zu beachten?

Die in der Amtsverfügung des Gesundheitsamts des Kantons Graubünden vom 27. Mai 2021 verfügte Meldepflicht wurde per 28. Juni 2021 aufgehoben. Die aktualisierte Amtsverfügung wurde den Schulträgerschaften am 1. Juli 2021 zugesandt.

Ausflüge, Exkursionen, Schulreisen und Klassenlager sind unter Einhaltung sämtlicher allgemeinen Schutzmassnahmen und Schutzkonzepte (z.B. ÖV, Lagerhäuser) möglich.

Dürfen Schulveranstaltungen mit externem Publikum (bspw. Apéro zum Schulstart, Schulgottesdienst in der Kirche, Elternabende, Theater, Ausstellungen) wieder stattfinden?

Ja. Neu wird vom Bund zwischen Veranstaltungen mit und ohne Covid-Zertifikat unterschieden, wobei Schulträgerschaften Veranstaltungen mit Covid-Zertifikat nicht durchführen dürfen. Öffentliche Schulanlässe und -veranstaltungen sind unter Einhaltung der geltenden Schutzmassnahmen in Innenräumen mit maximal 250 Personen und draussen mit maximal 500 Personen ohne Sitzpflicht möglich. Mit Sitzpflicht sind drinnen und draussen maximal 1000 Personen zugelassen. Neu dürfen zwei Drittel der Raumkapazität genutzt werden statt wie bisher die Hälfte. Drinnen gilt Maskenpflicht und Konsumation am Sitzplatz mit Erhebung von Kontaktdaten. Draussen dürfen Speisen und Getränke ohne Sitzpflicht und Erhebung von Kontaktdaten konsumiert werden.

Was ist bei der Planung von internen Anlässen des Schulpersonals, wie interne Weiterbildungen, Arbeitssitzungen, Schulkonferenzen und bei Begegnungen im Lehrerinnen- und Lehrerzimmer zu beachten?

Es gilt der Grundsatz zum Tragen einer Maske, wenn die Abstandsregeln bei solchen Anlässen nicht eingehalten werden können. Die Vorgaben des Bundes bezüglich Veranstaltungen (Ausgabe von Essen und Getränken etc.) müssen eingehalten werden.

Was ist beim Singen und Musizieren zu beachten?

Singen und Musizieren sind erlaubt. Eine gute Durchlüftung des Raumes ist dabei weiterhin zwingend. Aufführungen mit Publikum sind sowohl drinnen (maximal 250 Personen, Maskenpflicht) als auch draussen (maximal 500 Personen) wieder möglich.

Schultestungen

Die repetitiven Testungen haben sich schnell im Schulalltag integriert. Eine Analyse der EMPA – ein Bereich der ETH – unterstreicht die Wirkung der regelmässigen Testungen: Seit Beginn der Schultestungen wurden kaum mehr Coronaausbrüche verzeichnet und der Präsenzunterricht konnte durchgehend aufrechterhalten werden. Bund und Kanton sehen vor, dass die Schultestungen bis im Frühling 2022 weitergeführt werden. Weitere Informationen zum Detailablauf folgen kommende Woche von der Projektleitung "Präventives Testen" des Kantons. Um einen reibungslosen Teststart ab Kalenderwoche 33 gewährleisten zu können, sind wir auf Ihre Mitarbeit in Kalenderwoche 32, insbesondere am 9. und 10. August 2021 angewiesen. Besten Dank!



Zu Informationszwecken sind Änderungen in der Schulleitung bitte umgehend der Projektleitung zu melden.

Wo finde ich die aktuellen Informationen und Dokumente zu den Schultestungen?


Auf der Homepage des Kantons sind sämtliche aktuellen Informationen aufgeschaltet.



Auskunft zu gesundheitsbezogenen Fragen

1. Für allgemeine medizinische Fragen oder beim Auftreten von Symptomen: **Hausarzt / Hausärztin oder Regionalspital**
2. Video und weitere Informationen zu **Contact Tracing** 
3. **Meldestelle** für Einreise aus Gebiet mit erhöhtem Infektionsrisiko 
4. **Infoline** für in die Schweiz einreisende Personen bei medizinischen Fragen: +41 58 464 44 88 (täglich 6 bis 23 Uhr)
5. Für weitere gesundheitsbezogene Fragen **mit schulischem Kontext** wenden sich Eltern und Lehrpersonen **an ihre Schulleitung**. Diese kontaktiert das Gesundheitsamt / die Kantonsärztin.

Auskunft zu schulbetrieblichen Fragen

1. Für allgemeine Fragen beachten Sie bitte weiterhin die Mitteilungen und Dokumente des Amtes für Volksschule und Sport: Schule trotz Corona 
2. Für weitere schulbetriebliche Fragen wenden sich die Schulleitungen an das zuständige Bezirksinspektorat. Fragen von Lehrpersonen und Eltern zu schulbetrieblichen Themen können via Schulleitung ans Bezirksinspektorat geleitet werden.
3. Schulrelevante Fragen sind durch die Verantwortlichen der Schulträgerschaften zu beantworten.
4. Für organisatorische Fragen in Zusammenhang mit den Schultestungen wenden sich die Schulleitungen direkt an die Projektleitung "Präventives Testen": scolatests@amz.gr.ch oder Tel. 081 254 16 63

Auflistung der gängigsten, aktuellen Covid-19-Regelungen

Schule trotz Corona Schuljahr 2019/20: siehe unter Archiv



| Stichwortsuche in alphabetischer Reihenfolge | Aufzufinden in ... |
|--|--|
| Aktivitäten: klassenübergreifend | Schule trotz Corona 17 |
| Aktivitäten: schulhausübergreifend | Schule trotz Corona 20 |
| Betreuungsangebot bei Fernunterricht | Schule trotz Corona 12 |
| Bewegung und Sport | Schule trotz Corona 20 |
| Elternabend | Schule trotz Corona 21 |
| Elternbesuchstage | Schule trotz Corona 21 |
| Elterngespräche | Schule trotz Corona 21 |
| Exkursionen ohne Übernachtungen | Schule trotz Corona 17 |
| Fernunterricht | Schule trotz Corona 12 |
| Lager mit Übernachtungen (Schulreisen / Kompaktwochen) | Schule trotz Corona 21 |
| Lüften | Schule trotz Corona 13 |
| Maskenpflicht: Ausnahmen | Schule trotz Corona 21 |
| Maskenpflicht: geeignete Masken | Schule trotz Corona 14 |
| Maskenpflicht: Kosten | Schule trotz Corona 14 |
| Maskenpflicht: Aufhebung 5. und 6. Klasse Primarschule | Schule trotz Corona 18 |
| Maskenpflicht: Aufhebung Sekundarstufe I | Schule trotz Corona 20 |
| Maskenpflicht: Schultransport | Schule trotz Corona 20, 21 |
| Musik / Singen im Chor | Schule trotz Corona 20, 21 |
| Personelle Engpässe: Hilfestellung für Schulleitungen | Schule trotz Corona 13, 15 |
| Quarantänepflicht: nach Einreise Risikogebiet | Schule trotz Corona 13 |
| Schnupperlehren | Schule trotz Corona 16 |
| Schultestungen | Schule trotz Corona 21 |
| Schulinterne Anlässe der Lehrerschaft | Schule trotz Corona 21 |
| Schulveranstaltungen mit externem Publikum | Schule trotz Corona 21 |
| Schwimmunterricht | Schule trotz Corona 16, 17 |
| SPD: Abklärungen und Beratungen | Schule trotz Corona 18 |
| Teamsitzungen | Schule trotz Corona 16 |
| Verantwortung für Entscheidungen von Schulanlässen | Schule trotz Corona 13, 15, 17, 18, 19 |
| WAH: Kochen / gemeinsames Essen | Schule trotz Corona 16 |
| Wahlfächer: schulhausübergreifend | Schule trotz Corona 20 |



Coronavirus: Schultestungen werden bis Frühjahr 2022 weitergeführt

16.08.2021

Die Bündner Schulen beginnen das neue Schuljahr wieder mit testen. Bis im Frühjahr 2022 werden die Schultestungen im Kanton mit einem vereinfachten Anmeldeverfahren weitergeführt. Die Testkits entsprechen den hohen Anforderungen der Heilmittelbehörde Swissmedic und sind für repetitive Tests in Schulen zugelassen.

Die Schultestungen geniessen in Graubünden eine hohe Akzeptanz. Fast alle Schulen im Kanton nahmen im vergangenen Semester daran teil. Es gab bisher keine Abmeldungen. Die Testungen werden mit doppelter Freiwilligkeit durchgeführt: Sowohl die Schulen als auch die Erziehungsberechtigten entscheiden über eine Teilnahme. Im vergangenen Schuljahr wurden im Schnitt 1800 Pools pro Woche ausgewertet. Rund 22 000 Schülerinnen und Schüler sowie Lehrpersonen konnten wöchentlich auf COVID-19 getestet werden.

Bisher wurden im Rahmen der Schultestungen 27 000 Pooltestungen durchgeführt. Dabei wurden 136 positive Einzelfälle eruiert. Die Infektionsketten wurden entsprechend unterbrochen. Durch die breit angesetzten Schultestungen konnten der Präsenzunterricht stets aufrechterhalten und Schul- oder Klassenschliessungen aufgrund von Coronainfektionen beinahe vollumfänglich verhindert werden.

Testkits entsprechen hohen Anforderungen der Heilmittelbehörde Swissmedic
Weiterhin werden die Schultestungen in Graubünden mit PCR-Speicheltests durchgeführt. Für das Schuljahr 2021/22 werden flächendeckend Testkits mit separater Salzwasserlösung eines französischen Herstellers (CE zertifiziert) eingesetzt, welche den hohen Anforderungen der Heilmittelbehörde Swissmedic entsprechen und für die

repetitiven Tests in Schulen zugelassen sind.

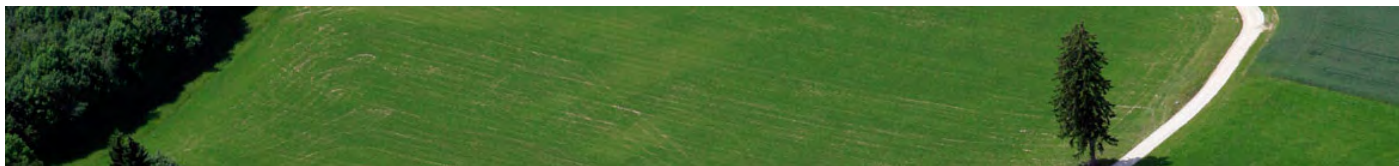
Vereinfachtes Anmeldeverfahren

Im vereinfachten Anmeldeverfahren können die Erziehungsberechtigten ihre Kinder über einen QR-Code oder Weblink für die regelmässigen Testungen anmelden. Im Falle eines positiven Poolergebnisses werden die Schülerinnen und Schüler mit Einzeltestungen nachgetestet. Die Schulleitungen informieren über die Pool-Testresultate. Über die Resultate von allfälligen Nachttestungen werden die Erziehungsberechtigten direkt via SMS informiert.

Auskunft:

Kommunikationsstelle Coronavirus Kanton Graubünden, E-Mail kfsmedien@amz.gr.ch,
Tel. +41 79 716 22 95 (ausschliesslich für Medienschaffende)

zuständig: Gesundheitsamt



RUBRIQUES CONNEXES

Rentrée scolaire 2021: une rentrée sous le signe d'un certain retour à la normalité

Date : 13.08.2021 10:00:00

L'heure de la rentrée scolaire va sonner lundi prochain 16 août pour 8'110 élèves jurassiens, dont 5'812 à l'école primaire et 2'298 à l'école secondaire. Pour les écoles du secteur postobligatoire, ce sont près de 3'263 jeunes qui reprendront les cours pour l'obtention d'un certificat de maturité, de culture générale ou d'un titre professionnel. Au niveau du Service de l'enseignement (SEN) et du Service de la formation postobligatoire (SFP), plusieurs projets sont en cours pour poursuivre l'amélioration de l'encadrement et de la qualité de l'enseignement.

La reprise de l'enseignement dans une relative normalité pourra s'opérer pour tous les élèves de l'école obligatoire et postobligatoire dans des classes complètes.

En raison de la situation sanitaire et de la forte incidence de la COVID-19, des tests salivaires hebdomadaires auront lieu dans les établissements scolaires (tous les degrés, y compris au secondaire II) durant les trois premières semaines de la rentrée au moins. Il sera ainsi possible de détecter dans les plus brefs délais la présence éventuelle de cas positifs à la COVID-19. Cet effort limité dans le temps permet d'accompagner la levée de l'obligation de porter le masque aux élèves du secondaire ainsi qu'aux enseignant-e-s. Les activités parascolaires, camps, visites culturelles, mélangeant des élèves de classes différentes, pourront être à nouveau organisés moyennant des dépistages avant et après leur déroulement.

Scolarité obligatoire

Introduction de l'éducation numérique à la grille-horaire de 7e année

Le développement de l'éducation numérique se poursuit avec une évolution marquante cette année. L'introduction d'une leçon d'éducation numérique à la grille-horaire de 7e année est en effet une première dans le canton et une étape importante dans la mise en place du futur Plan d'action numérique jurassien de la formation. C'est bel et bien la première fois qu'un temps officiellement dédié à l'éducation numérique est prévu à l'école primaire. Jusqu'ici, l'enseignement du numérique était intégré dans des activités menées dans d'autres disciplines. Une centaine d'enseignant-e-s ont suivi un premier volet de formation ce printemps leur permettant de prendre en charge cette nouvelle discipline. Il ne s'agit pas seulement d'y instruire les élèves aux usages numériques, mais également de mener des réflexions sur le numérique et les médias dans la vie de tout un chacun et plus largement dans la société. De même, la science informatique et l'éducation aux médias seront abordées dans ces cours, en donnant aux élèves le maximum d'outils pour comprendre et faire face au monde actuel, dans lequel les écrans, les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle ont une place devenue prépondérante.

Catalogue pour la compensation des désavantages (COMPAD)

La rentrée scolaire au sein de l'école obligatoire verra l'introduction du Catalogue pour la compensation des désavantages (COMPAD). Cela doit permettre une avancée significative dans la prise en compte des limitations occasionnées par un trouble de l'apprentissage ou une déficience diagnostiquée. Il s'agit d'adaptations formelles des conditions d'apprentissage ou d'examen, sans modification des objectifs du Plan d'éducation romand (PER).

Concrètement, le COMPAD propose un catalogue d'outils ou mesures pouvant être mis en place pour accompagner l'élève concerné par une compensation des désavantages. Il est destiné aux enseignant-e-s ordinaires et spécialisé-e-s qui collaborent avec l'équipe thérapeutique pour définir ce qui peut être mis en place pour l'élève, en fonction de sa situation,

de son âge et de son degré scolaire.

Formation postobligatoire

Concernant le domaine de la formation postobligatoire, les effectifs sont proches de l'année dernière.

Le nombre de contrats d'apprentissage arrêté au 9 août est supérieur de 42 unités par rapport aux nombre de contrats à la même date en 2020. Les contrats sont rentrés plus rapidement que l'année dernière. Les entreprises formatrices continuent d'engager. C'est un constat réjouissant pour la formation professionnelle, particulièrement dans le contexte économique que l'on connaît marqué par la crise.

Dans le domaine de la transition, 322 inscriptions ont été effectuées sur la plateforme « Mon app' ». Cette année, davantage de contrats d'apprentissage ont été signés et moins de jeunes débiteront une année de transition.

Divers projets sont poursuivis dans les divisions de formation du CEJEF : numérisation dans la formation, diverses réformes dans les ordonnances de formation professionnelle ainsi que le plan d'étude de l'Ecole de culture générale et l'introduction de la branche informatique au Lycée.

[« Retour](#)

VOUS ÊTES ICI

[Contacts](#) | [Impressum](#) | [Conditions d'utilisation](#) | [Accessibilité](#)

Copyright © jura.ch - 2021



Mitteilung

23. August 2021

Schulstart 2021 mit einigen Neuerungen auf allen Schulstufen

Für knapp 65'000 Schülerinnen und Schüler aller Stufen beginnt nach den Sommerferien wieder der Schulalltag. Einige Gemeinden haben den Unterricht bereits letzte Woche wieder aufgenommen. Bildungsdirektor Marcel Schwerzmann besuchte die Schule Willisau und wünschte insbesondere den Erstklässlerinnen und Erstklässlern einen guten und erfolgreichen Start. Auf's neue Schuljahr gibt es auf allen Stufen neue Angebote.

«Für euch beginnt heute ein neuer Lebensabschnitt. Ich wünsche euch eine lehrreiche, spannende und tolle Zeit an der Schule hier in Willisau und freue mich, wenn ihr die kommenden Jahre von unserem gut funktionierenden Schulsystem so viel wie möglich profitieren könnt», sagte Bildungsdirektor Marcel Schwerzmann. Er besuchte den heutigen ersten Schultag in Willisau und wünschte den Schülerinnen und Schülern – speziell den Erstklässlerinnen und Erstklässlern, den Lehrpersonen und den anwesenden Eltern – einen guten Start.

Rund 8500 Kinder besuchen in diesem Schuljahr die beiden Kindergartenjahre und die Basisstufe im Kanton Luzern. In die 1. Klasse der Primarschule starten gut 3800 Schülerinnen und Schüler. Insgesamt besuchen rund 42'000 Kinder die Volksschule (bis 9. Klasse).

Neuerungen auf allen Stufen

Das neue Schuljahr bringt auch für die verschiedenen Schulstufen einige Neuerungen, die ab August 2021 eingeführt werden. In der folgenden Übersicht sind die wichtigsten neuen Angebote, Lehrmittel und Fächer aufgeführt.

Volksschulen

1. Das Angebot an digitalen Lehrmitteln wird ausgebaut

Auf leben-vorbereiten.lu.ch stehen zum Beginn des neuen Schuljahres insgesamt neun Unterrichtseinheiten für das Fach Wirtschaft, Arbeit, Haushalt (WAH) zur Verfügung. Sie stehen in enger Verbindung mit dem Lehrmittel «Das WAH-Buch» und nehmen Fragestellungen des Buches auf wie z.B. «Welche Folgen hat Food Waste» oder «Warum werden Menschen arbeitslos?». Neue Unterrichtseinheiten gibt es ebenfalls für das Fach Medien und Informatik M&I für den 3. Zyklus (1. bis 3. Sekundarklasse), sie sind in Zusammenarbeit mit PH-Studierenden entstanden und nun auf mint-erleben.lu.ch verfügbar.

2. Frühe Sprachförderung: Umsetzung startet

Spätestens ab 1. August 2024 müssen die Gemeinden ein Angebot der Frühen Sprachförderung sowie genügend Plätze dafür zur Verfügung stellen. Die Umsetzung kann im Rahmen des freiwilligen Kindergartenjahres oder idealerweise im Vorschulbereich (z.B. Spielgruppe oder Kindertagesstätte) erfolgen. Der Kanton beteiligt sich an der Umsetzung im Vorschulbereich mit Kantonsbeiträgen. Auch von den Eltern kann ein finanzieller Beitrag verlangt werden. Den Bedarf an Früher Sprachförderung klären die Gemeinden mit einer Sprachstandserhebung ab. Detaillierte Angaben zu Einführung und Umsetzung werden bis im Herbst 2021 aufbereitet. Für die Erstellung eines Konzepts Frühe Förderung respektive Frühe Sprachförderung können die Gemeinden finanzielle Unterstützung für eine externe Fachberatung beantragen.

3. Start der BM+ mit 28 Lernenden von 3. Sekundarklassen

Ab Schuljahr 2021/22 können Lernende der 3. Sekundarklassen die BM SEK+ besuchen. Dafür werden sie vom Besuch aller Wahlpflichtfächer dispensiert. Das Angebot wurde von den Dienststellen Volksschulbildung sowie Berufs- und Weiterbildung des Kantons Luzern entwickelt. Der Bund hat den Bildungsgang als Pilot bewilligt. Acht Schülerinnen und 20 Schüler haben sich angemeldet, sie stammen aus dem ganzen Kanton Luzern. Unterrichtsort ist das Berufsbildungszentrum BBZB in Luzern.

4. Scouts spähen nach ICT-Talenten

Nach den Sommerferien nimmt das neue Projekt «ICT Scouts» des gleichnamigen Fördervereins Fahrt auf. Es richtet sich an begabte Jugendliche in den Sekundarschulen. Diese werden von Fachleuten nach ihren Talenten im Bereich ICT ausfindig gemacht und dann jeweils am Samstagvormittag in einem ICT Campus (Hauptsitz der CSS in Luzern) gezielt gefördert. Mit Erfolg: Bereits befinden sich 25 Jugendliche im Programm.

Gymnasien

1. Neues Fach Informatik und kantonale Notebooks

Am Obergymnasium und an den Kurzzeitgymnasien wird das neue obligatorische Fach Informatik eingeführt. Die Schülerinnen und Schüler werden in drei Lektionen in diesem Fach die Grundzüge von Programmiersprachen, technischen Hintergründen von Computernetzwerken sowie Sicherheitsaspekten der digitalen Kommunikation lernen und sollen ein fundiertes Verständnis zur Informationsgesellschaft entwickeln.

Zeitgleich mit dem Start des Faches Informatik werden die Lernenden der 3. Klassen im Langzeitgymnasium mit einem kantonalen Notebook (LENO-Gerät) als Leihgabe für das Schuljahr ausgestattet. Dies ermöglicht praktische Übungen mit einer 1:1 Ausstattung mit digitalen Geräten für alle Lernenden.

2. Anschluss an den Lehrplan 21

Diesen August treten die ersten Jahrgänge mit Unterricht nach Lehrplan 21 aus den Sekundarschulen in das Kurzzeitgymnasium bzw. in das Obergymnasium ein. Der überarbeitete Lehrplan des Obergymnasiums stellt auch den Anschluss für die Lernenden aus den Sekundarschulen sowie aus dem Untergymnasium sicher. Inhaltlich gibt es Aktualisierungen aufgrund fachlicher Weiterentwicklungen und im Bereich elektronischer Medien im Unterricht.

Berufs- und Weiterbildung

1. BIZ erweitert Angebote

Das Beratungs- und Informationszentrum für Bildung und Beruf – BIZ erweitert die Angebote aufgrund der zunehmenden Bedürfnisse der Kundschaft. Neu bieten Fachpersonen der IV

Luzern Beratungen zur Berufswahl an. Rund um das Thema Grundkompetenzen (Lesen, Schreiben, Mathematik, Informations- und Kommunikationstechnologien) werden neu Kurz-Beratungen angeboten.

Diese Angebote sind ohne Anmeldung im BIZ vor Ort, an den entsprechend auf der [Webseite](#) ausgeschriebenen Tagen, möglich.

Seit Mitte August kann die BIZ-Kundschaft ihren Erst-Beratungstermin (30 Minuten und telefonisch) selber über die [Webseite](#) buchen.

Weiter gibt es neue Unterstützungsangebote für Jugendliche am Übergang in die Berufslehre. Alle Angebote sind kostenlos.

2. Neue Berufe

Im neuen Schuljahr werden in Luzern neue Berufe ausgebildet: Bühnentänzerin/-tänzer EFZ, Fachrichtung Musical an der Musical Factory Luzern sowie Gebäudeinformatiker/-in EFZ in Kooperation der Berufsbildungszentren Luzern und Sursee.

Eine Neuerung gibt es bei der Ausbildung Fachfrau / Fachmann Gesundheit Erwachsene. Neu wird diese Ausbildung für Erwachsene am BBZG Gesundheit und Soziales in Sursee im Modullehrgang angeboten und mit Kompetenznachweisen abgeschlossen.

Die Lernenden Fachfrau / Fachmann Betreuung beginnen ihre Lehre im Schuljahr 2021 schweizweit mit einer neuen Bildungsverordnung. In enger Zusammenarbeit mit dem Zentralschweizer Dachverband zoda hat das BBZG die Ausbildung von Grund auf erneuert. Die Lernenden erarbeiten ihre Kompetenzen vermehrt individuell – mit Lernpfaden innerhalb eines Lernmanagementsystems. Die Lehrpersonen begleiten und unterstützen sie dabei.

Hochschulen

Die Hochschulen starten das Herbstsemester am 20. September und planen, nach vielen Monaten Online-Lehre, endlich wieder in den Präsenzunterricht zurückzukehren.

1. Bachelor of Science in Gesundheitswissenschaften

Die Universität bietet neu einen Bachelor of Science in Gesundheitswissenschaften an. Er ergänzt den seit 2013 bestehenden Masterstudiengang "Health Sciences".

2. Pädagogik/ Psychologie für Sekundarstufe II

An der PH Luzern kann man neu das Fach Pädagogik/Psychologie für die Sekundarstufe II studieren. Mit diesem Lehrdiplom können die Diplomierten an Gymnasien, Fachmittelschulen und an Berufsmaturitätsschulen Pädagogik und Psychologie in der ganzen Schweiz unterrichten.

3. Weiterbildungs-Konfigurator mit KI

Die Hochschule Luzern baut ihr Aus- und Weiterbildungsangebot rund um Themen zur digitalen Transformation aus. Damit Weiterbildungsinteressierte die Angebote, die perfekt auf sie zugeschnitten sind, leichter finden, hat die HSLU ein spezielles Online-Tool entwickelt, einen Weiterbildungs-Konfigurator, der auf künstlicher Intelligenz basiert.

Strategiereferenz

Diese Botschaft dient der Umsetzung des folgenden Leitsatzes in der Luzerner Kantonsstrategie:

- Luzern steht für Innovation

Anhang

[Bild 1](#): Regierungspräsident Marcel Schwerzmann, Bildungs- und Kulturdirektor, wünscht den 1.Klässlerinnen und 1. Klässlern in Willisau einen guten Start zum Schulanfang

[Bild 2](#): Regierungspräsident Marcel Schwerzmann, Bildungs- und Kulturdirektor, wünscht den 1.Klässlerinnen und 1. Klässlern in Willisau einen guten Start zum Schulanfang

Kontakt

Regula Huber

Leiterin Kommunikation

Bildungs- und Kulturdepartement

Telefon 041 228 64 86

E-Mail regula.huber@lu.ch

[Impressum](#) | [Disclaimer](#)

[Newsletter verwalten](#) | [Abmelden](#)



Staatskanzlei Luzern | www.lu.ch



Mitteilung

12. August 2021

Schulstart 2021 mit bisher geltenden Covid-Schutzmassnahmen

Die Luzerner Schulen starten das neue Schuljahr mit den bisher geltenden, bereits vor den Sommerferien gelockerten Schutzmassnahmen. Die freiwilligen Reihentests ab Sekundarstufe I werden weitergeführt, Masken sind nur begrenzt notwendig.

Die derzeit geltende Pandemielage und die aktuellen Beschlüsse des Bundesrates am Mittwoch, 11. August 2021, ermöglichen es den Schulen, mit den bisherigen Massnahmen gemäss den stufenweisen Rahmenschutzkonzepten ins neue Schuljahr zu starten. Die bisherigen Quarantäneregelungen werden beibehalten. Das Bildungs- und Kulturdepartement wird den Luzerner Schulen keine Vorgaben zum Impfen machen. Massgebend sind hier die Empfehlungen der nationalen Gesundheitsbehörden.

Konkret starten die Schulen mit folgenden Vorgaben:

Kindergarten / Primarschule:

- Vorderhand besteht auch weiterhin keine Maskentragepflicht für die Schülerinnen und Schüler.
- Für Lehrpersonen / Personal besteht im Klassenzimmern ebenfalls keine Maskentragpflicht, ausser die Abstände zu den Schülerinnen und Schülern können nicht eingehalten werden.
- Externe Besucher und Erziehungsberechtigte müssen eine Maske tragen beim Betreten der Innenräume des Schulhauses.
- Lager / Exkursionen mit Übernachtung sind grundsätzlich möglich. Vor Antritt des Lagers müssen sich die Teilnehmenden testen lassen oder ein Covid-Zertifikat vorweisen.
- Auf dieser Stufe wird auf Reihentests verzichtet. Sollte sich die pandemische Lage verändern, können hier Anpassungen in Absprache mit den Gesundheitsbehörden vorgenommen werden.

Sekundarstufe I und II (7. bis 13. Klasse):

- Auch hier gilt weiterhin der Status quo der gelockerten Massnahmen, die drei Wochen vor den Sommerferien kommuniziert wurden (vgl. [Mitteilung vom 25. Juni 2021](#)). Durch eine weitere Lockerung der Maskenpflicht wäre aktuell mit wesentlich mehr Quarantänefällen zu rechnen.
- Freiwillige Reihentests werden an den Vollzeitschulen weiterhin einmal pro Woche angeboten. Dies wurde bereits im Juli beschlossen und gilt vorerst bis zu den Herbstferien.
- Auch auf diesen Schulstufen sind Lager und Exkursionen möglich, ebenso grundsätzlich Auslandsaufenthalte. Sie müssen gemäss den geltenden Einreisebestimmungen des Ziellandes geplant werden und liegen in der Verantwortung der durchführenden Schulen.

Tertiäre Stufe (Universität, Hochschule Luzern, Pädagogische Hochschule):

Alle Hochschulen starten im September wieder in den Betrieb. Geplant ist, die Lehrveranstaltungen vorwiegend mit Präsenz vor Ort durchzuführen, unter Einhaltung von Schutzkonzepten.

CO2-Messgeräte: Pilotprojekt läuft

Die bisherigen Schutzkonzepte mit Abstand, Hygiene, Lüften und Masken waren auf allen Schulstufen wirkungsvoll. Testweise werden im Schuljahr 2021/22 in einzelnen ausgewählten Schulhäusern aller Schulstufen CO2-Messgeräte eingesetzt, um Erkenntnisse zu deren Nutzen zu gewinnen. Die Resultate werden anschliessend ausgewertet und darauf basierend können mögliche Empfehlungen für die Schulen gemacht werden.

Kontakt

Gaby Schmidt

Departementssekretärin

Bildungs- und Kulturdepartement

Telefon 041 228 52 03

E-Mail gaby.schmidt@lu.ch

(erreichbar am Donnerstag, 12. August 2021, von 13.30 bis 14.30 Uhr)

[Impressum](#) | [Disclaimer](#)

[Newsletter verwalten](#) | [Abmelden](#)



Staatskanzlei Luzern | www.lu.ch



[Accueil \(/Pages/accueil.aspx\)](#) » [Médias \(/medias/Pages/accueil.aspx\)](#) » Une rentrée scolaire presque normale

UNE RENTRÉE SCOLAIRE PRESQUE NORMALE



12.08.2021

19'384 élèves prendront le chemin de l'école lundi 16 août 2021, dont 1'604 pour la première fois. Même si la vigilance liée à la Covid-19 reste de mise, cette rentrée s'annonce presque normale. Elle constitue en tous les cas une première pour la conseillère d'État Crystel Graf, cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) qui entend poursuivre les dossiers en cours. Éducation numérique, évaluation des apprentissages des élèves et école « inclusive » seront les dossiers phares de cette prochaine année scolaire.

Dès lundi 16 août 2021, 6'836 élèves fréquenteront l'une des 379.9 classes du cycle 1, 6'939 élèves l'une des 370.1 classes du cycle 2 et 5'010 élèves l'une des 258 classes du cycle 3. En outre, 599 élèves rejoindront l'une des 68.059 classes spéciales. Les chiffres définitifs seront toutefois publiés cet automne dans le **Mémento statistique de l'école neuchâteloise** (<https://www.ne.ch/autorites/DFS/STAT/scolarite-formation/Pages/M%20memento-statistique-scolaire.aspx>), sur la base des effectifs relevés au mois d'octobre.

Covid-19 : entre vigilance et confiance

Après une année scolaire chamboulée par de nombreuses absences d'élèves et/ou du corps enseignant pour cause de maladie ou de quarantaine, la rentrée a lieu presque normalement. Chaque école continue néanmoins d'appliquer strictement les règles sanitaires en vigueur et est prête à prendre toute nouvelle mesure que pourrait exiger une recrudescence de la pandémie.

Le crédit extraordinaire de 2,2 millions de francs alloué l'an dernier par le Canton (1 million) et les communes (1,2 million) a permis d'apporter un soutien pédagogique bienvenu (sous forme de périodes d'accompagnement) aux élèves qui ont rencontré des difficultés en lien avec cette pandémie.

Plan d'éducation numérique toujours plus concret

La présente année scolaire sera consacrée à la préparation de l'introduction effective de l'éducation numérique dans les classes neuchâteloises de 3e et de 7e année, prévue en août 2022. Cette dernière vise à permettre à chaque élève de développer ses connaissances, compétences et comportements afin d'évoluer dans une société où le numérique occupe une place toujours plus importante. Cette introduction se déroulera en deux phases :

- Première phase : augmentation du débit réseau pour les collèges qui ne sont pas encore connectés au nœud cantonal avec une fibre optique ou qui ne disposent pas d'une ligne performante, et installation d'ordinateurs supplémentaires si besoin ;

- Seconde phase (printemps 2022) : formation du corps enseignant de 3e, 4e, 7e et 8e années à l'Éducation numérique, en collaboration avec la HEP-BEJUNE.

Une bibliothèque de médias (Ubicast) et la solution de messagerie instantanée et vidéo conférence (Teams) seront mises à disposition du corps enseignant et des élèves. Le plan d'études romand (PER) a été adapté pour mieux intégrer l'éducation numérique. Dans la foulée, il a été décidé l'ajout d'une période à la grille horaire de la 7e à la 10e année et davantage de travail transversal sur les onze années de la scolarité obligatoire.

Différentes actions seront par ailleurs menées en matière de prévention, non seulement en lien avec l'utilisation des outils numériques, mais aussi avec la manière avec laquelle l'éducation numérique peut contribuer à la compréhension du monde et s'intégrer à d'autres disciplines scolaires.

Nouvelles lignes directrices en matière d'évaluation

Le Canton de Neuchâtel entend repositionner l'évaluation dans sa fonction pédagogique afin qu'elle soit un levier pour l'apprentissage des élèves et qu'elle contribue au développement global de l'élève. De nouvelles « Lignes directrices pour l'évaluation des apprentissages des élèves » ont été édictées ce printemps, posant trois fonctions d'évaluation : apprendre, certifier et orienter. L'ensemble du corps enseignant sera formé à ces nouvelles lignes directrices cantonales dès la rentrée.

Vers une école plus « inclusive »

Avec 2,91% d'élèves en classes spéciales (tous cycles confondus), le Canton de Neuchâtel est celui qui compte le plus de classes spéciales, la moyenne suisse s'élevant à 1,39%. Le DFDS entend travailler à réduire ce taux élevé de classes spéciales.

EN SAVOIR PLUS

[Présentation rentrée scolaire 2021-2022 \(/medias/Documents/21/08/Présentation_Rentrée_2021-2022.pdf\)](/medias/Documents/21/08/Présentation_Rentrée_2021-2022.pdf)

[Dossier de presse rentrée scolaire 2021-2022 \(/medias/Documents/21/08/20210812_Dossier%20de%20presse_RentréeScolaire2021-2022.pdf\)](/medias/Documents/21/08/20210812_Dossier%20de%20presse_RentréeScolaire2021-2022.pdf)

PAGES LES PLUS VUES

- [COVID-19: Statistiques \(/autorites/dfs/scsp/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/pages/covid-19-statistiques.aspx\)](/autorites/dfs/scsp/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/pages/covid-19-statistiques.aspx)
- [COVID-19: Vaccin \(/autorites/DFS/SCSP/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/covid-19-vaccination/Pages/accueil.aspx\)](/autorites/DFS/SCSP/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/covid-19-vaccination/Pages/accueil.aspx)
- [Recherche d'entreprises \(registre du commerce\) \(/autorites/desc/neco/rcne/pages/recherche-d%27entreprises.aspx\)](/autorites/desc/neco/rcne/pages/recherche-d%27entreprises.aspx)
- [Covid-19 \(/autorites/dfs/scsp/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/pages/coronavirus.aspx\)](/autorites/dfs/scsp/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/pages/coronavirus.aspx)
- [Calendrier scolaire \(/themes/enseignement-formation/pages/calendrier-scolaire.aspx\)](/themes/enseignement-formation/pages/calendrier-scolaire.aspx)
- [COVID-19: Symptômes et tests \(/autorites/dfs/scsp/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/pages/covid-19-symptomes-tests.aspx\)](/autorites/dfs/scsp/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/pages/covid-19-symptomes-tests.aspx)

PARTENAIRES

- [Communes \(/partenaires/communes\)](/partenaires/communes)
- [Confédération et cantons \(/partenaires/Pages/cch.aspx\)](/partenaires/Pages/cch.aspx)
- [Tourisme \(http://www.neuchateltourisme.ch/\)](http://www.neuchateltourisme.ch/)

À PROPOS

- [Contact \(/a-propos/Pages/Contact.aspx\)](/a-propos/Pages/Contact.aspx)
- [Impressum \(/a-propos/Pages/accueil.aspx\)](/a-propos/Pages/accueil.aspx)
- [Plan de site \(/a-propos/Pages/sitemap.aspx\)](/a-propos/Pages/sitemap.aspx)

SUIVEZ-NOUS



[Rss \(/Pages/rss.aspx\)](/Pages/rss.aspx)



[Application mobile \(/medias/Pages/171110-NEMONews.aspx\)](/medias/Pages/171110-NEMONews.aspx)



[Twitter \(/Pages/Twitter.aspx\)](/Pages/Twitter.aspx)



[LinkedIn \(https://www.linkedin.com/company/etat-de-neuchatel/\)](https://www.linkedin.com/company/etat-de-neuchatel/)



[Accueil \(/Pages/accueil.aspx\)](#) » [Médias \(/medias/Pages/accueil.aspx\)](#) » Rentrée scolaire du postobligatoire au plus proche de la normalité

RENTÉE SCOLAIRE DU POSTOBLIGATOIRE AU PLUS PROCHE DE LA NORMALITÉ

12.08.2021

Conformément à la volonté des cantons romands, la rentrée scolaire au postobligatoire dans le canton de Neuchâtel se fera dans un souci de normalité selon des modalités adaptées au contexte cantonal. Le port du masque reste prescrit pour ce début d'année scolaire à l'intérieur des bâtiments. Ainsi, le lundi 16 août 2021, les élèves des écoles professionnelles reprendront les cours en présentiel et en classes complètes. Les lycéen-ne-s leur emboîteront le pas le lundi 23 août 2021.

Le lundi 23 août, 2573 lycéen-ne-s débiteront l'année scolaire. C'est 99 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée précédente (2474 élèves en 2020).

Afin de pouvoir poursuivre un enseignement pour toutes et tous les élèves dans des conditions les plus proches de la normale, différentes mesures ont été mises en place dans les écoles du postobligatoire pour répondre au contexte sanitaire. Le port du masque reste notamment obligatoire en classe et dans tous les espaces communs intérieurs. De plus, les gestes barrières continuent d'être appliqués strictement et les autotests sont recommandés tous les mardis.

Par principe de précaution au vu du taux encore insuffisant de personnes vaccinées et de la contagiosité de certains variants, il a été décidé du maintien du port du masque en classe. Ces mesures visent à assurer un enseignement en présentiel de qualité, en effectif complet, et à minimiser des mises en quarantaine et des fermetures de classes.

Mesures de soutien aux élèves

Des cours d'appui sont par ailleurs prévus dans toutes les écoles du postobligatoire pour les élèves qui auraient notamment eu des difficultés à suivre l'enseignement normalement en raison de quarantaines ou maladies.

Effectifs en légère augmentation dans les lycées

En première année, 936 jeunes ont choisi l'une des deux filières de formation générale (contre 872 en 2020, soit une augmentation de 64 élèves) : 816 entreprennent une formation menant à la maturité gymnasiale (763 en 2020) et 120 (109 en 2020) suivent la voie les menant à l'obtention du certificat d'école de culture générale, qui peut ensuite être complété par la maturité spécialisée.

Lycée Blaise-Cendrars

Le Lycée Blaise-Cendrars (LBC) recense 229 élèves inscrit-e-s en 1ère année (231 en 2020). Par manque d'inscriptions, la filière bilingue français-allemand ne sera malheureusement pas ouverte, mais une classe de 23 élèves en formation bilingue français-anglais a été constituée. L'option spécifique (OS) « Biologie et chimie » redevient l'option la plus prisée, avec 31% d'étudiant-e-s de 1ère année qui ont fait ce choix (contre 24% en 2020). C'est ensuite l'option « Économie et droit » qui est choisie par 21% des étudiant-e-s de 1ère année, puis l'option « Physique et applications des mathématiques » (18%). L'effectif total des élèves fréquentant le LBC reste stable (596 élèves contre 604 en 2020).

Lycée Denis-de-Rougemont

Le Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR) connaît une hausse de ses effectifs de 1ère année avec 371 inscrit-e-s, contre 299 en 2020. L'OS « Biologie et chimie » accueille près de 56% des élèves de 1ère année (identique à 2020). L'OS « Physique et applications des mathématiques » se maintient également avec 23% des effectifs. L'OS « espagnol » accueille 43 élèves de 1ère année, soit 11% de l'effectif. Relevons que 85 élèves intègrent la filière bilingue français-anglais, alors qu'ils n'étaient que 67 en 2020. Globalement, les effectifs du LDDR sont en hausse avec 76 élèves supplémentaires par rapport à 2020 (797 à 873).

Lycée Jean-Piaget

De son côté, le Lycée Jean-Piaget (LJP) voit sa cohorte d'élèves de 1ère année inscrit-e-s en filière de maturité gymnasiale diminuer légèrement (216 contre 233 en 2020). Globalement, le LJP enregistre par contre une légère augmentation (644 élèves contre 626 en 2020 en filière de maturité gymnasiale). En matière de choix des OS, l'option « Économie et droit » attire cette année 66% des élèves de 1ère année (143). L'option « Arts visuels » connaît des effectifs stables alors que l'OS « Philosophie » est choisie par 14% des effectifs de 1ère année. La filière bilingue français-allemand attire cette année 21 élèves en 1ère année.

Dans la filière d'école de culture générale, le Lycée Jean-Piaget voit son effectif de 1ère année augmenter (120 élèves contre 109 en 2020), comme en maturité spécialisée (75 contre 70 en 2020).

Maturité gymnasiale bilingue

Au total, 363 élèves sont inscrit-e-s dans une filière de maturité gymnasiale bilingue, soit 16.4% de l'effectif. 91 élèves suivent une filière bilingue français-allemand et 272 une filière français-anglais. C'est légèrement moins que l'année scolaire précédente, où 19.4% des élèves effectuaient une maturité gymnasiale bilingue.

PAGES LES PLUS VUES

- [COVID-19: Statistiques \(/autorites/dfs/scsp/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/pages/covid-19-statistiques.aspx\)](/autorites/dfs/scsp/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/pages/covid-19-statistiques.aspx)
- [COVID-19: Vaccin \(/autorites/DFS/SCSP/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/covid-19-vaccination/Pages/accueil.aspx\)](/autorites/DFS/SCSP/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/covid-19-vaccination/Pages/accueil.aspx)
- [Recherche d'entreprises \(registre du commerce\) \(/autorites/desc/neco/rcne/pages/recherche-d%27entreprises.aspx\)](/autorites/desc/neco/rcne/pages/recherche-d%27entreprises.aspx)
- [Covid-19 \(/autorites/dfs/scsp/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/pages/coronavirus.aspx\)](/autorites/dfs/scsp/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/pages/coronavirus.aspx)
- [Calendrier scolaire \(/themes/enseignement-formation/pages/calendrier-scolaire.aspx\)](/themes/enseignement-formation/pages/calendrier-scolaire.aspx)
- [COVID-19: Symptômes et tests \(/autorites/dfs/scsp/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/pages/covid-19-symptomes-tests.aspx\)](/autorites/dfs/scsp/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/pages/covid-19-symptomes-tests.aspx)

PARTENAIRES

- [Communes \(/partenaires/communes\)](/partenaires/communes)
- [Confédération et cantons \(/partenaires/Pages/cch.aspx\)](/partenaires/Pages/cch.aspx)
- [Tourisme \(http://www.neuchatel tourisme.ch/\)](http://www.neuchatel tourisme.ch/)

À PROPOS

- [Contact \(/a-propos/Pages/Contact.aspx\)](/a-propos/Pages/Contact.aspx)
- [Impressum \(/a-propos/Pages/accueil.aspx\)](/a-propos/Pages/accueil.aspx)
- [Plan de site \(/a-propos/Pages/sitemap.aspx\)](/a-propos/Pages/sitemap.aspx)

SUIVEZ-NOUS



[Rss \(/Pages/rss.aspx\)](/Pages/rss.aspx)



[Application mobile \(/medias/Pages/171110-NEMONews.aspx\)](/medias/Pages/171110-NEMONews.aspx)



[Twitter \(/Pages/Twitter.aspx\)](/Pages/Twitter.aspx)



[LinkedIn \(https://www.linkedin.com/company/etat-de-neuchatel/\)](https://www.linkedin.com/company/etat-de-neuchatel/)



[Facebook \(/Pages/Facebook.aspx\)](/Pages/Facebook.aspx)



[Instagram \(/Pages/Instagram.aspx\)](/Pages/Instagram.aspx)



[Newsletters \(https://newsletter-public.ne.ch/SitePages/subscription.aspx\)](https://newsletter-public.ne.ch/SitePages/subscription.aspx)

12 août 2021

RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

Service de l'Enseignement Obligatoire



Conception, coordination : Caroline Codoni-Sancey, chargée de communication au SEO
Rédaction et infographies : Caroline Codoni-Sancey, Annick Challet Jeanneret, Dominique Hobi
Photographie de couverture : Chancellerie d'État
Portrait de Crystel Graf: SP Chancellerie d'État

Table des matières

| | |
|---|----|
| MESSAGE DE LA CHEFFE DE DÉPARTEMENT | 3 |
| CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2021-2022 | 4 |
| 1/ Enseignement obligatoire | 4 |
| Répartition cantonale des 18'785 élèves FR (formation régulière) dans 1'008 classes | 4 |
| Nombre d'élèves par année scolaire | 5 |
| Nombre d'élèves par cycle | 5 |
| Évolution du nombre total d'élèves depuis 2016-17 | 6 |
| Options en 11 ^e année..... | 6 |
| Disciplines à choix..... | 7 |
| Options académiques..... | 7 |
| Options professionnelles | 7 |
| 2/ Enseignement spécialisé | 8 |
| Évolution du nombre d'intégrations individuelles avec soutien pédagogique spécialisé (SPS) et conseil pédagogique spécialisé (CPS)..... | 8 |
| Classes intégrées : évolution du nombre de classes et du nombre d'élèves..... | 9 |
| 3/ Diplômé-e-s neuchâtelois-e-s de la HEP-BEJUNE..... | 10 |
| 4/ Marché de l'emploi | 10 |
| POINTS FORTS DE LA RENTRÉE 2021-2022..... | 11 |
| 1/COVID-19, encore et toujours | 12 |
| Regard sur l'année scolaire écoulée | 12 |
| Soutien renforcé..... | 12 |
| Accompagner et informer | 13 |
| 2/ Éducation numérique..... | 14 |
| Adaptation de l'infrastructure informatique | 14 |
| Formation du corps enseignant..... | 15 |
| Prévention | 15 |
| Éducation au développement durable et à la citoyenneté..... | 16 |
| Adaptation du Plan d'études romand (PER)..... | 16 |
| Nouveaux moyens numériques..... | 16 |

| | |
|---|----|
| 3/ Évaluation des apprentissages des élèves : nouvelles lignes directrices | 17 |
| Accompagnement par la HEP-BEJUNE | 17 |
| Formation du corps enseignant dès la rentrée | 17 |
| 4/ Vers une école plus inclusive | 18 |
| Conséquences sur l'organisation des classes | 18 |
| 5/ Modification du règlement de 8 ^e année | 19 |
| Niveaux | 19 |
| Situation actuelle | 19 |
| Situation future (dès 2021-2022) | 19 |
| 6/ Devoirs à domicile : nouvelles recommandations (3 ^e – 11 ^e) | 20 |
| 7/ PRIMA : plus de 1'000 élèves dans la filière dès août 2021 | 21 |
| Première filière complète achevée | 21 |
| Évolution du projet PRIMA en nombre de classes et d'enseignant·e·s | 22 |
| Projection du nombre d'élèves PRIMA à l'horizon 2025 | 22 |
| ANIMA, nouveau tremplin vers l'immersion | 23 |
| 8/ Digitalisation accrue dans les données des élèves | 24 |
| 9/ Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) | 24 |
| DANS LES DISCIPLINES | 25 |
| 10/ Français | 25 |
| 11/ Allemand | 25 |
| 12/ Mathématiques | 25 |
| 13/ Géographie et Histoire | 25 |
| 14/ Sciences humaines et sociales | 25 |
| 15/ Langues et Cultures d'origine (LCO) | 27 |
| Nouveaux moyens d'enseignement romands (MER) | 28 |
| DATES À RETENIR | 29 |

MESSAGE DE LA CHEFFE DE DÉPARTEMENT



Que souhaiter d'autre après ces longs mois de bouleversement majeur que représente la crise sanitaire qu'une rentrée scolaire 2021-2022 des plus normale possible pour les quelque 19'384 élèves qui prendront le chemin de l'école le 16 août prochain.

Fort heureusement, la sortie du tunnel de cette pandémie qui nous a toutes et tous durement affecté-e-s est proche. La vigilance est de mise, mais l'avancée de la vaccination et l'attention portée par les Directions d'école nous rendent confiant-e-s ; confiant-e-s que nos élèves pourront vivre cette rentrée et nouvelle année scolaire dans de bonnes conditions.

C'est également l'occasion de remercier ici vivement l'ensemble des actrices et acteurs du système de formation des efforts déployés tout au long de l'année écoulée. En plus des « tâches courantes », la gestion de la Covid-19 a en effet requis une forte capacité d'adaptation - voire d'inventivité – et d'engagement.

Ces longs mois de privations ont aussi été une épreuve pour les élèves de l'école neuchâteloise ; leurs efforts, leurs sacrifices et leur abnégation doivent être relevés.

Force est ainsi de constater que le système de formation, tout comme le système de santé, l'économie et la société, ont fait preuve d'une résilience insoupçonnée.

Sans nier les défis qui nous attendent encore au sortir de la crise, nous pouvons être fiers de l'école neuchâteloise : chaque jour, corps enseignant, membres des directions, collaboratrices et collaborateurs du service de l'enseignement obligatoire et personnel administratif œuvrent avec un engagement sans faille à former les élèves afin qu'elles et ils se construisent un avenir prometteur.

J'ai à cœur de les accompagner désormais dans cette belle mission et de contribuer à rendre notre école efficiente en m'inscrivant dans la continuité pour mener à bien les dossiers et projets que ma prédécesseure Monika Maire-Hefti m'a transmis, qu'il s'agisse de l'enseignement des langues ou de l'éducation numérique notamment.

Sous l'égide du désormais nommé « Département de la formation, de la digitalisation et des sports » (DFDS), je me réjouis d'ores et déjà des avancées que nous réaliserons ensemble.

Je vous souhaite une excellente rentrée 2021 à toutes et tous !

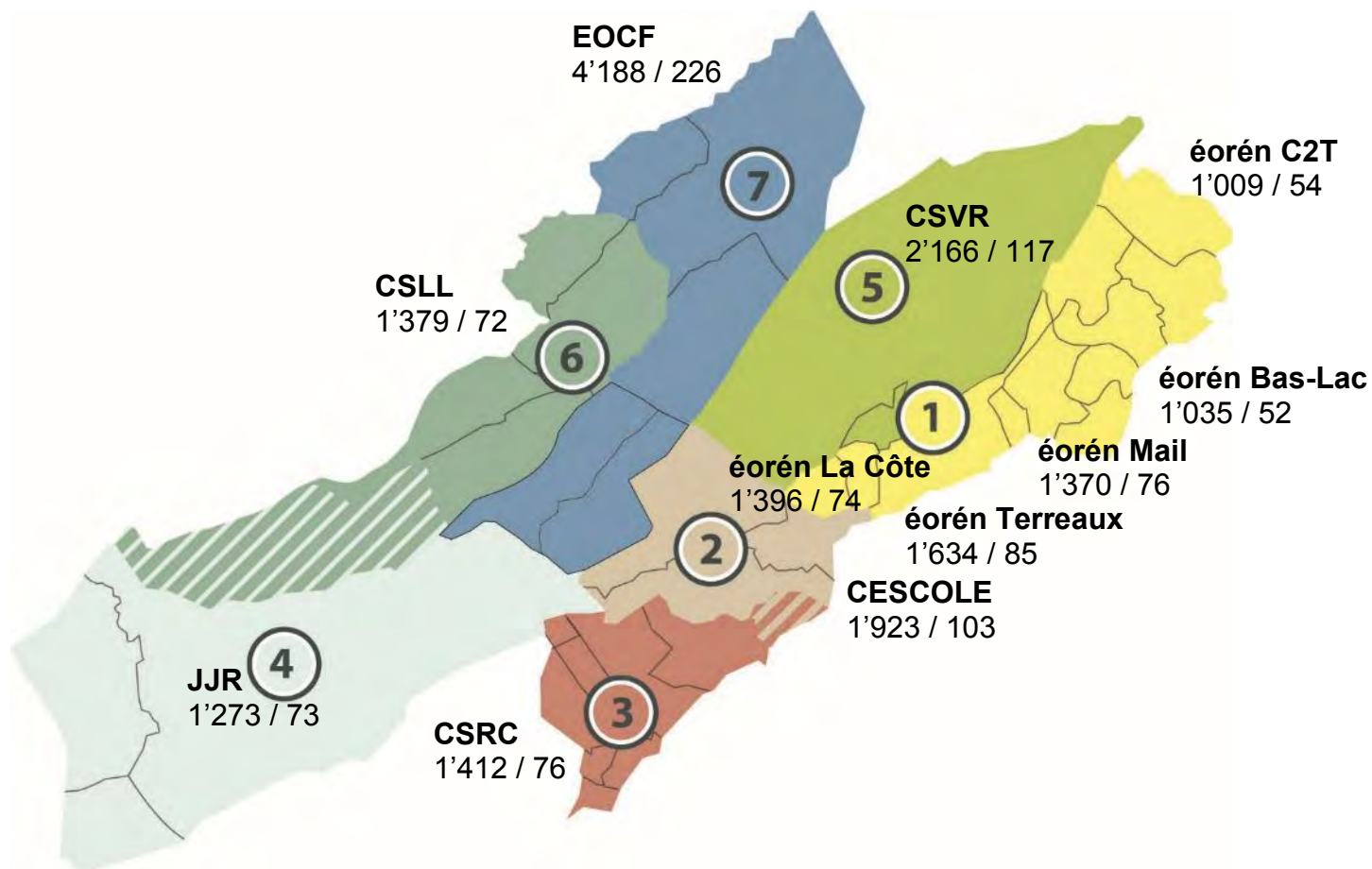
Crystel Graf
conseillère d'État
cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)

CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2021-2022

1/ Enseignement obligatoire

Répartition cantonale des 18'785 élèves FR (formation régulière) dans 1'008 classes

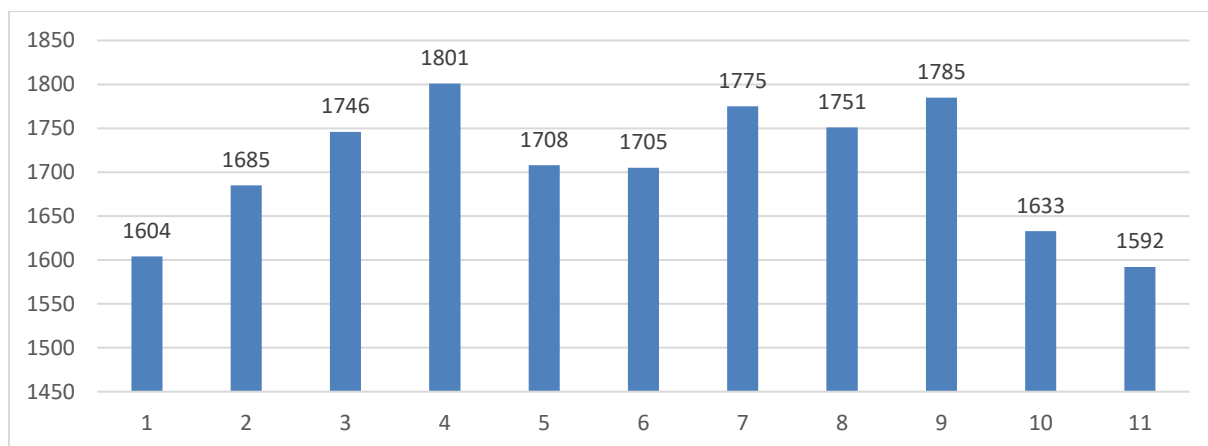
(NB : sans compter les 599 élèves des classes spéciales, situation au 09.08.2021)



Nombre d'élèves par année scolaire

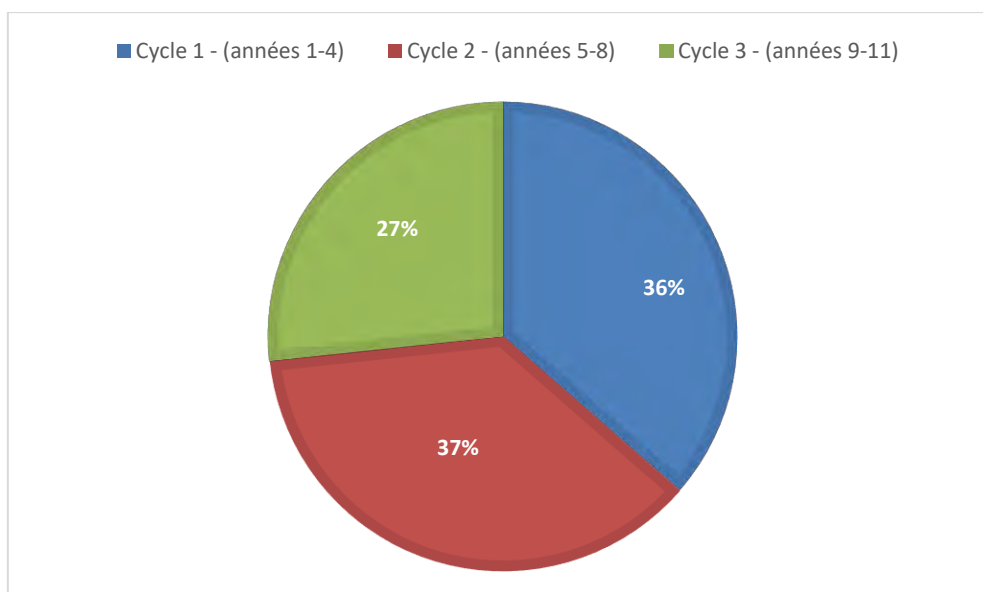
À la rentrée, **18'785 élèves** (sans compter les 599 élèves des classes spéciales) seront scolarisé-e-s dans les 1'008 classes du Canton (sans compter les classes spéciales).

Ci-dessous, la répartition du nombre d'élèves par année scolaire.



Nombre d'élèves par cycle

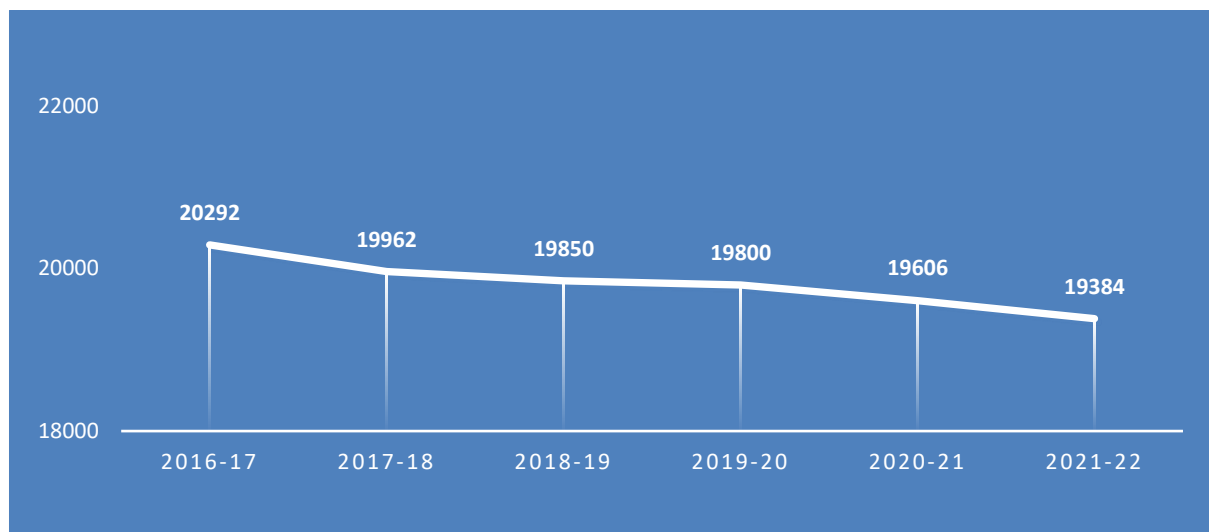
NB : sans compter les 599 élèves des classes spéciales



Parmi les 18'785 élèves, nous dénombrons 6'836 élèves au cycle 1, 6'939 au cycle 2 et 5'010 au cycle 3.

Évolution du nombre total d'élèves depuis 2016-17

NB : y compris les élèves des classes spéciales



Par rapport à l'année scolaire 2020-2021, on constate une **diminution de 222 élèves**.

Options en 11^e année

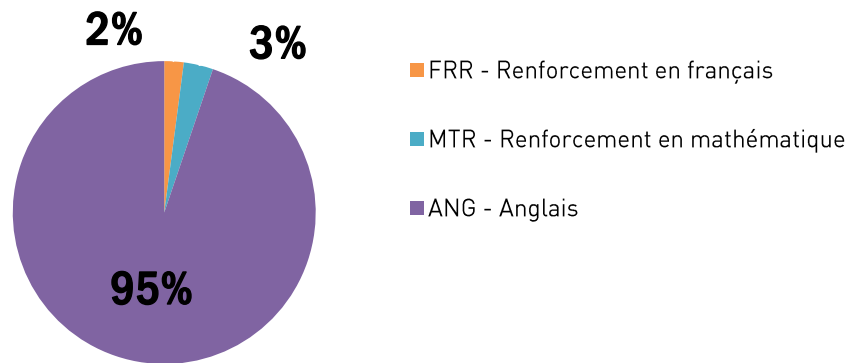
En 11^e année, différentes options sont proposées aux élèves. Elles leur offrent un choix en vue de leur entrée au postobligatoire, dans les filières de formation professionnelle, de culture générale ou de maturité professionnelle.

Les disciplines à choix sont le renforcement en mathématiques, le renforcement en français ou l'anglais à niveaux, en fonction des formations envisagées et des besoins.

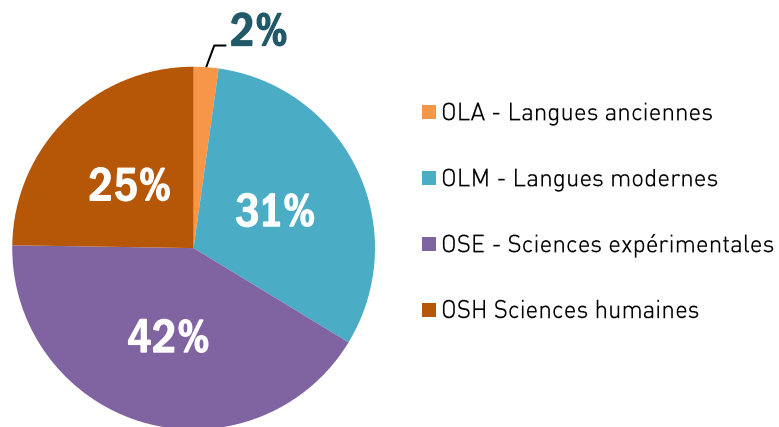
- > Les **options professionnelles** préparent les élèves à une formation professionnelle de type certificat fédéral de capacité (CFC), à une maturité professionnelle (trois ou quatre ans) ou à une formation générale de type maturité spécialisée ;
- > Les **options académiques** préparent les élèves à une formation de type maturité gymnasiale, à une formation professionnelle de type CFC et/ou maturité professionnelle (MP) ou à un diplôme de culture générale puis maturité spécialisée.

Pour l'année scolaire 2021-2022, 57% des élèves de 11^e année ont choisi une option académique et 43% une option professionnelle.

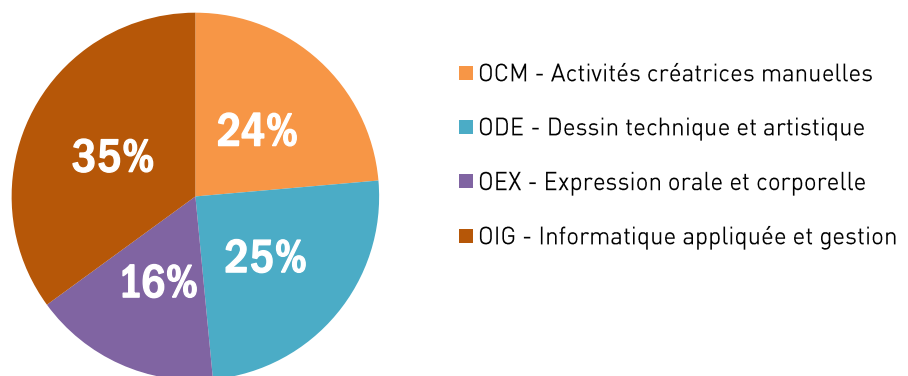
Disciplines à choix



Options académiques



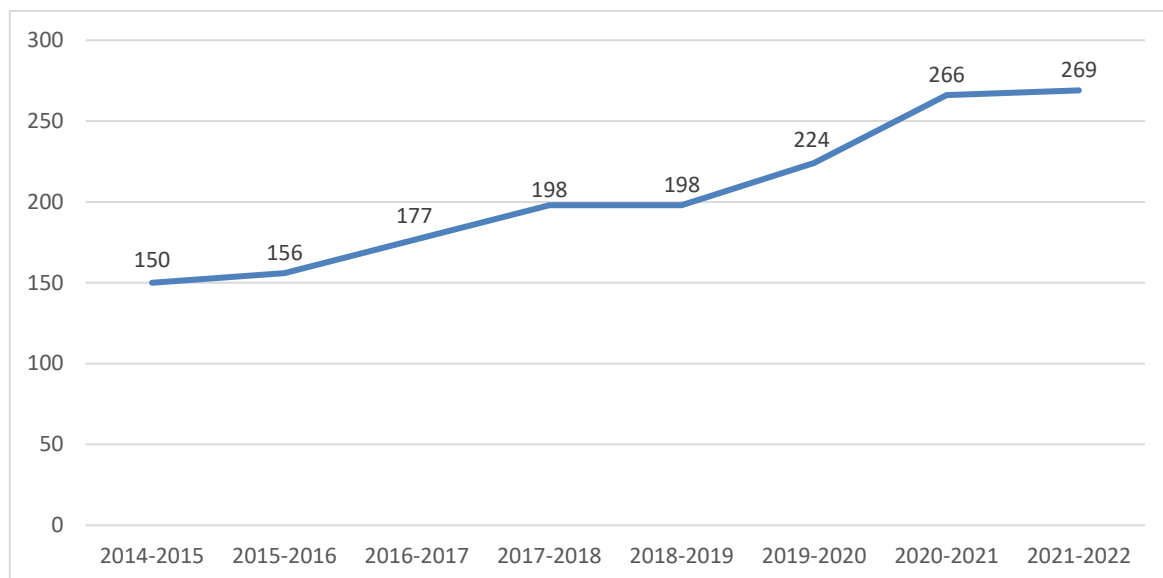
Options professionnelles



2/ Enseignement spécialisé

Évolution du nombre d'intégrations individuelles avec soutien pédagogique spécialisé (SPS) et conseil pédagogique spécialisé (CPS)

NB : Évolution du nombre d'élèves depuis 2014-2015



Dans les cas d'intégrations individuelles avec soutien pédagogique spécialisé (SPS) et conseil pédagogique spécialisé (CPS), l'élève suit l'école ordinaire à 100%. C'est l'enseignant-e spécialisé-e qui se rend en classe pour assurer le soutien. Nous observons une augmentation du nombre d'élèves depuis le transfert de la responsabilité de la formation spéciale de l'assurance-invalidité (AI) au Canton. Par rapport à l'année passée, les effectifs sont stables, avec un total de 269 élèves scolarisé-e-s de cette manière.

Les besoins de l'élève sont déterminés au travers d'une procédure intercantonale dite procédure d'évaluation standardisée¹. Celle-ci permet un recensement systématique des informations et d'effectuer une évaluation globale pluridimensionnelle (fonctionnement de l'élève, environnement familial, contexte scolaire). Dans ce cadre, les seuils limites de l'AI appartiennent au passé. L'octroi des mesures découle de l'évaluation des besoins qui se concentre sur des objectifs de développement et de formation.

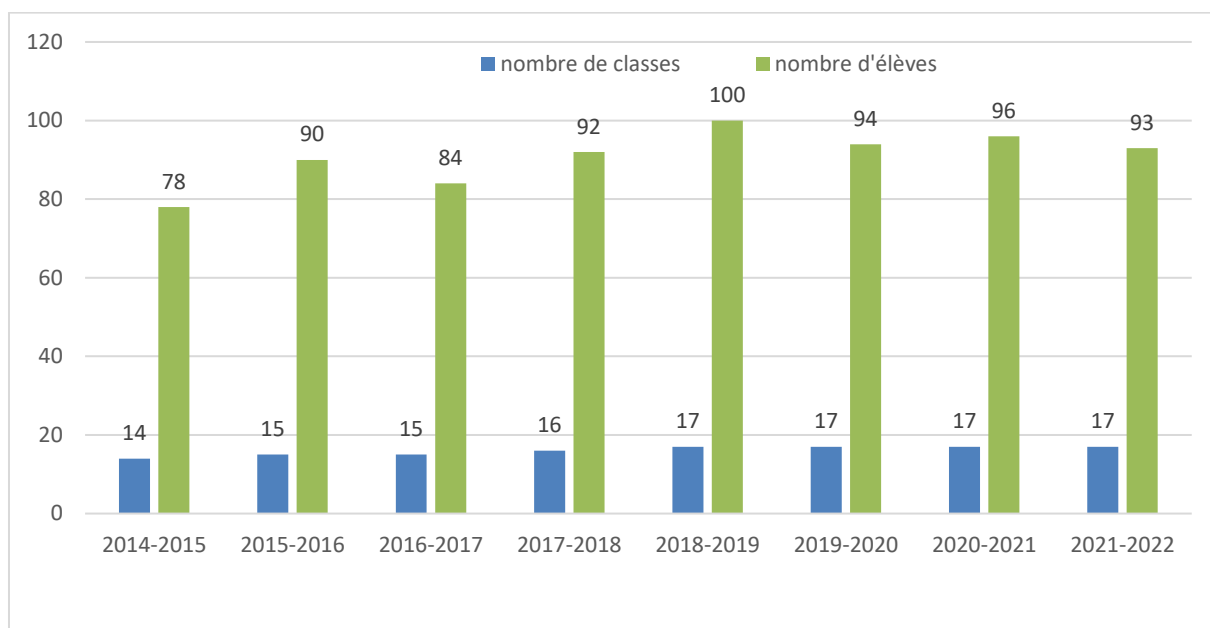
Soutien pédagogique spécialisé (SPS) : mesure renforcée prenant la forme d'un soutien en classe s'adressant à l'élève, à la classe ou à l'enseignant-e.

Conseil pédagogique spécialisé (CPS) : forme allégée de soutien pédagogique spécialisé, donné sous forme de conseil à l'enseignant-e.

¹ <https://www.ne.ch/autorites/DFDS/SEEO/enseignement-specialise/Pages/Proc%C3%A9dure%C3%A9valuation.aspx>

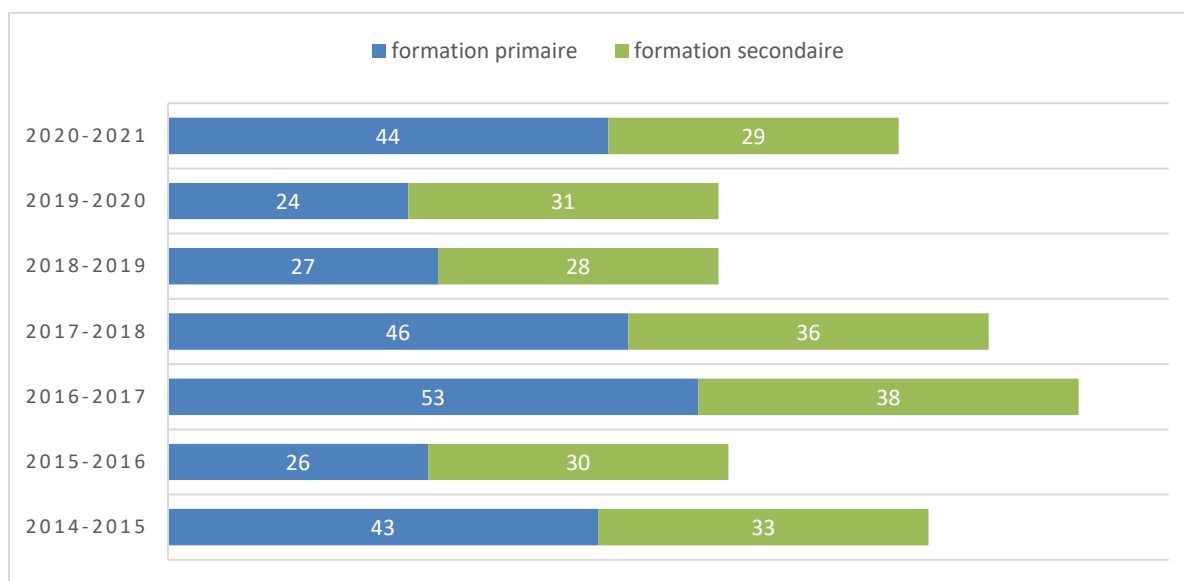
Classes intégrées : évolution du nombre de classes et du nombre d'élèves

Dans ce cas de figure, les classes sont intégrées à l'école ordinaire. Un·e enseignant·e spécialisé·e du Centre régional d'apprentissages spécialisés (CERAS) ou de la Fondation des Perce-Neige est en charge de ces classes. Par rapport à l'année scolaire 2020-2021, nous maintenons pour la rentrée scolaire le même nombre de classes, et dénombrons trois élèves de moins.



3/ Diplômé-e-s neuchâtelois-e-s de la HEP-BEJUNE

NB : Évolution du nombre de diplômé-e-s depuis 2014-2015 – situation au 06.08.2021



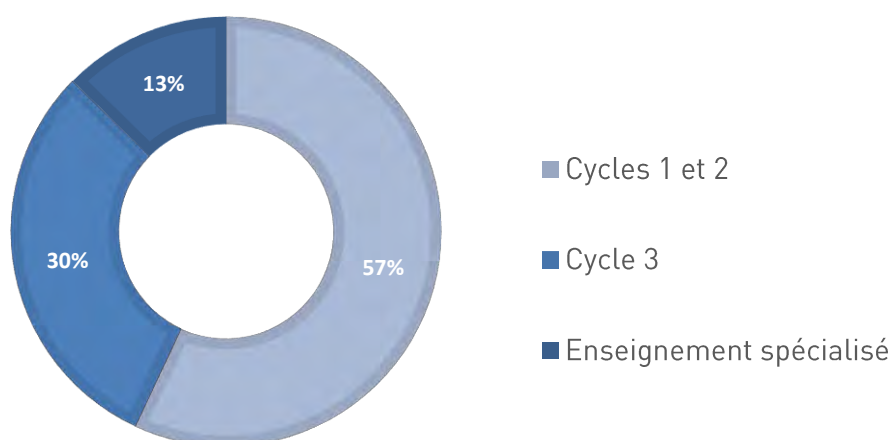
Par rapport à l'année précédente, le nombre de diplômé-e-s neuchâtelois-e-s (73) a augmenté de 18.

4/ Marché de l'emploi

NB : Situation au 05.07.2021

Au terme de l'année scolaire 2020-2021, 59 enseignant-e-s sont parti-e-s à la retraite, soit 13 de plus qu'en 2020, pour un total de 44.42 (35.49 en 2020) Équivalents Plein Temps (EPT).

Pour l'année scolaire à venir, 79 postes (98 en 2020) ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 51.02 EPT. Ces postes sont répartis entre les cycles comme suit:



POINTS FORTS DE LA RENTRÉE 2021-2022

1

ÉDUCATION NUMÉRIQUE

intensifiée

2

ÉVALUATION

repositionnée et
harmonisée

3

ÉCOLE

plus
inclusive

DEVOIRS À DOMICILE

nouvelles
recommandations

FILIÈRE PRIMA

achevée
& tremplin
immersif testé

CYCLE 3

modification
du règlement
de 8^e année

COVID-19

Vigilance
maintenue

1/COVID-19, encore et toujours

Si la Covid-19 a particulièrement impacté l'école neuchâteloise au printemps 2020, elle est restée au centre des préoccupations durant toute l'année scolaire écoulée. Elle demeure malheureusement encore d'actualité en cette nouvelle rentrée, les mesures sanitaires continuant de devoir être appliquées.

Le Service cantonal de la santé publique recommande fortement:

- la vaccination des élèves;
- un autotest, à renouveler tous les mardis ;
- l'aération régulière des locaux.

En cas de besoin, un monitoring serré sera effectué au sein des écoles, de même que des tests ciblés élargis.

Le seuil de mise en quarantaine variera selon la situation sanitaire (dès un, deux ou trois cas par classe).

Le port du masque sera décidé en fonction de la situation sanitaire.

Les écoles neuchâteloises ne procéderont pas à des tests de masse.

Regard sur l'année scolaire écoulée

Hormis plus d'absences pour cause de maladie ou de quarantaine, et les mesures de distanciation et d'hygiène à respecter, l'enseignement s'est déroulé presque « normalement » cette dernière année. Seuls les camps de ski ont dû être annulés.

Après un premier semestre 2020 fortement chamboulé, ayant créé des conditions de travail très hétérogènes pour les élèves, les premiers mois de l'année scolaire écoulée ont été l'occasion de faire un état des lieux des compétences et connaissances de chacun·e.

Soutien renforcé

De nombreuses mesures ont été prises pour accompagner les élèves durant la pandémie.

Relevons :

- > Un **crédit extraordinaire** Covid-19 pour du soutien pédagogique

2.2 millions ont été alloués (1 mio du Canton ; 1.2 mio des communes) pour apporter un soutien pédagogique - équivalent à 21'100 périodes - aux élèves mis en difficulté par cette pandémie.

- > Des **ressources enrichies** et diversifiées

Différents outils avaient déjà été proposés lors de la mise en place de l'enseignement à distance au printemps 2020 (plateformes, blogs, sites etc.) pour accéder à des ressources pédagogiques, les partager et en créer. De nouveaux liens ont été ajoutés, d'autres enrichis.

La plateforme de l'école obligatoire neuchâteloise « iClasse » contient de très nombreux « parcours » (séquences pédagogiques informatisées regroupant diverses activités) pour l'enseignement et l'évaluation. Récemment, d'autres parcours proposant des activités à

même de développer l'autonomie de l'élève et utilisables dans le contexte de l'enseignement à distance ont été proposés.

> Des **ordinateurs** fournis gratuitement

Dans la mesure des ressources disponibles, le Canton de Neuchâtel a mis à disposition gratuitement, et en fonction des besoins constatés, plus de 250 ordinateurs récupérés lors des renouvellements ordinaires du matériel de l'État.

Fin mai 2020, l'étude sur l'enseignement à distance pendant la période de confinement, menée auprès du corps enseignant de l'école obligatoire du Canton de Neuchâtel, avait en effet montré qu'environ 5% des élèves n'avaient probablement aucun moyen technique pour travailler à distance.

Accompagner et informer

La cellule de crise créée à l'interne du SEO au début de la pandémie a perduré. Elle a maintenu chaque semaine le contact avec les directions des centres scolaires et a informé régulièrement le corps enseignant sur les dispositions sanitaires et leurs implications pour les écoles.

2/ Éducation numérique

La mise en œuvre du Programme d'Éducation numérique², adopté par le Grand Conseil à une très grande majorité le 24 juin 2020, se poursuit.

Si la crise sanitaire a quelque peu freiné son déploiement, elle a aussi permis un « bond en avant » dans l'utilisation d'outils numériques (cf. vidéo-conférences, télétravail, parcours I-Classe³ démultipliés, généralisation de l'utilisation de logiciels, octroi d'une adresse mail à tous les élèves, etc.). Nécessité faisant loi, certain·e·s enseignant·e·s n'ont pu qu'adapter leurs pratiques.

L'année scolaire 2021-2022 est notamment consacrée à la préparation de l'introduction effective de l'éducation numérique dans les classes neuchâteloises de 3^e et 7^e années à la rentrée d'août 2022.

Adaptation de l'infrastructure informatique

L'Office de l'informatique scolaire (OISO) et le Service informatique de l'Etat de Neuchâtel (SIEN) procèdent à une adaptation de l'infrastructure informatique existante. L'école neuchâteloise peut en effet déjà compter sur un dispositif centralisé très performant, le réseau pédagogique neuchâtelois (RPN). Il présente de nombreux avantages pour la mise en œuvre des solutions techniques retenues pour l'éducation numérique à l'école (administration du parc informatique et mutualisation des contenus facilitées, exploitation de logiciels partagés, installation et maintenance à distance).

Dans un premier temps, l'année à venir est consacrée à augmenter le débit réseau pour les collèges du Canton qui ne sont pas encore connectés au nœud cantonal avec une fibre optique ou qui ne disposent malheureusement pas d'une ligne performante. De nouveaux postes seront ensuite installés, notamment dans les collèges du cycle 2 pour répondre aux attentes de formation liées à l'introduction d'une heure d'éducation numérique à la grille-horaire en 7^e et 8^e années. Les solutions proposées s'adaptent aux réalités locales, avec création de salles d'informatique ou postes supplémentaires installés en fond de classe en fonction des souhaits exprimés par les directions d'école.

² https://www.ne.ch/medias/Documents/19/11/19032_Rapport_education_numerique.pdf

³ Parcours I-Classe publics : <https://i-classe.rpn.ch/parcours/libre>

Programme d'Éducation numérique en bref

Objectifs :

- ✓ Offrir une éducation numérique complète à tous les élèves du Canton
- ✓ Former les professionnel·le·s des écoles dont le corps enseignant
- ✓ Assurer la mise à disposition de postes informatiques pour les élèves
- ✓ Développer l'esprit critique par la prévention (éducation aux médias)



Budget global : 24'716'600 francs dont env. 11 mio alloués à l'école obligatoire (7 mio à charge du Canton, 4 mio à celui des communes).

Déploiement : 2020 – 2025.

Les ordinateurs livrés gratuitement pendant le semi confinement à des familles qui n'en avaient pas se poursuit (359 ordinateurs distribués à ce jour). Les directions restent des pièces maîtresses pour identifier les élèves concernés.

Formation du corps enseignant

La deuxième phase de préparation concerne la formation du corps enseignant de 3^e, 4^e, 7^e et 8^e années à l'Éducation numérique qui débutera au printemps 2022, en collaboration avec la HEP-BEJUNE.

Jusqu'en 6^e année, l'éducation numérique sera intégrée au sein des branches traditionnelles au travers d'activités prêtes à l'emploi. La formation se concentrera sur des contenus pédagogiques développés par l'OISO, proposant des activités souvent débranchées ne nécessitant que peu de connaissances de la part du corps enseignant en matière d'éducation numérique.

Pour le demi-cycle 7-8, le Canton de Neuchâtel a choisi le **moyen d'enseignement Connected**, déjà introduit dans le Canton de Berne et également retenu par le Canton du Jura. En complément des formations, les personnes formées seront encadrées dans leur pratique par les équipes d'animation pédagogique Éducation numérique, sous l'égide de référent·e·s spécialement formé·e·s dans ce domaine.

Prévention

Le Canton de Neuchâtel, déjà très actif en matière de prévention liée à l'utilisation des outils numériques, déploie des efforts supplémentaires pour diffuser des messages de prévention sur les 4000 postes que compte le réseau pédagogique neuchâtelois.

Outre une sensibilisation aux principes qui régissent les réseaux sociaux, un accent particulier sera mis sur la santé, celle des yeux et du dos, fortement sollicités lors de travail prolongé sur les écrans. Cette thématique fait également l'objet d'une série de « parcours iClasse » et d'un dispositif invitant toute personne connectée sur la plateforme pédagogique depuis 30 minutes à faire une pause santé constituée d'exercices pour le dos [collaboration avec Olivier Girard, ergonomiste et posturologue]. Une approche qui continuera à être développée en 2021-2022.

The screenshot shows a digital interface with the following elements:

- Header:** "Parcours" in a light blue font.
- Left Panel:**
 - A purple banner with a white cube icon and the text "us à voir".
 - Title:** "Numérique et santé: 4 parcours de prévention".
 - Text:** "26.05 - Mise à jour Travail à l'écran - L'introduction du numérique à l'école est l'occasion de passer des messages de prévention en lien avec la santé et le bien-être".
 - Navigation:** "Mitic Santé et bien-être 5e 6e 7e 8e 9e 10e 11e".
 - Buttons:** "Copier le parcours chez moi" and "Retour".
- Right Panel:** A list of five items, each with a purple rocket icon:
 - "Les dangers des smartphones sur la santé - Infographie datant de 2013"
 - "Posture, santé et matériel informatique - Parcours iClasse"
 - "Travail à l'écran: attention les yeux! - Parcours iClasse"
 - "Écran: maman bobo - Le smartphone fait écran total - Parcours iClasse"
 - "Électrosensibilité - Le bain d'ondes - Parcours iClasse"

Éducation au développement durable et à la citoyenneté

Toujours dans la perspective de l'introduction de l'éducation numérique, des activités pédagogiques liées à l'éducation au développement durable et à la citoyenneté seront proposées à l'automne en lien avec la COP26⁴, la semaine des médias à l'école⁵ et la semaine de la science informatique – heure de code⁶.

Étalés sur un mois entre novembre et décembre 2021⁷, ces trois événements permettront de montrer comment l'éducation numérique peut contribuer à la compréhension du monde et comment elle peut s'intégrer à d'autres disciplines scolaires comme l'économie familiale, l'éducation physique ou la formation générale. Ils permettront également d'aborder les trois axes qui constituent l'éducation numérique telle qu'elle a été définie dans le plan d'études romand, à savoir les usages des moyens numériques, les médias et la science informatique.

Adaptation du Plan d'études romand (PER)

Le plan d'études romand a été adapté pour mieux intégrer l'éducation numérique. D'une part, les attentes fondamentales ont été redéfinies ; d'autre part, une plus grande place a été accordée à l'éducation numérique, intégrée jusqu'ici à la « Formation générale ».

Principales adaptations :

- > +1h à la grille horaire en 7^e-8^e-9^e et - 10^e années
- > travail transversal sur les 11 années de la scolarité obligatoire

Nouveaux moyens numériques

Les moyens numériques mis à disposition du corps enseignant ont été complétés pour la rentrée 2021 :

- une bibliothèque de médias [Ubcast] permet aux enseignant·e·s et aux centres scolaires de publier des contenus audio et vidéo à destination des élèves ou d'autres publics ;
- une solution de messagerie instantanée [Teams] pour les élèves et enseignant·e·s assure l'intégrité numérique des utilisatrices et utilisateurs.

La plateforme pédagogique du Canton, iClasse, continue de s'étoffer tant en termes de nouvelles fonctionnalités [intégration de contenus audio et vidéo par Ubcast, panier de ressources] que de contenus [parcours en autonomie, évaluation diagnostique].

⁴ <https://ukcop26.org/>

⁵ <https://www.e-media.ch/Semaine-des-medias/Presentation>

⁶ <https://www.csedweek.org/>

⁷ COP26 : 31.10-12.11 | Semaine des médias : 22-26.11 | Semaine de la science informatique : 6-12.12

3/ Évaluation des apprentissages des élèves: nouvelles lignes directrices

Une importante rénovation des modalités d'évaluation des apprentissages des élèves est en cours. Les transformations portées au système scolaire durant la dernière décennie (Plan d'études romand, Concordat HarmoS, Convention scolaire romande) ont en effet eu des répercussions sur l'enseignement et avec elles, sur les pratiques évaluatives.

Pour se débrouiller dans la vie, il ne suffit plus d'avoir uniquement de nombreuses connaissances. L'école doit aussi préparer les élèves à mobiliser leurs savoirs à bon escient, dans des situations complexes, voire inédites. Il est dès lors important de ne plus évaluer seulement la mémorisation et la restitution des savoirs, mais aussi la capacité de l'élève à les mobiliser.

« L'élève n'apprend pas pour être évalué ; il est évalué pour mieux apprendre ».

Le Canton de Neuchâtel entend donc **repositionner l'évaluation dans sa fonction pédagogique** afin qu'elle soit un levier pour l'apprentissage et qu'elle contribue au développement global de l'élève. Sa participation active dans le processus d'évaluation, en échangeant avec l'enseignant·e, avec ses pairs ou par l'autoévaluation, doit être encouragée pour favoriser ses apprentissages et accroître sa motivation.

De nouvelles « **Lignes directrices pour l'évaluation des apprentissages des élèves** » ont été édictées ce printemps. Elles posent trois fonctions d'évaluation, reposant sur différentes démarches (complémentaires).

Évaluer pour :

- > **Apprendre**
- > **Certifier**
- > **Orienter**



Accompagnement par la HEP-BEJUNE

Le SEO a mandaté la HEP-BEJUNE pour mener le projet nommé « EDASCOL » (pour « Évaluation des apprentissages dans la scolarité obligatoire »). Son but : harmoniser les pratiques évaluatives pour l'ensemble de la scolarité obligatoire, sur tout le territoire cantonal.

Formation du corps enseignant dès la rentrée

Dès le début de la présente année scolaire, l'ensemble du corps enseignant (années 1 à 11) sera formé à ces nouvelles lignes directrices cantonales.

D'ici juin 2023, dix modules d'une demi-journée leur seront proposés.

4/ Vers une école plus inclusive

Comme le montrent plusieurs études, une école plus inclusive permet d'assurer une scolarité de qualité à l'ensemble des élèves de l'école obligatoire. Elle prend en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers, sans les stigmatiser et les mettre à l'écart du groupe classe.

Le Canton de Neuchâtel compte 2.91% d'élèves en classes spéciales (tous cycles confondus), avec des disparités significatives d'un cercle scolaire à l'autre, alors que la moyenne suisse est de 1.39%.

Le Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) entend mener une politique allant dans le sens de plus inclusion et moins de classes spéciales. Un projet sera donc lancé cette prochaine année scolaire dans le but de réduire, à l'horizon 2025, le nombre de classes spéciales dans les cercles scolaires au profit de l'inclusion des élèves dans les classes dites « ordinaires » ou « régulières ».

Quatre axes seront travaillés :

- > formation des professionnel·le·s
- > détection et prévention précoce
- > organisation des ressources pédagogiques et éducatives
- > monitoring/suivi des indicateurs et l'évaluation

À noter la mise à disposition par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), parmi ses ressources numériques, d'un document intitulé « La compensation des désavantages et sa place dans l'éducation inclusive ». Réalisé à sa demande par le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS), ce document propose des fiches au corps enseignant de l'école ordinaire pour l'aider à mieux connaître les troubles ou déficiences que peuvent présenter certain·e·s de leurs élèves (en savoir plus ici : <https://bdper.plandetudes.ch/ressources/groupe/387/>).

Conséquences sur l'organisation des classes

La réduction progressive de classes spéciales aura des incidences sur l'organisation des classes. Un nouvel « Arrêté concernant l'organisation et le subventionnement des classes dans la scolarité obligatoire » est actuellement en préparation. Il entend fixer les principes régissant, pour chaque année scolaire, l'organisation et le subventionnement des classes des cycles 1 et 2 et des groupes du cycle 3. Il déterminera également les mesures complémentaires dont les cercles scolaires pourront bénéficier.

5/ Modification du règlement de 8^e année

La rénovation du cycle 3 (années 9 à 11) en 2015 a entraîné la suppression des filières au profit de deux « niveaux » pour certaines branches : niveau 1 (exigences de base) et niveau 2 (exigences élevées).

Le Règlement de 8^e année (RSN 410.523⁸) a subi quelques modifications pour les élèves de fin de 8^e année à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

Les moyennes nécessaires pour accéder, en 9^e année, au niveau 1 ou 2 **en français et en mathématiques** seront arrondies au dixième (plutôt qu'au centième), par exemple 4,9 au lieu de 4,86.

Cela signifie qu'à la fin de la 8^e année, donc en juin 2022, les élèves devront avoir obtenu, dans ces disciplines uniquement :

- > 4,9 de moyenne (ou plus) pour accéder au niveau 2 ;
- > 4,6 de moyenne (ou moins) pour accéder au niveau 1.

Si la moyenne est de 4,7 ou de 4,8, les élèves accéderont en niveau 2 pour autant que l'enseignant·e de la discipline concernée et les représentant·e·s légaux de l'élève y soient favorables ; en cas de désaccord, l'avis des représentant·e·s légaux sera retenu.

En résumé :

| Niveaux | Situation actuelle | Situation future (dès 2021-2022) |
|----------------------|--------------------|---|
| Niveau 1 | < 4,5 | < 4,7 |
| Niveau 2 | ≥ 4,75 | ≥ 4,9 |
| Niveau 1 ou niveau 2 | entre 4,50 et 4,74 | Si la moyenne est de 4,7 ou 4,8 : Décision du niveau basée sur les deux avis suivants : <ul style="list-style-type: none">- avis des enseignant·e·s- avis des représentant·e·s légaux En cas de divergence, l'avis des représentant·e·s légaux est prépondérant. |

⁸ <https://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/pdf/410523.pdf>

6/ Devoirs à domicile : nouvelles recommandations (3^e – 11^e)

De nouvelles recommandations en matière de devoirs à domicile, édictées par le DFDS, deviennent effectives dès le 16 août 2021.

Fruit des réflexions d'un groupe de travail, mises en consultation auprès du corps enseignant, des syndicats des enseignant·e·s et de la Fédération des Associations de Parents d'Elèves du Canton de Neuchâtel (FAPEN), ces recommandations entendent redonner du sens aux devoirs et uniformiser certaines pratiques. Elles s'appliquent de la 3^e à la 11^e année de la scolarité obligatoire.

Par « devoirs à domicile », on entend :

- > des tâches données aux élèves par leur enseignant·e ;
- > à réaliser en dehors des heures de classe ;
- > dans le but d'approfondir, de consolider les apprentissages réalisés en classe ou de préparer les élèves pour des activités pédagogiques à venir.

Leurs finalités, fréquence, échéance et durée ont été clarifiées dans ces recommandations.

Texte intégral dans le blog dédié : <https://blogs.rpn.ch/devoirs/>.

7/ PRIMA: plus de 1'000 élèves dans la filière dès août 2021

Le projet PRIMA⁹ a atteint une belle vitesse de croisière. À ce jour, le Canton compte 59 classes PRIMA (ce qui représente près de 1'080 élèves et plus de 86 enseignant-e-s) allant de la 1^{ère} à la 11^e année. Ce projet est voué à s'étendre à tous les centres scolaires, jusqu'en fin de cycle 3. Notons qu'une nouvelle filière PRIMA voit le jour cette année scolaire à Cressier.

Première filière complète achevée

En juin dernier, les élèves de deux classes - l'une au centre scolaire des Terreaux à Neuchâtel, l'autre à celui des Deux Thielles au Landeron - ont terminé leur scolarité dans une filière PRIMA. Une partie de ces élèves ont donc accompli dix années d'école (car ils étaient en 2^e année lors du démarrage du projet en 2011) en suivant une partie de leurs leçons en allemand.

Une petite célébration a été organisée en juin dernier pour marquer cet événement, en présence de la cheffe de Département.

Les autres centres scolaires sont amenés à mettre sur pied au moins une filière PRIMA d'ici 2027. Le [concept cantonal de l'enseignement des langues](#)¹⁰ (approuvé par le Grand Conseil à l'automne 2019) prévoit en effet que chaque centre scolaire ait construit une telle filière complète (de la 1^{ère} à la 11^e année) d'ici 2038.

PRIMA en deux mots

Lancé à la rentrée scolaire 2011-2012, le projet PRIMA (pour « **PR**ojet **IM**mersion **Allemand** ») introduit dans les classes qui en font le choix un enseignement de l'allemand par immersion partielle, de la première année à la fin du cycle 3.

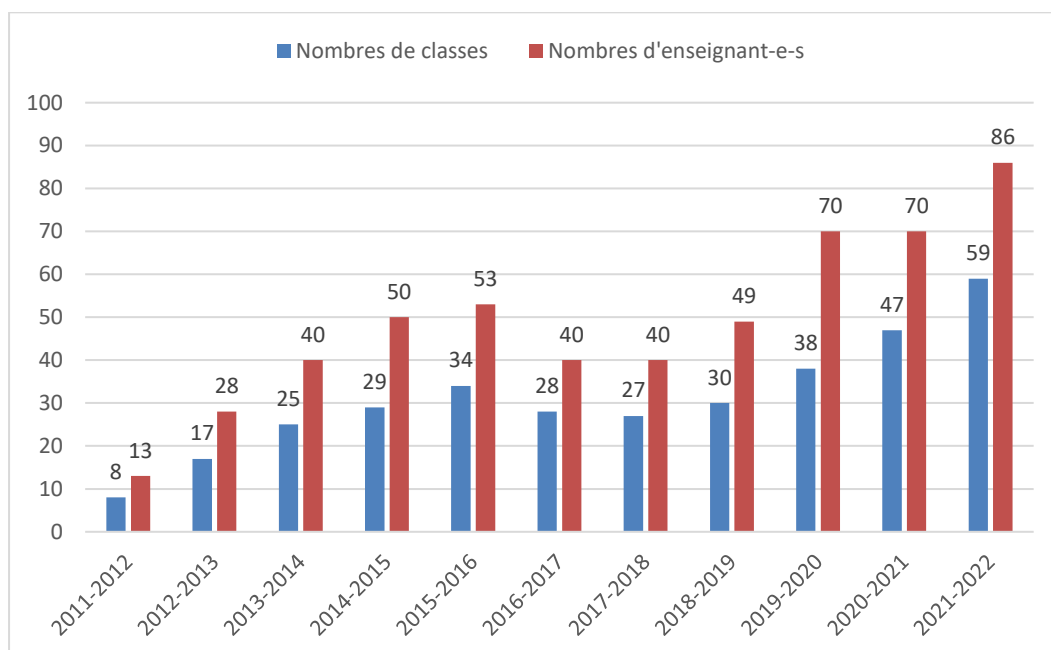
L'allemand est donc utilisé comme instrument de communication et non comme discipline scolaire.

En août 2021, la filière PRIMA comprendra plus de 1'000 élèves.

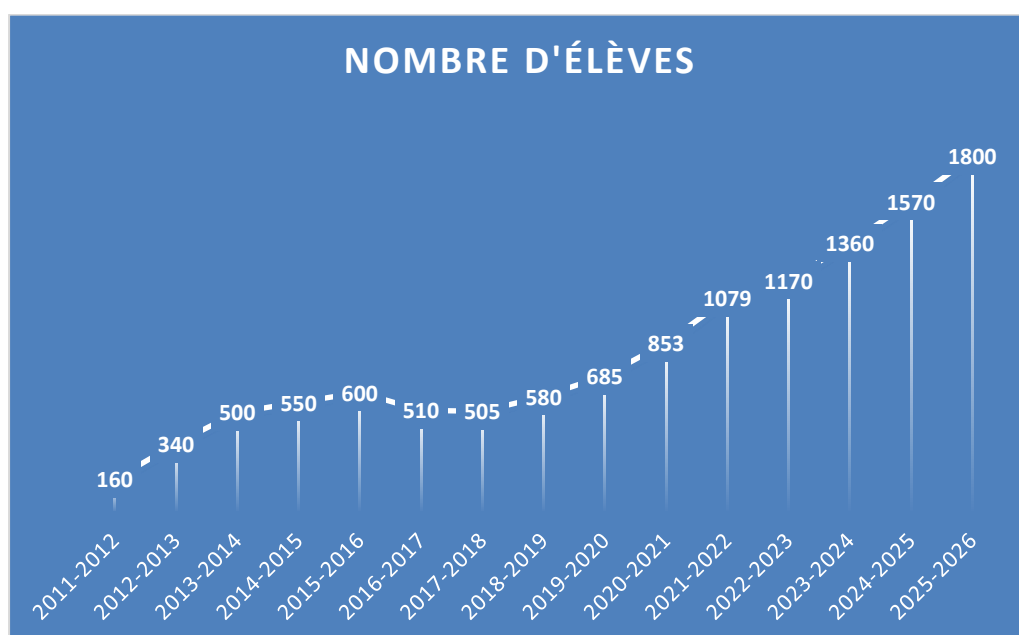
⁹ www.ne.ch/projetPRIMA

¹⁰ https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2019/19020_CE.pdf

Évolution du projet PRIMA en nombre de classes et d'enseignant-e-s



Projection du nombre d'élèves PRIMA à l'horizon 2025



ANIMA, nouveau tremplin vers l'immersion

Afin de favoriser l'entrée dans PRIMA, un projet pilote plus souple sera progressivement introduit au cours de la prochaine année scolaire.

Dénotmé ANIMA (pour **AN**née d'**IM**mersion en **Al**lemand), ce nouveau concept vise à permettre à tout·e enseignant·e d'entrer dans l'enseignement par immersion en allemand des disciplines dites non linguistiques, sans nécessité de verticalité de la 1^{ère} année à la 11^e année.

Un·e enseignant·e bilingue de 3^e année, par exemple, pourra ainsi enseigner durant toute l'année partiellement en immersion dans sa (ou ses) classe(s), indépendamment d'une filière. À terme, ce tremplin immersif ANIMA favorisera la construction des filières PRIMA dans les centres scolaires, sans pour autant les remplacer.

Le centre scolaire régional Les Cerisiers (CSRC) mènera une expérience pilote cette prochaine année au cycle 1, dans quatre classes (trois de 1^{ère}-2^e et une de 3^e-4^e, représentant au total 72 élèves).

8/ Digitalisation accrue dans les données des élèves

Un pas supplémentaire vers la digitalisation sera opéré cette prochaine année avec les données personnelles de l'élève.

Les représentant·e·s légaux auront désormais la possibilité de remplir via le Guichet unique la « fiche cantonale de recensement » (FCR). Cette dernière recense annuellement les différentes données nécessaires au bon fonctionnement de l'école, en conformité avec le cadre légal en vigueur sur la protection des données.

Cette transmission en ligne permettra non seulement d'actualiser les données, si besoin, en tout temps (ex. changement d'adresse ou de numéro de téléphone), mais aussi d'accroître la qualité et la sécurité de ces données. Seul·e·s les responsables légaux et personnes directement impliquées et autorisées dans les écoles y auront accès.

9/ Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

L'actuel Directeur du CMNE, M. Sylvain Jaccard, quittera ses fonctions au 31 août 2021 pour prendre la poste de directeur du site HEMU Valais-Wallis.

Son successeur a été désigné en juin dernier : il s'agit de M. Nicolas Farine, directeur du site de Lausanne de l'HEMU-Haute École de Musique, qui prendra ses fonctions au 1^{er} octobre 2021.

DANS LES DISCIPLINES

10/ Français

De nouveaux moyens d'enseignement romands (initialement prévus pour 2021-2022) sortiront finalement à la rentrée 2023.

D'ici là, et afin de soutenir les enseignant·e·s dans leurs pratiques, des ressources pour l'enseignement de l'oral seront produites et de nouvelles formations leur seront proposées (entre autres, pour la grammaire et la conjugaison au cycle 3).

En parallèle, les projets en cours pour la promotion et l'enseignement de la lecture (cf. *Ribambelle*, *Pass'lecture*, *La Bataille des Livres* ou *Livresensemble*¹¹) continueront d'être développés.

11/ Allemand

Le moyen d'enseignement **geni@I klick 10. und 11. Klasse**, Band 2 (Kursbuch, Arbeitsbuch, Wortschatz) est introduit pour les élèves de 11^e année.

12/ Mathématiques

Le moyen d'enseignement **Maths 6^e** est introduit. La principale nouveauté est, outre l'Aide à la résolution de problèmes (ARP), introduite à partir du MER Mathématiques 3^e, la présence d'un Aide-mémoire 5^e -6^e années, mis à disposition dès 2020.

13/ Géographie et Histoire

Après deux années en probation, les MER¹² Géographie et Histoire 11^e ont été finalisés au printemps 2021 et sont introduits dans tous les cantons.

14/ Sciences humaines et sociales


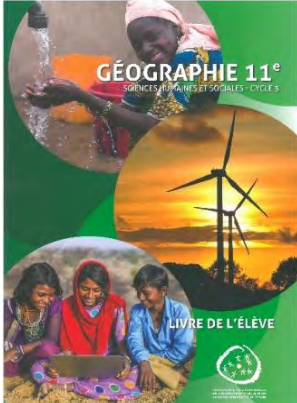

L'enseignement du **Fait religieux** est une partie de l'enseignement des cultures religieuses et humanistes (ECRH) intégré aux leçons d'histoire. Dans le cadre de cet enseignement, sont introduits :

- > le moyen complémentaire Un monde en couleurs en 3^e année (volume 1) et en 4^e année (volume 2);
- > le moyen complémentaire Regards sur le judaïsme, le christianisme et l'islam en 9^e année, à la place du moyen Récits cosmogoniques, naissances du monde qui sera utilisé en 10^e année dès la rentrée d'août 2022. (Durant l'année scolaire 2021-2022, les élèves de 10^e année utiliseront exceptionnellement le moyen Regards sur le judaïsme, le christianisme et l'islam, ayant déjà traité le thème Récits cosmogoniques durant l'année scolaire 2020-2021, lorsqu'ils étaient en 9^e année).

¹¹ En savoir plus sur ces moyens : <https://portail.rpn.ch/enseignants/langues/Pages/I1.aspx>

¹² Moyen d'Enseignement Romand

Nouveautés 2021-2022 en bref

| Cycle 2 | Cycle 3 | | |
|--|--|---|--|
| <p>Mathématiques 6^e année</p>  | <p>Géographie 11^e année</p>  | <p>Histoire 11^e année</p>  | <p>Allemand 11^e année</p>  |

(voir le récapitulatif des moyens d'enseignement en page 28).

[Récapitulatif des moyens d'enseignements romands disponibles et de leur date d'introduction dans les différents cantons ici : https://www.ciip.ch/files/2/Synthese_MER_Planif_par_canton_2021-06-01_VF.pdf - état au 1.6.2021, source CIIP].

Plateforme Booxa

A noter que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers (BEP) pourront disposer de moyens d'enseignement romands (MER) numériques aménagés favorisant leur accès aux contenus d'apprentissage.

L'usage de ces MER aménagés est réservé exclusivement aux élèves inscrit·e·s sur Booxaa.ch, moyennant un certificat médical ou une attestation par un·e logopédiste ou orthophoniste.

15/ Langues et Cultures d'origine (LCO)

Le département soutient l'organisation des cours « Langues et Cultures d'origine » (LCO) qui valorisent la langue d'origine des élèves. Il contribue aussi à informer les actrices et les acteurs de l'école de l'importance et de l'utilité de l'enseignement des LCO. Ces cours permettent en effet aux élèves qui les suivent de développer des compétences utiles à l'acquisition d'autres langues et importantes pour la construction de leur identité.

Dans une perspective de les valoriser auprès des élèves et de leurs familles, les directions et les enseignant·e·s sont invité·e·s à relayer largement les informations sur les LCO.

De plus en plus de cours ont obtenu une reconnaissance départementale ou sont en cours de reconnaissance :

- LCO albanais
- LCO arabe
- LCO bosnien
- LCO brésilien (reconnu en avril 2021)
- LCO espagnol
- LCO italien
- LCO japonais
- LCO polonais
- LCO portugais
- LCO turc.

D'autre part, un accent sur l'évaluation des élèves en LCO sera porté dès cette rentrée scolaire ; à cette fin, des ressources informatiques seront mises à disposition des enseignant·e·s LCO et des formations leur seront proposées.

Nouveaux moyens d'enseignement romands (MER)

NB : Les moyens d'enseignement répondent aux objectifs établis dans le Plan d'études romand (PER).

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------|--------|------|---------|-------|-------|--------|------|------|-------|---------------------|
| FRANÇAIS | 1 2 7 | 8 9 | 9 10 | 10 11 | 7 8 | | | | | |
| ALLEMAND | | | | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 11 | 11 |
| ANGLAIS | | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | | | | |
| MUSIQUE | | | 9 10 11 | | | | | | | |
| MATHÉMATIQUES | 1 2 10 | 11 | | | | | 1 2 | 3 | 4 5 | 6 |
| SCIENCES DE LA NATURE | 1 2 | | 3 4 5 | 6 7 | 8 9 | 10 | 11 | | | |
| ÉDUCATION PHYSIQUE | 7 8 | | | | | | | | | |
| GÉOGRAPHIE | 1 2 | 5 | 3 4 6 | | 7 8 9 | 7 8 10 | 11 | 10 | | 11 (version finale) |
| HISTOIRE | 1 2 | | 3 4 5 6 | | 7 8 9 | 10 | 11 | 9 | | 11 (version finale) |

Indications de lecture : les chiffres mentionnés dans les plages colorées font référence aux années scolaires dans lesquelles sont introduits de nouveaux moyens d'enseignement.

DATES À RETENIR

| | | |
|------|-------------------|---|
| 2021 | 21 septembre | Concert de clôture et cérémonie et palmarès du Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) ¹³ 2020-2021, au Temple du Bas (Neuchâtel) |
| | À l'automne | Capacité des métiers (100% digital) ¹⁴ (dates inconnues) |
| | 11 novembre | Futur en tous genres ¹⁵ |
| | 20 novembre | Journée internationale des droits de l'enfant |
| | 22 au 26 novembre | Semaine des médias à l'école ¹⁶ Thème de la 18 ^e édition : « S'informer pour comprendre le monde » |
| 2022 | 27 janvier | Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité |
| | 8 mars | Journée internationale des droits des femmes |
| | 17 au 27 mars | Semaine de la langue française et de la francophonie ¹⁷ |
| | Avril ou mai | Journée des musées ¹⁸ (pour les classes des années 5 et 6) |
| | 11 août | Conférence de presse de la rentrée scolaire |

Les visites d'entreprises pour les enseignant·e·s du cycle 3 sont organisées pour cette année scolaire aux dates suivantes : 17.11.2021, 01.12.2021, 08.12.2021, 09.02.2022, 23.02.2022, 09.03.2022, 23.03.2022, 06.04.2022.

¹³ <https://www.cmne.ch>

¹⁴ <https://www.capacite.ch/>

¹⁵ <https://www.futurentousgenres.ch>

¹⁶ <https://www.e-media.ch/Semaine-des-medias/Presentation>

¹⁷ <https://www.slff.ch/>

¹⁸ https://portail.rpn.ch/actualites/Pages/20170211_JM.aspx



Medienmitteilung

Datum: Donnerstag, 19. August 2021
Sperrfrist: keine

Kantonsschule Obwalden startet mit angepassten Lehrplänen

Die Kantonsschule Obwalden startet ins neue Schuljahr mit angepassten Lehrplänen. Für das obligatorische Fach Informatik wurde ein neuer Lehrplan ausgearbeitet. Der Regierungsrat hat die Lehrpläne Anfang Juli verabschiedet. Sie sind auf der Webseite der Kantonsschule öffentlich zugänglich.

Nach den Sommerferien startet die Kantonsschule Obwalden mit angepassten Lehrplänen ins neue Schuljahr. Die Lehrpläne legen fest, was an der Kantonsschule Obwalden unterrichtet wird. Der Regierungsrat hat im Jahr 2012 letztmals die Lehrpläne verabschiedet. Seither wurden auf schweizerischer und kantonaler Ebene Beschlüsse gefasst, welche Auswirkungen auf die Lehrpläne der Kantonsschule haben und eine Anpassung notwendig machen. So führte der Kanton Obwalden im Jahr 2017 in der Volksschule den Lehrplan 21 ein. Die Lehrpläne wurden nun von den Fachschaften der Kantonsschule mit dem Lehrplan 21 abgeglichen, damit die Übertritte von der Volksschule ins Gymnasium gewährleistet sind.

Mit dem Ziel, weiterhin mit der gymnasialen Matura prüfungsfrei in alle Hochschulen eintreten zu können, hat die schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) in Deutsch und Mathematik basale fachliche Studierkompetenzen verabschiedet. Diese basalen Kompetenzen wurden ebenfalls in die Lehrpläne der Kantonsschule eingearbeitet.

Im Februar 2020 beschloss der Regierungsrat zudem das obligatorische Fach Informatik ab dem Schuljahr 2021/22 an der Kantonsschule einzuführen. Für dieses Fach wurde ein neuer Lehrplan ausgearbeitet.

Die Lehrpläne sind auf der Webseite der Kantonsschule abrufbar.



[← Zurück](#)

1350 neue Mittelschülerinnen und -schüler

Publiziert am 12.08.2021 13:37 im Bereich Allgemein



Am Montag, 16. August 2021, startet das neue Schuljahr an den sechs st.gallischen Mittelschulen mit 1350 neuen Schülerinnen und Schülern. Sie übernehmen den Platz der 1106 Schülerinnen und Schüler, die im Juli 2021 die Mittelschule abgeschlossen haben und ihr Abschlusszeugnis entgegennehmen durften.

Die sechs staatlichen Mittelschulen (die Kantonsschulen am Burggraben St.Gallen, am Brühl St.Gallen, Heerbrugg, Sargans, Wattwil und Wil) erwarten zum Schulstart knapp 4700 Schülerinnen und Schüler. 1350 davon sind Neueintritte. Damit liegt die Zahl der Neueintritte etwas höher als im Vorjahr (1261 im Jahr 2020), was in erster Linie auf demografische Gründe, das heisst generell steigende Schülerzahlen, zurückzuführen ist.

Hohe Klassenbestände pendeln sich nach Probezeit ein

Die 1350 neuen Schülerinnen und Schüler verteilen sich auf 61 neue Klassen. Die relativ hohe Zahl von durchschnittlich 22,1 Schülerinnen und Schülern pro Klasse wurde dadurch erreicht, dass rund 80 Schülerinnen und Schüler an andere Schulorte oder in andere Schwerpunktfächer umgeteilt worden sind. Durch diese Massnahme, die das Bildungsdepartement verfügen kann, lassen sich auch dieses Jahr sechs Klassen oder rund zehn Millionen Franken über die vierjährige Ausbildungsdauer einsparen. Eine zusätzlich gebildete Klasse an einer Mittelschule würde Kosten von jährlich rund 480'000 Franken verursachen. Da erfahrungsgemäss nach der Probezeit wieder Abgänge zu verzeichnen sind, pendeln sich die Klassenbestände während des ersten Schuljahres auf etwas tieferem Niveau ein.

Zuwachs vor allem beim Gymnasium

Von den angebotenen Lehrgängen der Mittelschule wird nach wie vor das Gymnasium mit Abstand am häufigsten gewählt. Mit 1051 Neueintritten (Vorjahr 946) verzeichnet dieser Ausbildungsgang den grössten Zuwachs. Entsprechend liegt die Zahl der neu gebildeten Gymnasialklassen mit 48 auch über jener des Vorjahres (44). Der Anteil der Schülerinnen und Schüler, die eine zweisprachige Maturität deutsch-englisch anstreben, hat sich auf hohem Niveau stabilisiert und liegt weiterhin bei rund 30 Prozent.

Im Lehrgang der Fachmittelschule liegen die Eintrittszahlen leicht unter dem Vorjahr. 206 (Vorjahr 242) neue Schülerinnen und Schüler haben sich für eines der folgenden Berufsfelder angemeldet: Pädagogik, Gesundheit, Soziales, Bildnerisches Gestalten sowie Information + Kommunikation. Die Fachmittelschule wird an den

Kantonsschulen am Brühl St.Gallen, Heerbrugg, Sargans und Wattwil geführt.

Informatik- und Wirtschaftsmittelschule weiterhin im Angebot

Neben dem Gymnasium und der Fachmittelschule werden an den st.gallischen Mittelschulen die Lehrgänge der Wirtschaftsmittelschule und Informatikmittelschule geführt. Bei diesen Angeboten handelt es sich um Lehrgänge an der Schnittstelle zwischen Mittelschule und Berufsbildung. Beide Lehrgänge werden an den Kantonsschulen am Brühl St.Gallen und Sargans geführt. Die Informatikmittelschule steht Jugendlichen offen, welche einen Abschluss als Informatiker oder Informatikerin mit Eidgenössischem Fähigkeitszeugnis und eine kaufmännische Berufsmaturität anstreben. Im neuen Schuljahr werden 35 Schülerinnen und Schüler (Vorjahr 30) in der Informatikmittelschule erwartet. Ein vergleichbares Angebot mit technischer Berufsmaturität bietet die Berufsfachschule in Rapperswil an. In der Wirtschaftsmittelschule werden 58 (Vorjahr 43) neue Schülerinnen und Schüler erwartet. In diesem Lehrgang kann ein Eidgenössisches Fähigkeitszeugnis als Kaufmann/Kauffrau und eine kaufmännische Berufsmaturität erlangt werden.

Weiterhin Schutzkonzept, aber keine generelle Maskenpflicht mehr

Um der speziellen Situation aufgrund des Coronavirus Rechnung zu tragen, gelten an den Schulen entsprechende Schutzkonzepte. Die Einhaltung der Hygiene- und Verhaltensregeln des Bundes soll grundsätzlich durch Wahrung eines grösstmöglichen Abstandes und durch die Sicherstellung von Contact-Tracing sichergestellt werden. Die generelle Maskenpflicht wurde an den Mittelschulen aufgrund der beschlossenen Lockerungsschritte des Bundesrates bereits vor den Sommerferien aufgehoben. Es steht allen Schulsehörden aber weiterhin offen, freiwillig eine Maske zu tragen, wenn sie dies wünschen.



04.08.2021 | Patrick Strasser, Erziehungsdirektor

Dankes- und Grussworte seitens RR Patrick Strasser zum neuen Schuljahr 2021/22

Wir blicken auf ein bewegtes Schuljahr zurück, geprägt von herausfordernden Situationen und Einschränkungen im schulischen Alltag wie auch im privaten Umfeld. Das tägliche Unterrichten vor Ort in der Schule wurde oftmals durch äussere Umstände erschwert und manchenorts gar ersetzt durch einen zeitlich begrenzten Fernunterricht. Die Zusammenarbeit mit den Eltern war anspruchsvoller denn je. Das Engagement seitens Lehrpersonen und Schulbehörden in dieser Zeit war vorbildmässig. Sie alle haben durch Ihr umsichtiges Wirken, durch Ihre Flexibilität und auch Kreativität dazu beigetragen, dass der Präsenzunterricht im vergangenen Schuljahr aufrechterhalten werden konnte.

Ich danke Ihnen ganz herzlich für Ihren grossen und tollen Einsatz im vergangenen Schuljahr zum Wohle unserer Volksschule!

Das neue Schuljahr 2021/22 steht nun vor der Türe, doch die Rückkehr zur gewohnten Normalität ist leider noch nicht möglich. Die Ferien- und Reisezeit birgt auch Gefahren in sich. Dadurch bleibt die Situation noch fragil und geeignete Massnahmen zum Schutz der Schülerinnen und Schüler sowie der Lehrpersonen und des weiteren Schulpersonals haben weiterhin oberste Priorität. Auf der Sekundarstufe I wird gleich nach den Sommerferien mit den wöchentlichen Tests gestartet, die Primarstufe muss sich ebenfalls dafür bereithalten und einige Gemeinden haben sich sogar für das wöchentliche Testen auf allen Stufen entschieden.

Daneben gibt es auch im Schuljahr 2021/22 weitere Punkte zu beachten. Die Dienststelle Primar- und Sekundarstufe I hat diese in den ab dem 16. August 2021 gültigen Richtlinien: [sh.ch/corona](https://www.sh.ch/corona) > Bildungswesen

Zur Eindämmung der Pandemie ist es unerlässlich, dass sich ein Grossteil der im Schulbetrieb beteiligten Personen impfen lässt und so einen wichtigen Beitrag für die Gesundheit der Schülerinnen und Schüler, der Lehrpersonen und des weiteren Schulpersonals und damit auch für die Aufrechterhaltung des Präsenzunterrichts leistet.



Ich weise Sie deshalb gerne darauf hin, dass im August nur die breite Bevölkerung (ab 12 Jahren) an folgendem Dienstag ein weiteres Walk-In Angebot im Impfzentrum Charlottenfels zur Verfügung steht:

10. August 2021 (17:00 bis 20:00 Uhr)

Ich danke Ihnen allen für Ihr grosses Engagement und Ihre Unterstützung und wünsche Ihnen einen erfolgreichen Start ins neue Schuljahr.

Patrick Strasser, Erziehungsdirektor



Zurück

8200 Schaffhausen



Heute geöffnet

08:00–11:30

14:00–17:00



Karte



12. August 2021

Schulstart mit bewährten Covid-19-Schutzkonzepten

Keine Maskenpflicht und einstufige Freiwilligkeit beim repetitiven Testen

(BiD/i) Im Hinblick auf den Start des neuen Schuljahres hat das Bildungsdepartement die Schutzkonzepte für die verschiedenen Schulstufen überprüft. Zum Beginn des neuen Schuljahres gelten unverändert dieselben Massnahmen, wie sie bereits vor den Sommerferien in Kraft waren. Auf allen Schulstufen bis und mit Sekundarstufe II kann demzufolge auf eine Maskenpflicht verzichtet werden, jedoch bleibt vorderhand bei den Primarschulen (ab 3. Klasse), Sekundarschulen sowie den Mittelschulen das repetitive Testen noch in Kraft.

Am kommenden Montag, 16. August 2021 nehmen die Schulen in der Ausserschwyz wieder ihren Betrieb auf, die Schulen im Raum Innerschwyz folgen (mehrheitlich) eine Woche später. Auch das neue Schuljahr startet wiederum mit Schutzkonzepten gegen Covid-19, um einen möglichst sicheren und stabilen Schulbetrieb im Präsenzunterricht gewährleisten zu können.

Das Bildungsdepartement hat aufgrund einer Situationsanalyse beschlossen, vorderhand mit den identischen Schutzkonzepten zu starten, wie sie bereits zum Ende des letzten Schuljahres galten. Das heisst, dass auf allen Schulstufen bis und mit Sekundarstufe II auf eine Maskenpflicht verzichtet wird, jedoch sind unverändert die allgemein bekannten Abstands- und Hygieneregeln einzuhalten.

Weisungen über das repetitive Testen bleiben vorerst in Kraft

In Kraft bleiben zudem bis auf Weiteres die Weisungen über das repetitive Testen auf Sars-CoV-2 an der öffentlichen Volksschule sowie den Vollzeitschulen der Sekundarstufe II. Das Bildungsdepartement hält sich dabei an die Empfehlung des Bundesamtes für Gesundheit (BAG), welches den Kantonen im Hinblick auf die Wiederaufnahme des Schulbetriebs das regelmässige Testen dieser Bevölkerungsgruppe (für welche ein Impfschutz vorderhand noch weitgehend ausstehend ist) im Sinne eines Frühwarnsystems weiterhin empfiehlt.

Um an den Schulen rasch einen Überblick zu erlangen, wie sich die zahlreichen Ferienrückkehrer aus stärker von der Pandemie betroffenen Ländern sowie die flächendeckende Ausbreitung der Delta-Variante auf die Infektionszahlen auswirken, sind die genannten Schulen vorderhand dazu verpflichtet, das repetitive Testen den Schülerinnen und Schülern anzubieten. Über die persönliche Teilnahme an diesem Angebot entscheiden im Sinne der einstufigen Freiwilligkeit weiterhin die Schülerinnen und Schüler, bzw. deren Erziehungsberechtigte.

Bildungsdepartement

Auskunft: Michael Stähli, Vorsteher Bildungsdepartement, Telefon 041 819 19 00

Die Schulen sind auf Kurs

12. August 2021

Am Montag, 16. August 2021, beginnt in der Volksschule ein neues Schuljahr. Die Zahl der Schülerinnen und Schülern im Kanton Thurgau steigt. Der in den vergangenen Jahren eingeführte Lehrplan und die bewährte Zusammenarbeit zwischen Schulgemeinden und Kanton geben Sicherheit im Umgang mit aktuellen und kommenden Herausforderungen.

Am Montag beginnt für rund 30 600 Kinder und Jugendliche an der Volksschule ein neues Schuljahr. Das sind 1,7 % mehr als im Vorjahr. Am stärksten zeigt sich das Wachstum in der Primarschule. Der Anstieg wird sich in den kommenden Jahren fortsetzen. Bis 2028 ist mit rund 35 000 Schülerinnen und Schülern in Kindergärten, Primarschulen und Sekundarschulen zu rechnen.

Die Einführung des Lehrplans Volksschule Thurgau ist diesen Sommer offiziell abgeschlossen. Die Schulen nutzten die Umsetzungsphase seit 2017, um ihren Unterricht weiterzuentwickeln und die Zusammenarbeit unter den Lehrpersonen zu stärken. Im Nachgang des Lehrplans verabschiedete der Regierungsrat im vergangenen Sommer angepasste Beurteilungsgrundlagen. Diese treten nun in Kraft. Zwei Begriffe, die schon lange zur Praxis der Thurgauer Volksschulen gehören, sind neu explizit erwähnt: die Gesamtbeurteilung als professioneller Ermessensentscheid und die gemeinsame Beurteilungskultur innerhalb der Schule. Beat Brüllmann, Chef des Amtes für Volksschule, betont die Bedeutung des professionellen Ermessensentscheids: «Letztlich ist die Notengebung nie ganz objektiv. Es braucht die Lehrperson, die mit einem pädagogischen Spielraum entscheidet. Alles andere ist nur Scheingenauigkeit.»

Ein anderes Thema, das die Schulen weiter begleitet, ist der Bereich Medien und Informatik. Die Lehrpersonen bilden sich dazu intensiv weiter. Anders als andere Kantone setzt der Thurgau auf einen individuellen Ansatz, der das Vorwissen der einzelnen Lehrpersonen einbezieht. Das hat sich bewährt. Die pragmatische Umsetzung des Modullehrplans weist den Weg, wie Schulgemeinden, Berufsverbände, die Pädagogische Hochschule und der Kanton auch andere Digitalisierungsthemen partnerschaftlich Schritt für Schritt angehen können. Heinz Leuenberger, Präsident des Verbands der Thurgauer Schulgemeinden, freut sich auf diesen Weg: «Die Zukunft braucht uns keine Angst zu machen. Gesellschaftliche und technische Neuerungen finden ganz automatisch in die Schule und es liegt an uns, diese konstruktiv und in guter Zusammenarbeit mit allen Partnern zu nutzen.»

Die Stellenbesetzung für das neue Schuljahr verlief erfolgreich. Allerdings gibt es Anzeichen, dass der Lehrpersonenmangel, der sich in anderen Kantonen bereits länger zeigt, auch im Thurgau ankommen könnte. Die eigene Pädagogische Hochschule und die Erfahrungen der Schulgemeinden im Personalmanagement schaffen eine gewisse Sicherheit. Positiv auswirken dürfte sich auch die geplante Anpassung der Kindergartenlöhne an das Niveau der Primarschullehrpersonen ab Sommer 2024. Eine Arbeitsgruppe mit Vertretern von Schulgemeinden, Bildungsverbänden, Hochschule und Kanton beurteilt die Stellensituation laufend und regt bei Bedarf Massnahmen an.



Beat Brüllmann, Chef Amt für Volksschule, und Heinz Leuenberger, Präsident des Verbands der Thurgauer Schulgemeinden, orientierten an einer Medienfahrt in Erlen über aktuelle Entwicklungen im Thurgauer Schulwesen.

Navigando su questo sito accetti l'utilizzo statistico dei cookies al fine del suo miglioramento. [Più informazioni](#)

Accetta

Comunicato stampa

Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport

17 agosto 2021

Misure di protezione dal COVID-19 in vista dell'apertura dell'anno scolastico

La direzione del Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport (DECS) ha inviato ai propri quadri interni e alle organizzazioni sindacali e magistrali per osservazioni i progetti di nuove indicazioni sulle misure di protezione dal COVID-19 in vista dell'apertura della scuola, prevista il 30 agosto 2021.

Malgrado il perdurare della pandemia, l'apertura dell'anno scolastico è prevista di principio in maniera ordinaria e le misure sopraccitate saranno oggetto di un incontro con le organizzazioni sindacali e magistrali il prossimo giovedì 19 agosto.

Il DECS, tenendo conto delle indicazioni dell'Ufficio del medico cantonale, ha dapprima aggiornato il modello di piano di protezione Covid 19 per gli istituti scolastici, che quest'anno è proposto in una versione unica (nell'anno scolastico 2020/2021 i modelli erano due, uno per le scuole dell'obbligo e uno per le scuole postobbligatorie). In base all'art. 10 dell'ordinanza COVID-19 situazione particolare ogni istituto scolastico deve infatti dotarsi di un proprio piano di protezione, che dovrà essere approntato dalle direzioni tenendo conto delle specificità della singola scuola.

Quanto ai contenuti, restano innanzitutto valide le precedenti protezioni di base (distanze raccomandate, lavaggio delle mani, ricambio frequente dell'aria in classe, pulizia accurata dei materiali), come rimane valido il principio secondo il quale allievi e docenti che presentano sintomi devono rimanere a casa.

Secondo le nuove proposte l'anno scolastico inizierà con l'uso obbligatorio della mascherina per le prime due settimane (sino al 10 settembre 2021), sia per gli allievi a partire dalla scuola media che per tutti i docenti di ogni ordine e grado. Questo per tenere conto dei numerosi rientri dall'estero e dal "rimescolamento" di popolazione tipico dell'inizio della scuola.

Dal 13 settembre le regole saranno allentate: è previsto che la mascherina per gli allievi delle scuole medie divenga facoltativa, mentre per insegnanti di ogni ordine e grado e per allievi del settore postobbligatorie, previa presentazione di un'autocertificazione relativa al vaccino o all'immunizzazione dopo guarigione, l'uso della mascherina sarà facoltativo nelle aule e nei laboratori, mentre resterà invece obbligatorio nei corridoi, negli spazi comuni, in aula docenti, all'entrata e uscita della scuola e negli spazi esterni.

Saranno nuovamente possibili in presenza i collegi docenti, i consigli di classe e le riunioni con i genitori, nel rispetto delle misure di base dei piani di protezione, e per le uscite con pernottamento sarà raccomandato un autotest preventivo per tutti i partecipanti.

Dopo aver raccolto le diverse osservazioni le misure saranno definitivamente decise e comunicate entro l'inizio della prossima settimana.

Per ulteriori informazioni rivolgersi a:

Manuele Bertoli, Consigliere di Stato e direttore del DECS, decs-dir@ti.ch, tel. 091 814 44 50

Wenn dieser Newsletter nicht richtig angezeigt wird, [klicken Sie bitte hier](#).



BILDUNGS- UND KULTURDIREKTION

Medienmitteilung



Hallo



Nur noch wenige Corona-Einschränkungen zum Schulstart

Am Montag, 16. August 2021, starten die Urner Schulen ins neue Schuljahr. Mit Blick darauf hatten die Schulleiterinnen und Schulleiter insgesamt 45 Lehrstellen neu zu besetzen. 25 der neu eingestellten Lehrpersonen unterrichten nun zum ersten Mal im Kanton Uri. Was die Vorkehrungen für COVID-19 angeht, wurde das kantonale Schutzkonzept für die Volksschule aktualisiert respektive konnten die vorgeschriebenen minimalen Massnahmen weiter gelockert werden.

Auch im neu beginnenden Schuljahr 2021/2022 sind die obligatorischen Schulen und die Schulen der Sekundarstufe II in Uri verpflichtet, ihren Lehrpersonen und Mitarbeitenden einmal wöchentlich die Möglichkeit des repetitiven Testens auf SARS-CoV-2 unentgeltlich anzubieten. Auf Sekundarstufe I (Oberstufe) und II (Obergymnasium und Berufs- und Weiterbildungszentrum Uri) haben die Schulen die Möglichkeit des repetitiven Testens auch den Schülerinnen und Schülern anzubieten, wobei die Teilnahme an den repetitiven Tests weiterhin freiwillig ist. Im Verbund mit diesem Testregime und im Einklang mit den Empfehlungen des Bundesamts für Gesundheit liess sich das kantonale Schutzkonzept für den Unterrichtsbetrieb auf die Handhygiene und eine effektive Raumlüftung reduzieren. Weitere Massnahmen (wie Maskentragepflicht, Abstandhalten, keine Durchmischung der Klassen) kommen nur noch punktuell (bei erhöhten Fallzahlen oder Ausbrüchen an Schulen) zum Einsatz.

Zehn Jahre «Lösungsorientierten Zusammenarbeit»

Gerade in den vergangenen von Corona geprägten Monaten war die Zusammenarbeit zwischen den Schulleitenden und dem Amt für Volksschulen voller Herausforderung. Dass diese gemeistert werden konnten, ist unter anderem der «Lösungsorientierten Zusammenarbeit» (LöZu) zwischen der Vereinigung der Urner Schulleitenden (VSL Uri) und dem Amt für Volksschulen zu danken. Seit mittlerweile zehn Jahren prägt die LöZu die wertschätzende und

konstruktive Kooperation der Schulleitenden mit den kantonalen Bildungsstellen. «Naturgemäss sind wir in den Schulen nicht immer derselben Meinung wie die kantonalen Stellen», sagt VSL-Uri-Präsident Guido Baumann. «Unsere Anliegen werden aber immer ernst genommen und möglichst zeitnah bearbeitet.»

Fester Bestandteil der Zusammenarbeit ist die gemeinsame Tagung jeweils in der letzten Woche vor Schulbeginn. Heuer widmete sich die Tagung dem Umgang mit Heterogenität sowie dem digitalen Wandel. Zum Abschluss der Tagung dankte Regierungsrat Beat Jörg, Bildungsdirektor des Kantons Uri, den Schulleitenden für das ausserordentlich grosse und wertvolle Engagement: «Nicht zuletzt der hervorragenden Arbeit der Schulleitenden ist es zu verdanken, dass der Bildungserfolg der Urner Schülerinnen und Schüler während der Corona-Krise zu keinem Zeitpunkt in Gefahr geriet.»

Lehrermangel akzentuiert sich in Uri erst punktuell

Erfreulich ist auch, dass bis zum Schulschluss im Juli 2021 fast alle Stellen für das neue Schuljahr besetzt werden konnten. Im Kindergarten und in der Primarschule gestaltete sich die Stellenbesetzung gemäss den Aussagen der Schulleitenden mehrheitlich einfach. Demgegenüber wird auf der Oberstufe und bei den Lehrpersonen für schulische Heilpädagogik die Suche nach adäquat ausgebildeten Lehrpersonen jedes Jahr schwieriger. Der in der Deutschschweiz sich akzentuierende Lehrermangel macht sich somit auch in Uri vereinzelt bemerkbar. Für den Erziehungsrat sowie die Bildungs- und Kulturdirektion hat dieses Thema hohe Priorität; in Zusammenarbeit mit den Schulen, mit anderen Kantonen und mit den Pädagogischen Hochschulen suchen sie denn auch nach guten Lösungen zur Entschärfung der Lage.

Insgesamt waren an den Urner Schulen heuer rund 2740 Stellenprozent (Vorjahr: 2850) neu zu besetzen. Konkret eingestellt wurden 45 Lehrpersonen – 4 im Kindergarten, 24 in der Primarschule, 17 auf der Oberstufe. 25 von ihnen arbeiten mit Beginn des neuen Schuljahrs zum ersten Mal – oder nach längerem Unterbruch wieder – im Kanton Uri. Die neu eingestellten Lehrpersonen wurden am Mittwoch, 11. August 2021, traditionsgemäss durch den Bildungsdirektor willkommen geheissen. Bei dieser Gelegenheit informierte das Amt für Volksschulen über die Bildungslandschaft im Kanton Uri, den Berufsauftrag der Lehrperson, wichtige kantonale Anlaufstellen und Abläufe sowie über laufende Projekte im Urner Bildungswesen.

Rückfragen von Medienschaffenden

David Zurfluh , Telefon +41 41 875 2053 , Mobile +41 79 724 7990 , E-Mail david.zurfluh@ur.ch

[Weiterlesen](#)

Freundliche Grüsse

Bildungs- und Kulturdirektion

Kantonale Verwaltung Uri, 6460 Altdorf

+41 41 875 22 44

info@ur.ch



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une rentrée scolaire sereine et déterminée

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) se réjouit de la rentrée de ses 129'300 élèves et 13'600 enseignantes et enseignants lundi 23 août prochain. Si la situation sanitaire requiert des mesures de prudence, les chantiers de l'école avancent et, chaque année, les progrès s'intensifient. Avec la généralisation de l'éducation numérique au primaire, un cadre général d'évaluation revu et plus équilibré, les établissements de formation qui travaillent sur leur concept d'école plus inclusive et déjà près de 950 places d'apprentissages créées sur l'objectif de 1000, l'école vaudoise se dote d'outils pour faire face aux défis actuels de notre société.

La stratégie de vigilance et de surveillance mise sur pied en étroite collaboration entre le Médecin cantonal et le DJFC est toujours en place, comme lors de l'année scolaire 2020-2021. Le nombre de cas COVID des jeunes en formation est monitoré deux fois par jour et les chiffres sont publiés régulièrement et en toute transparence sur [la FAQ destinée tant aux parents, qu'aux professionnelles et professionnels de l'éducation et aux élèves](#). À quelques jours de la rentrée, la tendance est à une légère hausse de cas positifs des moins de 18 ans, une tendance qu'on observe également dans la population générale. Cette situation justifie le maintien de mesures générales de protection à l'école.

Mesures accrues du 23 août au 10 septembre

Le masque sera porté par l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs des lieux de formation jusqu'au 10 septembre prochain. Dès la rentrée et jusqu'à cette même date, les élèves du secondaire II, Gymnases et Écoles professionnelles, en feront de même à l'intérieur des bâtiments. Enfin, cet effort de trois semaines est aussi demandé aux élèves de 9e à 11e année sur l'ensemble du périmètre de leur école. Le but est de tout faire pour éviter que des élèves manquent ces jours importants du début de l'année. Mais le masque seul ne suffira pas. Les gestes barrières restent essentiels et seront rappelés dès la rentrée, de même que l'aération des classes. Pour aider à sensibiliser sur cette nécessité d'aérer, le Département va acquérir, dans un premier temps, entre 500 et 1000 nouveaux capteurs de CO2. Si l'expérience est concluante, toutes les salles de classe seront équipées.

Réagir face aux difficultés scolaires et psychosociales des jeunes

Ces 18 derniers mois, les jeunes font preuve d'une solidarité à toute épreuve en appliquant les mesures sanitaires destinées à protéger les plus vulnérables, mais leur

parcours scolaire a été rendu plus difficile. Depuis plus d'une année, le DFJC s'emploie à apporter des réponses à ces difficultés à tous les niveaux, de l'école obligatoire aux hautes écoles. Sur le plan pédagogique, entre août 2020 et juin 2021, les élèves de l'école obligatoire et de l'école postobligatoire ont pu bénéficier de 40'000 périodes supplémentaires d'appui. Les plus fragilisés reçoivent un accompagnement pédagogique individuel. Toute une série de mesures a aussi été mise en place sur le plan psychosocial ou financier, par exemple: des heures supplémentaires pour les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire, des soutiens financiers aux étudiants précarisés ou encore des journées d'activités extrascolaires. L'ensemble de ces mesures représente un montant de plus de 10 millions de francs.

Des progrès et la détermination d'avancer

Les quatre chantiers prioritaires du DFJC (valorisation de la formation professionnelle, consolidation de la loi sur l'enseignement obligatoire, éducation numérique et Concept 360°) ont pour ambition commune d'améliorer le système de formation dans ses missions d'instruction, d'éducation et d'intégration pour tous les jeunes du canton. L'augmentation du taux de certification à 25 ans, la hausse du nombre de places d'apprentissage et la réduction du nombre d'élèves en décrochage font partie des avancées concrètes et atteintes par le Département. La loi sur l'enseignement obligatoire est désormais consolidée grâce à un système de promotion (cadre général d'évaluation) revu pour être plus équilibré et plus clair pour les élèves et les parents. L'éducation numérique se généralise à l'école primaire et les phases pilotes démarrent à l'école secondaire. Enfin, les établissements de l'école obligatoire avancent dans la rédaction de leurs concepts 360° en vue d'une école à visée plus inclusive, alors qu'au postobligatoire, le concept cantonal est prêt à être soumis aux acteurs de la formation et de la jeunesse. Le DFJC continue par ailleurs à déployer sa politique de durabilité construite sur la base des expériences de terrain. Un travail important se poursuit pour réduire les discriminations, qu'il s'agisse des mesures contre la précarité menstruelle ou de lutte contre l'homophobie et la transphobie dans les lieux de formation. La brochure de la rentrée permet d'avoir une vue d'ensemble des progrès constatés et des objectifs à atteindre.

Débuts encourageants pour le projet pilote de 12^e année certificative

Un projet pilote de 12^e année a également démarré l'an passé dans trois classes à Lausanne, Renens et Apples-Bière. Cette année supplémentaire ciblée sur certaines matières a donné l'occasion à la majorité des élèves concernés d'atteindre des résultats suffisants à leur projet professionnel. Parmi eux, 80% ont obtenu leur certificat complet de fin d'études. Ce projet expérimental pourrait être déployé progressivement dans les régions du canton.

Alors qu'elle fait face à des défis de société inédits à travers la gestion de la crise sanitaire ou des préoccupants enjeux climatiques, l'école vaudoise avance avec détermination vers ses objectifs, consciente, à l'instar de l'ensemble de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, de l'importance de sa mission.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 août 2021

RENSEIGNEMENTS

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat,

[021 316 30 01](tel:0213163001)

Dr Eric Masserey, Médecin cantonal adjoint,

[021 316 51 43](tel:0213165143)

LIENS

[FAQ pour les parents et les professionnels de la formation](#)

[Brochure et les actualités de la rentrée](#)

[Vidéo: Regards croisés sur le projet pilote de 12e année certificative dans l'école vaudoise](#)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Présentation](#)

[Mémo sanitaire élèves de 1 à 8 P](#)

[Mémo sanitaire élèves de 9 à 11 S](#)

[Mémo sanitaire - apprentis et gymnasiens](#)

**CONFÉRENCE
DE PRESSE
DE LA
RENTÉE
2021-2022**
ECUBLENS
17 AOÛT 2021



DFJC Département de la
formation de la jeunesse
et de la culture



MESSAGE

RENTÉE

CHANTIERS

CONCLUSION

?





Bienvenue

■ Frédéric Dufour
Directeur
EPS d'Ecublens



MESSAGE

Cesla Amarelle
Conseillère d'État
DFJC

RENTRÉE

PRUDENCE
VIGILANCE

MESURES

SITUATION



PRUDENCE
VIGILANCE
VERS UN RETOUR À LA NORMALE



- Port du masque pendant 3 semaines
→ du 23 août au 10 septembre 2021
- Vaccination recommandée pour l'ensemble du personnel du Département
- Stratégie de vigilance et de surveillance
- Aération et capteurs CO2: 186 capteurs aujourd'hui + 500 à 1'000 sont prévus
- Gestes barrières, toujours et encore

GESTES BARRIÈRES

Que dois-je faire ?
Elèves de 1 à 8P

Je me lave les mains au moins une fois le matin et une fois l'après-midi en arrivant en classe

On aère la classe 15 minutes au début de chaque cours

J'applique les gestes barrières et respecte la distance

L'encadrement scolaire est là pour m'aider si j'en ai besoin

Les adultes portent le masque du 16 août au 10 septembre

Une adresse pour tout savoir ↓

www.vd.ch/coronavirus-enseignement

Que dois-je faire ?
Elèves de 9 à 11S

Je me lave les mains au moins une fois le matin et une fois l'après-midi en arrivant en classe

On aère la classe 15 minutes au début de chaque cours

J'applique les gestes barrières et respecte la distance

Je porte le masque partout et tout le temps du 23 août au 10 septembre

Nous nettoyons nos pupitres si nous changeons de classe

Une adresse pour tout savoir ↓

www.vd.ch/coronavirus-enseignement

Que dois-je faire ?
Apprenti-e-s et gymnasien-ne-s

Je porte le masque dans les bâtiments du 23 août au 10 septembre

J'applique les gestes barrières et je respecte la distance

Je me lave les mains en arrivant dans chaque salle et après utilisation du matériel commun

On aère la classe 15 minutes au début de chaque cours

La vaccination est recommandée

Je nettoie ma place de travail au moment de quitter la classe

www.vd.ch/coronavirus-enseignement

CoronaQuest -> www.coronaquest.game

Que dois-je faire ?

Elèves de 1 à 8P



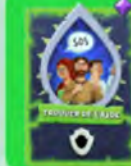
Je me lave les mains au moins une fois le matin et une fois l'après-midi en arrivant en classe



On aère la classe 15 minutes au début de chaque cours



J'applique les gestes barrières et respecte la distance



L'encadrement scolaire est là pour m'aider si j'en ai besoin

Les adultes portent le masque du 16 août au 10 septembre



Une adresse pour tout savoir ↓



www.vd.ch/coronavirus-enseignement

Que dois-

Elèves de 9



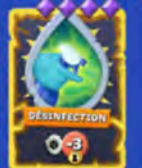
Je me lave le matin et arrivant en

On aère la classe 15 minutes de chaque cours



J'applique les gestes barrières et respecte la distance

Nous nettoyons nos pupitres si nous changeons de classe



www.vd.ch/coronavirus-enseignement

Que faire ?

8P



Je lave les mains au moins une fois le matin et une fois l'après-midi en arrivant en classe



On aère la classe au début de chaque cours



L'encadrement scolaire est là pour m'aider si j'en ai besoin

Une adresse pour tout savoir ↓



www.vd.ch/coronavirus-enseignement

Que dois-je faire ?

Elèves de 9 à 11S



Je me lave les mains au moins une fois le matin et une fois l'après-midi en arrivant en classe



On aère la classe 15 minutes au début de chaque cours



J'applique les gestes barrières et respecte la distance



Je porte le masque partout et tout le temps du 23 août au 10 septembre

Nous nettoyons nos pupitres si nous changeons de classe



Une adresse pour tout savoir ↓



www.vd.ch/coronavirus-enseignement

Que dois-je

Apprenti-e-s et gymnaste

Je porte le masque dans les bâtiments du 23 août au 10 septembre



J'applique les gestes barrières et je respecte la distance



On aère la classe au début de chaque cours



La vaccination est recommandée



www.vd.ch/coronavirus

Que dois-je faire ?

à 11S



Je lave les mains au moins une fois
une fois l'après-midi en
classe



Je nettoie au début



Je porte le
masque partout
et tout le temps
du 23 août au 10
septembre

Une adresse
pour tout
savoir ↓



enseignement

Que dois-je faire ?

Apprenti-e-s et gymnasien-ne-s



Je porte le masque
dans les bâtiments
du 23 août au 10 septembre



J'applique
les gestes
barrières et
je respecte
la distance



Je me lave les
mains en arrivant
dans chaque salle
et après utilisation
du matériel
commun



On aère la classe 15 minutes
au début de chaque cours



La vaccination
est recommandée

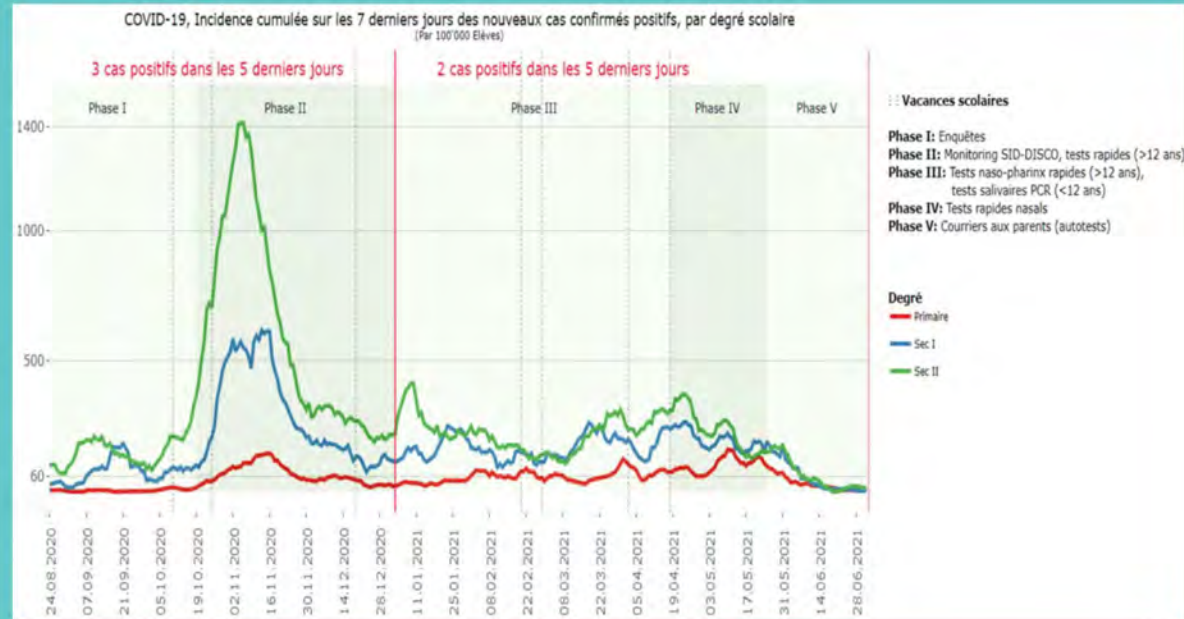


Je nettoie ma
place de travail
au moment de
quitter la classe

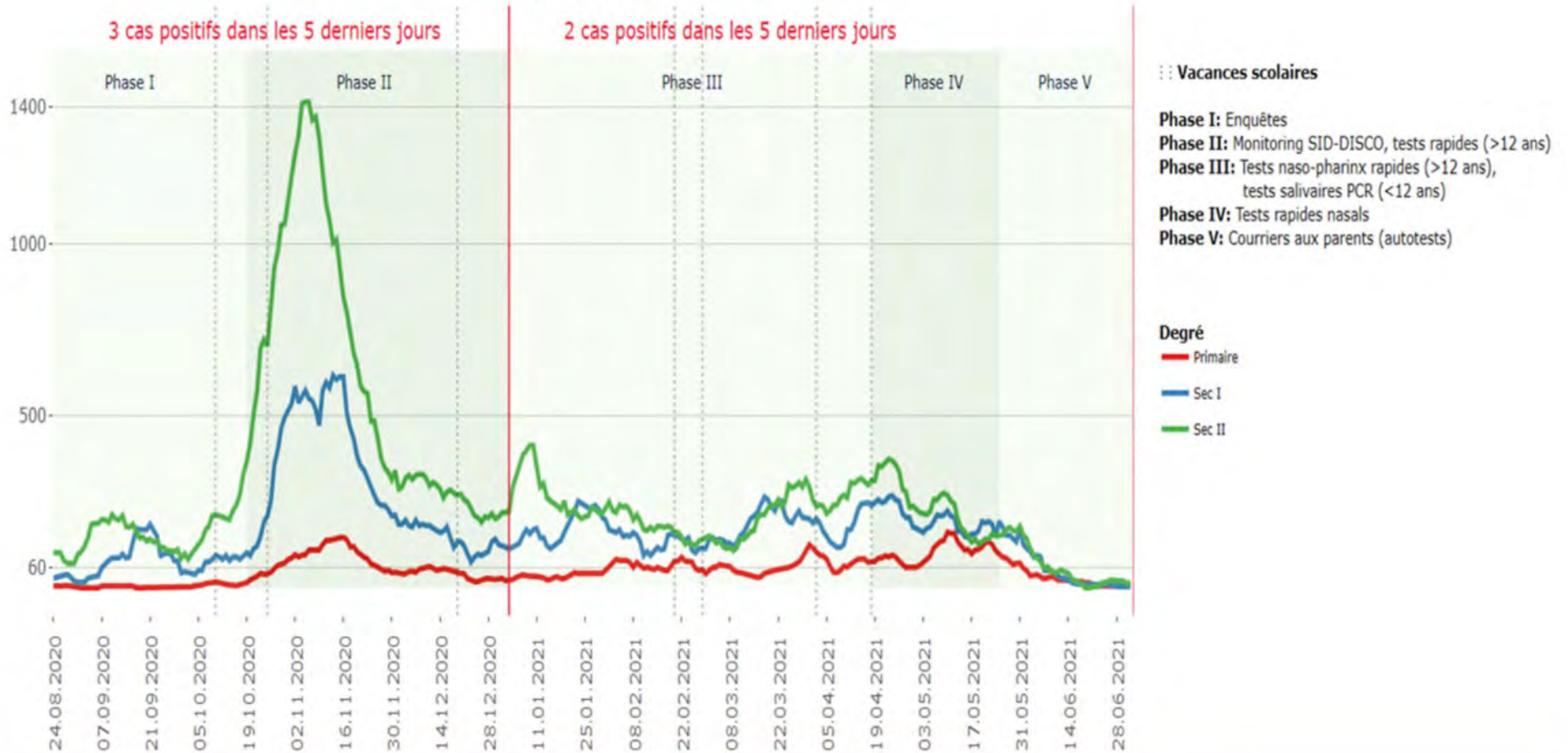


www.vd.ch/coronavirus-enseignement

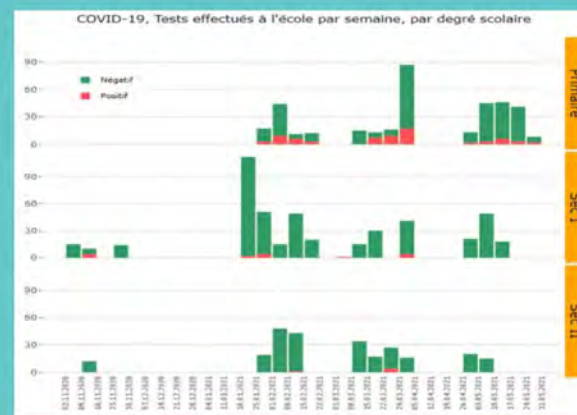
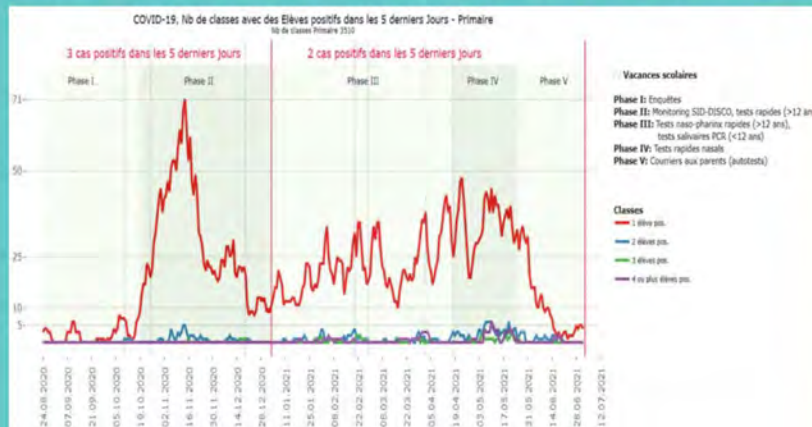
RETOUR SUR 2020-2021



COVID-19, Incidence cumulée sur les 7 derniers jours des nouveaux cas confirmés positifs, par degré scolaire
(Par 100'000 Elèves)

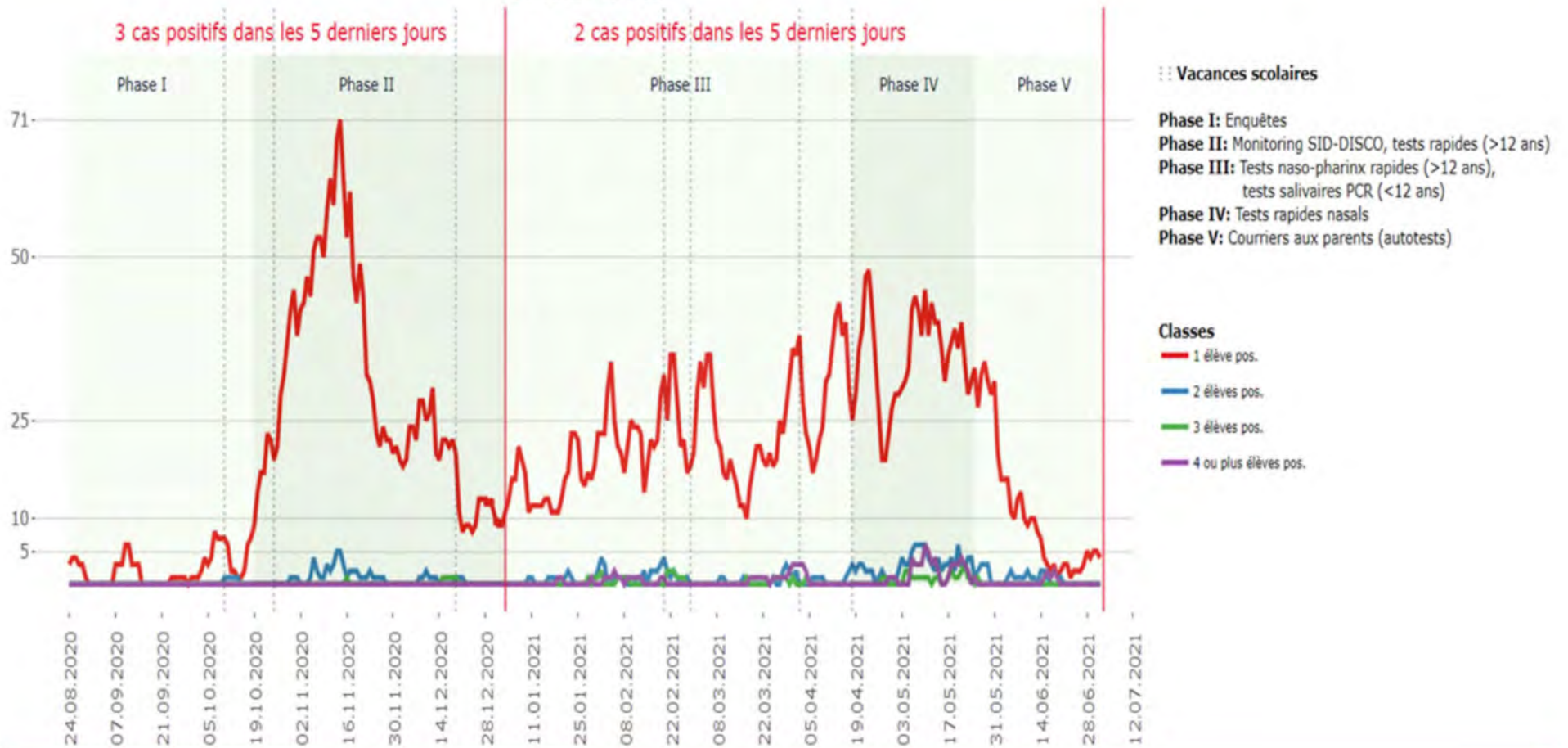


RETOUR SUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021



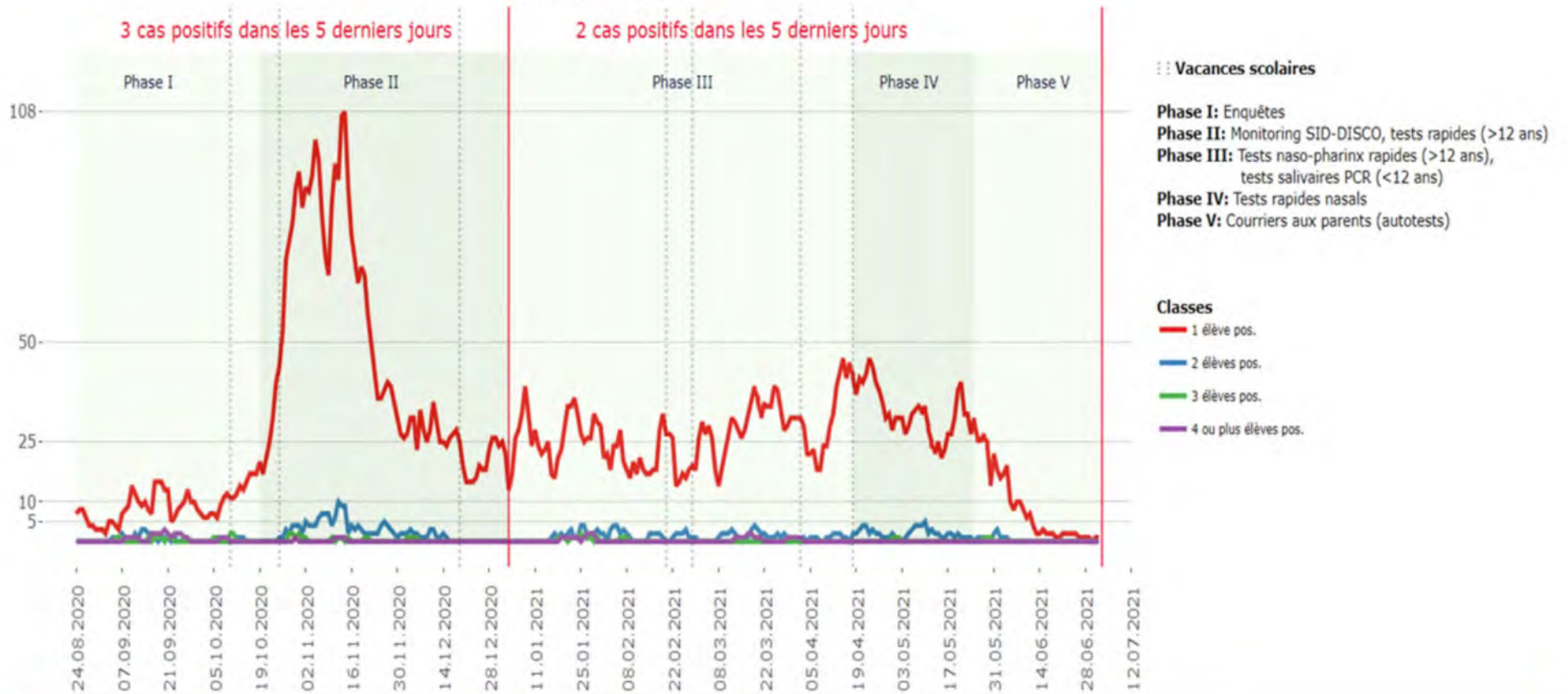
COVID-19, Nb de classes avec des Elèves positifs dans les 5 derniers Jours - Primaire

Nb de classes Primaire 3510



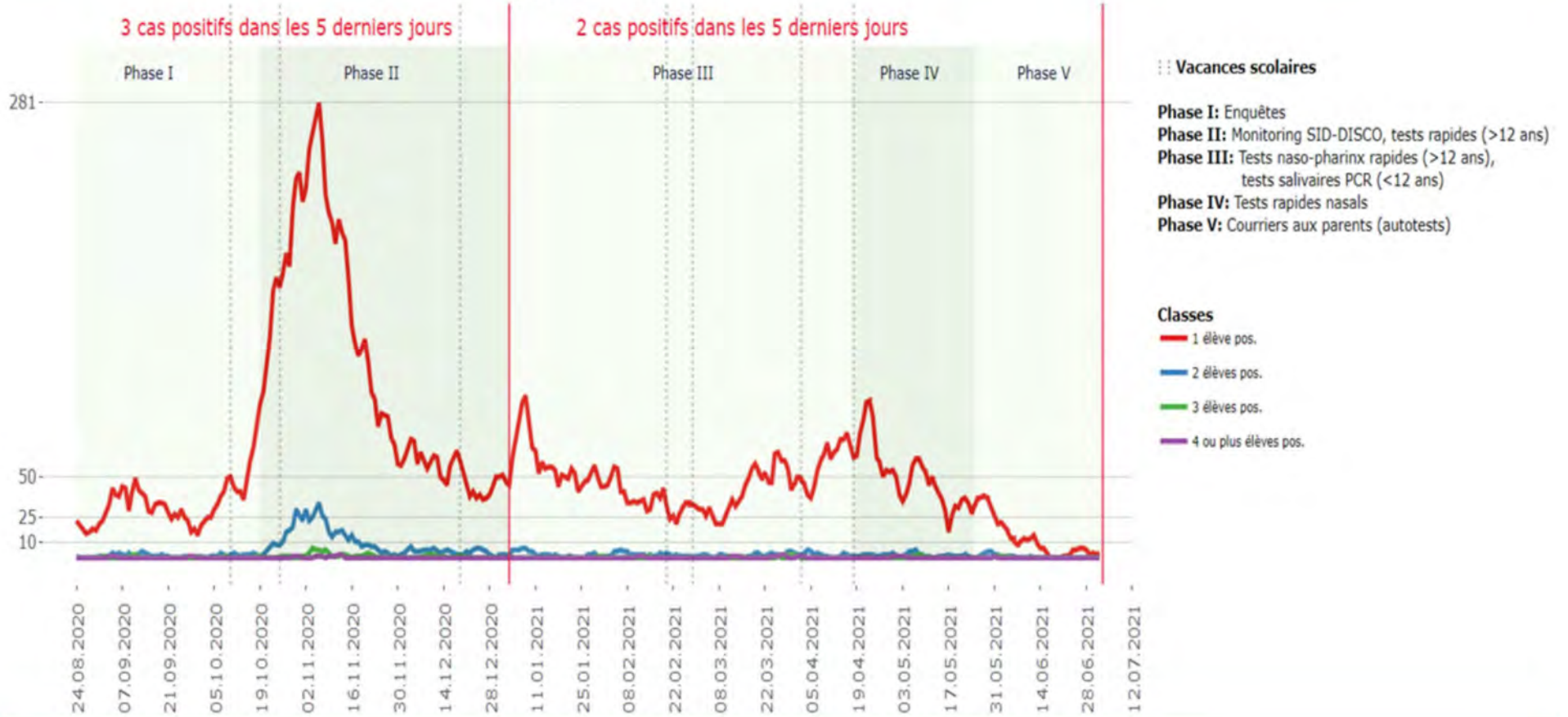
COVID-19, Nb de classes avec des Elèves positifs dans les 5 derniers Jours - Sec I

Nb de classes 1379

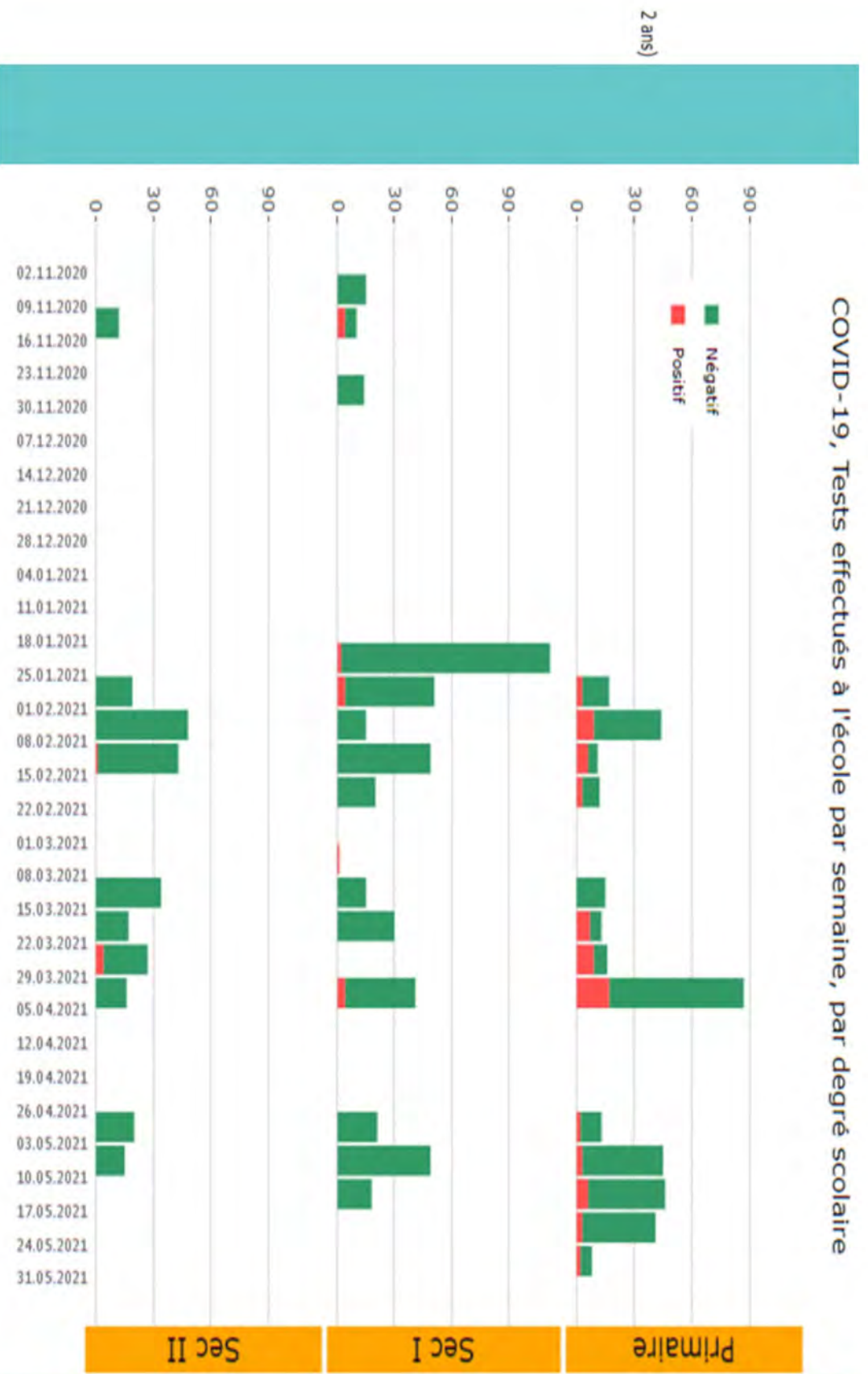


COVID-19, Nb de classes avec des Elèves positifs dans les 5 derniers Jours - Sec II

Nb de classes 2218



COVID-19, Tests effectués à l'école par semaine, par degré scolaire



RETOUR SUR 2020 - 2021 MESSAGES-CLÉS



Les cas en milieu scolaire suivent l'épidémiologie générale dans la population

Rareté des cas multiples dans une classe = milieu protecteur

Efficacité du système de surveillance des cas liés pour les éventuelles transmission intra-scolaire

Une enquête d'exposition permet d'exclure ou de confirmer une contamination intra-classe

Cette stratégie permet de minimiser le nombre de fermetures de classes et l'absentéisme des élèves

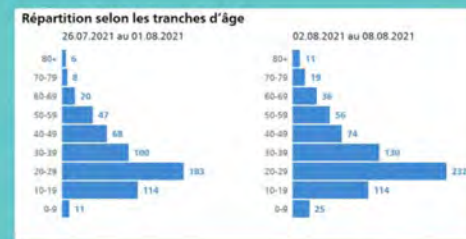
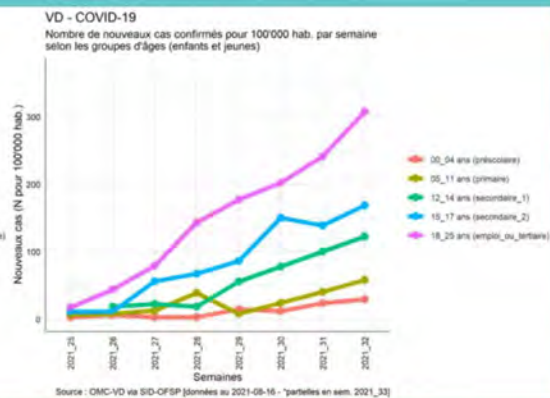
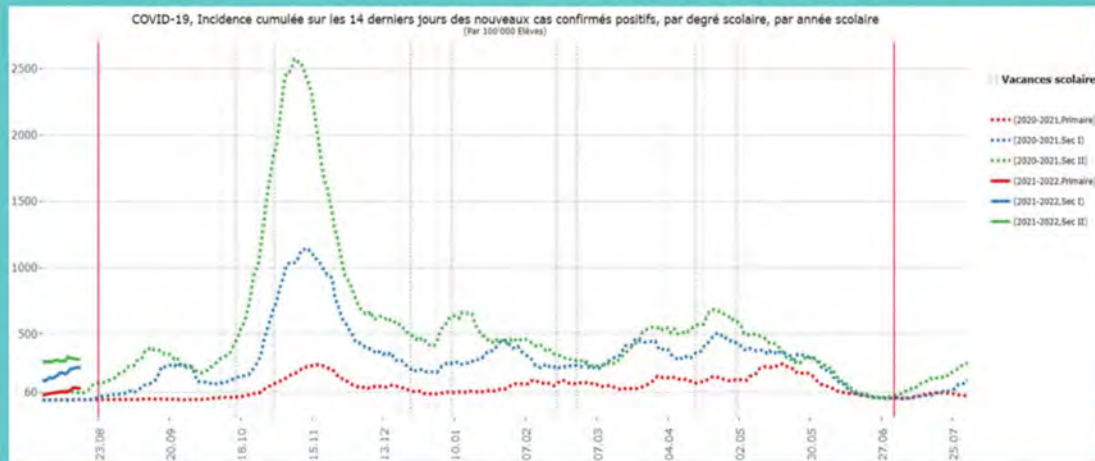
Maintien de l'enseignement en présentiel le plus normal possible

Pic de la 2e vague (novembre 2020) 4.5% d'élèves absent-e-s en même temps en raison du COVID

Dispositif de tests de masse répétés en milieu scolaire n'apparaît pas nécessaire

Une proportion plus grande de cas COVID-19 chez les moins de 18 ans est attendue

L'ANNÉE SCOLAIRE 2021 - 2022

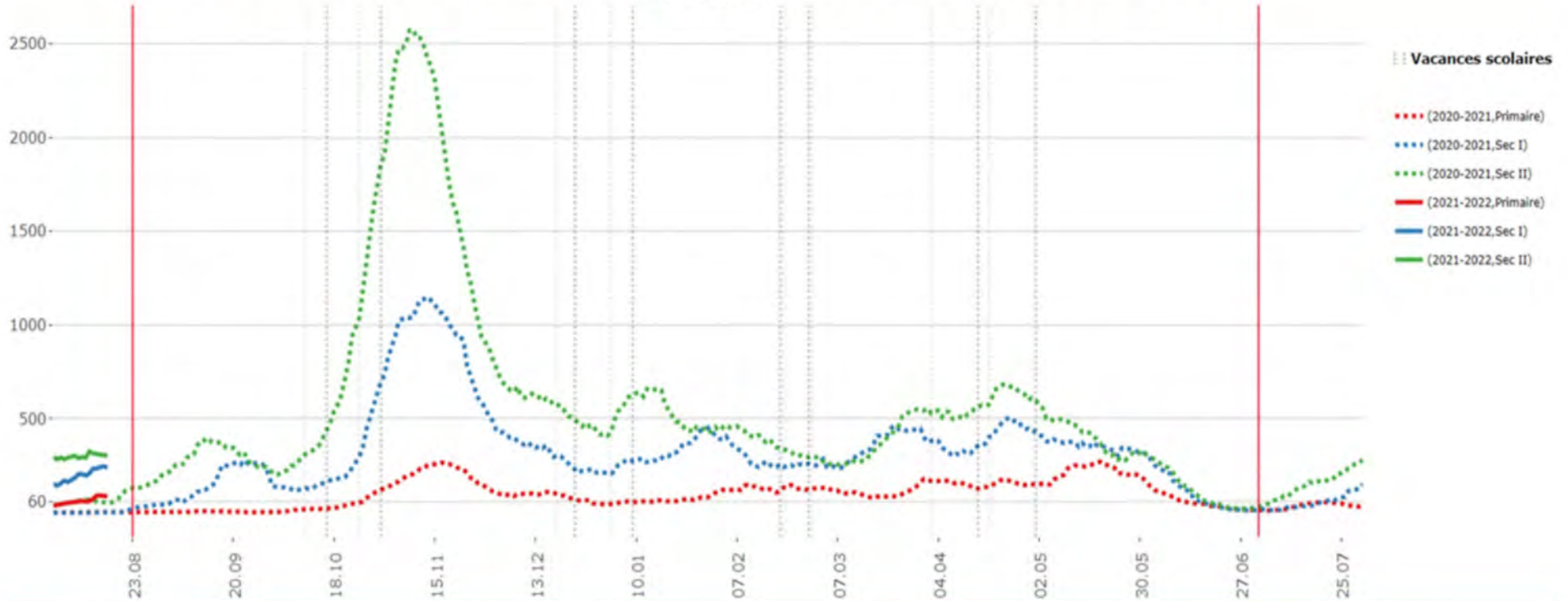


Nouveaux cas



L'ANNEE SCOLAIRE 2021 - 2022

COVID-19, Incidence cumulée sur les 14 derniers jours des nouveaux cas confirmés positifs, par degré scolaire, par année scolaire
(Par 100'000 Elèves)



VD - COVID-19

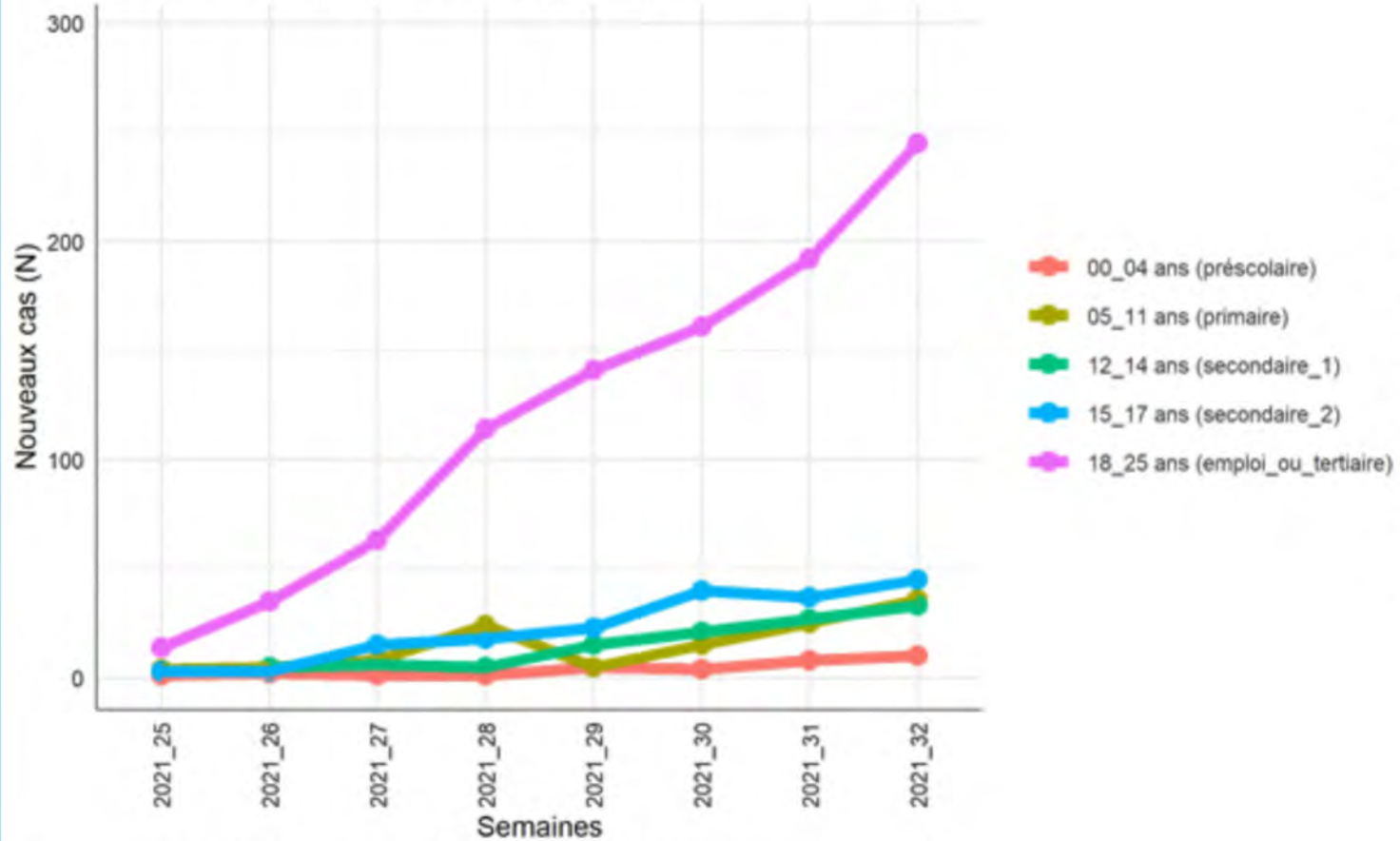
Nombre de nouveaux cas par semaine selon les groupes d'âges (enfants et jeunes)

VD - COVID-19

Nombre de nouveaux cas confirmés pour 100'000 hab. par semaine selon les groupes d'âges (enfants et jeunes)

VD - COVID-19

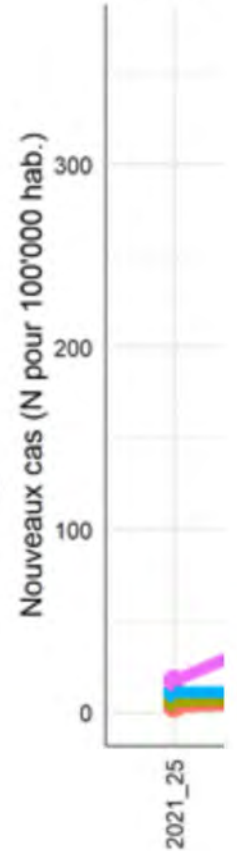
Nombre de nouveaux cas par semaine selon les groupes d'âges (enfants et jeunes)



Source : OMC-VD via SID-OFSP [données au 2021-08-16 - *partielles en sem. 2021_33]

VD - CC

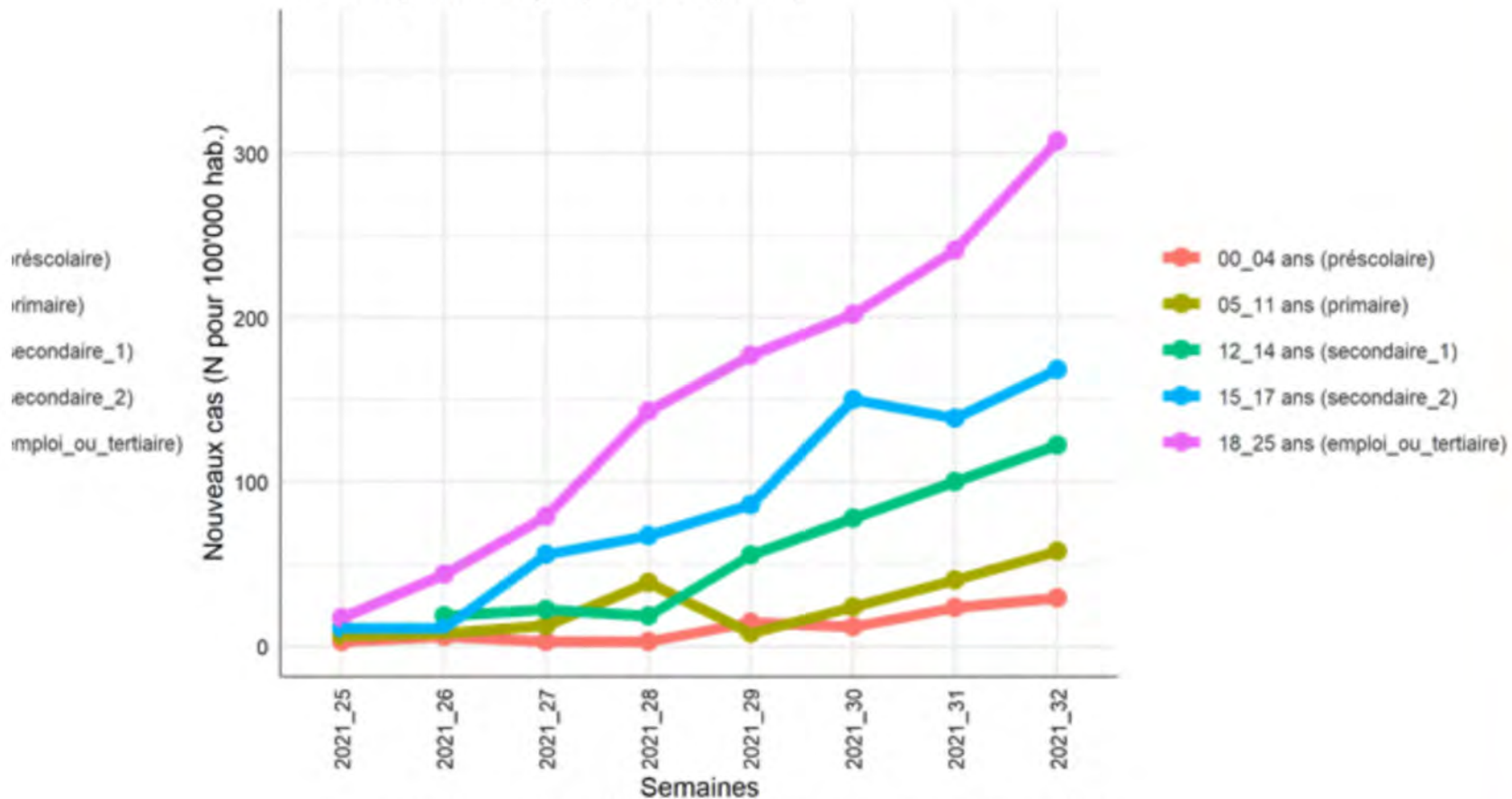
Nombre de nouveaux cas par semaine selon les



Source :

VD - COVID-19

Nombre de nouveaux cas confirmés pour 100'000 hab. par semaine selon les groupes d'âges (enfants et jeunes)

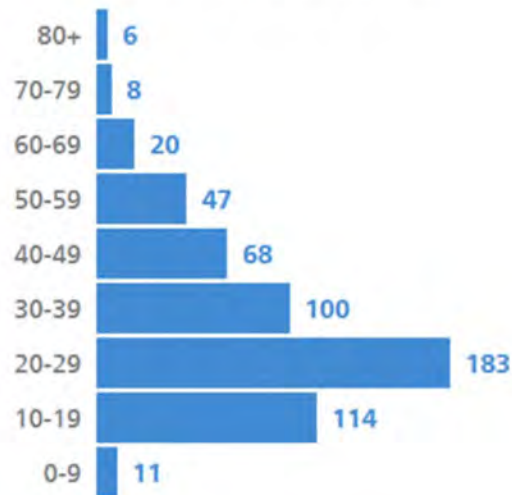


Source : OMC-VD via SID-OFSP [données au 2021-08-16 - *partielles en sem. 2021_33]

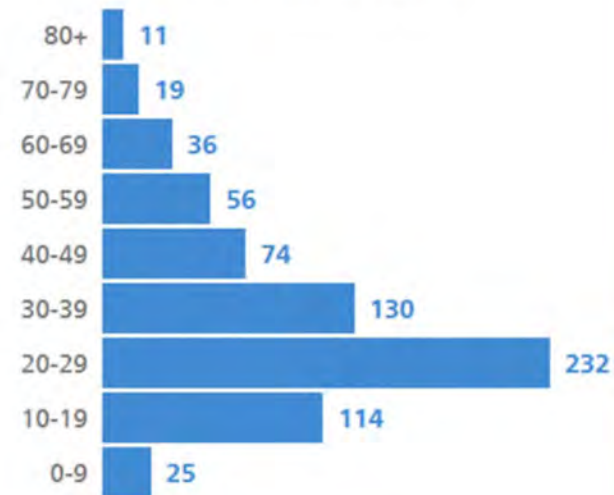


Répartition selon les tranches d'âge

26.07.2021 au 01.08.2021



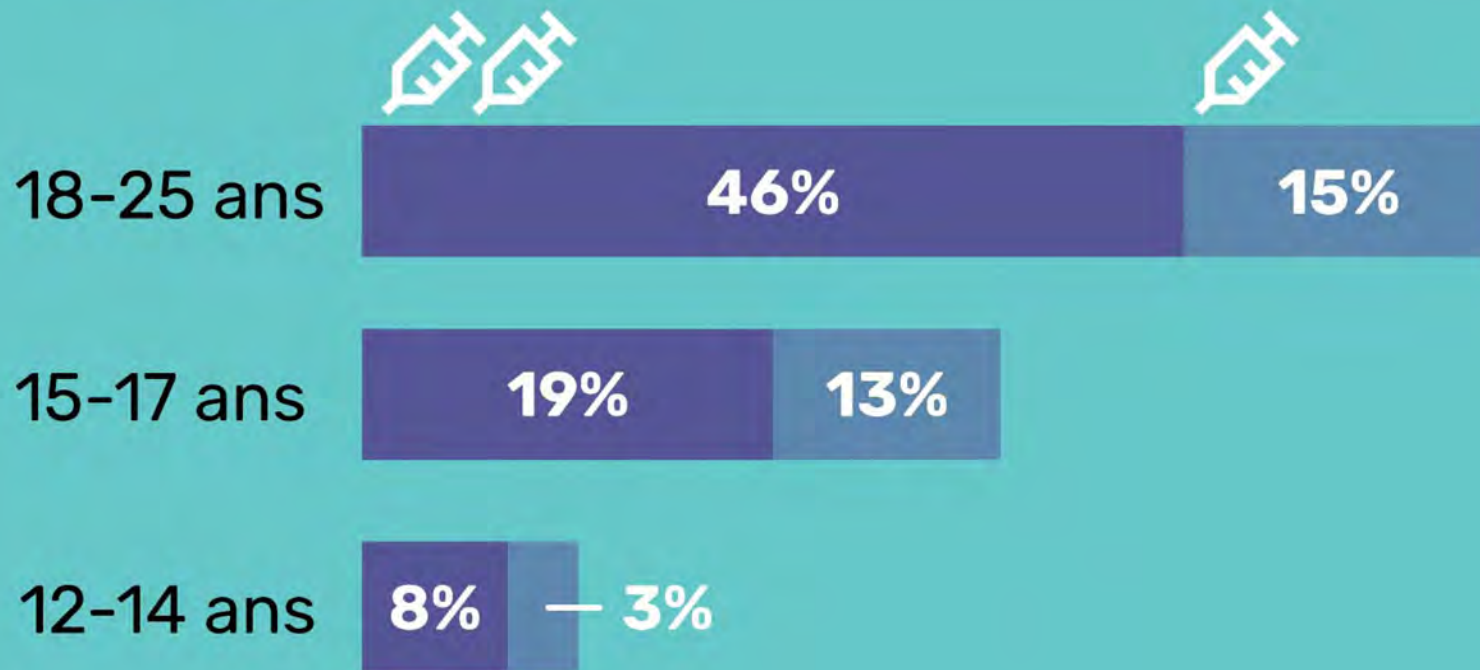
02.08.2021 au 08.08.2021



Nouveaux cas



VACCINATION



(16.08.2021 via OMC vacovid)

IMMUNITÉ - ÉTUDE À GENÈVE

13 juillet 2021 projet Specchio-COVID-19
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
et
l'Université de Genève (UNIGE)



67% de la population a développé des anticorps contre le Covid-19



50% à cause d'une infection au virus et 50% grâce à la vaccination



95% des plus de 75 ans a désormais des anticorps



85% des 50-65 ans / 60% des 18-50 ans



40% des 12-18 ans



35% des 6-12 ans

25% des moins de 6 ans

CONCLUSION



La surveillance de l'activité épidémique en milieu scolaire se poursuivra

Le nombre de cas chez les enfants et les jeunes va augmenter ces prochaines semaines



La couverture immunitaire (vaccinale et naturelle) est déjà significative parmi les enfants et particulièrement les adolescents et jeunes adultes

La «course-poursuite» entre cette couverture et l'infection chez les personnes plus âgées continue



La responsabilité première pour prévenir la surcharge hospitalière repose sur tous les adultes qui doivent encore être vaccinés

COVID-19 : RÉAGIR FACE AUX DIFFICULTÉS SCOLAIRES ET PSYCHOSOCIALES DES JEUNES

40'000 périodes
d'appui pédagogique



+ 10 millions de francs

Aide financière exceptionnelle pour
aider plusieurs centaines d'étudiantes
et d'étudiants précarisés

Soutien financier pour des
camps et activités d'été

5'000 heures pour les réseaux de soutien renforcés dans les écoles
(PPLS, Psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire)



CHANTIERS PRIORITAIRES

**LA VALORISATION
DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE**

**L'ÉDUCATION
NUMÉRIQUE**

LE 360°

**LA
CONSOLIDATION
DE LA LEO**

LA VALORISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

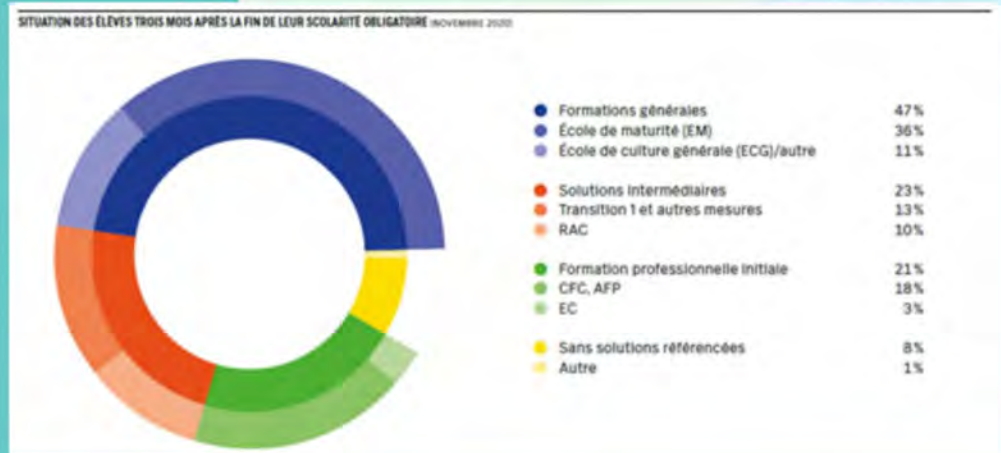
Lionel Eperon
Directeur général
DGEP

2020: année marquée par des mesures inédites en terme de certification

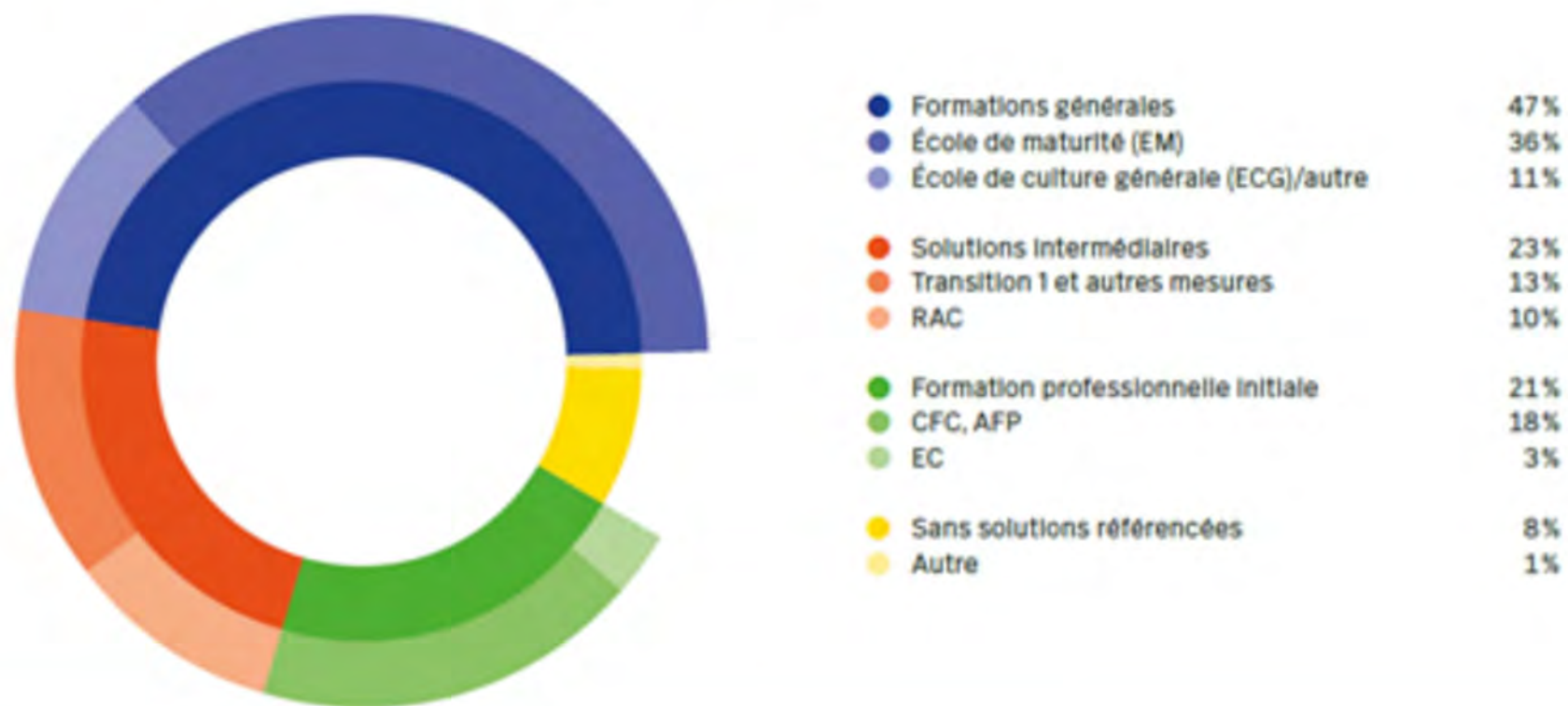
Sur les 7'720 élèves sorti-e-s de l'école obligatoire en juin 2020

Tendance à la baisse des effectifs des jeunes en Transition 1

Choix des jeunes à la fin de leur scolarité 2020: un système stable même durant une année particulière



SITUATION DES ÉLÈVES TROIS MOIS APRÈS LA FIN DE LEUR SCOLARITÉ OBLIGATOIRE (NOVEMBRE 2001)



OBJECTIF 1'000 PLACES D'APPRENTISSAGE BIENTÔT ATTEINT



La création de 1000 places d'apprentissage est un objectif inscrit dans le Plan de législature 2017-2022

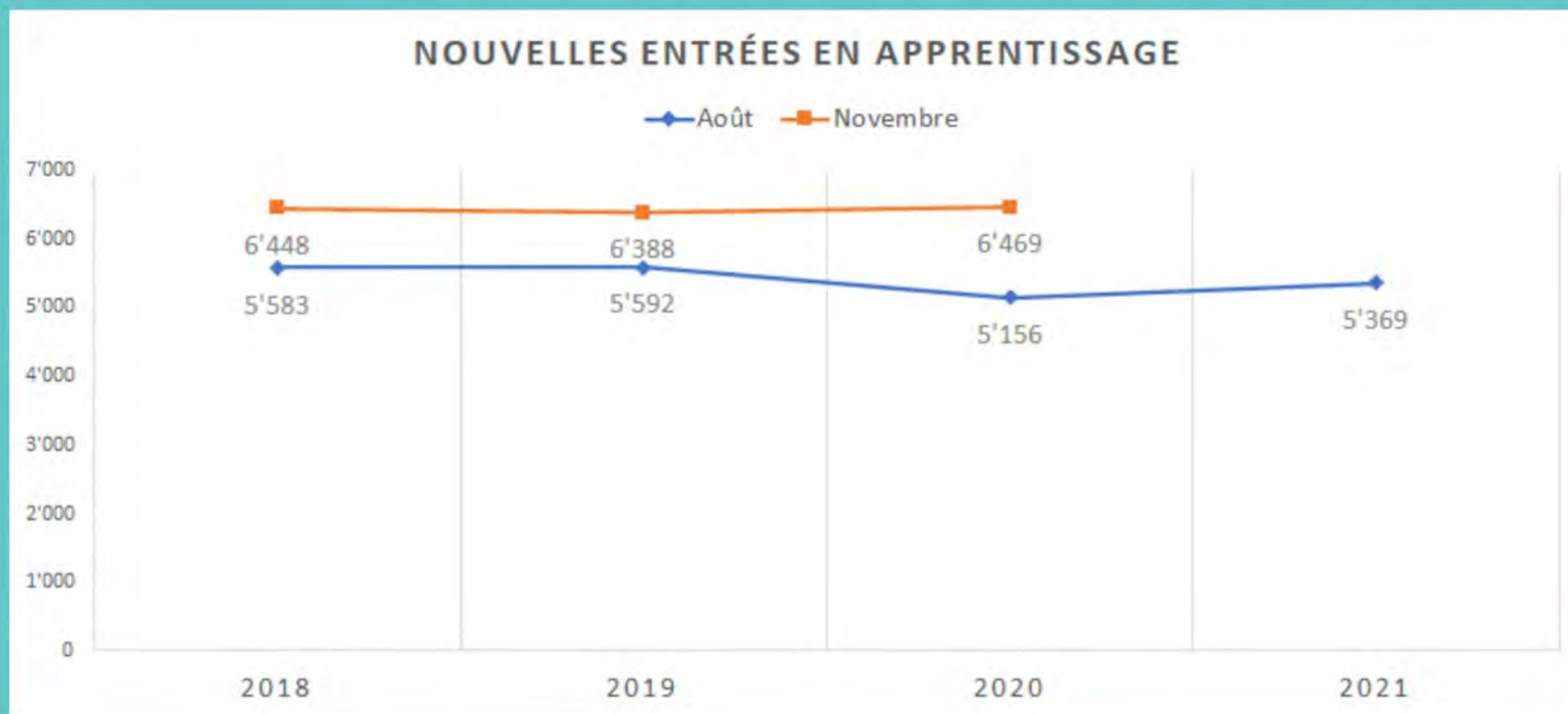
Partenariat public-privé dynamique et essentiel à l'apprentissage dual

Résilience remarquable du système dual malgré la pandémie

NOUVELLES PLACES D'APPRENTISSAGE



DES CONTRATS EN HAUSSE PAR RAPPORT À 2020 ET UNE TENDANCE RASSURANTE



DISPOSITIF D'AIDE RENOUVELÉ

La mobilisation se poursuit pour offrir davantage d'opportunités de formation aux jeunes



Action en partenariat avec des associations professionnelles pour offrir des places d'initiation au sein des cours interentreprises

Plus de 500 places de stage offertes aux jeunes arrivant à la fin de l'école obligatoire

Partenariat avec la société coopérative *Démarche*

De juin à août: accompagner les jeunes inscrit-e-s au guichet de la Transition 1 dans leur recherche de stages et de places d'apprentissage
155 jeunes suivis par *Démarche* jusqu'à mi-août

Diversification des offres de formation

170 nouvelles places: FormaPro 150, formations mixtes et places d'apprentissage dans le domaine de la restauration dans les restaurants gérés par le COFOP

DISPOSITIF D'AIDE RENOUVELÉ

Des chiffres rassurants mais la vigilance reste de mise, à l'aune de ce qui se passe dans le secteur de la restauration



Secteur particulièrement touché:

-15% de contrats conclus en juillet 2021 par rapport à 2020

Partenariat avec Hotel et Gastro formation Vaud:

une centaine de jeunes ont pu suivre la partie pratique de leur apprentissage



L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE

LE DÉPLOIEMENT À
GRANDE ÉCHELLE
COMMENCE

Passage à la généralisation :

20'000 élèves (20%) DGEO

2'000 enseignantes et enseignants
formés et la formation continue a
commencé

17 nouveaux établissements DGEO
+ 12 pilotes = 29 établissements

Le pilotage continue :

Cycles 2 et 3 DGEO

34ème période à la
grille horaire du
secondaire I
(9ème-11ème)

9 établissements
pilotes



TÉMOIGNAGE VIDÉO



L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE

LE DÉPLOIEMENT À
GRANDE ÉCHELLE
COMMENCE

Passage à la généralisation :

20'000 élèves (20%) DGEO

2'000 enseignantes et enseignants
formés et la formation continue a
commencé

17 nouveaux établissements DGEO
+ 12 pilotes = 29 établissements

Le pilotage continue :

Cycles 2 et 3 DGEO

34ème période à la
grille horaire du
secondaire I
(9ème-11ème)

9 établissements
pilotes



LES ÉCOLES APPRIVOISENT
LE CONCEPT 360°
MALGRÉ LA PANDÉMIE

Le travail dans les établissements de
l'école obligatoire avance

Le concept cantonal pour le
postobligatoire est presque prêt

Soutien de la HEP

Premiers bénéfices des éducatrices et
éducateurs en milieu scolaire



CONSOLIDATION DE LA LEO

Cadre général de l'évaluation plus simple et équitable

Améliorer l'enseignement des mathématiques

Renforcer l'apprentissage de la lecture (approche syllabique)

Valoriser les langues anciennes

Projets pilotes sur les devoirs à la grille horaire



12ÈME

12EME Les classes certificatives

Giancarlo Valceschini
Directeur général
DGEO

Objectifs

Comblent les lacunes scolaires
pour réussir son entrée dans la formation professionnelle
en obtenant le certificat de fin d'études

Compléter l'offre de formation obligatoire
et limiter les situations d'échec

Finaliser la mise en œuvre de la LEO
(art. 95, classes de « rattrapage »)



12EME Les classes certificatives

Que proposent- elles ?

Une solution aux élèves de 11e qui n'obtiennent pas leur certificat ou qui ont des lacunes dans les disciplines principales (ou exemption)

Une alternative au redoublement car l'élève ne reprend pas l'entier du programme mais il mettra l'accent sur les disciplines essentielles à la réussite de son projet professionnel

Une grille-horaire aménagée en fonction des besoins spécifiques des élèves

Un renforcement des méthodes de travail et des activités par projet interdisciplinaire

Un soutien marqué aux projets postsecondaires (stages et conseils en orientation)



12EME Les classes certificatives

Un premier bilan

3 classes régionales ouvertes en
2020-21 qui ont accueilli
34 élèves

80% d'entre eux ont
obtenu leur certificat

2/3 ont engagé une
formation
postobligatoire



12EME Les classes certificatives

Les points positifs

Développement de nouvelles compétences : le sentiment d'échec qui les a accompagnés durant leur scolarité tend à disparaître

La solidarité entre les élèves conduit à une vraie entraide vers la réussite

Une certaine liberté dans le programme favorise l'adaptation à chaque situation

Les nombreux appuis donnés en petits groupes pour parfaire certaines notions du programme

Les conseillères et conseillers en orientation jouent un rôle-clef dans le dispositif des classes certificatives





3 TÉMOIGNAGES EN VIDÉO

CONCLUSION

Cesla Amarelle
Conseillère d'État
DFJC



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Nous répondons à vos questions

www.vd.ch/coronavirus-enseignement

www.vd.ch/rentree-scolaire

RENTRÉE SCOLAIRE 2021- 2022



**LA VALORISATION
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

6-11

- Soutenir l'apprentissage à l'épreuve de la pandémie 7
 - Renouvelé, le dispositif d'aide porte ses fruits 7
 - Objectif 1000 places d'apprentissage: on y est presque! 7
 - Le conseil à l'orientation et l'approche du monde professionnel 7
 - Une mobilisation tous azimuts 8
- Favoriser la certification du Secondaire II pour tous les jeunes 9
 - Choix des jeunes à la fin de leur scolarité: 2020, une année particulière 9
 - Tendance à la baisse des effectifs des jeunes en Transition 1: le résultat d'une politique 9
 - Un exemple innovant et vertueux de formation professionnelle 10
 - L'École de l'Accueil ouvre pour les allophones de 15 à 25 ans 10
 - Nouveau préapprentissage à l'École de la Transition 11
 - Vigilance pour les élèves « sans solutions référencées » 11

**L'ÉDUCATION
NUMÉRIQUE**

12-17

- Le déploiement à grande échelle commence 13
- Le cadre romand de l'éducation numérique est posé 16
- Prochaines étapes pour l'enseignement obligatoire 16
- L'informatique, discipline obligatoire à l'école de maturité: J-365 17
- Un important effort pour des infrastructures performantes et durables 17

**LA CONSOLIDATION
DE LA LEO**

18-25

- Un cadre général de l'évaluation plus simple et équitable 19
- La 12^e année, une nouvelle chance de décrocher son certificat 20
- Des mesures pour renforcer la LEO 23
 - Améliorer l'enseignement des mathématiques 23
 - Renforcer l'apprentissage de la lecture par l'approche syllabique 24
 - Valoriser les langues anciennes 24
 - Créer des séquences vaudoises d'histoire du genre et d'histoire environnementale 24
 - Des projets pilotes pour intégrer les devoirs à la grille horaire 25
 - Un nouvel agenda de l'élève 25

LE 360°

26-33

- Les écoles apprivoisent le 360° malgré la pandémie 27
- Deux nouvelles formations continues pour l'enseignement 31
- Les premiers bénéficiaires des éducatrices en milieu scolaire dans la région « Alpes vaudoises » 31

**L'ACTUALITÉ
DE LA RENTRÉE**

34-43

- Prévenir et traiter l'homophobie et la transphobie dans les lieux de formation 35
- Prévention du harcèlement-intimidation entre élèves 36
- Des produits menstruels gratuits dans les lieux de formation 37
- La durabilité entre dans les lieux de formation 37
- Multiplier les échanges linguistiques 38
- Covid-19: réagir face aux difficultés scolaires et psychosociales des jeunes 39
- Attention à la santé des jeunes en période de pandémie 39
- Des capacités accrues dans les gymnases 40
- Le chantier de la nouvelle maturité, un calendrier et des consultations 41

**LA RENTRÉE DES
HAUTES ÉCOLES**

44-51

- Une nouvelle équipe à la tête de l'UNIL 45
- Un intérêt croissant pour les formations à l'enseignement 46
- Les HES, voie royale vers l'emploi 47

LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

52

AU DIAPASON DE NOS DÉFIS COLLECTIFS



Nous vivons une période intense tant les défis sont inédits et importants. L'accélération des changements climatiques, la pandémie ainsi que les inégalités sociales qu'elles génèrent nous engagent. En cette période d'incertitudes, nous avons plus que jamais besoin de nos connaissances car elles sont nos principales sources d'action collective face à ces enjeux. Dans cette perspective, le rôle de l'école et des lieux de formation est central.

En cette deuxième rentrée scolaire marquée par la pandémie, l'école vaudoise poursuivra donc avec détermination et professionnalisme sa mission et continuera d'avancer pas à pas dans la mise en œuvre des quatre chantiers prioritaires inscrits dans le Programme de législature du Conseil d'État. Des résultats concrets sont à la clef parmi lesquels j'aimerais, à titre d'exemples, souligner l'augmentation du taux de certification, la hausse du nombre de places d'apprentissage, la réduction du nombre d'élèves en décrochage durable après la fin de leur scolarité obligatoire ainsi que les progrès constants de l'école à visée inclusive.

Nos quatre chantiers prioritaires ont pour ambition commune de trouver des solutions adéquates et durables pour que notre système de formation assume pleinement ses missions d'instruction, d'éducation et d'intégration pour tous les jeunes de notre canton. Ainsi, les établissements de l'école obligatoire sont à pied d'œuvre dans l'élaboration de leurs concepts 360° dont ils seront bientôt tous pourvus et dont la mise en œuvre dans l'ensemble du canton se fera d'ici 2023. Quant au niveau postobligatoire, son concept cantonal 360° est prêt à être présenté aux différents acteurs de terrain.

Ensuite, la formation professionnelle, grâce à la mobilisation des entreprises formatrices ainsi qu'aux mesures prises par le département, a résisté à la crise et le nombre de places d'apprentissage poursuit sa progression. Afin de consolider la loi sur l'enseignement obligatoire, le Cadre général de l'évaluation a été revu pour que le système de promotion soit plus équitable et plus simple, au bénéfice des disciplines fondamentales tout comme des disciplines manuelles et artistiques. Quant à l'éducation numérique, elle se généralise à l'école primaire alors que les phases pilotes démarrent au Secondaire I. En particulier, l'apprentissage de la bonne utilisation des réseaux sociaux et la capacité à se protéger de leurs usages néfastes (addictions, harcèlement, fausses informations) sont désormais un impératif de société.

Parallèlement à ces quatre grands chantiers, le DFJC continue à déployer sa politique de durabilité construite sur la base des expériences de terrain, un mouvement qui va s'accélérer par le financement de nombreux projets pilotes puis leur généralisation dans les années à venir. Enfin, le DFJC travaille à réduire les discriminations, qu'il s'agisse de lutter contre l'homophobie et la transphobie sur les lieux de formation ou d'agir contre la précarité menstruelle.

La brochure de rentrée que vous avez sous les yeux expose les différents projets en cours au sein du Département et dont le dénominateur commun s'ancre dans cette stratégie cantonale. À l'évidence, les conditions dans lesquelles nous travaillerons en cette nouvelle année scolaire vont encore être marquées par la pandémie. Je suis consciente de l'importance des efforts que vous avez dû — et que vous devrez encore — fournir au quotidien pour le bien de l'école vaudoise et de nos élèves. Sous la menace de la Covid-19, l'école a connu une épreuve sans précédent dans sa longue histoire. Elle a fait front. En continuant d'avancer, elle fait la démonstration de sa capacité de résistance. Je remercie et félicite l'ensemble du corps enseignant et les directions pour leur professionnalisme et leur engagement exemplaires. Votre implication sans faille a permis de garantir et renforcer les activités d'enseignement. Certes, l'école ne peut pas tout. Mais en assumant pleinement ses missions pour tous les jeunes de notre canton, elle peut beaucoup. À n'en pas douter, face aux défis et aux incertitudes qui nous attendent, la meilleure réponse viendra de l'éducation. Excellente rentrée à toutes et tous.

CESLA AMARELLE

Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

SOUTENIR L'APPRENTISSAGE À L'ÉPREUVE DE LA PANDÉMIE

En se prolongeant durant toute l'année scolaire 2020-2021, la pandémie de la Covid-19 et les mesures de protection qu'elle a imposées ont continué de peser lourd sur de nombreux secteurs économiques et, par conséquent, sur la formation professionnelle en voie duale. Pour les jeunes à la recherche d'un stage ou d'une place d'apprentissage, leurs démarches étaient plus difficiles dès lors que des secteurs étaient complètement à l'arrêt et d'autres travaillaient à distance.

Renouvelé, le dispositif d'aide porte ses fruits

On se souvient qu'au printemps 2020, le Conseil d'État vaudois avait adopté en urgence des mesures de soutien à la formation professionnelle initiale fragilisée par la pandémie. Cette mobilisation exceptionnelle a alors permis d'éviter le pire. Mieux, elle s'est soldée finalement par une augmentation de 1,3 % des contrats d'apprentissage conclus pour l'année 2020-2021, soit 4089 nouveaux contrats. Un résultat inespéré pendant le confinement qui a paralysé le pays. Le subventionnement pour moitié du salaire de la première année de formation a assurément joué un rôle incitatif majeur pour les entreprises formatrices en quête de reconnaissance et de soutien.

Au printemps 2021, les contrats d'apprentissage conclus pour la rentrée d'août restaient un sujet de préoccupation. Leur nombre était certes plus élevé qu'un an plus tôt, mais il était en baisse de 22 % par rapport à 2019. Le Conseil d'État a alors décidé de reconduire des mesures d'aide aux apprenties et apprentis et aux entreprises formatrices. Dans ce deuxième plan figurent la création de « Junior Teams » et les formations mixtes. Ces deux dispositifs innovants, qui ont déjà fait leurs preuves, jouent sur la qualité de la formation et la quantité de places d'apprentissage. Les « Junior Teams » réunissent des équipes de six à huit apprenties et apprentis placés sous la responsabilité d'une formatrice ou d'un formateur en entreprise dont le cahier des charges est pleinement dévolu à leur encadrement. À ce jour, une Equipe Junior en carrosserie et une autre en cuisine ont démarré. Il est prévu que huit entités de cette nature soient créées d'ici 2023. Quant à la formation mixte, elle propose des places en école durant la première année d'apprentissage, avant d'opérer une bascule vers une entreprise formatrice dès la deuxième année. Pour la rentrée d'août 2021, 75 nouvelles places ont pu être proposées grâce à ce modèle, dans les métiers du commerce, de l'informatique et des soins.

Ce plan 2021 contient un volet inédit en faveur de la restauration, secteur très touché par la crise sanitaire. Il fallait éviter que des apprenties et apprentis soient insuffisamment préparés pour se présenter aux examens finaux. Grâce à un partenariat avec « Hotel et Gastro Formation Vaud » ainsi que l'École professionnelle de Montreux, des solutions ont été trouvées pour une centaine de jeunes qui ont pu effectuer la partie pratique de leur apprentissage et ainsi favoriser leur certification. Cette action a contribué à l'excellent taux de réussite aux examens (93 %) dans ce secteur.

Objectif 1000 places d'apprentissage : on y est presque !

Grâce notamment aux deux plans de mesures décidés par le Conseil d'État, la pandémie semble ne pas avoir trop freiné la marche vers l'objectif de créer 1000 nouvelles places d'apprentissage, qui est inscrit dans le programme de législature 2017-2022. Il sera même vraisemblablement dépassé dès cette rentrée scolaire. En novembre 2020, on dénombrait déjà près de 950 places créées depuis l'été 2017. Ce sont autant de jeunes qui avancent vers une certification du Secondaire II, passeport pour leur insertion durable sur le marché du travail.

La mobilisation se poursuit pour offrir davantage d'opportunités aux jeunes, en misant notamment sur des formes novatrices d'apprentissage. Des modèles adaptés aux parcours parfois plus sinueux des jeunes visent à proposer un accès facilité à des formations professionnelles certifiantes. Avec FormaPro 150, les formations mixtes, les réseaux d'entreprises formatrices d'Insertion Vaud ainsi que le développement des restaurants gérés par le COFOP sur les lieux de formation du Secondaire II, près de 170 nouvelles places d'apprentissage sont offertes aux jeunes à la rentrée scolaire 2021. L'État de Vaud et le CHUV poursuivent aussi leurs efforts, avec respectivement 25 et 29 nouvelles places offertes dès ce mois d'août. Même s'il est plus difficile de monitorer la totalité des places créées par le secteur privé, celui-ci n'est pas en reste. On le voit avec la Bourse des places d'apprentissage qui propose, depuis 2019, un nombre stable de places d'apprentissage y compris durant la situation sanitaire difficile.

Le délai pour conclure un contrat d'apprentissage ayant été prolongé jusqu'à fin octobre 2021, c'est en novembre que l'on connaîtra le nombre exact de places d'apprentissage créées qui auront trouvé preneur cette année. En mai dernier, le volume des nouveaux contrats était en baisse de 23 % par rapport à 2019. Ce recul était ramené à -11 % en juin et à -10 % en juillet. À l'aune de ces tendances rassurantes, le niveau de 2020 devrait finalement être atteint. Dans le contexte de la pandémie, cela confirmerait la résilience remarquable de notre système de formation professionnelle en voie duale.

Le conseil à l'orientation et l'approche du monde professionnel

La transition de la scolarité obligatoire vers une formation du Secondaire II répondant aux aspirations des jeunes est un enjeu crucial qui justifie un accompagnement professionnel des élèves. Les conseillères et conseillers en orientation passent en classe et sont disponibles pour des consultations individuelles. L'année écoulée, beaucoup d'informations ont été délivrées en visioconférence en raison de la pandémie. Au contact des spécialistes de l'orientation, les élèves découvrent la palette des options possibles, en particulier dans la formation professionnelle. Par ailleurs, tous les établissements du Secondaire I ont désormais des référentes et référents en approche du monde professionnel (AMP). Accompagnant la réflexion des élèves sur leur future formation, elles et ils présentent les atouts des filières professionnelles pour construire

un projet d'insertion durable dans la vie active. L'appui à trouver des stages avant la fin de leur scolarité fait aussi partie de leur mission.

Une mobilisation tous azimuts

La pandémie ayant prétérité la recherche de stages en entreprise, une action en partenariat avec des associations professionnelles a permis d'ouvrir de nombreuses places d'initiation au sein des cours interentreprises. Des jeunes de l'école obligatoire ont pu y découvrir concrètement des activités professionnelles et échanger directement avec des apprenties et apprentis ayant opté pour ces formations. À ce stade, plus de 500 places de stages ont été mises à disposition par une quinzaine d'associations professionnelles.

Un partenariat a aussi été scellé avec la société coopérative « Démarche ». Il vise en priorité les jeunes sortis de l'école en juin dernier et contraints de s'inscrire au guichet de la Transition 1, faute d'avoir trouvé un apprentissage. Depuis juin, et pour une durée de trois mois, des professionnels du placement et de l'insertion s'appuyant sur un réseau de près de 800 entreprises les aident à trouver un stage ou une place d'apprentissage. Une centaine de jeunes sont ainsi accompagnés dans leur démarche. Cette prestation, baptisée « APProche », prolonge le travail mené en amont par les enseignantes et enseignants AMP et les conseillères et conseillers en orientation.

Les jeunes encore à la recherche d'une place d'apprentissage à la rentrée d'août seront admis à suivre les cours en école professionnelle jusqu'à fin octobre, délai pour signer un contrat. Cette mesure, déjà prise en 2020, a prouvé son utilité. Pendant ces quelques mois, ces jeunes bénéficieront aussi de conseils individuels à l'insertion socio-professionnelle.

Après la première édition du 8 novembre 2019, une nouvelle Journée de la formation professionnelle devrait avoir lieu dans le courant de l'année scolaire, dans un nouveau format décentralisé. Le DFJC y voit l'occasion de réunir, par région, les nombreux acteurs locaux engagés dans et autour de la formation professionnelle, concrétisant en cela l'une des actions du Programme de législature en matière de revalorisation de la formation professionnelle. L'objectif sera de favoriser les échanges d'information et l'émergence de projets de collaboration ajustés aux besoins et possibilités des contextes régionaux.



FABIENNE THURNHEER HORVATH

Enseignante et référente AMP



« L'enseignement, c'est une passion. Après bientôt 20 ans à exercer ce métier, j'avais pourtant l'impression que des jeunes ne se posaient pas assez de questions sur leur avenir professionnel. Je me demandais souvent comment les aider. Et c'est là que l'opportunité de devenir référente en approche du monde professionnel s'est présentée. Je l'ai tout de suite saisie. Lors de mes passages dans les classes, je suis frappée par la curiosité et l'attention des élèves. C'est sûr, la théorie, c'est important. Mais rien ne vaut la pratique pour se confronter à la réalité professionnelle. Alors, j'ai à cœur que tous mes élèves, qu'ils soient en VG ou en VP, puissent faire des stages d'une semaine dans une entreprise

de la région. L'année écoulée, on y était presque avec les élèves de 10^e année. Je le vois, leur motivation à découvrir le monde du travail lors d'un stage est clairement au rendez-vous. »

FAVORISER LA CERTIFICATION DU SECONDAIRE II POUR TOUS LES JEUNES

Offrir à tous les jeunes la possibilité de décrocher une certification du Secondaire II est une priorité pour le DFJC. Cette étape est en effet un viatique indispensable pour réussir son intégration professionnelle et sociale. Avec un taux de 86% des adultes de 25 ans au bénéfice d'une certification du Secondaire II, le canton de Vaud a une marge de progression pour atteindre l'objectif national de 95%, adopté conjointement par la Confédération et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

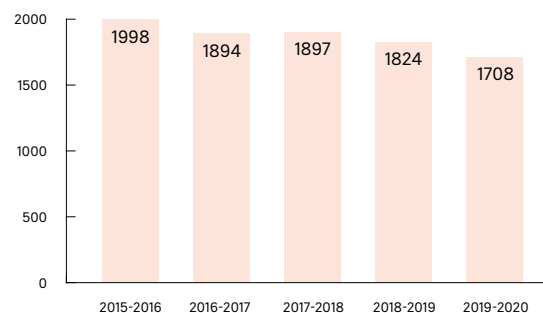
Choix des jeunes à la fin de leur scolarité : 2020, une année particulière

L'année scolaire 2019-2020, pour laquelle existent les statistiques consolidées les plus récentes, a été marquée par des mesures inédites en termes de certification (Décision 171 de la cheffe du DFJC). La fermeture de toutes les classes à cause de la pandémie a conduit à l'annulation des examens finaux. Les notes obtenues jusqu'au 13 mars 2020 ou à l'issue du premier semestre ont été décrétées décisives pour la réussite de l'année scolaire ou l'orientation. Il s'agissait de limiter les effets négatifs du confinement sur le parcours des élèves. Ces règles exceptionnelles se sont révélées plutôt en leur faveur, en particulier dans les situations dites limites. Sur les 7720 élèves sortis de l'école obligatoire en juin 2020, 47% ont pu opter pour les formations générales (École de maturité, École de culture générale), soit 2% de plus qu'un an plus tôt. Et 21% des élèves ont choisi d'entamer directement une formation professionnelle initiale. C'est autant qu'en 2019, et ce résultat témoigne d'une certaine stabilité de cette filière en dépit des difficultés à trouver des stages et à postuler pour un apprentissage.

Tendance à la baisse des effectifs des jeunes en Transition 1: le résultat d'une politique

Une fois retranchée la proportion des jeunes ayant opté pour une solution de raccordement au sortir de l'école obligatoire (Rac1 et Rac2, représentant 10%), la part des élèves qui se sont inscrits à une mesure de Transition 1 s'est établie à 13%. Ce groupe réunit essentiellement des jeunes qui rencontrent des difficultés à rejoindre directement la formation professionnelle à la sortie de l'école obligatoire. Les mesures T1 qui proposent une prise en charge collective à plein temps, comme l'École de la Transition (EdT), les semestres de motivation (SeMo) ou les préapprentissage en école des métiers, voient leur effectif diminuer régulièrement depuis 2016. Cette tendance semble se confirmer, avec 1345 bénéficiaires enregistrés en octobre 2020.

Ces chiffres englobent l'ensemble des prises en charge en mesures T1 collectives à plein temps sur une année. Une même place peut être utilisée par plusieurs bénéficiaires.



SITUATION DES ÉLÈVES TROIS MOIS APRÈS LA FIN DE LEUR SCOLARITÉ OBLIGATOIRE (NOVEMBRE 2020)



| | |
|---|-----|
| ● Formations générales | 47% |
| ● École de maturité (EM) | 36% |
| ● École de culture générale (ECG)/autre | 11% |
| ● Solutions intermédiaires | 23% |
| ● Transition 1 et autres mesures | 13% |
| ● RAC | 10% |
| ● Formation professionnelle initiale | 21% |
| ● CFC, AFP | 18% |
| ● EC | 3% |
| ● Sans solutions référencées | 8% |
| ● Autre | 1% |

Les nouveaux modèles de formation professionnelle (formation mixte, Forma pro 150) sont la principale explication à la diminution du nombre de jeunes en T1. C'est le résultat d'une politique favorisant, autant que possible, l'insertion socio-professionnelle des jeunes dans une formation directement certifiante du Secondaire II. Les efforts dans ce sens se poursuivront ces prochaines années. La collaboration accrue avec l'Office AI pour les jeunes atteints dans leur santé contribue aussi à des réorientations hors T1. Par ailleurs, des élèves qui se dirigeaient auparavant vers l'École de la Transition accèdent désormais au Rac 1, qui leur permet d'améliorer leur certification du Secondaire I.

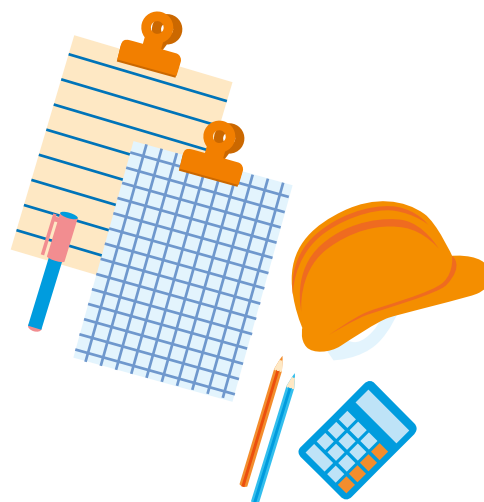
Un exemple innovant et vertueux de formation professionnelle

Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ayant connu un parcours scolaire difficile, le DFJC mise sur des dispositifs certifiants innovants. Le développement dans les établissements postobligatoires de restaurants placés sous l'égide du COFOP en est un exemple. Une restauration de qualité est préparée par des apprenties et apprentis pour d'autres jeunes en formation. Ce dispositif vertueux, déjà en place sur le site du COFOP de Vennes, à l'ETML et au Gymnase d'Yverdon, a été étendu au Gymnase de Nyon, site de La Côte, en 2020. Et en 2021, de nouveaux restaurants basés sur ce dispositif de formation ouvriront au Gymnase de Bussigny et au Gymnase de Nyon-Ville. Au total, ce sont 96 apprenties et apprentis qui se formeront ainsi dans le secteur de la restauration collective.



L'École de l'Accueil ouvre pour les allophones de 15 à 25 ans

Initiée en 2018 par la DGEP, sur mandat de la cheffe du DFJC, la réforme des classes d'accueil de l'École de la transition (EdT) a abouti à la création d'une nouvelle école dédiée aux jeunes allophones en recherche d'une voie de formation. Dès la rentrée 2021, l'École de l'Accueil (EdA), située dans le bâtiment du Belvédère à Lausanne, comptera une vingtaine de classes de douze élèves. Elle permettra à des primo-arrivants de 15 à 25 ans d'acquérir un niveau de français suffisant pour entrer en formation. L'enseignement du français langue étrangère constituera l'axe central du dispositif pédagogique et conduira à une certification. Les élèves suivront aussi des cours de mathématiques, de connaissance des institutions et de TIC (technologies de l'information et de la communication), ainsi que des branches d'expression (arts visuels par exemple). Enfin, l'approche du monde professionnel fera partie intégrante du programme afin de les préparer à leur future formation. Le cursus est en général prévu sur deux ans. L'École de l'Accueil continuera à collaborer activement avec les autres instances impliquées dans la prise en charge et l'intégration des personnes allophones dans le canton de Vaud.



LOAN ROUBIN

Apprenti cuisinier CFC de 1^{re} année
Restaurant du Gymnase de Nyon



« J'ai toujours su que je voulais faire un métier manuel, mais ça n'a pas été évident de trouver lequel. J'ai commencé par un apprentissage de charpentier. Des éléments me plaisaient, d'autres moins. Ma motivation a progressivement diminué puis j'ai arrêté pour des raisons personnelles. Pendant trois ans, je me suis cherché, en passant d'une structure à l'autre. Finalement, un ami qui faisait son apprentissage à l'ETML m'a dit que le COFOP cherchait à engager des apprentis cuisiniers au nouveau restaurant du Gymnase de Nyon, site de La Côte. On m'a invité à faire un stage de deux semaines et j'ai immédiatement croché. J'aime les aspects techniques et créatifs du métier, mais aussi le rythme intense qui me met au défi. Je trouve qu'on a aussi une grande responsabilité. Si on ne travaille pas, les élèves n'auront pas à manger, ce n'est pas rien ! J'apprécie de préparer des repas pour d'autres jeunes, c'est motivant et on peut créer des liens. »

Nouveau préapprentissage à l'École de la Transition

Dès la rentrée 2021, un préapprentissage dans le domaine commerce-bureautique verra le jour à l'École de la transition (EdT) de Bussigny. Dans la perspective d'un COFOP II, ce projet pilote vise au rapprochement du COFOP et du Secteur Appui en orientation et Soutien scolaire (SAS) de l'EdT, et répond à quatre objectifs : orientation, insertion, formation scolaire, formation pratique. Il concernera huit élèves qui auront un statut de préapprenanti-e en école des métiers. Le COFOP, porteur du contrat, assurera la partie pratique, tandis que l'EdT assurera la partie scolaire. L'objectif de cette année de préapprentissage est que ces jeunes trouvent une place de formation AFP ou CFC dans le premier marché.

Vigilance pour les élèves « sans solutions référencées »

Depuis 2018, le DFJC porte une attention soutenue aux élèves qui, à la sortie de la scolarité obligatoire, n'entament pas immédiatement une formation postobligatoire. L'objectif est double : identifier les jeunes menacés de décrochage et leur apporter un soutien adéquat. Le DFJC a le souci de permettre à toutes et tous de s'engager dans une formation conduisant à une certification du Secondaire II. Cette étape est vue partout en Suisse comme un prérequis pour réussir durablement son intégration professionnelle et sociale. Les chiffres montrent que plus de 70 % des personnes émargeant à l'aide sociale ne possèdent pas de titre du Secondaire II.

Vers la fin de la 11S, le corps enseignant et les directions d'école mènent un sondage auprès de tous les élèves sur leur proche avenir. Seule une centaine d'élèves — chiffres stables d'une volée à l'autre — se déclarent alors spontanément sans solutions pour la suite de leur parcours. L'OCOSP dispose de la liste de ces élèves et les contacte individuellement durant l'été pour leur proposer du soutien en vue de décrocher encore une place d'apprentissage à la rentrée. L'OCOSP peut aussi orienter ces élèves vers des mesures de transition qui leur permettront d'accéder plus tard à une formation certifiante du Secondaire II.

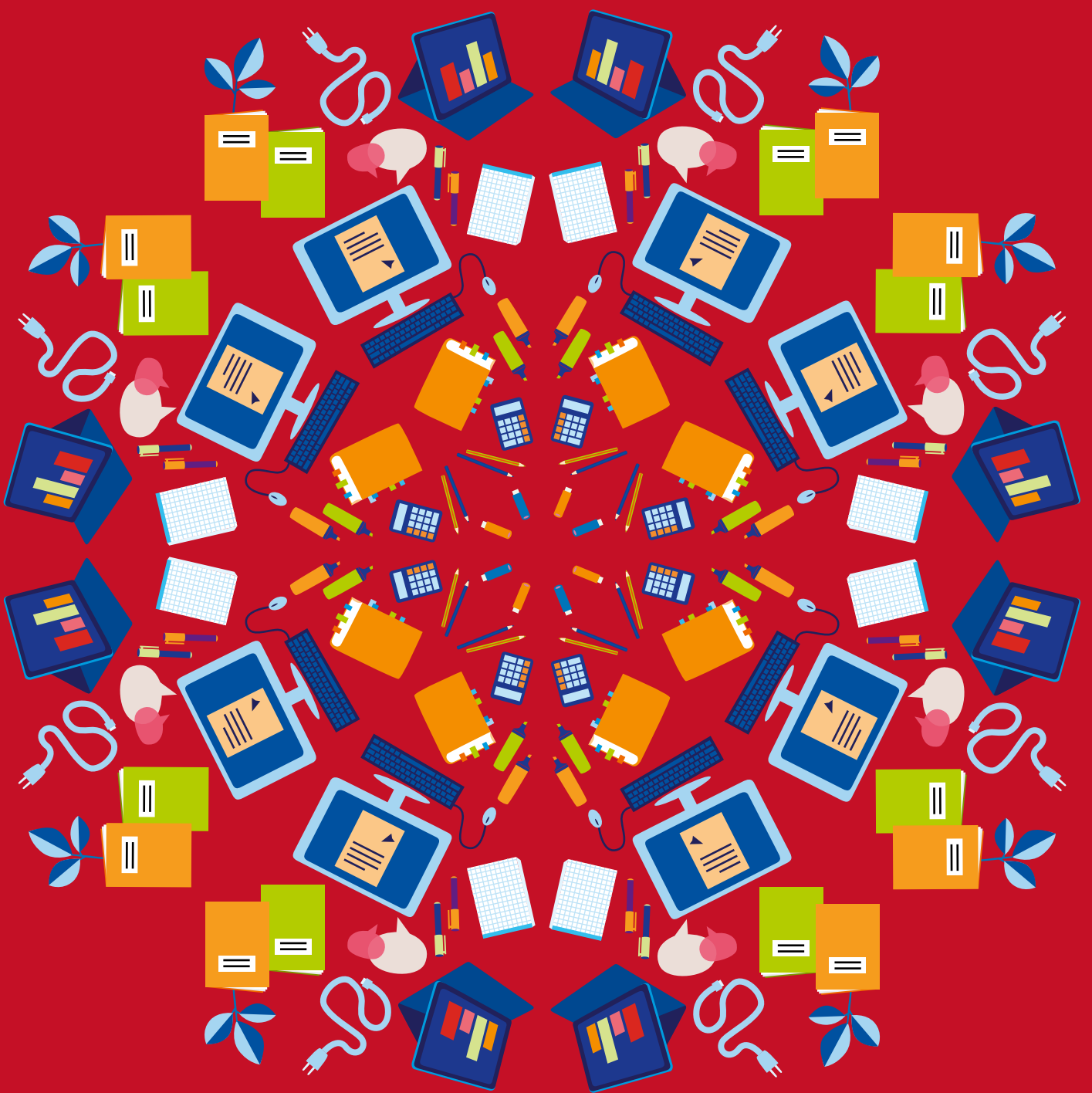
Au 15 novembre de chaque année, cependant, ce sont de fait entre 600 et 700 jeunes sortis de scolarité quatre mois plus tôt qui n'apparaissent dans aucun référentiel statistique. Ils ne sont ni au gymnase, ni en formation professionnelle initiale, ni au bénéfice d'une mesure de transition. Pour la volée terminant la scolarité en juillet 2018, ce groupe représentait 9,1 % du total des élèves, soit 683 jeunes. En 2020, ce ratio avait baissé d'un point, à 8,1 % (628 jeunes).

Le besoin de mieux cerner le profil de ces jeunes « sans solutions référencées » reste avéré. L'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) a été chargée de suivre celles et ceux qui étaient dans cette situation a priori inconfortable à la fin de leur scolarité en juillet 2019. Une première enquête a été menée en mars 2020 par questionnaire puis par appel téléphonique auprès de ces jeunes et de leurs parents. La démarche a été répétée en mars 2021. La prise de contact direct et le recul de 18 mois livrent aujourd'hui de précieuses informations. Parallèlement, l'URSP a aussi procédé à un suivi statistique sur quatre ans de la trajectoire des jeunes ayant terminé leur scolarité en juillet 2015. Ces deux enquêtes se recoupent et livrent les constats suivants :

- Les élèves « sans solutions référencées » à la sortie de l'école obligatoire ne sont de loin pas tous en décrochage. Ils composent un groupe hétérogène, marqué il est vrai par une surreprésentation de jeunes ayant connu un parcours scolaire plus difficile que la moyenne (orientation plus fréquente dans les classes à exigences élémentaires pour les enseignements à niveau, davantage de mesures d'appuis et de redoublements).
- De fait, la grande majorité de ces jeunes poursuivent leur formation et cheminent vers un diplôme certifiant du Secondaire II (un CFC ou une AFP dans 80 % des cas). Ceci quand bien même beaucoup sortaient fragilisés de leur scolarité.
- Toutefois, pour différentes raisons, ces jeunes ont besoin de davantage de temps pour entrer en formation certifiante. Entre 60 et 65 % d'entre eux ont franchi cette étape seulement deux ans après la fin de leur scolarité obligatoire.
- Pour les moins rapides, l'entrée en formation certifiante peut s'étaler sur quatre ou même cinq ans. Dix-huit mois après leur sortie de l'école, ils sont 20 % à devoir prolonger cette phase intermédiaire durant laquelle ils mènent des activités diverses en général en lien avec un projet de formation : stages, activités préprofessionnelles, emploi.
- Parfois, l'entrée retardée en formation n'est pas le résultat d'un choix délibéré. Des filières de formation imposent un âge à l'entrée : il faut avoir 18 ans révolus pour entamer l'apprentissage conduisant au CFC d'assistante et assistant socio-éducatif, par exemple.
- Des jeunes répertoriés comme « sans solutions référencées » sont pourtant bel et bien en formation. C'est le cas de jeunes qui suivent un apprentissage dans un autre canton. Ou de jeunes suivant une formation qui ne conduit pas à une certification fédérale, par exemple des modules de formation dans le domaine musical ou pour exercer le coaching sportif.
- Sur la population de départ de 600 à 700 élèves « sans solutions référencées » par volée terminale, c'est une minorité de 15 à 20 % — entre 90 et 140 élèves — qui paraissent effectivement concernés par le risque de décrochage. Soit ces jeunes restent durablement sans activité de formation ou sans emploi ; soit ils sortent complètement du « radar » du DFJC sans pour autant avoir quitté le canton de Vaud.

Dans l'ensemble, ce constat est plutôt rassurant puisqu'il démontre que les efforts déployés portent leurs fruits. Ces chiffres démontrent la nécessité de travailler toujours plus finement pour trouver des solutions pour celles et ceux, parmi ces jeunes, qui sont durablement en grande difficulté. Par ailleurs, avec le programme cantonal d'insertion socio-professionnelle FORJAD, l'Etat dispose d'un instrument efficace pour accompagner ces jeunes s'ils émargent à l'aide sociale au moment d'atteindre l'âge adulte.

L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE



LE DÉPLOIEMENT À GRANDE ÉCHELLE COMMENCE

Le Conseil d'État vaudois a fait de l'éducation numérique une priorité politique de son Programme de législature et de sa Stratégie numérique. Le déploiement de l'éducation numérique dans les écoles vaudoises arrive à un moment charnière. Après le bilan positif des premières expériences pilotes, le passage à la généralisation se précise. Le déploiement prendra une envergure considérable dès la rentrée d'août 2021. L'éducation numérique concernera alors plus de 20 % des élèves à l'école obligatoire, tous cycles confondus, c'est-à-dire environ 20 000 élèves répartis dans un tiers des établissements (une trentaine). Plusieurs centaines de gymnasiennes et gymnasiens seront à leur tour aussi concernés. Et quelque 2000 enseignantes et enseignants seront les moteurs de cette transition numérique dans leurs classes.

Le chantier vaudois de l'éducation numérique se nourrit directement de la recherche menée dans divers domaines spécialement concernés. La proximité entre chercheurs, formateurs et enseignants de l'EPFL (LEARN), de l'UNIL et de la HEP-Vaud confère au projet un cadre novateur unique. Cela permet de donner des compétences transversales pointues à une équipe de formatrices et formateurs qui grandit et sur laquelle s'appuiera la mise en œuvre de l'éducation numérique à grande échelle.

En parallèle, le cadre romand de l'éducation numérique est maintenant fixé. Le Plan d'étude romand (PER) intègre désormais cette dimension. Cette étape donne un ancrage durable à la mise en œuvre de l'éducation numérique dans les écoles vaudoises tout en assurant une cohérence au sein de l'espace éducatif romand (*lire page 16*).

Des fondations solides

Du côté de l'enseignement obligatoire, le déploiement de l'éducation numérique s'appuie sur le bilan positif de trois années de pilotage intenses et riches au cycle 1 dans douze établissements scolaires. L'étroite collaboration entre les enseignantes et les enseignants, leur direction et les équipes de formatrices et formateurs placées sous l'égide de l'EPFL a créé une solide expérience métier. Les équipes sont prêtes pour démarrer la phase du déploiement à grande échelle.

Cela n'a pas été facile. Les contraintes sanitaires imposées par la pandémie ont nécessité de revoir la planification. Le début du déploiement prévu dès la rentrée 2020 dans les classes du cycle 1 de 17 établissements a été repoussé pour éviter la surcharge dans une période remplie d'incertitudes. L'année scolaire 2020-2021 n'a pas été perdue pour autant. L'accent a été mis sur la montée en compétences des acteurs clés du futur déploiement : les personnes-ressources par établissement dans le cycle 1 ont pu entamer leur formation aux contenus de l'éducation numérique ; et les enseignantes formatrices et enseignants formateurs ont avancé dans leur préparation à leur mission d'initier leurs collègues à l'éducation numérique. Les rôles de ces deux nouveaux groupes d'intervenants en éducation numérique se construisent au fil du projet, ils vont donc encore évoluer. Toutefois, les grandes lignes de leur cahier des charges sont déjà esquissées et les retours du terrain sont encourageants (*voir pages suivantes*).

Former le corps enseignant

La formation du corps enseignant est au cœur du dispositif. Dans les 17 établissements concernés par le déploiement au cycle 1, la formation continue des enseignantes et enseignants a pu démarrer. Elle a pris la forme d'une demi-journée passée à se familiariser avec des outils de l'éducation numérique. Les participantes et participants ont reçu à cette occasion une tablette personnelle et ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé dispensé par les équipes de formatrices et formateurs. Au total, ce sont près de 680 enseignantes et enseignants qui y ont participé.

Les pilotes continuent

Parallèlement aux premiers pas du déploiement, le pilotage s'est poursuivi aux cycles 1 et 2 de la 1P à la 8P. Conformément aux prévisions, un projet avant-pilote a été mené au cycle 3 dans trois établissements. Il s'agissait de préparer la dernière étape de pilotage en 9S, qui commencera à la rentrée d'août 2021. En effet, l'introduction de l'éducation numérique au Secondaire I est plus complexe qu'aux deux cycles primaires. La grille horaire qui fractionne les enseignements par discipline et la spécialisation des personnes habilitées à enseigner à ce niveau expliquent les difficultés supplémentaires. L'avant-pilote a donc servi de premier test à l'ajout d'une 34^e période à la grille horaire, période qui sera dédiée à l'éducation numérique et plus spécifiquement à la science informatique. À la demande du DFJC, l'EPFL finalise la mise sur pied d'un CAS qui servira d'habilitation cantonale provisoire pour enseigner la science informatique au Secondaire I. À terme, c'est un diplôme additionnel (DA) de la HEP-Vaud qui devrait aussi donner le titre requis pour enseigner cette discipline. À noter que l'avant-pilote a également permis de tester l'intégration du numérique dans les enseignements d'autres disciplines, comme l'allemand, la géographie ou les arts visuels.



NATHALIE CLOUX

Enseignante 1-2P à Penthalez-Venoge, désormais personne-ressources pour l'éducation numérique dans son établissement



« Les formations continues sont souvent frustrantes : on fait un petit peu durant les semaines qui suivent et assez vite on abandonne tout, on garde très peu. Là, c'est différent. La formation est bien pensée. Dans la mesure où elle dure une année, on a le temps de faire des allers-retours entre les moments de formation, les moments réflexifs et les moments d'application. On essaie, puis on peut revenir sur nos mises en pratique, on réfléchit, on s'améliore. Il y a un vrai processus d'apprentissage de notre nouvelle fonction. En tant que personne-ressources, je me vois plus dans une posture d'accompagnatrice que de formatrice. Dans ce rôle, j'ai été proactive : j'ai demandé à des collègues si je pouvais venir dans leur classe une matinée afin de faire une séquence BlueBot [automate qui se déplace sur le sol]. Et bien, ça les a boostées. En fait, elles n'osaient pas. Et du coup, pour elles, c'est une animation clé en main. Je leur laisse les outils, je leur donne des pistes pour continuer, pour que l'atelier soit pérenne dans la classe. C'était mon objectif et il est atteint. »



CATHERINE FAVRAT

Enseignante de 1-2P à Penthalez-Venoge, a entamé sa formation à l'éducation numérique



« Au début, je me demandais si ça serait compliqué et adapté à ce que je savais déjà. Avec les collègues inscrites à cette formation, on a vite remarqué qu'on n'est toutes pas forcément performantes partout et qu'on peut s'entraider. Les deux formateurs et la personne-ressources étaient là pour soutenir et je ne me suis pas dit que j'étais complètement larguée. Je ne sais pas si je vais utiliser en classe tout ce qu'on nous a appris. Mais *Book Creator*, c'est une application que je vais reprendre avec les élèves. Les échos des collègues confirment que la formation semble adaptée à tous les niveaux. Celles qui étaient en difficulté n'avaient pas un mur devant elles, et celles qui étaient plus à l'aise ont aussi appris de nouvelles choses. J'aborde les prochaines journées de formation avec sérénité maintenant que je sais qu'en 1-2P, on va surtout faire des activités débranchées. Je me réjouis d'apprendre de nouvelles utilisations de ces outils, qui soient pertinentes et directement utiles en classe. »



JULIEN BERTHOLET

Directeur de l'EP Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet, établissement pilote pour l'éducation numérique au cycle 1



« Notre établissement est jeune, il n'a que trois ans, et c'était une belle opportunité de nous lancer dans l'éducation numérique. Les moyens mis à disposition sont considérables, les attentes du corps enseignant sont fortes, l'intérêt réel. La pandémie nous a certes freinés, il a fallu jongler pour réorganiser les plannings des formations, mais l'élan ne s'est pas arrêté. Il y a beaucoup d'émulation pour l'utilisation des lots de tablettes par classe. Cela déclenche des projets nouveaux, des échanges de matériel entre les classes, c'est très dynamique. À l'échelle de notre établissement, le lien entre la technologie numérique et une école à visée inclusive a d'emblée été identifié comme un sujet important. L'équipe numérique était prête à se mobiliser pour un projet qui intègre au mieux ces technologies d'aide pour les enfants à besoins particuliers. Car la tablette est un excellent moyen d'inclure ces enfants. L'élève qui se sert des technologies d'aide depuis la 5P pourra continuer de le faire par la suite puisque le matériel sera le même. J'ai confiance que ce projet va bien fonctionner. »



MÉLANIE BRAUN

Enseignante 7-8P à Echallens, désormais enseignante formatrice pour l'éducation numérique



« Maintenant que je vois comment la formation est conçue, je suis ravie. Elle nous apporte vraiment quelque chose. Pour former nos collègues, notre équipe est désormais assez rodée. Aucun d'entre nous ne s'ennuie : on nous apporte des compétences vraiment pertinentes et riches et c'est passionnant. J'utilise beaucoup la tablette dans mon enseignement et la valise d'iPads que j'ai reçue en tant qu'enseignante formatrice. Cela permet de tester davantage les applications qu'on nous a présentées. En allemand, pour travailler les dialogues et l'oral, la tablette permet aux élèves de se filmer puis de faire des montages. J'ai

l'impression que les élèves sont plus volontiers engagés dans la tâche parce qu'ils ont une envie d'arriver à un produit abouti. »

LE CADRE ROMAND DE L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE EST POSÉ

La CIIP a présenté le 22 avril 2021 le nouveau volet dédié à l'éducation numérique dans le Plan d'études romand (PER). Ce complément concrétise la principale mesure du plan d'action adopté en 2019 par les cantons romands pour doter l'ensemble des élèves d'une véritable citoyenneté numérique. La mise à jour du PER décrit comment l'éducation numérique est intégrée dans l'enseignement en Suisse romande. Les nouveaux apprentissages dans ce domaine, prescrits pour les trois cycles de l'école obligatoire, sont désormais listés. L'éducation numérique s'appuie sur trois axes interdépendants: l'usage des outils numériques, l'initiation à la science informatique et l'éducation aux nouveaux médias. Cette approche globale a pour objectif de donner aux élèves la culture numérique primordiale pour s'insérer dans la société actuelle et future et en comprendre les enjeux.

Ainsi adapté, le PER reflète les ambitions d'une école à la fois responsable et en phase avec les défis contemporains. La numérisation croissante de la société impacte toutes les activités humaines. Elle bouscule l'accès aux savoirs et aux informations, elle crée aussi de nouvelles possibilités d'apprendre qui complètent les apprentissages classiques. Les élèves sont appelés à comprendre l'environnement numérique dans sa globalité. Chaque jeune doit pouvoir y évoluer à l'aise, en saisir les opportunités mais aussi se protéger des pièges en développant par exemple une sensibilité aux usages pertinents, à la protection des données et au droit à l'image. Ces nouvelles compétences lui seront utiles plus tard dans la vie quotidienne ainsi que dans ses futures formations.

L'adaptation du PER pour intégrer l'éducation numérique conforte les choix faits par le Canton de Vaud en termes de contenus et de formations pour déployer l'éducation numérique. De la 1P à la 8P, l'éducation numérique s'intégrera aux apprentissages transversaux et disciplinaires. En effet, toutes les disciplines sont concernées par

un enrichissement de l'enseignement avec le numérique. Vaud, comme les autres cantons romands, ajoutera une heure supplémentaire à la grille horaire dès la 9S afin de former les élèves à l'éducation numérique, et plus spécifiquement à la science informatique. Le rythme de déploiement variera d'un canton à l'autre. Un processus de quatre à six ans est envisagé pour la généralisation de l'éducation numérique à tous les élèves de Suisse romande.

De nouveaux moyens d'enseignement

Le déploiement par étapes de l'éducation numérique suppose la mise à disposition de nouveaux outils pédagogiques. Le Canton de Vaud a pris l'initiative de créer un moyen d'enseignement, <dé>codage pour le cycle 1, et un autre, <dé>codage 2, pour le cycle 2. D'autres moyens d'enseignement sont à l'étude pour le cycle 3 (9S/11S). Des cantons romands ont exprimé leur intérêt pour les moyens vaudois. Le Canton de Vaud se positionne ainsi comme un pionnier dans l'accompagnement des enseignantes et enseignants au numérique en Suisse romande.

Le manuel <dé>codage pour l'enseignement de la science informatique au cycle 1 est le fruit d'une collaboration entre la Direction pédagogique de l'enseignement obligatoire au DFJC, le Centre LEARN de l'EPFL, la HEP-Vaud et l'UNIL, avec l'apport d'experts comme Dominique Boullier, Dominique Baude et Didier Roy. Ce premier moyen d'enseignement est disponible depuis le printemps 2021. Il est appelé à s'enrichir régulièrement avec des compléments et des mises à jour. Il propose des scénarios didactiques ainsi que des activités à mener en classe avec les élèves. Les séquences et exercices proposés au cycle 1 sont essentiellement débranchés ou se réalisent avec l'aide d'un robot en classe. En fin de cycle 1 de même qu'aux cycles 2 et 3, les élèves travailleront aussi sur des tablettes qui seront mis à disposition des classes par lots.

PROCHAINES ÉTAPES POUR L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Parallèlement à la première phase de déploiement de l'éducation numérique dans l'enseignement obligatoire, le pilotage continuera au cycle 2 dans douze établissements et débutera au cycle 3 dans neuf d'entre eux ainsi que dans deux autres établissements secondaires.

Les préparatifs pour le déploiement au cycle 2 débuteront également au cours de l'année scolaire 2021-2022. Il s'agira principalement de tester le nouveau moyen d'enseignement <dé>codage 2 dans les établissements pilotes et de terminer les réflexions sur l'intégration de l'éducation numérique en 7P et 8P pour une dotation équivalente à 20 périodes par année. Enfin, il est prévu de recruter les enseignantes formatrices et enseignants

formateurs de même que les personnes-ressources en éducation numérique.

Dès août 2021, la première année de pilotage au cycle 3 portera sur la science informatique par le biais de l'introduction de la 34^e période en 9S dans les neuf établissements pilotes. Les autres axes de l'éducation numérique, soit l'usage des outils et l'éducation aux nouveaux médias, démarreront en parallèle du pilotage de la formation des enseignantes et enseignants du cycle 3. Il s'agira de promouvoir l'appropriation d'une culture numérique commune avant de proposer des formations disciplinaires pour la deuxième année du pilotage.

L'INFORMATIQUE, DISCIPLINE OBLIGATOIRE À L'ÉCOLE DE MATURITÉ: J-365

Dans une année, l'informatique sera une discipline obligatoire du cursus de maturité gymnasiale dans toute la Suisse. Les préparatifs vaudois avancent. La procédure de reconnaissance nécessaire à l'introduction de cette discipline dès août 2022 est menée par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) auprès de la Commission suisse de maturité (CSM). Elle se déroule en deux phases: d'abord la validation du plan d'études cantonal de la discipline, puis la démonstration à faire auprès de la CSM que les enseignantes et enseignants d'informatique de nos gymnases détiennent le titre exigé.

Pour éviter une pénurie, la formation d'enseignantes et d'enseignants en informatique a nécessité un important effort national. L'Université de Fribourg a été chargée par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) de coordonner la mise en place d'un cursus national conduisant à un diplôme additionnel (DA) en informatique comme discipline obligatoire dans les écoles de maturité. Cette formation continue s'adresse aux titulaires d'un master dans une autre branche. Les cours sont délivrés par plusieurs institutions suisses de l'enseignement supérieur (EPF, universités, HEP et HES). Durant l'année scolaire écoulée, seize enseignantes et enseignants des gymnases vaudois ont suivi ce cursus intitulé GymInf.

Le plan d'études vaudois développe les enjeux sociaux du numérique

Le plan d'études vaudois pour la nouvelle discipline est axé sur les compétences de base en informatique. En première année, il s'articule en trois chapitres: la représentation des données; la programmation; l'algorithmique et l'architecture des ordinateurs. En deuxième année, il propose un approfondissement des compétences et complète la formation avec la thématique des réseaux. L'enseignement de la dimension citoyenne de l'informatique est largement pris en compte: le plan d'études vaudois intègre de manière transversale des réflexions sur les enjeux sociétaux de la numérisation.

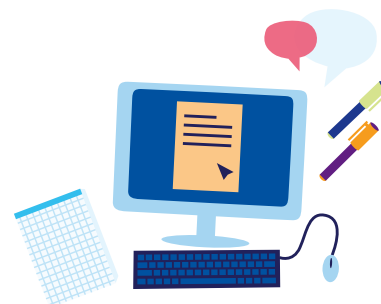
Pour mener les préparatifs, les enseignantes et enseignants en informatique des gymnases vaudois bénéficient de la collaboration de l'UNIL, de la HEP et de l'EPFL sous la conduite du Centre LEARN (EPFL). C'est notamment le cas pour concevoir les ressources pédagogiques vaudoises en lien avec les objectifs du plan d'études. Ces nouveaux moyens seront testés au cours d'une phase pilote durant l'année scolaire 2021-2022. Un panel de spécialistes a été désigné pour ce travail. Une fois validés, les moyens seront proposés au corps enseignant sur une plateforme ouverte et collaborative. Cette solution permettra leur mise à jour régulière au gré des adaptations du plan d'études, et plus encore au fil des évolutions technologiques et de leurs futurs impacts.

UN IMPORTANT EFFORT POUR DES INFRASTRUCTURES PERFORMANTES ET DURABLES

L'éducation numérique suppose de disposer d'infrastructures informatiques appropriées dans les écoles et lieux de formation. Pour l'enseignement obligatoire, l'accord passé en 2020 entre le Canton et les communes sur l'équipement informatique des salles de classe a généré un appel d'air qui va accélérer la nécessaire mise à niveau des équipements (réseaux WiFi, affichage numérique). Grâce à la mobilisation des communes, le développement de ces infrastructures est désormais lancé. Parallèlement, un inventaire précis des besoins est en cours et une étude sur la durabilité de l'ensemble des infrastructures de l'informatique pédagogique a démarré, conformément au projet de mise en œuvre de l'éducation numérique validé par le Grand Conseil en décembre 2019 en même temps qu'il votait un crédit de 30 millions pour les trois premières années du projet.

Du côté de l'enseignement postobligatoire, une course contre la montre a commencé pour mettre à niveau les réseaux WiFi des écoles professionnelles et des gymnases, avec le soutien de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Les échéances sont rapprochées en raison des règlements nationaux sur l'enseignement de l'informatique dans les cursus des formations générales dispensées au gymnase. De leur côté, les cantons romands discutent des conditions à réunir pour créer un cadre favorable à l'introduction de nouveaux outils numériques pour les élèves tels que le *BYOD* (*Bring your own device* – «apportez votre propre matériel»). Ces discussions devront aussi être élargies aux partenaires de l'école.

Par ailleurs, un plan directeur de l'informatique pédagogique au niveau départemental avec des schémas directeurs pour l'enseignement obligatoire et postobligatoire est en cours d'élaboration avec la Direction des systèmes d'information et du numérique (DGNSI). Il devra permettre de doter chaque établissement, chaque classe voire chaque enseignante et enseignant d'un équipement homogène, performant et cohérent avec la mise en œuvre de l'éducation numérique. Une étude de l'empreinte environnementale du numérique est menée conjointement avec la DGNSI sur l'ensemble des infrastructures de l'informatique pédagogique.



LA CONSOLIDATION DE LA LEO



UN CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉVALUATION PLUS SIMPLE ET ÉQUITABLE

Dès l'automne 2018, le DFJC a travaillé en concertation avec tous les partenaires de l'école vaudoise à l'amélioration du cadre normatif introduit en 2013 par la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Respectant les principes fixés par la LEO que le peuple vaudois avait acceptée dans les urnes, les modifications progressivement introduites ont toutes visé à simplifier ce cadre et à renforcer la cohérence pédagogique dans les pratiques quotidiennes.

En août 2020, l'épreuve cantonale de référence (ECR) de 10S a été supprimée, le nombre d'évaluations a diminué et le poids de l'examen de certificat de fin d'études secondaires a été réduit. À compter de la rentrée 2021, le Cadre général de l'évaluation (CGE) est simplifié. Ce document administratif est le corpus des règles qui s'imposent au corps enseignant pour évaluer le travail des élèves et fixer à quelles conditions elles et ils seront promus, orientés et certifiés. Un principe général guide ces nouveaux ajustements : l'évaluation, décisive pour la promotion et l'orientation des élèves, ne doit pas se faire au détriment du temps consacré à l'apprentissage et l'expérimentation pratique.

dans le groupe I comprenant les disciplines fondamentales (français, mathématiques, allemand, OCOM, sciences de la nature) et dans le groupe III regroupant les disciplines manuelles et artistiques pour n'échouer qu'à cause du groupe II (histoire, géographie, anglais).

Quant au groupe III (ACT, dessin, musique), il était le seul à ne pas compter pour l'orientation et si l'élève n'échouait qu'à cause de lui, le conseil de direction pouvait décider de le promouvoir malgré tout. Cela provoquait d'évidents effets délétères en termes d'investissement chez les élèves. Or, ces disciplines jouent un rôle reconnu par la recherche pour tous les cursus et les formations du postobligatoire qui requièrent à divers titres des compétences manuelles ou créatrices.

L'adhésion du terrain

Une enseignante en arts visuels qui a écrit au DFJC pour faire part de son adhésion à la révision actuelle rappelait les multiples anecdotes qui ont égrené ses trente années de carrière. Il y a ces élèves qui rendent feuille blanche en cours de dessin car « cela ne compte pas » mais qui s'appliquent en OCOM Arts car elle fait partie du groupe I. Il y a ces élèves qui reviennent d'un stage de plombier ou de paysagiste et qui s'insurgent qu'on ne leur ait jamais dit que le dessin pouvait être à ce point important. Il y a enfin ces conseils de classe où parfois ne sont affichés que les résultats des groupes I et II des élèves en échec. Et cette enseignante de conclure : « Approchant la fin de ma carrière, je constate que ce qui m'a le plus fait vaciller dans mon enthousiasme pédagogique a bien été la place très peu valorisée de ma discipline dans la répartition scolaire. »

Enfin, en intégrant les sciences dans le groupe I, l'ancien système avait rendu l'enseignement de cette discipline plus complexe. Avec une faible dotation horaire, les enseignants devaient enchaîner les évaluations pour ne pas donner à chacune d'elles un poids disproportionné et cela au détriment, notamment, d'une approche plus expérimentale de la discipline.

Les disciplines manuelles et artistiques valorisées

Dans sa version révisée, le CGE repose sur deux critères de promotion, d'orientation et de certification : obtenir une moyenne suffisante sur l'ensemble des disciplines ainsi que dans un groupe restreint de disciplines jugées « fondamentales » (voir graphique ci-contre). Ne plus cloisonner par groupe permet de tenir compte de toutes les branches, y compris les branches manuelles, créatrices et artistiques. Un élève qui a, par exemple, un profil moins académique voit ses compétences en OCOM ou dans le domaine manuel valorisées. Cela lui permet de se forger plus vite un projet professionnel en adéquation avec ses compétences plutôt que d'être mis en situation d'échec par un système peu adapté à son profil.

Ces réajustements ne rendent pas le système de promotion plus permissif. Les projections effectuées montrent un effet minime sur les taux de promotion et d'orientation, ainsi qu'un léger effet positif sur le taux de certification en VG dû à la meilleure prise en compte des profils plus hétérogènes de ces élèves. Cette révision vise en revanche à promouvoir les élèves pour de meilleures raisons, notamment en s'assurant qu'ils ont acquis les compétences de base dans les disciplines fondamentales.

GROUPES DE DISCIPLINES CONFORMÉMENT AU NOUVEAU SYSTÈME


| GROUPES DE DISCIPLINES CONFORMÉMENT AU SYSTÈME PRÉCÉDENT | Groupe principal | | Groupe restreint | | |
|--|--|--|------------------|-------|--------|
| | | | 5P/6P | 7P/8P | 9S/11S |
| Groupe I | Français | | 5P/6P | 7P/8P | 9S/11S |
| | Mathématiques | | | | |
| | Allemand (5P/11S) | | | | |
| | Option: OS ou OCOM (9S/11S) | | | | |
| | Connaissance de l'environnement (5P/6P) | | | | |
| Groupe II (7P/11S) | Sciences de la nature (7P/11S) | | | | |
| | Anglais (7P/11S) | | | | |
| | Géographie (7P/11S) | | | | |
| Gr. II (5P/6P) Gr. III (7P/11S) | Histoire (7P/11S) | | | | |
| | Arts visuels | | | | |
| | Musique | | | | |
| | Activités créatrices et manuelles (sauf 10VP/11VP) | | | | |

Une vaste consultation et un consensus

Conférences des maîtres, directions, syndicats, association des parents d'élèves, conseils d'établissement ou encore commission consultative des jeunes, les différents acteurs de l'école ont été impliqués pour dessiner les contours d'une révision attendue sur le terrain. À l'issue de cette vaste consultation lancée en novembre 2019, un fort consensus s'est dégagé pour demander des simplifications. Le CGE était perçu comme rigide, trop complexe et peu lisible. Il importe en effet que les modalités d'évaluation reposent sur des critères explicites et transparents. Il en va de la confiance entre le corps enseignant et les élèves, ainsi qu'entre l'école et la famille.


Le système qui a pris fin en juillet 2021 reposait sur des groupes de disciplines — entre deux et trois suivant les cycles. Pour être promu, un élève devait obtenir une moyenne suffisante dans chacun des groupes, ce qui réduisait fortement les marges de compensation. Ainsi, un élève de VG qui se destinait à une formation dans un domaine manuel pouvait avoir une moyenne suffisante



 « Mon projet, c'est d'être hôtesse de l'air. Pour l'apprentissage, j'ai besoin de l'allemand et ça manquait quand j'ai fini la 11^e. C'était ma motivation et ça m'a fait tenir jusqu'au bout. Au début de cette 12^e, c'était difficile. J'ai dû beaucoup travailler en allemand et j'ai tenu grâce à ma prof qui me soutenait et me répétait toujours que je pouvais y arriver. Je me suis donné les moyens de décrocher ce certificat et j'en suis vraiment heureuse. »

AINHOA CIFUENTES
Élève de 12^e



 **« À la fin de la 11S, j'avais raté mon certificat et je me sentais dans une impasse. La conseillère en orientation m'a proposé cette 12^e et je me suis dit que c'était ma dernière chance. Je n'ai jamais aimé travailler pour l'école. Mais là, le cadre m'a beaucoup aidé. Les profs sont accros derrière nous, ils nous encouragent. Et avec tous les autres dans la classe, on forme une famille, on s'entraide, on veut y arriver. Je suis fier d'avoir réussi à tenir jusqu'à la fin pour décrocher le certificat. »**

NADIM ABRISSE
Élève de 12^e

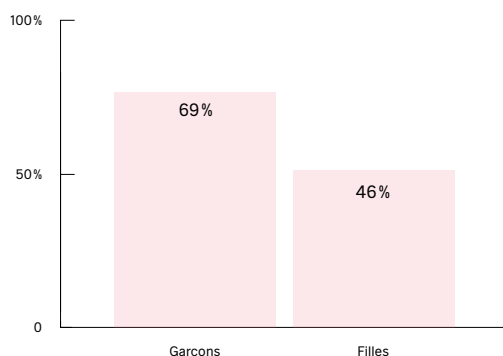
DES MESURES POUR RENFORCER LA LEO

Améliorer l'enseignement des mathématiques

La crainte face aux mathématiques détourne de nombreux élèves des filières de formations conduisant aux métiers techniques et scientifiques. En particulier les filles qui renoncent trop souvent à ces filières à l'adolescence. Cette tendance s'observe dès l'école obligatoire à travers le choix des options spécifiques. En fin de 8P, l'option spécifique Mathématiques et Physique (OS MEP) est choisie par 53% des garçons contre seulement 28% des filles, malgré un niveau équivalent dans la discipline. Même les filles qui atteignent un niveau élevé en mathématiques se détournent de l'option spécifique mathématiques et physique. À ne considérer que les élèves de 8P obtenant une moyenne annuelle de 5,5 et plus en mathématiques, 69% des garçons ont choisi l'OS MEP, contre 46% des filles. Cet écart spectaculaire de 23 points reflète des choix et des stratégies typiquement genrés.

OS MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE (MEP) EN 9S: UN CHOIX GENRÉ, SANS LIEN AVEC LES COMPÉTENCES ATTEINTES

À moyenne égale, les filles ayant un bon niveau en mathématiques en 8P (5.5 ou +) choisissent moins l'OS MEP que les garçons. Ci-dessous, les pourcentages des filles et des garçons avec un bon niveau en math qui suivent l'OS MEP.



Finalement, l'option Mathématiques et Physique accueille majoritairement des garçons (63% des effectifs). Et donc une grande majorité des filles suivront moins de périodes de mathématiques que les garçons durant les trois dernières années de leur scolarité obligatoire. Ceci peut expliquer l'apparition d'écart significatifs de niveau atteint par les garçons d'une part, et les filles d'autre part, dans cette discipline à la fin de la scolarité.

Pour renverser cette tendance et éviter la pénurie de relève féminine dans les filières MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques), des mesures ont été listées à l'issue de la Mission Maths conduite à la demande de la cheffe du DFJC. Entre 2018 et 2019, cette démarche a réuni plusieurs experts de la discipline. Ils avaient le mandat d'imaginer comment améliorer l'enseignement des mathématiques et comment désamorcer l'image négative qui leur est souvent associée, surtout parmi les filles. Plusieurs actions découlent de cette mission exploratoire.

L'appel à désamorcer les réflexes genrés — Fin 2020, les enseignantes et enseignants de 7P et 8P ont tous été sensibilisés à l'importance de désamorcer les réflexes genrés trop souvent à l'origine du choix de l'option spécifique effectué par les filles. Une bonne information est requise de leur part. Les résultats obtenus par les filles ou les garçons en attestent, les compétences en mathématiques ne sont pas directement influencées par le genre de l'élève, mais bien par les perceptions qui se développent progressivement chez les garçons d'une part, et chez les filles d'autre part.

Les laboratoires de mathématiques — La création de laboratoires de mathématiques dans les établissements de la scolarité obligatoire est une mesure décidée il y a une année pour faire découvrir aux élèves, et en particulier aux filles, des démarches d'apprentissage détachées des contraintes de l'évaluation et de la sélection. L'accent est mis en priorité sur la découverte, le jeu et le plaisir en relation avec le monde abstrait des chiffres, de la géométrie et de l'algèbre. Un essai pour rendre la matière plus attractive.

Le cours Mathilda — Une collaboration de la Direction générale de l'enseignement obligatoire avec deux gymnases du canton — Chamblandes et Yverdon — donne naissance à une expérience pilote inédite: le cours Mathilda. Programmé à la rentrée d'août, il s'adresse aux filles de 11VP et de Rac 2 qui se destinent à entamer une formation gymnasiale et dont les bonnes compétences en mathématiques et en sciences sont avérées. Des détails sur le cours sont donnés sur les sites du Gymnase des Chamblandes et du gymnase d'Yverdon.

À raison de huit cours de deux périodes les mercredis après-midi d'octobre à décembre, cet enseignement facultatif, une sorte de bonus, permettra aux filles intéressées de se familiariser, avec un peu d'avance, avec les programmes de mathématiques et de sciences dans les formations gymnasiales. Les contenus, enseignés uniquement par des enseignantes de gymnase, partiront d'une théorie mathématique, par exemple la théorie des nombres, pour apprivoiser son application pratique ou simplement en admirer l'élégance. La rencontre avec une femme travaillant dans le domaine scientifique est aussi au programme. À la fin du cursus, les participantes recevront une attestation du gymnase.

Le cours Mathilda est présenté comme un moyen de lutte contre le faible pourcentage des filles dans les programmes les plus exigeants en mathématiques. À l'entrée au gymnase, les filles choisissent deux fois moins que les garçons le niveau « renforcé » en mathématiques. Elles sont presque quatre fois moins nombreuses que les garçons à choisir l'option spécifique Physique et applications des mathématiques.

Le cours Mathilda vise à renforcer la confiance des filles face aux apprentissages dans ces disciplines vues comme ardues. En réunissant les participantes en un seul et même lieu, le pari est de désamorcer les stéréotypes de genre (« je ne choisis pas les maths renforcés, c'est pas pour les filles »). Et de déclencher une dynamique d'émulation et de solidarité entre les adolescentes issues de différentes écoles. Une dizaine d'établissements du degré Secondaire I à Lausanne ainsi que ceux du Nord vaudois sont partenaires de cette initiative. Si elle rencontre le succès escompté, la mesure pourra être progressivement élargie à l'ensemble des gymnases et donc des établissements de la scolarité obligatoire.

Les ambassadrices — Pour donner une bonne image des mathématiques à l'école, une liste d'ambassadrices réunissant des femmes qui ont mené des études et des carrières grâce aux sciences et aux mathématiques est désormais à disposition du corps enseignant. Les établissements sont encouragés à inviter ces porte-drapeaux des filières techniques et scientifiques. Leurs témoignages peuvent encourager les jeunes filles à envisager une carrière dans ces domaines. À noter qu'une conférence à la HEP, sous forme de table ronde, débattera de cette thématique au cours de l'automne 2021. Elle est destinée aux maîtresses et maîtres de classe de 9S. La participation de plusieurs ambassadrices des mathématiques est annoncée.

Le diplôme additionnel — Depuis le début de 2021, la HEP offre la possibilité d'obtenir un diplôme additionnel pour l'enseignement des mathématiques au degré Secondaire I avec compléments disciplinaires. Cette offre a rencontré immédiatement un grand succès. Une première volée d'une trentaine d'enseignantes et enseignants a entamé cette formation en février, bien que l'enseignement ait été dispensé à distance pendant tout le semestre. Les participants à cette formation continue expérimentent de nouvelles formes de transmission des connaissances mathématiques. La seconde volée de ce diplôme additionnel débutera au mois d'août 2021. La HEP annonce une formation plus attractive et plus aboutie au sein de son laboratoire de mathématiques créé sur son site des Docks. Il est prévu d'offrir une large palette horaire pour cette formation continue afin de toucher un maximum de personnes intéressées.

Renforcer l'apprentissage de la lecture par l'approche syllabique

Mes premiers pas en lecture est le titre du nouveau manuel créé pour les élèves de 3P afin de les initier à la lecture. Cette réalisation concrétise le mandat donné par la cheffe du DFJC à la Direction pédagogique de l'enseignement obligatoire. Ce livre a bénéficié de la supervision de deux experts de l'apprentissage de la lecture: Michel Fayol, professeur émérite de l'Université Clermont Auvergne, et Anne-Françoise de Chambrier, didacticienne à l'UER Pédagogie spécialisée de la HEP.

Mes premiers pas en lecture propose une approche syllabique pour un apprentissage structuré de la lecture. Le manuel est accompagné d'une brochure d'exercices visant à favoriser le lien entre la lecture et l'écriture. Construit dans une perspective de pédagogie universelle, cet ouvrage encourage la différenciation de l'enseignement et permet aux élèves en ayant besoin une entrée facilitée dans la lecture. Le résultat est un instrument original dont le DFJC espère qu'il favorisera la réussite scolaire des élèves, à la fois par son caractère très progressif et par la confiance mutuelle qu'il veut établir entre l'école et les familles, dans l'intérêt des enfants.

Valoriser les langues anciennes

Un plan d'action pour renforcer l'attractivité de l'apprentissage des langues anciennes a été élaboré et déploiera ses effets lors des quatre prochaines années scolaires. Ce plan concerne toute la filière de l'enseignement du primaire au tertiaire. Il sera placé sous la responsabilité d'une déléguée aux langues anciennes chargée d'assurer sa mise en œuvre. Les objectifs principaux sont de sensibiliser le corps enseignant, les élèves et leurs parents, dès les cycles primaires et jusqu'au degré Secondaire II, à la plus-value apportée par l'étude du latin et du grec. Outre les évidentes compétences linguistiques, étymologiques et syntaxiques utiles à la compréhension et au maniement de la langue française, d'importantes compétences transversales, comme l'expression orale (argumentation, rhétorique), la structure du discours, la rigueur, la curiosité et l'esprit critique sont stimulés. C'est notamment pour mettre en avant ces compétences transversales qu'est née l'idée d'un concours cantonal de latin et de grec dont la première édition aura lieu en 2021-2022. Les autres aspects importants de ce plan d'action visent à favoriser l'ouverture des groupes de latin et de grec à l'école obligatoire comme au gymnase et permettre aux élèves de plus visiter le patrimoine culturel antique local.

Créer des séquences vaudoises d'histoire du genre et d'histoire environnementale

L'enseignement de l'histoire à l'école obligatoire s'enrichit de documents didactiques préparés sous la conduite de la DGEO. Trois séquences d'enseignement sur des thématiques d'histoire du genre sont proposées pour chaque degré scolaire. Elles s'inscrivent dans les objectifs d'apprentissage prescrits par le Plan d'études romand pour la discipline. Elles sont indépendantes les unes des autres et elles peuvent être mises en lien avec celles proposées par le nouveau moyen d'enseignement romand de l'histoire. Ce complément vise à promouvoir l'égalité filles-garçons à l'école et à donner une visibilité aux femmes du passé. Il ne s'agit pas simplement d'ajouter au récit quelques figures féminines célèbres, mais de mettre au jour les mécanismes de pouvoir propres aux sociétés d'autrefois, ainsi que la faculté d'action individuelle et collective des actrices historiques. Introduire des thématiques de genre permet ainsi de mieux équilibrer les savoirs enseignés et d'offrir davantage de modèles d'identification aux filles. Il ne s'agit pas pour autant de transformer l'enseignement du genre en cours de morale ou en cours politique, mais bien d'approcher le plus possible l'objectivité grâce à la démarche historique, et de convoquer une pluralité de points de vue à laisser s'exprimer en classe.

Pour éclairer les questions contemporaines touchant à la crise environnementale d'un point de vue historique mais aussi en lien avec la géographie, la rédaction de séquences en histoire environnementale sur le même modèle que celui de l'histoire du genre va débiter à la rentrée. Cette approche s'intéresse aux dimensions socio-écologiques des processus historiques, et leurs effets croisés sur les environnements à différentes échelles. Les séquences permettront aux élèves d'aborder les enjeux de la crise environnementale avec un recul nécessaire pour consolider une vue critique de ceux-ci.

Des projets pilotes pour intégrer les devoirs à la grille horaire

Au printemps 2021, une enquête intitulée « Devoirs intégrés » a été réalisée auprès des 93 directions d'établissements scolaires et 72 réponses ont pu être recueillies. Ce sondage visait à faire le point sur les dispositifs existants en matière de devoirs à domicile. Il a également permis d'identifier les plus prometteurs, dans le but de généraliser l'intégration des devoirs à la grille horaire des élèves. Les réponses ont aussi permis de dégager différentes pratiques utiles, dans un premier temps, à l'élaboration d'un projet pilote. La moitié des établissements répondants se sont déclarés favorables à sa mise en place en leur sein.

Dans ce contexte, le DFJC a décidé le lancement d'un dispositif de pilotage en plusieurs phases. Durant l'année scolaire 2021-2022, la première phase se développera autour de deux axes :

- constitution d'un groupe de travail ;
- sollicitation de trois établissements scolaires ayant déjà mis en place des pratiques d'aide aux devoirs afin d'obtenir une description plus approfondie de celles-ci ;
- lancement d'une première phase de pilotage dans quelques classes issues d'établissements volontaires.

Les fruits de cette expérience serviront à déployer la deuxième phase de pilotage où le dispositif s'étendra à des établissements entiers.

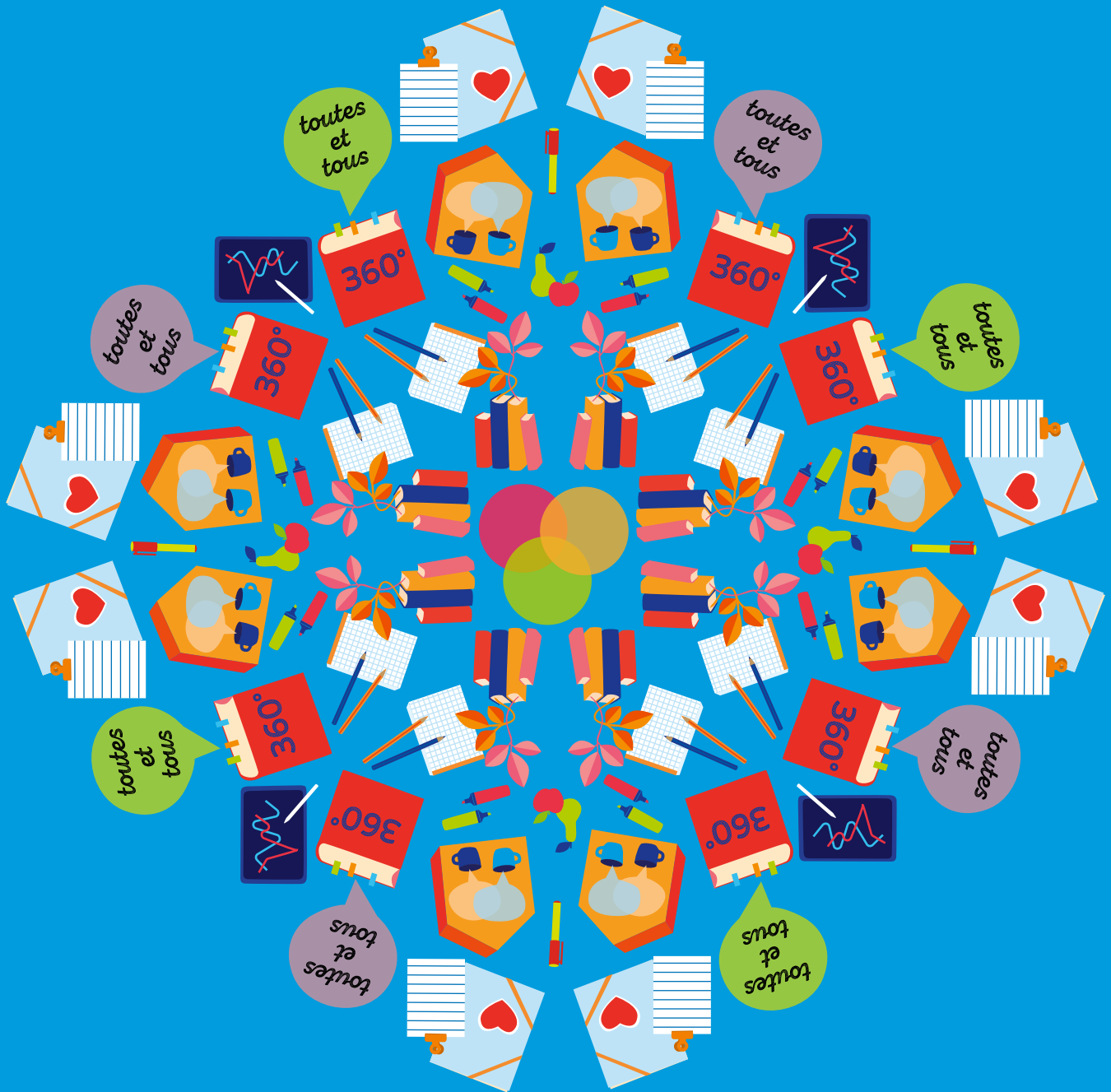
Un nouvel agenda de l'élève

Le cahier de communication ainsi que l'ensemble des agendas de l'élève ont fait l'objet d'une refonte et la nouvelle édition est disponible dès la rentrée scolaire 2021. Cette refonte découle de demandes venant du terrain et de remarques réunies lors de consultations menées par la Direction pédagogique de l'enseignement obligatoire auprès des associations professionnelles et de parents. Les évolutions introduites dans l'édition 2021 concernent notamment de nouvelles pages intégrant des consignes en lien avec :

- les responsabilités de l'élève, des enseignantes et enseignants et des parents vis-à-vis de l'agenda ;
- le travail scolaire en dehors du temps d'enseignement ;
- la procédure de l'établissement pour les absences et les congés ;
- l'éducation numérique (ch@rte et usage des écrans) ;
- les relations entre l'école et la famille ;
- la journée de l'écolière et de l'écolier (partage des responsabilités) ;
- la mise à disposition de fichiers numériques modifiables pour le corps enseignant.



LE 360°



LES ÉCOLES APPRIVOISENT LE 360° MALGRÉ LA PANDÉMIE

L'année scolaire 2020-2021 devait être celle de l'appropriation par les établissements scolaires du Concept cantonal 360° pour une école à visée inclusive. La pandémie de la Covid-19 n'a pas aidé à se placer en mode projet. Il était en effet peu recommandé de tenir des réunions ou des ateliers à plusieurs et impossible de convier à une journée pédagogique tout le corps enseignant et ses partenaires auprès des élèves. La visioconférence a vite montré ses limites : l'outil ne répond pas ou mal au besoin d'échanges directs, approfondis et larges que suppose la mobilisation de la communauté scolaire autour du 360°. L'objectif, rappelons-le, est de répondre aux besoins particuliers de tous les élèves par une organisation cohérente des prestations facilitant leur déploiement. Il en va d'une école respectueuse et soucieuse de garantir l'équité pour toutes et tous.

Les échos remontant du terrain portent toutefois à l'optimisme. Malgré la fatigue et une lassitude due à la situation sanitaire éprouvante (mars 2020/mars 2021), une belle dynamique s'installe dans les écoles de la scolarité obligatoire. Les 93 établissements ont tous désigné leur comité de projet 360° et 60 % d'entre eux ont terminé l'inventaire de leurs besoins. Le délai pour finaliser les concepts d'établissement a été prolongé à juillet 2023, mais des établissements envisagent de rendre le leur en 2022.

Des directeurs témoignent

À l'invitation du DFJC, quatre directrices et directeurs ainsi qu'une doyenne responsable du projet 360° dans son école se sont réunis pour évoquer à bâtons rompus comment le travail avance dans leur établissement*. D'abord, elles et ils font le même constat : emmener les enseignantes et les enseignants sur le chemin de l'inclusion reste un défi. « Il manque en général au sein des écoles la vision et l'expérience d'une équipe de professionnel-le-s qui travaillent ensemble », constate un directeur. S'ajoute la crainte diffuse de ne plus pouvoir exercer le métier dans des conditions satisfaisantes. Manquant parfois d'informations, le corps enseignant ne se sent pas toujours directement concerné et hésite à s'engager dans les comités de projet, constate le panel. Les volontaires sont avant tout des actrices et acteurs déjà impliqués dans les prestations particulières ou qui ont des responsabilités. Le rôle des directions d'établissements est donc d'autant plus crucial : c'est à elles de donner l'élan et d'initier la collaboration renforcée qui est souhaitée entre le corps enseignant et les autres spécialistes comme par exemple les infirmières scolaires, les psychologues scolaires, les logopédistes, etc.

« On travaille à un changement de culture et il faudra du temps pour que le monde de l'école apprivoise cet objectif et y adhère. On sème des graines pour demain et après-demain », observe une directrice. Un directeur pointe le grand écart des calendriers : « La période dramatique de la Covid, avec ses incertitudes permanentes, a encore accentué la prédominance du court terme dans notre travail quotidien. Or, le 360° nous propulse vers le long terme. Ce chantier donne l'opportunité de fixer un cap, de préciser des objectifs de qualité. C'est stimulant à condition d'accepter que l'on apprend en marchant, y compris de certaines erreurs. »

Préparer le terrain

Le panel le souligne à l'unanimité, le 360° déclenche dans les comités de projet des échanges passionnants sur l'inclusion et les missions de l'école. Il faut d'abord préparer le terrain en cassant un mythe, déclare un directeur : « Non, le 360°, ce n'est pas intégrer tous les élèves dans la classe ordinaire. Il subsistera toujours des mesures séparatives dans des cas bien identifiés. » Sa collègue ajoute qu'il est aussi « primordial de reconnaître ce qui est déjà fait dans l'esprit d'une école soucieuse d'inclusion. Cela permet de concentrer nos efforts sur les pratiques clairement identifiées comme perfectibles. »

L'enjeu des ressources surgit rapidement dans les discussions au sein des établissements. Or, constate le panel, c'est « un faux problème » ou « un alibi pour ne pas bouger ». Un directeur le souligne : « Une condition de réussite est d'accepter qu'il soit possible de faire mieux avec nos ressources. Reconnaissons qu'elles sont importantes ; ailleurs on nous les envie... C'est notre responsabilité de les utiliser à bon escient. » Une directrice renchérit : « Les ressources dédiées aux élèves sont là. Ce qui manque, c'est du temps à consacrer au projet, à penser l'avenir à côté de tout le reste. » Les ressources allouées par le DFJC pour la gestion du projet sont appréciées. La création de postes d'éducatrices ou éducateurs en milieu scolaire (*lire page 31*) éveille beaucoup d'espoirs chez les directions d'école : « Cela fait 30 ans qu'on en parle, et maintenant ils sont là. Il faut s'en réjouir même si ces postes ne sont pas encore si nombreux. Les nouvelles prestations que les éducatrices et les éducateurs apporteront aux élèves, au corps enseignant et à nos directions, ce n'est que du bonus. »

LE DÉPLOIEMENT DU 360° À FIN MARS 2021

60 % des établissements ont fait les quatre premières étapes de la démarche, jusqu'à l'inventaire des prestations existantes, et celui des besoins.

72 % des établissements ont reçu un accompagnement par la HEP.

34 responsables de projet participent aux communautés de pratique, représentant **29** établissements (**31%**).

217 personnes (direction d'école, corps enseignant, PPLS, etc.) ont suivi la formation à distance « Apports théoriques école inclusive, démarche participative, gestion du changement » en octobre 2020.

*Sarah Christe, directrice EP Yverdon-Pestalozzi;
Marie-Christine Fasel, directrice EP Cossonay-Veyron-Venoge;
Muriel Ansermoz, doyenne EPS Villeneuve Haut-Lac;
Pierre-Etienne Gschwind, directeur ES Coppet-Terre Sainte;
Vincent Friderici, directeur EPS Lausanne-Béthusy



« Quand nous avons annoncé la fermeture de nos classes de développement, de nombreuses craintes ont été exprimées dans l'établissement. À la place, nous avons utilisé nos ressources du SESAF pour créer un pool d'enseignantes et enseignants spécialisés. Le pari, c'était non seulement de mieux aider les élèves des classes D désormais intégrés dans des classes ordinaires, mais aussi de soutenir un plus grand nombre d'élèves de manière préventive. Ça marche super bien et les résultats sont bons, avec beaucoup moins de redoublements. Aujourd'hui, plus personne ne remet en cause notre choix.

Une difficulté, c'est que le 360° ne correspond pas à un besoin explicite du corps enseignant. Du moins en apparence... Dès qu'on gratte, les besoins sautent aux yeux! Il y a une fragilité du corps enseignant face à des élèves ou des parents très exigeants. Des enseignantes et des enseignants s'épuisent et subissent les situations. Nous devons leur donner de nouveaux outils pour qu'ils redeviennent actrices et acteurs et construisent des solutions. Le vif intérêt pour les formations continues à la gestion de classe ou à l'enseignement différencié témoigne d'une grande envie de s'améliorer. Le 360° est un levier pour que l'école améliore durablement ses pratiques au bénéfice de tous les élèves. »

VINCENT FRIDERICI
Directeur de l'EPS Béthusy à Lausanne



MURIEL ANSERMOZ

Doyenne EPS Villeneuve Haut-Lac



« Le 360° est arrivé comme une aubaine dans mon parcours d'enseignante et de doyenne. J'y vois la possibilité de mieux intégrer dans l'enseignement ce que je tiens pour une évidence : les enfants apprennent à des rythmes différents. On l'observe dès l'école primaire, puis tout au long de la scolarité. Mais l'école, avec son cadre rigide, ses classes fermées et les grilles horaires où chaque période correspond à une matière, n'est pas la meilleure configuration pour respecter le rythme de chaque élève. Le 360° est un merveilleux terrain de jeu pour décroquer l'école, avec cette exigence de placer l'autonomie de nos élèves au centre de l'enseignement.

Le 360° ne doit pas nous enfermer dans le piège de concevoir une école pour les seuls élèves à besoins particuliers. C'est aussi une invitation

à améliorer l'école universelle. L'année écoulée, l'accent a donc été mis dans mon établissement sur le « socle universel », donc les prestations de base à tous les élèves. Le pari, c'est de dire qu'on peut faire différemment avec de meilleurs résultats pour tous nos élèves. Surtout avec les plus petits, dès l'école primaire.

Nous testons le décrochage en réunissant deux classes, une 3P et une 4P. Elles deviennent un seul ensemble avec ses îlots d'apprentissage variant selon les besoins des élèves. Les enseignantes travaillent en tandem, elles font tourner les tâches par groupes d'élèves. Les grands aident les petits. Les plus éveillés coachent les moins rapides. L'autonomie des élèves est mise en avant. Des apprentissages se font hors cadre, en forêt par exemple, grâce à une exploitation souple de la grille horaire. Dûment informés de ce projet qui promeut les apprentissages par le jeu et le plaisir, mais avec des exigences strictes en matière de discipline, les parents ont tous donné leur accord. Ils suivent l'expérience avec intérêt. Le dialogue avec eux s'en trouve amélioré. C'est un cercle vertueux. »

UNE PLATEFORME INTERACTIVE

La DGEO travaille à la création d'une plateforme dédiée au concept 360°, que chaque établissement pourra ensuite décliner selon ses besoins. Le point de départ, c'est l'expérience menée par l'EPS Villeneuve-Haut-Lac. Pour faciliter l'adhésion des enseignantes et enseignants au projet, il est apparu important de créer une plateforme interactive, simple d'usage, où sont déposés tous les documents utiles et où chaque actrice et acteur peut se sentir partie prenante de la démarche. Cet outil doit contribuer à rendre facilement accessible les informations essentielles et évolutives sur le projet 360°, tel qu'il se vit dans les établissements.

LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Le Concept cantonal 360° — Publié en décembre 2019, il s'inspire de la Déclaration de Salamanque sur les principes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation et de besoins éducatifs spéciaux (UNESCO 1994). Celle-ci affirme le droit à la scolarisation de tous les enfants quelles que soient leurs caractéristiques particulières. Le Concept cantonal 360° explicite la politique publique visant une école vaudoise plus inclusive, qui prend en compte la diversité des besoins des élèves afin de permettre à chaque enfant de réaliser pleinement son potentiel. Une version actualisée du concept est annoncée pour 2023. L'enrichissement portera notamment sur les domaines médical, socio-éducatif et allophonie-migration.

Le document d'accompagnement « Programme personnalisé » — Destiné à clarifier l'accès aux programmes d'appuis personnalisés, ce document a été présenté aux conseils de direction des établissements scolaires et sera disponible pour le corps enseignant dans la foulée de la rentrée scolaire 2021.

La brochure vaudoise « Elèves HPI » — Annoncée pour l'automne 2021, elle apportera un éclairage sur les besoins des élèves à haut potentiel intellectuel (HPI). Avec des pistes pour accompagner leur parcours scolaire.

Guide de la différenciation — Ce guide, annoncé pour l'hiver 2021, est destiné au corps enseignant. Il proposera des pistes pour mettre en pratique la différenciation pédagogique, la gestion de classe ainsi que l'évaluation.

Moyens d'enseignement « allophonie » — En cours de rédaction, des manuels et des outils adaptés aux élèves allophones soutiendront le corps enseignant pour les apprentissages du français langue seconde. Ces outils sont annoncés pour le courant de l'année 2022.

DEUX NOUVELLES FORMATIONS CONTINUES POUR L'ENSEIGNEMENT

La mise en œuvre d'une école à visée inclusive, via le concept 360°, répond à un enjeu contemporain majeur, à savoir celui de garantir une école accueillant l'hétérogénéité des besoins de l'ensemble des élèves.

Il nécessite le développement de multiples compétences par les équipes et leur direction : mobiliser l'entier des actrices et acteurs de l'éducation, travailler sur leurs représentations ainsi que sur l'organisation du travail scolaire afin de rendre les pratiques pédagogiques réellement inclusives, développer des formes de travail collectif efficaces et une culture coopérative permettant l'émergence d'un sentiment commun de solidarité et de responsabilité face aux élèves et à leurs apprentissages, etc.

Afin de soutenir les établissements dans ce projet, la HEP a fait progressivement évoluer son offre de formation continue.

L'une des dernières nouveautés est le *CAS Différenciation et gestion de classe : enseigner pour et avec la diversité* destiné au corps enseignant de l'école obligatoire et post-obligatoire. Dès la rentrée 2021, une formation continue longue sera ainsi entièrement consacrée à la manière de prendre en compte l'hétérogénéité des élèves tout en favorisant les apprentissages individualisés. Il s'agira de co-construire des pratiques pédagogiques à visée inclusive, les éprouver, les promouvoir et les diffuser au sein des établissements scolaires.

Dans son soutien aux établissements, la HEP produit également des capsules vidéo pour appuyer les équipes dans la mise en œuvre d'une école à visée inclusive. La HEP offrira prochainement des capsules portant sur les pratiques pédagogiques. Au vu de la quantité importante de vidéos déjà disponibles, l'objectif est de travailler à partir des préoccupations et besoins de la communauté éducative vaudoise, en proposant un ancrage local.

Ces apports compléteront à l'avenir l'offre de formation continue déjà existante pour le 360°. À titre d'exemple, ces deux dernières années, la HEP a réalisé une quarantaine d'accompagnements de conseils de direction, de régionales réunissant des directions et d'équipes de projet. Ces accompagnements ont concerné 72 établissements au total dans le canton.

L'ensemble de l'offre de formation continue est construit non pas comme une juxtaposition de prestations mais comme un programme plus global visant à soutenir l'organisation du travail scolaire en faveur de la réussite scolaire et éducative de l'ensemble des élèves.

Dans le contexte sanitaire actuel, la difficulté de mobiliser le plus grand nombre dans un tel projet est évidemment renforcée et doit être prise en compte. Les accompagnements réalisés par la HEP auprès des équipes peuvent être considérés comme un levier pour les aider à engager l'ensemble des actrices et acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'une école à visée inclusive.

LES PREMIERS BÉNÉFICIAIRES DES ÉDUCATRICES EN MILIEU SCOLAIRE DANS LA RÉGION « ALPES VAUDOISES »

Contrairement à d'autres pays, la Suisse n'a pas une longue tradition de travail social et éducatif en milieu scolaire. Or, ces dernières années, il a été constaté que les jeunes en mal d'intégration scolaire, qui bousculent l'institution tout en mettant en danger leur propre scolarité, deviennent plus nombreux. La nécessité de mieux répondre aux besoins socio-éducatifs de ces élèves s'inscrit tout naturellement dans le concept 360° dans sa visée d'une école plus inclusive. Dans ce contexte, la création d'un nouveau partenariat entre l'école et les spécialistes de l'action socio-éducative s'est imposée comme une mesure prioritaire.

Face à des élèves qui ont des difficultés de comportement et présentent un haut risque de décrochage scolaire, les directions d'établissement et le corps enseignant doivent pouvoir faire appel à une éducatrice ou un éducateur en milieu scolaire (ESS). À l'échelle du canton, c'est désormais le cas grâce à une mutualisation des ressources. Chaque région scolaire a créé son pôle éducatif en milieu scolaire, le PEMS. Chaque pôle réunit une équipe de quatre à sept ESS appelés à intervenir dans les écoles de la région, à leur demande. La taille de l'équipe varie selon l'effectif des enfants scolarisés dans chacune des huit régions scolaires.

Premier bilan de l'expérience pilote

Le dispositif, opérationnel depuis février 2021, peut désormais s'appuyer sur l'expérience pilote initiée par la région « Alpes vaudoises » dès janvier 2020. Un premier bilan en a été tiré par la Haute école de travail social de Lausanne (HETSL). Les constats, globalement positifs, sont assortis de recommandations pour que les PEMS apportent le maximum de bénéfices.

Le PEMS « Alpes vaudoises » a été confié à La Maison des Jeunes (MDJ), qui dispose d'une longue expérience du travail social auprès des jeunes. Il est composé de trois éducatrices en milieu scolaire et d'une responsable, elle-même éducatrice. L'équipe a commencé par définir son rôle, son fonctionnement et la palette de ses futures prestations aux six établissements de la région. Y sont scolarisés 5600 élèves, répartis entre 33 sites sur un vaste périmètre qui s'étend de la plaine (Aigle, Villeneuve, Bex) à la montagne (Pays-d'Enhaut et Ormons). Après une année, le PEMS suit en permanence quelque 120 situations dont 10 à 15% impliquent une fratrie.

« Notre arrivée dans les écoles s'est faite en mode discrétion. Personne ne savait ce que nous pourrions proposer concrètement. Il y avait des craintes, mais aussi de l'enthousiasme. Nous avons perçu de réelles attentes, parfois démesurées. Nous avons cherché le dialogue avec les directions et le corps enseignant. D'abord faire connaissance. Puis passer du temps dans les couloirs, dans les salles des maîtres. On s'est apprivoisé. Et quand les échanges débouchent sur des résultats tangibles que l'on peut partager, c'est une réussite. »

GÉRALDINE GIGON

Éducatrice du PEMS des Alpes vaudoises

« Un message que nous avons martelé à l'école, aux élèves et aux familles, c'est qu'on allait co-construire tous ensemble des chemins nouveaux. Cela nous a amenées à constamment nous remettre en question et à interroger notre travail afin d'évaluer s'il répondait toujours aux attentes. Nous devons être flexibles pour nous adapter aux besoins des établissements. »

RACHEL BOICHAT

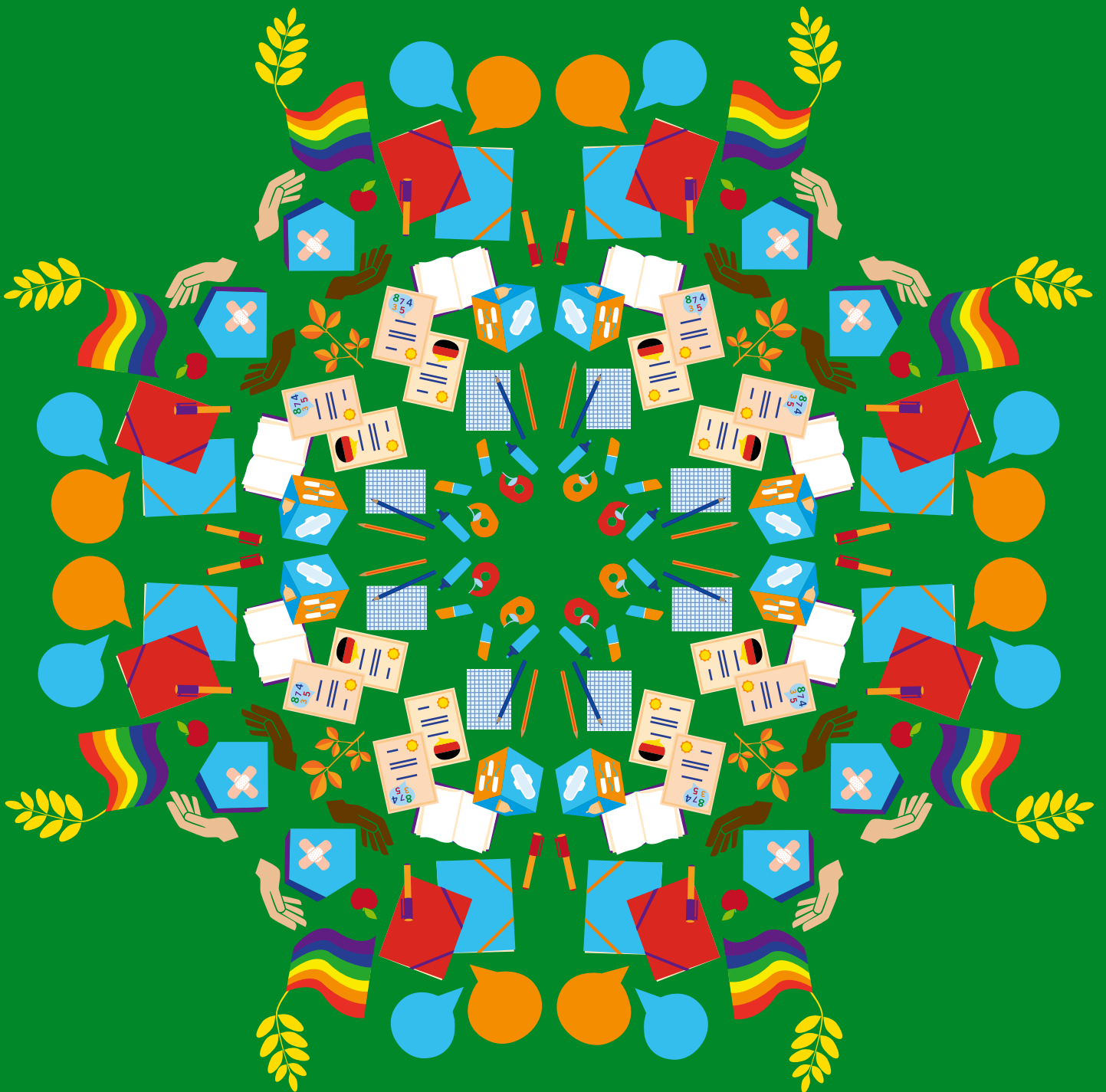
Éducatrice du PEMS des Alpes vaudoises

« Ce projet a du sens si nous faisons partie de l'école, si l'institution scolaire accepte notre rôle qui est de poser un autre regard sur le monde scolaire. Nous apportons une perspective différente sur des situations vues comme inextricables. Nous amenons une réflexion qui englobe tout le monde, l'élève et sa famille, la direction de l'école et le corps enseignant. On se donne ainsi une chance supplémentaire d'aider ces jeunes en difficulté. »

SABINA HAUSER

Éducatrice du PEMS des Alpes vaudoises

L'ACTUALITÉ DE LA RENTRÉE



PRÉVENIR ET TRAITER L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE DANS LES LIEUX DE FORMATION

Afin de poursuivre la lutte contre toute forme de violence et le renforcement du climat scolaire, le Secrétariat général du DFJC a recruté l'année passée une déléguée aux questions d'homophobie et de transphobie dans les lieux de formation. Entrée en fonction en septembre 2020, elle a pour mission la consolidation d'une politique de prévention et de traitement de l'homophobie et de la transphobie d'une part, et de protection de l'intégrité des élèves et des professionnel-le-s LGBTIQ ainsi que des familles arc-en-ciel d'autre part.

Depuis l'automne passé, l'experte collabore avec les actrices et acteurs en place telles que les directions générales, l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS) et la HEP Vaud. Elle coordonne la plateforme cantonale qui réunit notamment les associations, fondations et entités actives sur ces questions ainsi que l'Unité PSPS. Elle reçoit et accompagne différentes demandes provenant d'écoles comme de parents.

Homophobie et transphobie en contexte scolaire

Les élèves LGBTIQ sont davantage la cible de violences (dont le harcèlement-intimidation entre élèves) et leur taux de tentative de suicide est plus élevé que celui de leurs camarades, notamment en raison de la stigmatisation et du manque fréquent de facteurs de protection (école, famille, etc.).

Les violences homophobes et transphobes ainsi que les tabous relatifs aux personnes LGBTIQ engendrent

d'avantage d'absentéisme et de décrochage scolaire; dégradent les conditions d'apprentissage et les processus de socialisation, le climat au sein des classes et de l'établissement, la santé et l'estime de soi; péjorent le sentiment d'appartenance et de sécurité à l'école; enraient les aspirations scolaires et professionnelles.

En outre, plus du tiers des élèves se définissant comme hétéro sont la cible d'homophobie. Dans ce sens, les enfants et les jeunes qui ne se plient pas aux stéréotypes de genre subissent fréquemment du dénigrement, que ce soit par leurs camarades ou des adultes de l'école, ce qui est ressenti comme d'autant plus injuste.

Pour ces différentes raisons, l'élaboration d'un plan d'action s'est montrée incontournable, pour que chaque personne puisse apprendre et travailler dans un environnement serein, étant ainsi bénéfique à l'ensemble de la communauté scolaire.

Un plan d'action en trois axes

Afin de répondre aux besoins du terrain, d'identifier les lacunes et de valoriser les actions existantes, le plan d'action se base sur la littérature scientifique, sur des études réalisées avec des élèves ainsi que sur des entretiens de recherche menés auprès d'une diversité d'actrices et acteurs de la scolarité obligatoire et postobligatoire du canton de Vaud. Ce plan d'action comprend trois axes et dix mesures; il a été présenté dans le cadre de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

AXE 1: Garantir un environnement d'apprentissage et de travail exempt de discriminations et respectueux des personnes, quels que soient leur orientation affective et sexuelle, leur genre, leur configuration familiale

- Expliciter la politique publique et renforcer le cadre institutionnel
- Actualiser les documents administratifs et fournir un accompagnement juridique et pratique
- Effectuer un suivi institutionnel de la politique publique de lutte contre l'homophobie et la transphobie

Doter tous les établissements d'un référentiel commun

AXE 2: Prévenir les violences homophobes et transphobes; promouvoir le respect envers les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans*, intersexes, queer ou en questionnement (LGBTIQ)

- Développer les compétences des professionnel-le-s de l'école
- Intégrer ces questions dans les enseignements en fonction des degrés scolaires
- Mutualiser et partager les pratiques professionnelles et pédagogiques
- Promouvoir des activités de sensibilisation auprès des élèves et par les élèves
- Consolider la communauté éducative (parents, partenaires, liens École-Culture)
- Visibiliser le réseau et les ressources

Identifier une personne-ressources formée dans chaque établissement

Visibiliser ces questions dans les pratiques éducatives, les enseignements et les projets

AXE 3: Réagir face aux situations d'homophobie ou de transphobie et les traiter

- Renforcer l'intervention des professionnel-le-s face aux violences homophobes et transphobes

Consolider la prise en charge des situations d'homophobie et de transphobie

Réduire le décrochage scolaire

Ces mesures visent à remédier au manque de reconnaissance, aux violences et au silence. Elles répondent aux besoins des établissements et s'inscrivent dans le concept 360°, participant aux démarches de consolidation d'une culture professionnelle non discriminatoire et de promotion de la santé, de l'égalité et de la diversité.

Dans le prolongement du dispositif vaudois de lutte contre les phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves, il s'agit de rappeler qu'il n'y a pas de place ni pour l'homophobie, ni la transphobie, ni toute autre forme de violence liée au genre ou à l'orientation affective et sexuelle dans les lieux de formation vaudois.

Prochaines étapes

À partir de la rentrée scolaire, le plan d'action s'étendra progressivement à l'ensemble des établissements du

canton. La marche à suivre concernant l'accompagnement des élèves trans et non binaires (cadre juridique et cadre de vie; prénom et pronom d'usage; toilettes, vestiaires, camps; etc.) sera précisée.

La déléguée collabore avec l'Unité PSPS pour l'élaboration de la formation interdisciplinaire cantonale des équipes PSPS (janvier et février 2022) sur ces questions, dans laquelle elle interviendra. Elle dispensera une formation continue à la HEP qui aura lieu en mars 2022 et poursuit la coordination de la plateforme cantonale précitée. Cette dynamique continuera avec les Hautes écoles et l'Université de Lausanne.

Les enjeux à venir consistent à systématiser et pérenniser des pratiques cohérentes afin que chaque personne puisse être elle-même et se sentir en sécurité, quel que soit le contexte de formation.

PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT-INTIMIDATION ENTRE ÉLÈVES

Différentes études menées entre 2003 et 2017 montrent qu'environ 10% des élèves de 15 ans sont la cible d'intimidation au moins une fois par semaine durant l'année. Et presque 5% des jeunes de cet âge admettent avoir intimidé d'autres jeunes. Si le taux de victimes baisse sensiblement avec l'augmentation de l'âge, il concerne encore 8% des jeunes de 18 ans.

Le harcèlement-intimidation entre élèves est un problème reconnu par le DFJC depuis 2015 avec l'annonce d'un plan d'actions. En 2018, une politique publique était lancée, visant la formation systématique de groupes de spécialistes dans toutes les écoles et tous les lieux de formation du canton. Au printemps 2021, le DFJC annonçait les résultats de cette mobilisation: plus de 80% des écoles de la scolarité obligatoire ont des équipes formées et des outils pour intervenir lors de situations de harcèlement-intimidation entre élèves. Les derniers établissements, un peu moins de 20%, ont initié le processus. S'agissant des écoles de l'enseignement spécialisé, un établissement pilote fonctionne et la formation démarre dans les écoles spécialisées. Quant aux établissements du postobligatoire, près de la moitié ont une équipe formée et un quart a entamé la démarche.

La méthode de la préoccupation partagée

L'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS) pilote la mise en place du dispositif de prévention des phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves. Deux cheffes de projet à l'UPSPS accompagnent les établissements scolaires pour qu'ils s'approprient le dispositif de prévention en plusieurs étapes. D'abord, une conférence de sensibilisation est donnée à l'ensemble des actrices et acteurs de l'école. Ensuite, la Méthode de la préoccupation partagée (MPP) est dispensée aux personnes-ressources de l'école: infirmières et infirmiers scolaires, médiatrices et médiateurs, éducatrices et éducateurs scolaires, psychologues scolaires et bien sûr des membres du corps enseignant. Ces spécialistes forment les équipes MPP qui seront appelées à intervenir de manière pertinente lorsqu'une situation d'intimidation entre élèves est portée à la connaissance de l'école. Un suivi de ces équipes MPP est mis en place par l'UPSPS. De plus, une référente pour les situations particulières d'élèves est à disposition des écoles et des parents.

S'inscrivant dans la thématique des violences, les phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves ont leurs spécificités. Ils se caractérisent par les éléments suivants: répétition de violences et phénomène de groupe exerçant une asymétrie et engendrant une incapacité à se défendre pour l'élève qui en est la cible. La pression à la conformité et la peur sont le ciment du groupe qui ne constitue pas un bloc monolithique. Une ou un élève devient la cible d'autres camarades qui l'embêtent, par exemple en lui donnant des surnoms, en cassant ses affaires, en l'excluant, en l'humiliant, voire en lui portant des coups.

Une approche non blâmante

Développée par le psychologue Anatol Pikas, la méthode de la préoccupation partagée (MPP) a été adaptée au contexte vaudois. C'est une approche non blâmante qui minimise les risques de stigmatisation et de représailles. Il s'agit de briser l'effet de groupe par de brefs entretiens individuels avec les élèves intimidatrices et intimidateurs présumés, mais aussi avec les témoins. L'objectif est que la souffrance cesse pour l'élève-cible, à qui un accompagnement est fourni en parallèle.

Cette méthode produit de bons résultats. Une évaluation menée par l'UPSPS en juin 2020 auprès des équipes MPP de la scolarité obligatoire vaudoise le montre: 88% des situations de harcèlement-intimidation entre élèves gérées avec la MPP se sont améliorées et 98% des équipes MPP estiment que la méthode apporte une plus-value à l'établissement.

L'année scolaire 2021-2022 sera utilisée pour affiner et harmoniser les pratiques entre établissements. Le dispositif doit être intégré de manière pérenne dans la culture des écoles de la scolarité obligatoire. Le déploiement du dispositif dans les établissements du postobligatoire ainsi que dans l'enseignement spécialisé sera poursuivi. L'objectif est que l'ensemble des élèves du canton se trouvent dans des écoles qui prennent en charge équitablement la prévention de ces phénomènes.

DES PRODUITS MENSTRUELS GRATUITS DANS LES LIEUX DE FORMATION

Il existe peu de données concernant la précarité menstruelle en Suisse. Cependant, diverses études internationales sur cette thématique interpellent. Une enquête par sondage réalisée en France a montré que 10 % des femmes déclarent parfois renoncer, pour elles ou pour leurs filles, à changer de serviettes ou de tampons aussi souvent que nécessaire par manque d'argent. Et 6 % des femmes relèvent que leurs filles ont déjà manqué l'école ou les cours car elles n'avaient pas de protections menstruelles.

Sensibilisé à cet enjeu de santé publique par des groupes de jeunes en formation et invité par le postulat Muriel Thalmann à apporter des solutions, le DFJC a décidé de mener un projet pilote. L'objectif est de faciliter et garantir l'accès à des protections périodiques dans les lieux de formation de la scolarité obligatoire et postobligatoire. Dès la fin du mois de mai 2021, des distributeurs de protections menstruelles ont donc été installés dans sept écoles, gymnases et écoles professionnelles du canton. Il est prévu d'équiper progressivement 45 autres lieux de formation durant l'année scolaire 2021-2022. Puis un bilan sera tiré de cette phase pilote qui permettra de mesurer les besoins avant une éventuelle généralisation de la mise à disposition de protections menstruelles au niveau postobligatoire, puis à l'école obligatoire.

Désamorcer des tabous

Ce projet pilote est conduit par les équipes santé des écoles, avec la collaboration d'élèves et l'appui notamment de la fondation PROFA. D'emblée, il a été décidé de profiter de la mise à disposition gratuite des produits

menstruels pour mener des actions de promotion de la santé et de prévention. Une réflexion sur les menstruations est faite avec tous les élèves. Elle souligne l'importance qu'il y a de garantir un accès à ces produits alors que les règles ne sont pas toujours régulières et peuvent arriver durant la journée d'école. Ainsi, l'expérience pilote vise non seulement des objectifs d'égalité entre femmes et hommes, mais aussi la diminution du tabou lié aux règles. Elle permet de lutter contre deux tabous, celui de la pauvreté et celui des règles.

L'installation des distributeurs dans les premiers établissements a donc été accompagnée par des animations. Des connaissances sont transmises sur l'anatomie, le cycle menstruel, ou encore les menstruations. C'est aussi l'occasion de montrer aux élèves les produits menstruels existants aujourd'hui, tant durables que jetables, et d'échanger sur leurs qualités et limites respectives. Dans les établissements du postobligatoire, un stand permet d'aborder ces questions avec les jeunes en formation. Des élèves, filles et garçons, sont impliqués dans ces actions. Ainsi, ce sont des groupes d'élèves qui ont trouvé le slogan pour accompagner l'arrivée des distributeurs dans leur école — *C'est réglé!* — ou qui ont imaginé le logo signalant les lieux où les distributeurs sont installés.

Les produits distribués sont biologiques et garantis sans éléments toxiques. La fourniture des distributeurs dans les 45 prochains établissements doit passer par un marché public. Le coût de la phase pilote, estimé à 160 000 francs, est financé par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse.

LA DURABILITÉ ENTRE DANS LES LIEUX DE FORMATION

La politique d'école durable est lancée

À la rentrée 2020, le DFJC esquissait les grands axes de sa politique d'école durable et entamait les premiers travaux pour la déployer dans les établissements de l'enseignement obligatoire et postobligatoire, à l'instar d'un observatoire de la durabilité mené dans 17 écoles. Pour concrétiser cette volonté, une demande de crédit d'investissement de sept millions a été déposée au Grand Conseil dans le cadre du Plan climat cantonal. En attendant son traitement, les premières mesures de cette politique se concrétisent déjà lors de cette rentrée scolaire.

Des projets pédagogiques innovants en lien avec le climat pourront être stimulés grâce à un appel à projets pilotes destiné aux 120 établissements scolaires et lieux de formation du postobligatoire. Cette démarche pourrait intervenir au début de l'année 2022 en cas d'obtention du crédit auprès du Grand Conseil. Des camps interdisciplinaires, des démarches d'enseignement en extérieur et de multiples idées encore inédites pourront être ainsi soutenus financièrement. Ces projets visent à ce que les élèves acquièrent des connaissances mais également des compétences qui leur permettront de faire face aux enjeux climatiques : apprendre à collaborer, à être créatif et à passer à l'action sont autant de ressources qui doivent aider les jeunes à se projeter dans un avenir qui ne soit pas chargé d'angoisse.

Un module de cours élaboré par la Formation en Direction d'Institutions de Formation (FORDIF) a été

créé dès cet automne afin d'accompagner les directions d'école dans l'élaboration d'une stratégie de durabilité à l'échelle de leur établissement. Plusieurs établissements ont d'ores et déjà désigné une référente ou un référent durabilité qui contribue à la mise en œuvre d'une culture de la durabilité à leur échelle. Cette dynamique devra avoir abouti pour la rentrée scolaire 2023 dans l'ensemble des établissements.

Une plateforme pour le corps enseignant

Lancée en 2020, la plateforme durabilité vise à accompagner le corps enseignant de la scolarité obligatoire et des filières postobligatoires dans l'évolution de leurs pratiques. Elle leur offre des outils pour aborder les enjeux de la durabilité avec leurs élèves. Elle vise à faciliter le transfert des savoirs scientifiques les plus récents vers l'enseignement. Proposant jusqu'à présent des occasions de rencontres, par le biais d'une journée annuelle et de formations continues, la plateforme offre dorénavant également un outil en ligne, à l'adresse ecolevauudoise-durable.ch. Ce site facilite l'accès à des informations et à des ressources qui permettent de renforcer l'éducation à la durabilité dans toutes les disciplines et les niveaux scolaires. La vision du DFJC en matière d'école durable y est présentée, ainsi que des explications sur les concepts de durabilité et d'éducation à la durabilité, pour renseigner le plus grand nombre d'actrices et acteurs sur le terrain. Ce site est appelé à évoluer en même temps

que les pratiques se renforceront. D'autres ressources, en particulier pédagogiques et qui répondent à tous les niveaux scolaires, seront peu à peu ajoutées. Des possibilités d'enseignement en extérieur et un annuaire de spécialistes seront également accessibles dans le courant de l'année.

Des voyages d'études plus durables

En 2020, la décision de renoncer aux déplacements en avion pour les voyages d'études était annoncée dans le cadre du Plan climat cantonal. Il s'agissait de diviser au moins par cinq leur impact carbone. La crise sanitaire s'est invitée et elle a tout simplement empêché les sorties de plusieurs jours. Le guide des voyages d'études durables édité à la rentrée 2020 reste d'actualité tant pour les conseils prodigués que pour les exemples inspirants recueillis auprès d'enseignantes et enseignants vaudois. Ce guide a pour objectif d'accompagner le corps enseignant et les élèves dans leurs nouvelles pratiques. Il est une invitation à les considérer sous l'angle de la durabilité.

L'UNIL bâti durable

La durabilité est l'affaire de toutes et tous. Les institutions de formation se doivent d'être exemplaires, notamment afin d'inspirer l'ensemble des élèves et des étudiantes et étudiants. Pionnière en la matière, l'UNIL accueillera à l'horizon de 2028, sur le Campus de Dorigny, un nouveau bâtiment conçu de A à Z selon des critères durables.

Il sera dédié aux sciences humaines. Le concours a été lancé en mai 2021. Au-delà de la qualité architecturale et du critère économique, le jury appelé à désigner le projet lauréat portera une attention particulière aux enjeux de durabilité : l'innovation en matière d'insertion du bâtiment sur un site exceptionnel ; les matériaux prévus ; l'exemplarité pour la préservation du climat et la sobriété énergétique ; la création d'espaces de qualité pour le travail, l'enseignement et la collaboration des utilisatrices et utilisateurs. Le futur bâtiment hébergera des bureaux individuels et partagés, trois aulas de 120 à 200 places, cinq salles de cours à 50 places, des places de travail pour les étudiantes et étudiants, un restaurant de 150 places et des locaux dédiés à la logistique.

La mise à disposition d'infrastructures garantissant de bonnes conditions d'études participe de l'attractivité des filières d'études proposées par l'UNIL, spécialement dans un contexte d'augmentation constante des effectifs estudiantins (plus de 30 % ces dix dernières années). L'usage modéré du sol et le respect des objectifs du label « Site à 2000 Watts en transformation » attribué à l'UNIL en 2019 sont au cœur des impératifs de durabilité partagés par l'État de Vaud, maître d'ouvrage, qui a placé haut dans ses priorités politiques son devoir d'exemplarité en la matière. Les résultats du concours seront dévoilés le 15 novembre 2021. La mise en service est prévue pour la rentrée 2028.

MULTIPLIER LES ÉCHANGES LINGUISTIQUES

Suite au plan d'action cantonal décidé pour promouvoir les échanges linguistiques, des référentes et référents sont désignés dans chaque établissement de la scolarité obligatoire pour faciliter sa mise en œuvre. En juin 2021, plus de 80 % des établissements avaient franchi le pas et 82 référentes et référents étaient identifiés. L'heure est à la mise sur pied de projets concrets permettant à toujours davantage d'élèves de bénéficier d'un échange avec une autre région linguistique au moins une fois au cours de leur scolarité ou formation. L'apprentissage des langues étrangères prend ainsi tout son sens et l'enseignement des langues est valorisé.

Plusieurs établissements envisagent d'impliquer des volées entières d'élèves dans des programmes destinés à créer des liens et favoriser les échanges linguistiques et interculturels. Des partenariats solides seront ainsi scellés par des écoles vaudoises avec des écoles du pays. Cela permettra d'établir de manière pérenne et simple des contacts réguliers entre enseignants, élèves et parfois même parents. Une nouvelle plateforme des échanges a été créée au niveau de la Direction pédagogique de l'enseignement obligatoire. Cet outil permettra de centraliser toutes les informations relevant de la mobilité. La tâche du corps enseignant s'en trouvera facilitée.

Un partenariat prometteur

Le projet de sceller un partenariat Mobilité avec un canton alémanique était à bout touchant en juin 2021. La démarche doit se concrétiser après la rentrée avec la signature d'une déclaration d'intention, qui sera suivie de déclinaisons concrètes pour la scolarité obligatoire, le gymnase et la formation professionnelle. Ce projet exprime une volonté commune de dynamiser les échanges linguistiques. L'accord profitera aux élèves et jeunes en formation des deux cantons, ainsi qu'aux corps enseignants. Le projet est orienté sur la levée pragmatique des obstacles aux

échanges à motif linguistique. Ce partenariat bilatéral ne sera pas exclusif. Des contacts plus étroits pour concrétiser des échanges linguistiques sont aussi noués par le DFJC avec deux autres cantons alémaniques.

Le DFJC participe aussi activement au projet Culture Mobile soutenu par le Forum du bilinguisme. Des enseignantes et enseignants vaudois deviennent des ambassadrices et ambassadeurs de la Suisse romande le temps d'une journée du côté de la Limmat. Les volontaires (une petite dizaine étaient inscrits à fin juin 2021) se rendent dans des classes du canton de Zurich pour y enseigner le français de manière vivante auprès de classes primaires ou secondaires. Les contacts ainsi créés pourront déboucher, à terme, sur des partenariats intéressants entre écoles des deux cantons.

Sur le plan pédagogique, un travail est mené pour développer des exemples de séquences d'enseignement relevant de l'approche actionnelle et les proposer aux chef-fe-s de file d'allemand, d'anglais et d'italien du canton. S'ensuivra une formation à la HEP qui doit permettre d'impliquer plus activement l'ensemble des élèves dans l'apprentissage des langues, notamment par projets. Enfin, pour répondre à une demande du terrain, un diplôme additionnel pour enseigner l'allemand sera proposé par la HEP, sur le modèle de celui dédié aux mathématiques, qui a connu un vif succès.

COVID-19: RÉAGIR FACE AUX DIFFICULTÉS SCOLAIRES ET PSYCHOSOCIALES DES JEUNES

Depuis 18 mois, les jeunes démontrent d'une solidarité à toute épreuve en appliquant les mesures sanitaires destinées à protéger les plus vulnérables. Ils ont suivi l'enseignement à distance, ont porté le masque en classe et ont accepté de diminuer drastiquement leur vie sociale à un âge où celle-ci joue un rôle très important. L'État avait le devoir de fournir des réponses à leurs difficultés à la hauteur de cette solidarité exemplaire. Elles se déploieront sur plusieurs mois, voire plusieurs années, car cette épreuve laissera des traces durables. Depuis plus d'une année, le DFJC s'emploie à construire ces réponses, de l'école obligatoire aux hautes écoles.

Sur le plan pédagogique, il a fallu combler les retards individuels accumulés, notamment pendant l'enseignement à distance. Entre août 2020 et juin 2021, les élèves de l'école obligatoire et de l'école postobligatoire ont pu bénéficier de 40 000 périodes supplémentaires d'appui. De plus, 200 élèves souffrant d'absentéisme chronique voire de phobie scolaire ont reçu un accompagnement pédagogique individuel.

Le DFJC a également renforcé les réseaux de soutien dans les écoles: les PPLS ont pu déployer une aide ciblée pour réduire, notamment, les symptômes anxieux ou les

troubles d'humeur grâce à la libération de près de 5000 heures supplémentaires. Au postobligatoire, un projet pilote de travailleur social a été lancé et bientôt tous les lieux de formation bénéficieront de la présence d'un psychologue scolaire.

Pour faire face aux situations les plus critiques, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse a, quant à elle, créé dix places supplémentaires dans ses foyers d'urgence et renforcé ses équipes ambulatoires. Elle a également soutenu financièrement la création de camps pendant les vacances.

Finalement, les hautes écoles, ont toutes renforcé leurs mesures de soutien, qu'elles soient financières ou psycho-sociales. La Direction générale de l'enseignement supérieur a accompagné cet effort par des moyens financiers exceptionnels dédiés, leur permettant d'aider plusieurs centaines d'étudiantes et étudiants précarisés par la crise.

Certaines de ces mesures — les appuis scolaires notamment — seront reconduites à la rentrée, alors que d'autres seront décidées ces prochains mois, au fur et à mesure selon l'évolution des besoins des jeunes.

ATTENTION À LA SANTÉ DES JEUNES EN PÉRIODE DE PANDÉMIE

Manque de contacts sociaux, horizons bouchés: la longue période de pandémie, avec son lot de restrictions sanitaires, a particulièrement affecté les jeunes. Une étude de l'Université de Bâle sur le stress psychologique de la population suisse a révélé que 29% des 14-24 ans présentaient des symptômes dépressifs graves durant la deuxième vague (la tranche d'âge la plus touchée). Par ailleurs, la ligne d'aide pour les jeunes proposée par *Pro Juventute*, le No d'appel 147, a enregistré en 2020 93% de consultations supplémentaires liées à la crainte de perdre des amis. Plus récemment, le sondage « Pas au top à cause du corona? », effectué par Unisanté, la Ville de Lausanne et Ciao auprès de plus de 7000 jeunes de 10 à 25 ans en Suisse romande, a aussi décrit un tableau sombre: 80% des personnes interrogées ont déclaré avoir souffert d'être privées de leurs activités extrascolaires si bénéfiques pour leur équilibre global.

Alerté par ces chiffres et des retours convergents du travail social auprès des jeunes dans les communes, le DFJC a décidé de déployer plusieurs mesures nouvelles pour soutenir les jeunes et leur permettre de se ressourcer. Deux appels à projets ont notamment été lancés en février dernier. Pour trouver un financement, les projets déposés devaient être concrétisés dans un délai bref et permettre aux jeunes de créer ou maintenir des liens. Ils pouvaient aussi leur apporter un appui social et contribuer ainsi à réduire leur stress. Le public des 16-25 ans était la cible prioritaire.

La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) a coordonné l'opération. Sur quelque 90 projets déposés, près de 50 ont reçu une aide financière. Douze d'entre eux sont organisés en milieu scolaire via un soutien de l'Unité PSPS. Les projets soutenus sont variés tant

par le domaine (culture, promotion de la santé, loisirs, prévention, etc.) que par leurs dépositaires (commune, association, groupe de jeunes, entité publique cantonale, etc.). Voici quelques projets organisés en dehors de l'école, à titre d'exemple:

Container de rencontres et d'animations à Etoy — Un groupe informel du Centre des jeunes d'Etoy a créé un espace de rencontres et d'animations pour les 14-22 ans autour d'un container de chantier réaménagé. Le projet est géré par les jeunes avec l'appui de spécialistes du travail social selon le principe dit de la « gestion accompagnée ».

« Laisse pas traîner ton (co)vide » à Payerne — Le projet offre des espaces de jeux, de création artistique, d'études, de parole et de rencontres. Des spécialistes du travail social de proximité encadrent ces activités qui ont investi la grande halle de Payerne.

Ateliers de cohérence sociale à Lausanne — Le Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA, CHUV) a mis en place des groupes d'initiation à la cohérence cardiaque pour les 16-20 ans. Au programme: comment bien respirer, gérer ses émotions et sa vie sociale pour maîtriser son stress et être plus résilients.

La liste des projets soutenus est disponible sur le [site de ciao](#). Le soutien apporté à ces projets aura parfois contribué à créer des petits jobs pour des jeunes, alors que l'offre se faisait plus rare. L'aide a aussi bénéficié à des personnes du secteur culturel, lequel a beaucoup souffert de la crise sanitaire.

DES CAPACITÉS ACCRUES DANS LES GYMNASES

En raison de la croissance démographique vaudoise et de l'attractivité des formations générales qui ne se dément pas, les gymnases vaudois doivent accueillir toujours davantage d'élèves. En août 2021, 13 550 élèves suivront une formation dans un gymnase du canton, soit 850 de plus que l'an dernier. Pour pouvoir les accueillir sans restrictions, un important effort logistique est consenti pour cette rentrée. Du côté de Bussigny, c'est un nouveau gymnase, le 12^e du canton, qui ouvrira ses portes. Tandis qu'à Burier, Etoy et Payerne, de nouveaux locaux augmenteront les capacités existantes.

La première rentrée du Gymnase de Bussigny

Après plusieurs mois d'une profonde transformation, l'ancien complexe « Business Village » offre désormais tous les espaces nécessaires à un gymnase : 30 salles de classe polyvalentes, des salles spéciales et de sciences, une salle des maîtres, une cafétéria, un restaurant de 200 places et une bibliothèque. Les espaces de restauration seront placés sous l'égide du COFOP qui proposera des mets préparés par des jeunes en formation. Corps enseignant, élèves et personnel administratif, ce sont près de 500 personnes qui s'installeront dès août 2021 au Gymnase de Bussigny.

28 nouvelles classes sur trois sites

Le Gymnase de Burier, à l'étroit depuis plusieurs années, s'agrandit. À la faveur d'une première extension, l'établissement accueillera quelque 200 élèves supplémentaires à la rentrée 2021. Un deuxième agrandissement d'une ampleur comparable permettra d'ouvrir une dizaine de classes de plus à la rentrée 2022. La capacité sera ainsi portée à quelque 2100 élèves, mais seulement pour une durée limitée. La prochaine construction du Gymnase du Chablais à Aigle permettra de détendre la situation dans l'Est vaudois, et donc de ramener le nombre d'élèves accueillis au Gymnase de Burier à une jauge inférieure.

Rattaché au Gymnase de Nyon, le site de La Côte à Etoy hébergera dès la rentrée d'août quelque 250 élèves supplémentaires. Ce site a accueilli sa première volée de gymnasiennes et gymnasiens en août 2020. Quant au Gymnase intercantonal de la Broye, grâce à son extension flamboyante, il pourra accueillir, à terme, près de 1500 élèves en provenance des cantons de Vaud et de Fribourg.

L'ouverture de ces nouvelles classes donne une bouffée d'oxygène à l'ensemble des gymnases vaudois. Les élèves pourront ainsi bénéficier d'un environnement propice à l'enseignement durant tout le cursus gymnasiel. Selon les dernières projections, le nombre de jeunes qui fréquenteront le gymnase va continuer de croître ces prochaines années, rendant indispensable la construction de deux nouveaux gymnases. Si tout se passe bien, ces établissements seront inaugurés à la rentrée 2024-2025 pour le gymnase du Chablais à Aigle, et en 2025-2026 pour celui d'Échallens.



LE CHANTIER DE LA NOUVELLE MATURITÉ, UN CALENDRIER ET DES CONSULTATIONS

Pourquoi changer ?

Le projet *Évolution de la maturité gymnasiale* entend préserver la qualité de la maturité gymnasiale et garantir à long terme l'accès sans examen aux universités. Pour y parvenir, la réforme emprunte deux chemins : concilier la diversité des pratiques avec le respect d'exigences minimales et favoriser les innovations pertinentes en regard du contexte éducatif et sociétal qui a beaucoup évolué depuis 1995, année de la dernière révision des textes de référence.

L'école de maturité a un mandat incontesté : elle doit rester la filière qui forme des jeunes gens aptes aux études universitaires par l'acquisition d'une culture générale exigeante et d'une « profonde maturité sociale ». Cette finalité est fixée à l'article 5, alinéa 1 du règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM, 1995).

En comparaison internationale, le certificat suisse de maturité se distingue par le fait qu'il donne libre-accès à toutes les filières d'études dans les hautes écoles helvétiques – si l'on excepte le *numerus clausus* en médecine en vigueur dans certaines universités. Le nombre élevé de disciplines obligatoires au programme en est le corollaire. Autre singularité du modèle helvétique : contrairement à presque tous les autres pays, la Suisse n'organise pas de manière centralisée ses examens de maturité et ne les a pas standardisés. Le degré élevé d'autonomie laissé aux cantons et aux gymnases est généralement perçu comme un acquis.

Une fois mise en œuvre selon les sensibilités et traditions cantonales, la réglementation nationale de la maturité relève actuellement une grande hétérogénéité des études gymnasiales. Les différences portent sur la durée de la formation, la palette des disciplines proposées, l'organisation des cursus et des examens ainsi que sur leur évaluation. Cette hétérogénéité a suscité des critiques grandissantes notamment quant à la garantie de l'aptitude générale aux études. Le vaste état des lieux sur le gymnase suisse publié par le professeur Franz Eberle de l'Institut des sciences de l'éducation à l'Université de Zurich (*L'éducation au gymnase*, CDIP, 2013) a renforcé les doutes. Il a pointé « la nécessité de réduire les effets négatifs de l'hétérogénéité des études gymnasiales en Suisse » pour que la maturité reste le sésame ouvrant les portes de l'université. Son analyse a posé les jalons pour une réforme.

Le besoin d'agir a été reconnu en janvier 2020 par les deux autorités coresponsables de la formation gymnasiale, à savoir les cantons réunis au sein de la Conférence des directrices et directeurs de l'instruction publique (CDIP) et la Confédération représentée par le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Ils ont alors fixé les contours de l'actuelle réforme.

Un chantier complexe et un nouveau calendrier

Les travaux en cours se concentrent sur la révision des deux textes de référence pour la maturité gymnasiale, soit le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) de la CDIP et l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) du Conseil fédéral. L'autre volet est la refonte du plan d'études cadre, le PEC.

Le nouveau calendrier prévoit des décisions politiques sur les textes réglementaires vers fin 2022, suivies d'une entrée en vigueur en été 2023. Les cantons auront alors plusieurs années pour s'adapter. La révision du PEC, elle, se prolongera logiquement jusqu'en 2023 puisque le Plan d'études cadre devra interpréter le nouveau cadre réglementaire et y adapter les contenus de l'enseignement.

Où en est-on ?

L'année 2020-2021 a été une période de travail importante dans les quatre groupes de projet : le groupe « Harmonisation de la durée minimale de la maturité gymnasiale » ; le groupe « Vérification de l'adéquation des autres dispositions du RRM/ORM » ; le groupe « Clarification des responsabilités et des compétences dans le domaine de la qualité de la formation gymnasiale (gouvernance) » ; et le groupe « Actualisation du Plan d'études cadre de 1994 ». Chaque groupe a déposé son rapport final, avec des recommandations. Le site du projet, www.matu2023.ch, donne un aperçu complet de tous ces travaux. Il permet de consulter tous les documents de base aujourd'hui en discussion.

Les conclusions provisoires des quatre groupes de projet ont été mises en consultation « interne ». Deux procédures distinctes sont ouvertes pour faire remonter des réactions à ce stade des travaux.

La première consultation restreinte, achevée à mi-juillet 2021, a porté sur la réécriture du RRM/ORM, la durée des études gymnasiales et la gouvernance, ces trois volets constituant un ensemble cohérent. Les commentaires récoltés permettront aux instances pilotant la réforme de préparer la synthèse des ajustements identifiés à la fois comme les plus pertinents et les plus susceptibles de réunir un consensus. Cette synthèse sera présentée d'ici la fin de l'année 2021. Cette étape ouvrira la phase politique du processus. Une large consultation de tous les milieux intéressés sera alors organisée au printemps 2022. Puis les décisions sur la révision des textes réglementaires pourront être prises vers la fin de 2022.

L'autre consultation lancée porte sur les résultats intermédiaires des travaux de révision du PEC. Elle court jusqu'à fin septembre. Dans ce cas, les cantons consultent leurs établissements, et donc le corps enseignant. Le recueil des réactions se fait via les files de discipline et les directions d'établissement.

Quels grands changements se dessinent ?

L'issue de la réforme est encore incertaine. Car les attentes des multiples acteurs concernés par les études gymnasiales varient beaucoup. Plusieurs tensions se sont exprimées lors des travaux. Par exemple entre, d'une part, le besoin d'une régulation centrale accrue et, d'autre part, la confiance placée dans les cantons, leurs gymnases et le corps enseignant pour atteindre les objectifs assignés aux études gymnasiales. Ou encore à propos de l'équilibre à trouver entre la garantie d'une culture générale exigeante et la possibilité donnée d'acquérir des compétences plus pointues dans certaines disciplines. Certaines décisions sont prises au plan national, mais ce sont surtout des tendances visant à plus d'harmonisation et une comparabilité accrue qui apparaissent dans les rapports finaux présentés par les quatre groupes de travail.

Durée minimale de la formation gymnasiale — En lançant le chantier « Evolution de la maturité gymnasiale » le 24 octobre 2019, la CDIP a décidé d'emblée de fixer à quatre ans la durée minimale des études gymnasiales. Cette mesure concerne tout particulièrement le Canton de Vaud. Avec Neuchâtel, le Jura et la partie francophone de Berne, le cursus conduisant à la maturité gymnasiale y est toujours organisé en trois ans. Or, cette situation ne permet plus d'atteindre les objectifs fixés aux études gymnasiales. Le groupe de projet a conclu au fait que les cantons conserveraient une réelle marge de manœuvre pour organiser le cursus en quatre ans. Le délai a été discuté. En raison des importants enjeux financiers et d'infrastructures qu'il implique, il est admis que ce délai sera important. La première volée vaudoise certifiée en quatre ans devrait achever son cursus au plus tôt en 2033, plus probablement en 2035. La décision finale sur ce délai reviendra à la CDIP.

Révision du RRM/ORM — C'est le volet phare de la réforme. À partir de deux rapports déposés, celui du groupe de travail et celui d'un groupe d'expertes et experts, c'est aussi le volet pour lequel les futurs arbitrages politiques seront les plus difficiles. La liste des disciplines requises pour atteindre les objectifs assignés à la maturité est questionnée, de même que la pondération des différents domaines d'études et les parcours possibles pour les gymnasiennes et gymnasiens. Les disciplines sujettes à examen et les conditions de réussite sont rediscutées. Une piste évoquée consiste à rendre obligatoires la philosophie, les arts visuels et la musique pour tous les élèves. Parallèlement, les parts respectives des domaines d'études Langues et MINT devraient s'équilibrer. Une autre tendance structurelle discutée est l'organisation des études gymnasiales en deux cycles : un premier cycle de deux ans en tronc commun, axé sur les compétences de base garantissant une vaste culture générale, et un second cycle de deux ans permettant l'approfondissement de certaines disciplines selon des choix individuels. L'option complémentaire pourrait ainsi être renforcée en lui attribuant la qualité de seconde option spécifique. D'une façon générale, la marge de manœuvre des cantons sur la répartition des domaines d'études serait réduite à 10 % et la comparabilité intercantonale des certificats de maturité délivrés s'en trouverait accrue.

Gouvernance et Qualité — Le groupe de projet a déposé un rapport qui clarifie les responsabilités entre les acteurs de la formation gymnasiale. Il traite de l'application des nouvelles règles, en veillant à la qualité et plus encore à une certaine comparabilité des résultats atteints par les candidates et les candidats à la maturité gymnasiale.

Actualisation du PEC — Le groupe de projet a pu compter sur des spécialistes délégués par les cantons, à savoir des enseignantes et enseignants et des chef-fe-s de file dans leur discipline, ou des didacticiennes et didacticiens issus des HEP. La composition des groupes par discipline devait garantir la représentation de genre, des régions linguistiques et des réseaux de discipline. Le Canton de Vaud a mis à disposition une quinzaine d'expertes et experts. Chaque discipline a été analysée pour sa contribution aux objectifs fixés à la maturité gymnasiale. Ce travail d'actualisation des contenus définit, par discipline, des exigences comparables pour tous les gymnases suisses. Il participe du souci de garantir une certaine harmonisation des objectifs d'apprentissage.



« Dans nos routines d'enseignantes et d'enseignants, nous n'avons probablement pas toujours en tête les objectifs assignés à la maturité dans les règlements. Ces buts sont lointains, or nous sommes dans l'opérationnel avec nos activités pédagogiques quotidiennes et nos évaluations. La révision du PEC est donc un défi et une chance : elle impose de se référer au corpus d'objectifs fixés dans les textes de référence pour reformuler les contenus et les compétences associés à une discipline. Pour l'italien comme discipline fondamentale ou branche à option, cette systématique nous a beaucoup aidés. Les échanges avec les groupes d'expertise dédiés aux autres langues ont été un exercice de concertation utile pour formuler les compétences transversales associées à l'enseignement des langues. Un enjeu de la réforme sera d'éviter le saupoudrage avec un nombre de disciplines de base obligatoires qui restera élevé ou même augmentera. L'attachement à une culture générale exigeante est à saluer, mais le risque existe de surcharger le programme en heures d'enseignement ou en devoirs imposés aux élèves. À cet égard, le passage à un gymnase vaudois en quatre ans est une excellente nouvelle. On le voit sur le terrain, on atteint vraiment les limites de notre cursus en trois ans. Ce n'est plus défendable. »

TONI CETTA

Enseignant d'italien au Gymnase de la Cité, a présidé cet été la Conférence cantonale des chefs de file d'italien. Il est un des experts vaudois engagés dans la révision du PEC. Il témoigne de son expérience dans le groupe Italien.



UNE NOUVELLE ÉQUIPE À LA TÊTE DE L'UNIL

Frédéric Herman a été désigné nouveau Recteur de l'UNIL par le Conseil d'État en novembre 2020. Il est entré en fonction le 1^{er} août 2021. Il a décidé de s'entourer d'une équipe élargie: la direction de l'UNIL compte désormais pas moins de six vice-rectrices et vice-recteurs. L'équipe de direction comprend désormais le même nombre de femmes et d'hommes, et ce sera aussi le cas dans la plupart des décanats. Un effort particulier sera mis sur la médiation scientifique et la communication. Un dicastère dédié aux relations extérieures et à la communication est donc créé au sein du rectorat. Par ailleurs, d'importants mouvements ont eu lieu dans les décanats, dont six sur sept sont renouvelés.

Frédéric Herman est arrivé à l'UNIL en 2012 d'abord comme professeur boursier du Fonds national de la recherche scientifique, puis comme professeur associé. Il a été promu professeur ordinaire en 2019. En tant que doyen de la Faculté de géosciences et de l'environnement, il a rapidement eu l'occasion de prendre connaissance du fonctionnement de l'institution. Ses travaux et ses recherches portent sur les interactions entre le climat et les processus de la surface terrestre.

L'année écoulée a été très difficile, avec la fermeture des auditoriums et l'enseignement totalement délivré à distance. Quel message adressez-vous aux étudiantes et étudiants, éprouvés par cette crise, en pensant à la rentrée de l'automne 2021?

Frédéric Herman : L'UNIL est centrée sur la création et la transmission de savoirs. Cette mission ne peut être accomplie pleinement que par une reprise immédiate des liens communautaires qui sont constitutifs du développement personnel de chacune et chacun, et qui comprennent non seulement les activités d'enseignement, mais aussi les activités associatives, culturelles et sportives. Nous assurerons le resserrement des liens affaiblis pendant la crise et nous le ferons en tirant les avantages des nouveaux outils pédagogiques qui se sont révélés pendant cette même crise, et également en privilégiant la solidarité, intensément sollicitée et exprimée en tant que valeur fondamentale de la communauté universitaire.

Quelles sont vos priorités pour l'université en ce début de mandat ?

F. H. : Le premier enjeu primordial de ces prochaines années sera de repenser en profondeur l'enseignement, la recherche et le développement des carrières afin d'accompagner les membres de l'UNIL dans la reconstruction solidaire d'une communauté autour d'un projet commun. Il s'agira de s'assurer que l'UNIL se positionne comme une actrice incontournable de la transformation sociétale en cours dans les domaines de la transition écologique, de l'impact technologique et du progrès vers un monde plus égalitaire. Nous sommes dans une position clé pour remplir nos missions premières qui sont d'éduquer la prochaine génération et de promouvoir l'excellence d'une recherche collective au service de toutes et tous. Je souhaite renforcer le rôle de l'UNIL en l'affirmant comme un lieu incontournable pour la transmission du savoir, le développement de l'innovation scientifique, le soutien aux transformations fondamentales de notre société, ainsi que la défense de l'esprit critique et du dialogue.

Vous entamez votre mandat alors que la Suisse est désormais considérée comme pays tiers non associé au sein du programme Horizon Europe. Quelles sont les conséquences pour l'UNIL ?

F. H. : Sur le long terme, cela aura un impact terrible sur notre visibilité internationale. À court terme, ce sont les financements qui sont affectés, avec l'exclusion directe des chercheurs de l'UNIL de nombreux instruments, par exemple les prestigieuses bourses de l'*European Research Council* (ERC). Et se voir exclu également de plus grands projets collaboratifs serait une catastrophe, mettant en péril l'attractivité de la Suisse sur le plan académique. Les cantons universitaires sont particulièrement concernés par cette menace, et ce, d'une manière relativement transversale. En effet, tant les hautes écoles et les institutions de recherche que l'entier de l'écosystème qui comprend notamment des PME et des start-up innovantes et pourvoyeuses d'emplois vont souffrir de cette perte d'attractivité et de l'impossibilité d'accéder à certains programmes européens. Nous devons donc tout faire pour améliorer la situation. Avec swissuniversities, qui rassemble tous les recteurs et rectrices suisses et représente notre relais auprès du Conseil fédéral, nous sommes tous animés par la même volonté de défendre la Suisse au niveau européen.

UN INTÉRÊT CROISSANT POUR LES FORMATIONS À L'ENSEIGNEMENT

La HEP Vaud accueille près de 1500 nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants pour la rentrée 2021. Cette volée enregistre une croissance plus importante encore que les années précédentes. Les effectifs globaux sont eux aussi en augmentation, avec plus de 3000 personnes en formation dont plus de 2500 en formation de base. À souligner le nombre important d'enseignantes et enseignants qui s'inscrivent aux programmes de formation postgrade. En réponse à des besoins des établissements ou du public enseignant, l'offre de la HEP Vaud en matière de programmes CAS, DAS ou MAS est désormais la plus fournie de Suisse.

Un vent nouveau sur les formations postgrades

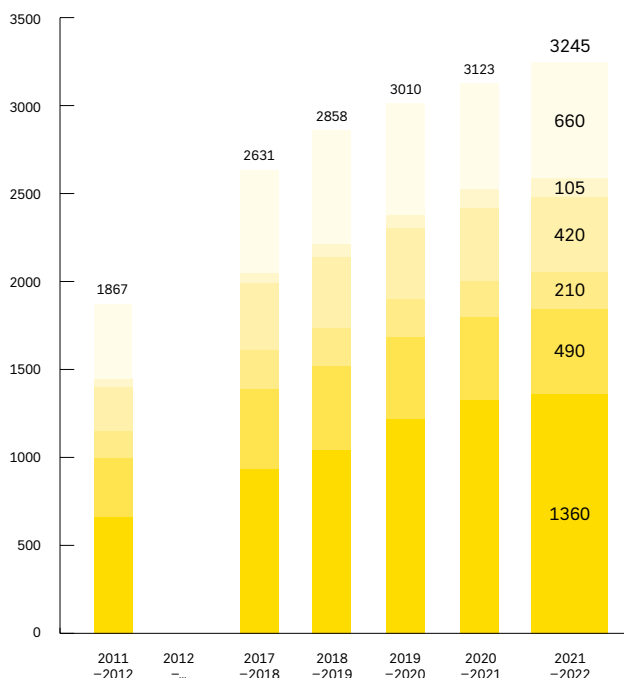
Pour cette rentrée 2021 s'ouvrent deux nouvelles formations postgrades en lien avec des projets portés par le DFJC: le CAS « Différenciation et gestion de classe: enseigner pour et avec la diversité » (*lire page 31*) et le CAS « Amélioration de l'enseignement des mathématiques » (*lire page 24*). Parmi les autres nouveautés, citons le DAS en « Gestion et direction d'institutions de formation » qui propose de nouveaux modules sur la conception de projets numériques à l'école et l'élaboration d'un concept global de durabilité dans un établissement scolaire, et le

CAS en « Prévention des phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves », fruit d'une collaboration avec la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) (*lire page 36*). Enfin, la HEP Vaud innove avec son nouveau CAS « Ingénierie des Évaluations en Formation » qu'il est possible de suivre intégralement à distance. Par ailleurs, la HEP Vaud prend part de manière significative au chantier de l'Éducation numérique en collaboration avec le DFJC, l'EPFL et l'UNIL (*lire page 13*), en vue d'amener le corps enseignant au plus près des besoins actuels de l'école vaudoise.

Durabilité: la HEP Vaud passe aux actes

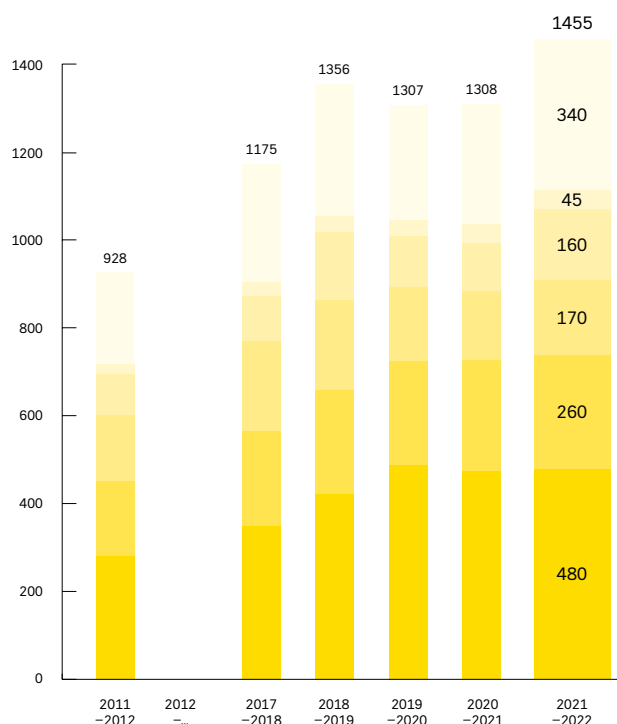
La HEP Vaud se dote d'un plan d'action durabilité et éducation à la durabilité. Objectifs: intégrer les principes pédagogiques d'une éducation à la durabilité dans les plans de formation, soutenir les projets d'étudiantes et étudiants ainsi que favoriser des projets de recherche sur la durabilité en milieu scolaire, agir sur les infrastructures et la gouvernance de l'institution. Une adéquation entre le lieu et les modalités de formation est ainsi recherchée, dans une optique d'approche institutionnelle globale, nommée *Whole school approach*.

EFFECTIFS GLOBAUX À LA RENTRÉE POINTAGE À LA MI-SEPTEMBRE, EXCEPTÉ POUR L'ANNÉE À VENIR



- Formations postgrades
- Autres Masters
- Pédagogie spécialisée
- Enseignement secondaire II
- Enseignement secondaire I
- Enseignement primaire

EFFECTIFS DES NOUVELLES INSCRIPTIONS À LA RENTRÉE POINTAGE À LA MI-SEPTEMBRE, EXCEPTÉ POUR L'ANNÉE À VENIR



- Formations postgrades
- Autres Masters
- Pédagogie spécialisée
- Enseignement secondaire II
- Enseignement secondaire I
- Enseignement primaire

LES HES, VOIE ROYALE VERS L'EMPLOI

La création des hautes écoles spécialisées (HES) a redessiné le paysage suisse des hautes écoles au tournant du siècle, tout en valorisant une nouvelle étape dans les cursus de formation professionnalisante. Elles ont permis à des dizaines de milliers de personnes de se former dans un métier en leur fournissant des compétences d'analyse et de recherche. C'est ce double profil pratique et réflexif qui fait tout l'intérêt des parcours en HES — et qui ouvre les portes du monde professionnel. À l'aube de la nouvelle année académique, il est intéressant de relever qu'un an après avoir terminé leurs études, 97,3% des diplômées et diplômés HES en Suisse sont actifs dans leur domaine.

Bachelor : le grade le plus fréquent

Un cursus de Bachelor en trois ans est le parcours « classique » d'une formation en HES qui alterne théorie et pratique. Certaines filières proposent de suivre le cursus de Bachelor également à temps partiel, ce qui augmente de quelques semestres le temps de formation mais permet aux personnes qui assument d'autres charges, notamment familiales, de se former à leur rythme. Quelques formations sont aussi accessibles en emploi, notamment dans la Santé ou le Travail social. De plus, tous les domaines proposent désormais des cursus de Master, le plus souvent conjoints à plusieurs hautes écoles de la HES-SO. Quant au Doctorat, les HES proposent de le suivre en collaboration avec des universités suisses ou étrangères, car elles ne sont pas autorisées à délivrer seules ce titre.

Les voies d'accès

La voie d'accès la plus favorable est de disposer d'une maturité spécialisée ou professionnelle dans le domaine correspondant à la filière d'étude choisie. Pour les détentrices et détenteurs d'une maturité gymnasiale, une année d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation souhaitée est exigée, soit au moyen de stages, soit par des passerelles. Par exemple dans le domaine de l'Ingénierie, des modules complémentaires techniques (MCT) sont donnés en collaboration avec le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV). Pour les jeunes femmes, une année préparatoire « Future ingénieure » est proposée à la HEIG-VD, puisqu'il s'agit de promouvoir la présence des femmes dans ce domaine. Une nouvelle possibilité est celle du Bachelor intégrant la pratique (PiBS), pour des étudiantes et étudiants détenteurs d'une maturité gymnasiale et qui pratiquent leur cursus avec un emploi fixe à temps partiel dans leur champ de formation, durant quatre ans. Pour le domaine de la santé, l'Année propédeutique santé (APS), commune à HESAV et La Source, permet aux personnes non issues d'une maturité professionnelle santé d'acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour s'inscrire dans la filière Bachelor de leur choix.

Des filières régulées

Toutes les formations en HES ne sont pas forcément accessibles sur simple inscription avec le titre d'admission requis. Certaines filières sont régulées et offrent dès lors un nombre de places limité. La régulation tient notamment compte des places de stages disponibles et concerne toutes les personnes candidates de cette filière. La régulation s'applique dans les domaines Musique et Arts de la scène ou Design et Arts visuels, qui mettent en place des tests ou des auditions. La régulation est pratiquée également dans les domaines de la Santé et du Travail social, à l'aide de tests d'aptitudes. Les filières de

Physiothérapie ou d'Ergothérapie, par exemple, sont très prisées mais ne peuvent accueillir qu'un nombre restreint d'étudiantes et étudiants. Chaque haute école renseigne toute personne intéressée sur les conditions d'admission à ses filières — mais il faut y penser à l'avance.

Les débouchés

L'avantage des formations en HES est un taux d'employabilité très élevé pour l'ensemble des diplômé·e·s. C'est le résultat d'un ancrage fort dans le terrain pour toutes les formations. Les stages effectués, qui représentent une part importante des cursus, permettent d'arriver sur le marché de l'emploi avec des compétences directement applicables. Elles et ils ont aussi connaissance des dernières avancées de la recherche dans leur domaine. Pour leurs employeurs, ce vivier de talents renouvelle l'influx des équipes et permet de les dynamiser. Quatre personnes sorties des HES vaudoises témoignent de leur parcours, avec des transitions réussies vers un emploi (*lire pages 48-51*)

UN RÉSEAU D'ÉCOLES

Les HES sur sol vaudois font toutes partie de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), qui rassemble des institutions de tous les cantons romands et du canton de Berne. Les premiers cursus de formation ont démarré en 2002, tout d'abord dans le domaine Santé-Social. Plusieurs domaines ont complété l'offre initiale : Design et Arts visuels, Ingénierie et Architecture, Économie et Services, Musique et Arts de la scène. Dans le canton de Vaud, neuf HES proposent des formations dans tous ces domaines. Six sont cantonales : l'ECAL, la HEIG-VD, l'HEMU, la HETSL, HESAV et La Source. Trois sont directement conventionnées avec la HES-SO : CHANGINS, l'EHL et La Manufacture.

EFFECTIFS ET TITRES

En 2020, on dénombre **39144** étudiantes et étudiants dans le canton de Vaud, toutes formations confondues. L'effectif est de **27572** personnes sans l'EPFL et de **7625** personnes fréquentant une HES, dont **4986** une HES cantonale.

En 2020, **5970** titres (Bachelor et Master) ont été décernés dans les hautes écoles du canton de Vaud, sans l'EPFL. Parmi ces titres, **2056** ont été décernés par les HES (**34,4%** de l'ensemble), dont **1307** par les HES cantonales (**21,9%** de l'ensemble).

En 2019, les titres présentés pour être admis dans les HES vaudoises étaient : la maturité professionnelle dans le domaine visé (**31%**), la maturité spécialisée dans le domaine visé (**18%**), et la maturité gymnasiale (**26,1%**). Dans un quart des cas (**24,9%**), un autre titre était présenté, comme d'autres maturités professionnelles ou spécialisées ou des titres étrangers.

EMPLOYABILITÉ


Selon des chiffres de 2018, le taux d'employabilité des diplômées et diplômés HES en Suisse est de **97,3%** un an après l'obtention du diplôme (**96%** pour les HEU). C'est dans le domaine des sciences sociales et de l'éducation (intégrant les HEP) que ce taux d'employabilité est le plus élevé, atteignant les **99%**. Les autres domaines oscillent entre **92,2%** (Arts) et **98,7%** (Santé).

« Je travaille au sein du service de chirurgie thoracique et vasculaire du CHUV. J'ai obtenu une maturité gymnasiale, option biologie et chimie : une base solide pour une formation en santé. Puis j'ai fait mon service militaire en tant que sanitaire d'unité — un ambulancier pour troupe de combat. À HESAV, j'ai d'abord suivi l'Année propédeutique santé (APS), puis j'ai intégré la Physiothérapie pour une année. Mais j'ai finalement opté pour les Soins infirmiers. J'ai été coach étudiant et ambassadeur pour ma filière. J'ai vécu des formations pratiques enrichissantes, avec des personnes exceptionnelles. La formation est exigeante : on comprend que des vies seront un jour entre nos mains. Une des plus-values de la formation Bachelor en Soins infirmiers est la lecture et production de contenu scientifique — ce qui ouvre l'accès au Master et au Doctorat. Je conseille aux personnes qui désirent suivre cette formation de s'orienter dans une maturité ou un apprentissage du domaine de la santé. Mais même avec une voie moins rapide, tant qu'on reste fixé sur son objectif, tout peut arriver. »

WASSIM JERBIA
Diplômée HETSL






 **« Avant mon entrée en HES, j'ai effectué une école de culture générale à La Chaux-de-Fonds. J'ai ensuite fait une année de stage dans des institutions liées à l'éducation spécialisée (Fondation de Verdeil et Fondation des Eglantines). Le terrain m'a permis de savoir où je souhaitais axer ma formation. Les atouts de la formation en HES? Le terrain — le terrain — le terrain! J'ai apprécié de pouvoir rencontrer des professionnels du domaine. Le stage était pour moi l'atout majeur de cette formation. Je suis maintenant Directrice du Théâtre Boulimie à Lausanne. J'ai aussi monté ma propre structure de coordination culturelle qui s'appelle Minuit Pile. J'y emploie trois personnes et nous suivons plus de dix compagnies et projets. Les stages m'ont permis de rediriger ma formation vers l'animation socio-culturelle et de trouver un métier qui me passionne. Je conseille de ne pas hésiter à faire son premier stage dans une institution ou une filière à laquelle on n'aurait pas pensé. C'est formateur de se laisser surprendre. »**

MARION HOURIET
Diplômée HETSL



 « J'ai réalisé d'abord un apprentissage en électronique au sein de l'entreprise BOBST SA d'une durée de quatre ans avec maturité professionnelle intégrée. Cela m'a permis de découvrir l'électronique, un domaine qui me fascinait depuis petite, et de connaître le monde de l'industrie. Ensuite j'ai continué mes études à la HEIG-VD en électronique embarquée et mécatronique. Un atout de cette formation est la mise en pratique de la théorie vue en cours. Cela permet de mieux appréhender certains aspects technologiques et scientifiques. J'ai apprécié d'avoir des classes relativement petites : cela permet une bonne ambiance générale et facilite l'interaction avec les professeurs. J'ai aussi eu l'occasion de participer à un projet technologique interdisciplinaire pendant un semestre, réunissant des étudiants d'autres hautes écoles. Actuellement, je travaille au sein de l'Institut d'automatisation industrielle de la HEIG-VD (IAI). Un professeur m'a proposé le poste et j'ai commencé le lendemain de ma défense de Bachelor. J'encourage les personnes envisageant une telle formation à acquérir auparavant des bonnes bases : CFC et maturité professionnelle ont constitué pour moi une préparation adaptée aux études à la HEIG-VD. »

JESSICA SCHMID
Diplômée de la HEIG-VD

« Avant d'entrer à l'ECAL, j'ai fait mes études de Bachelor Design de produit aux Pays-Bas, à l'Académie des Beaux-Arts ARTEZ. L'enseignement était très libre et nous devions fixer nos propres échéances, ce que j'ai trouvé honnêtement assez difficile. J'y ai beaucoup appris sur les matériaux, ce que j'ai apprécié. Un des atouts de l'ECAL est sa réputation : j'ai pu y suivre l'un des meilleurs Masters au monde. L'approche personnelle m'a beaucoup apporté : le corps enseignant est très impliqué dans nos projets. Même si le programme est assez exigeant, le sentiment d'accomplissement est très élevé. Les efforts de l'école pour présenter notre travail à travers le monde sont impressionnants. Après, j'ai choisi de travailler pour mon propre compte, comme spécialiste dans le Design en lien avec le domaine alimentaire, et c'est un choix professionnel réussi. Je n'aurais pas pu le faire sans mon diplôme de Master. Je conseille d'acquérir de l'expérience avant de se lancer dans un Master à l'ECAL. Lorsqu'on a une idée précise de ce qu'on veut dans le futur, on bénéficie énormément de ce cursus. »

CAROLIEN NIEBLING
Diplômée de l'ECAL





92 250
ÉLÈVES

DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

dont

13 550

EN FORMATION
GÉNÉRALE
AU GYMNASÉ



35 150
ÉLÈVES

EN FORMATION POSTOBLIGATOIRE

1 900
ÉLÈVES

EN INSTITUTIONS
DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

dont

18 700

EN FORMATION
PROFESSIONNELLE
INITIALE



13 600 ENSEIGNANT·E·S

9900

À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE
dont 77% de femmes

3000

AU POSTOBLIGATOIRE
(GYMNASES, ÉCOLES
PROFESSIONNELLES ET
ÉCOLE DE LA TRANSITION)
dont 45% de femmes

700

ENSEIGNANT·E·S
SPÉCIALISÉ·E·S EN
INSTITUTIONS, TOUS
NIVEAUX CONFONDUS
dont 80% de femmes

y compris

650

ENSEIGNANT·E·S
SPÉCIALISÉ·E·S EN CLASSES
ORDINAIRES
dont 80% de femmes

3250 ÉTUDIANT·E·S

EN FORMATION À LA HEP VAUD
POUR DEVENIR ENSEIGNANT·E
dont 80% de femmes

dont

1450

NOUVELLES ET NOUVEAUX
INSCRITS
À LA HEP VAUD



TABLEAU DE BORD DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE 2021

PRÉAMBULE

Les chiffres de la rentrée 2020-2021 ont été consolidés par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) à mi-juillet. Ces chiffres se fondent notamment sur les données statistiques de la démographie vaudoise.

Depuis l'entrée en vigueur en 2020 de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et

avec le développement du Concept 360° et sa mise en œuvre progressive dans les établissements de la scolarité obligatoire, la statistique des effectifs scolaires a évolué pour refléter au plus près la réalité sur le terrain.

Depuis août 2019, tous les élèves ayant accès à des mesures d'enseignement spécialisé dans les classes ordinaires de la scolarité obligatoire sont intégrés dans les

effectifs de la scolarité régulière à l'instar de tous les autres élèves. Ces élèves sont à distinguer de celles et ceux qui sont scolarisés dans des structures particulières dites de pédagogie spécialisée.

Les statistiques présentées dans cette double page reflètent cette distinction et sont complètes et précises pour l'ensemble de la scolarité obligatoire.

93 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET 30 ÉTABLISSEMENTS DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

L'organisation territoriale scolaire divise le canton en huit régions scolaires. Le 23 août 2021, 93 établissements scolaires accueilleront **92 268** élèves vaudois dans **4899** classes. Des élèves, en raison d'un trouble invalidant ou d'une déficience, sont scolarisés dans des structures particulières:

- Classes régionales de pédagogie spécialisée.
- Établissements de pédagogie spécialisée (19 institutions SESAF, 5 écoles DGEJ, 6 structures étatiques). Ces établissements accueillent aussi **387** enfants en âge pré-scolaire et **365** élèves du postobligatoire.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

| RÉGIONS SCOLAIRES | NB ÉLÈVES | NB ÉTABLISSEMENTS |
|----------------------|---------------|-------------------|
| Alpes vaudoises | 5786 | 6 |
| Broye — Gros-de-Vaud | 11389 | 11 |
| CRENOL | 13518 | 13 |
| Jura — Nord vaudois | 11425 | 12 |
| La Dôle | 13628 | 14 |
| Lausanne | 14065 | 15 |
| Lavaux-Riviera | 13331 | 12 |
| Venoge-Lac | 9126 | 10 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 92 268 | 93 |

ÉTABLISSEMENTS DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

| TYPE DE STRUCTURES | NB ÉLÈVES | NB ÉTABLISSEMENTS |
|--|-------------|----------------------------------|
| Classes Régionales de Pédagogie Spécialisée (CRPS) | 244 | Dans 16 établissements scolaires |
| Établissements de pédagogie spécialisée* | 1652 | 30 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 1896 | 30 |

* Année 2020-2021

LES EFFECTIFS DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE, PAR DEGRÉ, PAR CYCLE ET PAR ANNÉE SCOLAIRE

À la rentrée 2021, l'école primaire accueille **66 058** élèves. L'école secondaire en comptabilise **25 436** qui se répartissent entre **13 231** élèves (**52,6%**) en voie générale (VG) et **11 937** élèves (**47,4%**) en voie pré-gymnasiale (VP).

Les filles sont majoritaires en VP (**53%**) et les garçons en VG (**54%**).

Les effectifs du RAC (739 élèves) sont en légère baisse. Les filles (**58%**) sont plus nombreuses que les garçons dans les classes de raccordement. Par ailleurs, **421** élèves sont scolarisés dans les classes d'accueil destinées aux élèves allophones.

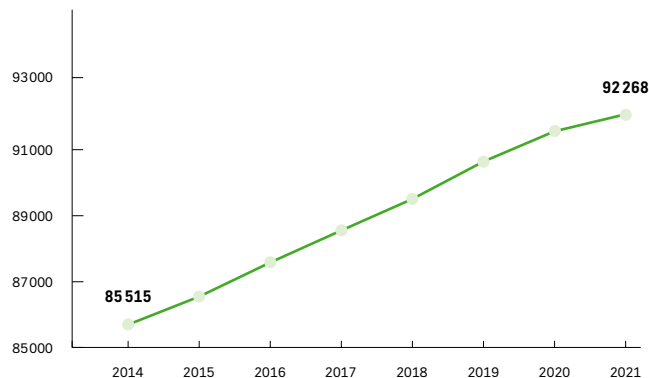
Au sein des établissements scolaires, des élèves bénéficient de prestations de pédagogie spécialisée, soit une mesure ordinaire, soit une mesure renforcée. Uniquement celles et ceux au bénéfice d'une mesure renforcée sont considérés comme élèves intégrés.

| | | | NB ÉLÈVES | % FILLES | NB ÉLÈVES/CLASSES |
|--------------------------------------|--|--|---------------|-------------|-------------------|
| Primaire | Cycle 1 | 1P | 8278 | 49,9 | 18,9 |
| | | 2P | 8084 | 50 | |
| | | 3P | 8259 | 49,5 | |
| | | 4P | 8434 | 49,1 | |
| | Cycle 2 | 5P | 8056 | 49,4 | 18,7 |
| | | 6P | 8184 | 49 | 19,1 |
| | | 7P | 8104 | 49,8 | 18,6 |
| | | 8P | 8506 | 48,3 | 19,5 |
| | | ACC P | 153 | 43,1 | 5,5 |
| | | TOTAL PRIMAIRE (DONT 953 INTÉGRÉ-E-S) | 66 058 | 49,3 | 18,8 |
| Secondaire | Cycle 3 | 9 VG | 4589 | 46,1 | 17,6 |
| | | 9 VP | 3993 | 52,7 | 21,2 |
| | 10 | 10 VG | 4172 | 46 | 17,3 |
| | | 10 VP | 4177 | 52,2 | 21,4 |
| | 11 | 11 VG | 4470 | 46,7 | 17,8 |
| | | 11 VP | 3767 | 52,7 | 20,9 |
| | ACC S | 268 | 42,9 | 7,9 | |
| | TOTAL PRIMAIRE (DONT 257 INTÉGRÉ-E-S) | 25 436 | 49,2 | 18,8 | |
| | Raccordement | | 739 | 57,6 | 20 |
| | 12^e certificative | | 35 | 34,3 | 11,7 |
| TOTAL (DONT 1210 INTÉGRÉ-E-S) | | 92 268 | 49,3 | 11,8 | |

LA CROISSANCE DU NOMBRE D'ÉLÈVES À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE SE CONFIRME

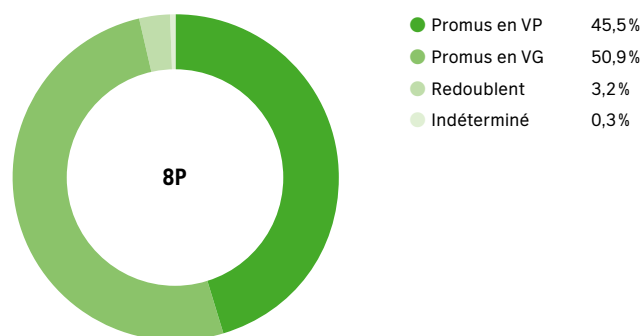
L'augmentation du nombre d'élèves se confirme. Ce sont quelque **92 300** élèves qui fréquenteront l'école obligatoire vaudoise à la rentrée. Cette prévision (mi-juillet) table sur une hausse de **0,6%**, ce qui correspond à quelque **615** élèves de plus à accueillir. Il est donc prévu d'ouvrir **44** classes supplémentaires (+1%).

Cette hausse des effectifs reflète la croissance de la population vaudoise, qui reste une des plus soutenues du pays. Vigoureuse (supérieure ou égale à 1% par an) pendant plusieurs années, elle faiblit depuis 2019 et passe pour la première fois sous le seuil de +1%. À noter que la prévision des effectifs scolaires se révèle en général un peu inférieure au chiffre consolidé en automne.



DÉCISIONS D'ORIENTATION À LA FIN DE LA 8P

À l'issue de l'école primaire, les élèves de 8P promus en 9S sont orientés vers la voie générale (VG) ou la voie pré-gymnasiale (VP). En juin 2021, la volée de 8P comptait **8 410** élèves dont **50,9%** ont été orientés en VG (4 281 élèves) et **45,5%** en VP (3 830 élèves). Cette année, la part des élèves orientés en VP est inférieure à celle de l'année dernière (-2,6 points).



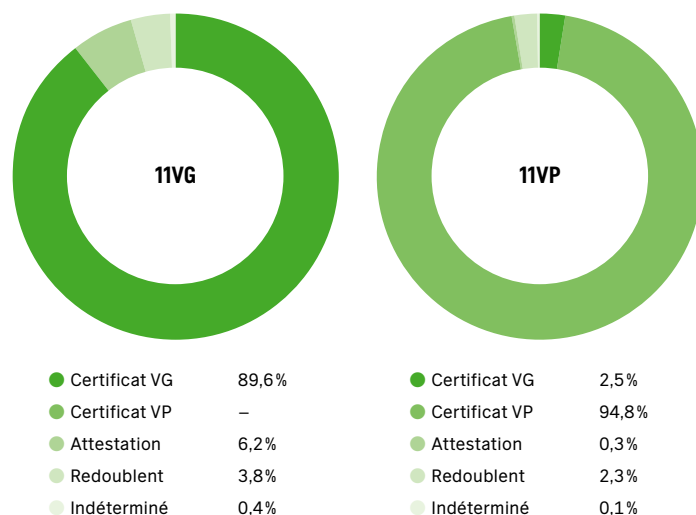
CERTIFICATION DES ÉLÈVES À L'ISSUE DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

En juin 2021, la volée de 11S comptait **7 996** élèves, dont **93,1%** (soit 7 448 élèves) ont décroché leur certificat de fin d'études secondaires et **3,1%** ont redoublé (250 élèves).

Le taux de certification est plus élevé pour les élèves de voie pré-gymnasiale (**97,3%**) que pour ceux de la voie générale (**89,6%**). Les taux de certification de cette année poursuivent leur progression conformément à ce qui a été observé jusqu'en juin 2019, avant la crise de la Covid-19.

Les taux d'élèves réellement certifiés en fin de scolarité obligatoire sont plus élevés que les taux de certification annuels. En effet, tous les ans, entre 2% et 5% des élèves redoublent en 11S. Or, la grande majorité de ces élèves sont finalement certifiés l'année suivante (sur les **153** ayant redoublé en juin 2020, **113** ont obtenu leur certificat en juin 2021).

Ainsi, **96,5%** des élèves entrés en 11S en 2019-2020 ont obtenu leur certificat en juin 2021.



TAUX ANNUEL DE RÉUSSITE AU CERTIFICAT DE FIN DE SCOLARITÉ DES ÉLÈVES DE 11S



TABLEAU DE BORD DE L'ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE 2021

PRÉAMBULE

Les chiffres de la rentrée 2021-2022 publiés sont ceux consolidés par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire en juillet 2021. Ces chiffres varient toujours un peu les deux mois suivant la rentrée scolaire, tout particulièrement les effectifs en formation professionnelle initiale. En raison de la situation sanitaire et économique ainsi que des mesures prises par

le Conseil d'État en faveur de l'apprentissage, ces chiffres sont susceptibles de varier plus grandement cette année encore.

35 150 personnes suivent une formation postobligatoire en 2021-2022

Après l'école obligatoire, les jeunes ont le choix entre les formations générales du gymnase et une formation professionnelle initiale. Après avoir obtenu un premier titre du postobligatoire, des titulaires

d'un CFC entament le cursus conduisant à la maturité professionnelle; d'autres, titulaires d'un certificat d'école de culture générale, suivent la formation conduisant à la maturité spécialisée. Des jeunes choisissent de poursuivre leur cursus dans une École supérieure (ES) et d'autres suivent les cours de préparation aux examens complémentaires passerelle en vue d'entrer dans une université, une école polytechnique ou une HEP.

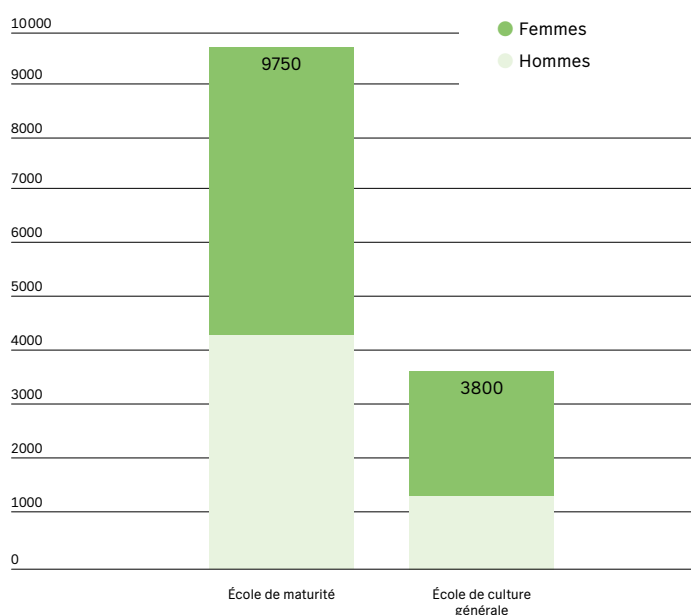
18 700 JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE (53% DU TOTAL)

À la rentrée 2021, quelque **18 700** jeunes ont leur inscription en formation professionnelle initiale. L'apprentissage en entreprise (voie duale) a été choisi par près de **15 500** jeunes alors qu'elles et ils sont quelque **3 200** à suivre une formation à plein temps en École de métiers ou en École de commerce. Comme en 2020, les hommes sont toujours majoritaires en formation professionnelle (**60%**).



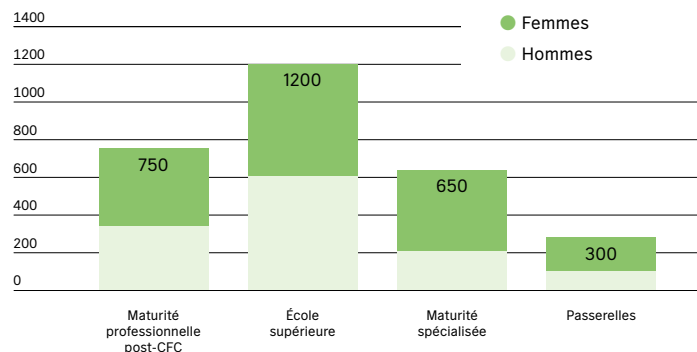
13 550 JEUNES DANS LES FORMATIONS GÉNÉRALES DU GYMNASÉ (39% DU TOTAL)

En août 2021, **9 750** élèves sont en formation à l'École de maturité et **3 800** à l'École de culture générale. Quelque **850** élèves de plus qu'en 2020-2021 débutent une formation gymnasiale à la rentrée. Cette augmentation s'explique par la croissance démographique du canton allié à l'attractivité de la filière gymnasiale. Cette dernière attire davantage de femmes (**55%** à l'École de maturité et **63%** à l'École de culture générale) que la formation professionnelle. Cette répartition est similaire à celle de l'an dernier.



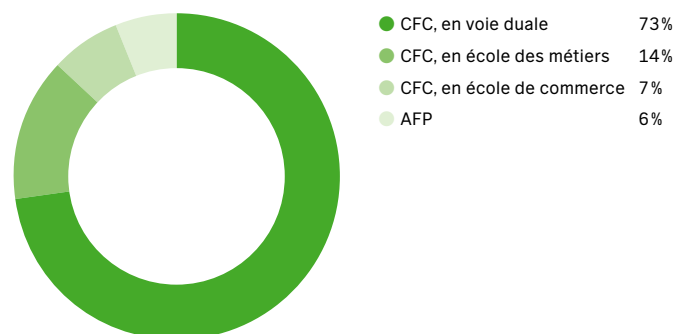
2900 JEUNES SUIVENT UNE AUTRE FILIÈRE (8% DU TOTAL)

Les élèves en Maturité professionnelle post-CFC sont au nombre de **750**. À ce groupe s'ajoutent les **2300** jeunes en formation professionnelle initiale en voie intégrée qui les mènera conjointement à l'obtention du CFC et de la maturité professionnelle. Par ailleurs, **1200** élèves suivent une formation en École supérieure et **650** en Maturité spécialisée. Enfin, **300** personnes suivent aussi les cours de préparation aux examens complémentaires passerelle. La parité en matière de genre est atteinte en Maturité professionnelle et en École supérieure. Les deux autres voies sont suivies par deux tiers de femmes et un tiers d'hommes.



4433 NOUVELLES ENTRÉES EN FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

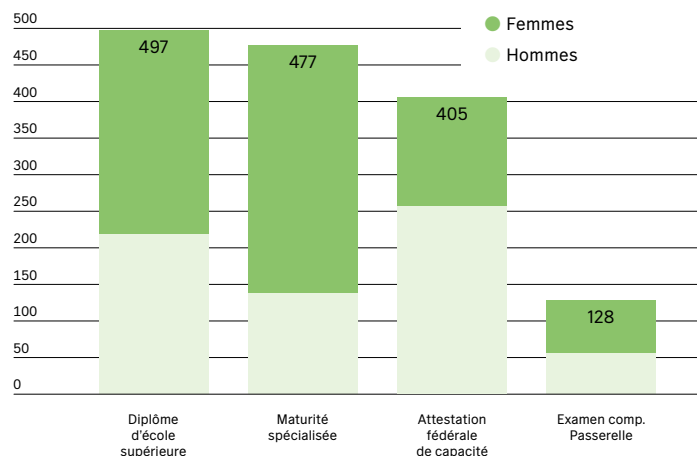
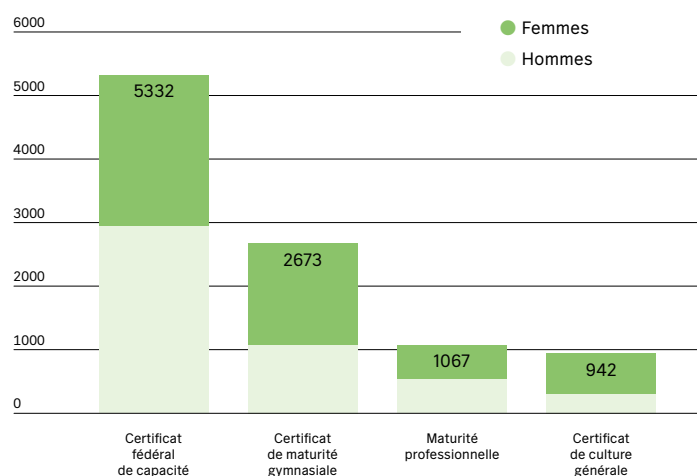
Mi-juillet 2021, **4433** personnes sont nouvellement inscrites pour entamer une formation professionnelle initiale. Ils sont **79%** à avoir choisi l'apprentissage en entreprise (voie duale), qui les conduit soit au Certificat fédéral de capacité (CFC), soit à l'Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). L'autre voie menant au CFC, soit une formation dans une école à plein temps, enregistre **21%** des nouvelles entrées de cet été. Ces jeunes suivent soit une École des métiers, soit l'École de commerce.



11 521 TITRES D'UNE FORMATION POSTOBLIGATOIRE DÉLIVRÉS EN 2020

À l'été 2020, on comptait **765** titres délivrés de plus qu'un an plus tôt, dont une augmentation de près de **10%** des CFC délivrés par rapport à 2019. Dans le même sens, les certificats de culture générale et les maturités spécialisées délivrés ont également augmenté, respectivement de **12%** et **10%**.

En moyenne, près de **90%** des élèves se présentant à un examen de formation postobligatoire le réussissent. Le taux de réussite aux examens de CFC est plus élevé en 2020, probablement en lien avec l'organisation des examens sous une forme inhabituelle en raison de la crise liée au coronavirus.



IMPRESSUM

Copyright: DFJC | **Conception, coordination:** François Modoux, Secrétariat général du DFJC | **Textes et infographies:** DGEO, DGEP, DGES, DGEJ, SG, URSP, HEP Vaud
Correction: Nathalie Araujo, URSP | **Photographie:** © David Wagnière, © Eddy Mottaz (p.4) | **Graphisme:** Chi-Long Trieu, Guillaume Besson, www.officefortypography.ch
Illustration: Olga Fabrizio, www.olga-olga.ch | **Impression:** Baudat Imprimerie, Vallée de Joux — 1500 exemplaires, août 2021
La brochure est disponible en ligne à l'adresse: www.vd.ch/rentree-scolaire



10 août 2021

Rentrée scolaire 2021-2022

Une rentrée presque normale, dans le respect des normes sanitaires

La rentrée scolaire débutera dès la mi-août pour les élèves, étudiants et apprentis valaisans. Le Département de l'économie et de la formation (DEF) prépare une rentrée presque normale. Des plans de protection allégés et différenciés par degré permettront de protéger collaborateurs, élèves, étudiants et apprentis tout en favorisant une vie scolaire ordinaire dans les établissements. Le port du masque ne sera plus obligatoire pour les élèves du cycle d'orientation. Les étudiants, apprentis du Secondaire II général et professionnel ainsi que les enseignants de tous les degrés vaccinés et/ou guéris depuis moins de six mois en seront également exemptés. Afin de réduire les conséquences d'une éventuelle infection au coronavirus, le DEF encourage ses collaborateurs, les étudiants et les apprentis de plus de 16 ans à se faire vacciner. Une nouvelle stratégie de test sera mise en place au primaire et des tests répétitifs seront organisés durant les six premières semaines au sein des cycles d'orientation valaisans et des classes de première année du collège. Les mesures en faveur des élèves, étudiants et apprentis aux besoins particuliers seront renforcées afin de les soutenir et les accompagner dans leur scolarité ou formation.

L'année scolaire 2021-2022 débutera dès le 16 août avec la reprise des cours pour les élèves et étudiants haut-valaisans. Le 19 août marquera la rentrée pour les élèves et étudiants du Valais romand et durant la semaine du 23 août, pour tous les apprentis valaisans. Cette rentrée s'effectuera en présentiel selon des horaires normaux et dans le respect des plans de protection. Les mesures générales de protection appliquées durant la dernière année scolaire comme l'hygiène des mains, la distanciation sociale ou l'aération des salles de classe seront prolongées pour tous les degrés. En revanche, la stratégie et les plans de protection seront adaptés afin de réduire les quarantaines et mettre fin au port du masque obligatoire pour tous.

Au niveau primaire, les élèves devront toujours respecter les gestes barrières. Comme lors de l'année précédente, l'ensemble de la classe sera testé dès le deuxième élève positif. Trois tests, après respectivement 4, 11 et 18 jours, seront réalisés par la suite. Cette mesure permettra d'éviter la mise en quarantaine de tous les élèves contacts. Seuls les élèves positifs seront mis en isolement.

Des tests salivaires répétitifs seront mis en place dès la rentrée scolaire au sein des cycles d'orientation valaisans. La même règle sera appliquée aux classes de première année du collège dont la majorité des élèves ont moins de 16 ans et sont donc peu vaccinés. Peu invasifs et réalisés hebdomadairement par groupes d'élèves appelés pools, ils permettront l'abandon du port du masque et éviteront la mise en

quarantaine lors de la découverte de cas positifs. Le détail de cette organisation sera transmis aux parents par les directions d'école dans les meilleurs délais.

Les enseignants de tous les degrés et les étudiants et apprentis dès le Secondaire II vaccinés et/ou guéris depuis moins de six mois sont dispensés du port du masque et de quarantaine. Des contrôles ponctuels seront réalisés par les écoles, mais il sera de la responsabilité de chacun de venir en cours en respectant les règles en fonction de ses choix et de son statut immunitaire. Les personnes s'estimant vulnérables pourront toujours porter le masque. Afin de réduire les conséquences d'une potentielle infection au coronavirus, les enseignants, élèves et apprentis du Secondaire II général et professionnel sont encouragés à se faire vacciner.

Conscient des répercussions de cette pandémie sur la vie scolaire et souhaitant un retour à un environnement scolaire aussi normal que possible, le Valais permettra à nouveau aux élèves, étudiants et apprentis de participer à des activités culturelles et sportives. Ces dernières pourront avoir lieu dans le respect des normes sanitaires des infrastructures sportives ou culturelles.

Les modifications des conditions d'enseignement et la pression des mesures sanitaires ont fortement touché tous les élèves, plus particulièrement les élèves aux besoins particuliers. Le DEF veut leur offrir un renforcement des mesures de soutien et d'appui et prévoit l'ouverture de nouvelles classes spécialisées. L'éducation numérique reste aussi une priorité de l'école valaisanne. L'amélioration du climat scolaire et le développement des capacités transversales complètent les visées prioritaires du Service de l'enseignement.

Un accent particulier est également mis sur l'accompagnement et le soutien des jeunes en difficulté dans leur formation professionnelle. La task-force formation professionnelle qui aide les jeunes en recherche d'emploi est toujours active. La plateforme de Transition 1 (T1) poursuit son accompagnement des jeunes apprentis en difficulté. La possibilité d'effectuer un pré-apprentissage professionnel (PAP) avec un coaching est offerte à tous les apprentis inscrits dans une école professionnelle sans avoir de patron. De plus, une collaboration entre le Service de la formation professionnelle (SFOP), l'Assurance-Invalidité (AI) et l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) est mise en place sous la forme d'une classe de transition « passerelle apprentissage » pour accompagner les élèves à besoins particuliers dans leur transition vers une formation professionnelle, en complément de l'offre existante.

Cette approche différenciée en fonction du degré concerné et l'activation de nouvelles mesures de soutien permettent d'envisager une reprise 2021 dans de bonnes conditions. Les mesures de protection sont susceptibles d'être adaptées durant l'année scolaire en fonction des décisions des autorités et de l'évolution de la situation sanitaire. L'objectif principal est d'assurer le maintien d'un enseignement de qualité dans un environnement sécurisé.

Personne de contact

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation,
027 606 40 00



1. Une rentrée presque normale

- ▲ Reprise des cours les semaines du 16 et 23 août pour tous les élèves et apprentis
- ▲ Enseignement en présentiel en classes complètes selon horaire ordinaire
- ▲ Respect des règles d'hygiène et des mesures de protection
- ▲ Mise en place de plans de protection différenciés qui veulent :
 - réduire le port du masque
 - éviter les quarantaines
- ▲ Attention particulière portée aux élèves, étudiants et apprentis en difficulté

2. Mesures de protection

- ▲ Des mesures d'hygiène reconduites
 - nettoyage régulier des lieux
 - distance sociale
 - gestes barrières et lavage des mains
 - aération des lieux, capteurs CO2
- ▲ Les personnes malades ou présentant des symptômes rentrent à domicile ou ne viennent pas à l'école
- ▲ Reprise des activités extra-scolaires avec mesures de protection
- ▲ Approche différenciée en fonction des degrés
- ▲ Encouragement de la vaccination pour les étudiants, les apprentis et les enseignants

3. Dans le détail, par degré

- ▲ Garantir la poursuite des cours et un déroulement d'une année scolaire presque normale
- ▲ Etre prêt à réagir rapidement à toute évolution de la situation
- ▲ Responsabilité individuelle pour le respect des modalités des plans de protection
- ▲ Mise en place de plans de protection différenciés selon les degrés scolaires

3.1 Primaire (1H – 8H)

- ▲ Pas de port du masque
- ▲ Test de la classe dès le 2^{ème} cas positif
- ▲ Dispense de quarantaine mais retests sur 3 semaines de l'ensemble des élèves de la classe
- ▲ Mise en isolement des élèves positifs

3.2 Cycle d'orientation (9CO – 11 CO)

- ▲ Tests salivaires hebdomadaires répétitifs et élargis
 - Dès la première semaine de la rentrée
 - Phase test de 6 semaines puis analyse de la situation
 - Information aux écoles, aux élèves et aux parents
- ▲ En principe, plus d'obligation du port du masque
- ▲ Dispense de quarantaine pour les contacts
- ▲ En cas de refus du test par les parents, port du masque obligatoire

3.3 Secondaire II général et professionnel (post-obligatoire)

- ▲ Encouragement à la vaccination, mise en place d'espaces dédiés
- ▲ Levée de l'obligation du port du masque pour les personnes vaccinées et/ou guéries depuis moins de 6 mois
- ▲ Retests sur 3 semaines pour les contacts de la classe
- ▲ Dispense de quarantaine pour les contacts

3.4 Enseignants et collaborateurs des écoles

- ▲ Encouragement à la vaccination, mise en place d'espaces dédiés
- ▲ Levée de l'obligation du port du masque pour les personnes vaccinées et/ou guéries depuis moins de 6 mois
- ▲ Port du masque lors de séances plénières

4. La rentrée 2021 en chiffres pour le Service de l'enseignement

Effectifs prévisibles de l'année scolaire 2021-2022

| | Elèves | Enseignants | EPT |
|-----------------|--------|-------------|-------|
| Primaire | 27'200 | 2'400 | 1'660 |
| CO | 9'600 | 1'100 | 807 |
| Sec. II général | 7'600 | 700 | 510 |
| Total | 44'400 | 4'200 | 2'977 |

Variations par rapport à l'année scolaire 2020-2021

| | Elèves | Enseignants | EPT |
|-----------------|--------|-------------|-----|
| Primaire | +100 | +10 | +10 |
| CO | +15 | +0 | +0 |
| Sec. II général | +100 | +10 | +8 |
| Total | +215 | +20 | +18 |

4. La rentrée 2021 en chiffres pour le Service de la formation professionnelle

Effectifs prévisibles de l'année scolaire 2021-2022

| | Apprentis | Enseignants | EPT |
|-----------------------|--------------|-------------|-----|
| Sec. II professionnel | Env. 9'000 * | 700 | 410 |

- Estimation du nombre d'apprentis (contrats) car tous les contrats ne sont pas encore tous signés
- La rentrée scolaire a lieu la semaine du 23 août 2021 pour les apprentis

5. Les nouveautés 2021-2022

Service de l'enseignement

Scolarité obligatoire
Secondaire II général
Office de l'enseignement spécialisé
Haute école pédagogique (HEP-VS)
Bureau des échanges linguistiques

a) Scolarité obligatoire

- ▲ Attention particulière pour les élèves en difficulté :
 - cours d'appui, fils rouge de l'animation, évaluation diagnostique, etc
- ▲ Evaluation semestrielle maintenue dans l'attente des résultats de l'enquête de la Haute école pédagogique (HEP-VS)
- ▲ Education numérique :
 - formation des enseignants aux usages, puis à la science informatique et aux médias
 - infrastructure et aspects financiers
- ▲ Engagements de nouvelles collaboratrices pour améliorer le climat scolaire, développer les capacités transversales et renforcer la présence valaisanne dans l'espace romand.

b) Secondaire II général

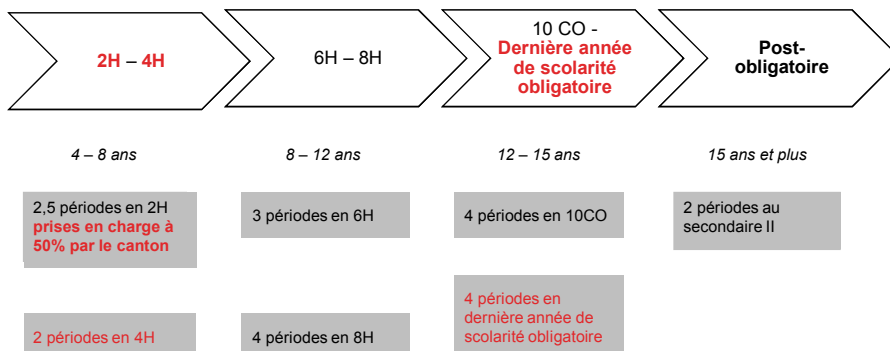


Révisions légales

- Réforme de l'Ecole de commerce
- Nouveau règlement et nouvelle grille horaire des Ecoles de culture générale
- Travail sur la réforme du règlement de reconnaissances des certificats de maturité gymnasiale (RRM)

c) Education à la santé sexuelle et prévention des abus sexuels

Renforcement du programme cantonal



d) Enseignement spécialisé

- ▲ Augmentation des budgets pour l'aide aux élèves en difficulté ou en situation de handicap :
 - Soutiens et aides aux classes/élèves en difficulté
 - Appuis-aides aux élèves en situation de handicap intégrés en classes régulières
 - Ouverture de classes dans les écoles spécialisées (institutions)
 - Ouverture des internats de 2 écoles spécialisées durant les week-ends et les vacances
 - Ouverture d'une classe de transition «Passerelle-apprentissage» en collaboration avec le SFOP et l'AI pour les élèves en difficulté ou avec des troubles

e) Haute école pédagogique (HEP-VS)

Mise en place de l'autonomie de la HEP-VS

- Entrée en vigueur des nouvelles bases légales au 1^{er} janvier 2021
- Phase de transition jusqu'au 31 décembre 2022
- Elaboration d'un mandat de prestations entre le DEF et la HEP-VS
- Procédure d'accréditation institutionnelle : décision finale du Conseil suisse d'accréditation (CSA) le 24 septembre 2021

Projets SE et HEP-VS

- Formation numérique pour les enseignants de l'école obligatoire (formation des F2) et préparation de la formation des F1
- Préparation d'une formation continue obligatoire pour les enseignants spécialisés et les auxiliaires de vie scolaire
- Lancement du CAS d'animation pédagogique et du CAS Informatics education incorporating media competence dans le Haut-Valais

f) Le Bureau des échanges linguistiques



Les échanges se sont réinventés → la restriction de la mobilité.



Durant l'année scolaire 2020-2021 : **3'566 (4'107 en 2019 - 3'525 en 2018) élèves valaisan·ne·s** ont participé à un échange linguistique



Année scolaire 2021-2022 : renforcement des programmes existants et développement de nouveaux programmes :

- Echanges à l'Ecole primaire : Raspille et autres
- Echanges Vs-Ws durant les vacances
- Programmes renforcés et développés au Sec II
- Echanges de professeur·e·s: Nidwald et Zürich
- Apprenti·e·s et mobilité

g) Développement durable

- ▲ Promotion du label «Eco-Schools», programme international de labellisation et d'éducation au développement durable, en lien avec l'Agenda 2030
- ▲ Mise en place des actions prévues dans la feuille de route des actions 2022 – 2024 de l'Agenda Valais 2030.
- ▲ Thèmes: économies d'énergie, gestion des déchets, économie circulaire, gestion des eaux, consommation de produits locaux, etc
- ▲ Actions spécifiques liées au Plan Climat Valais



6. Les nouveautés 2021-2022

Service de la formation professionnelle

a) Task-force formation professionnelle

- ▲ Volonté de continuer à soutenir et à valoriser la formation professionnelle
- ▲ Poursuite de l'aide et du soutien aux jeunes en recherche de places d'apprentissage
- ▲ Soutien et accompagnement des entreprises s'impliquant dans la formation professionnelle
- ▲ Composition: maîtres professionnels (ambassadeurs des métiers), représentants de l'orientation scolaire et professionnelle (OSP), inspecteurs cantonaux et collaborateurs de l'Unité de soutien en formation professionnelle (USFP)

b) Renforcement de la Transition 1 (T1)

▲ Poursuite du repérage et du suivi des jeunes:

- 1) Lors de la phase de transition entre la scolarité obligatoire et le secondaire II = rôle de la Plateforme T1
- 2) Lors de difficultés de toutes sortes durant l'apprentissage = rôle de l'Unité de soutien en formation professionnelle (USFP)
- 3) Collaboration avec la Task Force Formation professionnelle

c) Préapprentissage professionnel PAP

- ▲ Formation transitoire s'adressant à tous les apprentis inscrits dans une école professionnelle et sans patron
- ▲ Coaching dans la recherche de place d'apprentissage, renforcement des connaissances scolaires, acquisition des compétences de base dans le domaine professionnel choisi

d) Passerelle apprentissage (en collaboration avec l'AI et l'OES)

- ▲ 3 jours de cours, un jour de stage et un jour de développement des compétences personnelles et transversales
- ▲ En principe des élèves de la scolarité obligatoire, cursus scolarité spécialisée, nécessitant un accompagnement pour des stages en entreprise
- ▲ Convention de partenariat avec l'Office cantonal de l'AI

e) Projets dans les Ecoles professionnelles

Développement durable

- Intégration de la formation au développement durable comme branche obligatoire d'enseignement.
- Selon les nouvelles directives au niveau national sous l'égide du Secrétariat d'état à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

7. Les nouveautés 2021-2022

Projets et dossiers communs SE – SFOP



ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL



Consolidation du déploiement de **Microsoft 365** pour la scolarité valaisanne



Accès aux ressources intercantionales via la **fédération d'identité Edulog**



Implémentation progressive de **nouvelles fonctionnalités** et **services pédagogiques**



Conseil et expertise aux établissements et communes et **animation pédagogique**



FORMATION ET PRÉVENTION



Nouvelles directives et **chartes de sécurité** pour l'usage du numérique



Formation des enseignants à l'**usage pédagogique** d'un environnement numérique scolaire



Soutien pour la formation initiale et continue liée aux **plans d'études numériques** romands et alémaniques



Sensibilisation aux **bonnes pratiques** et soutien aux établissements



27

Conférence de presse – Année scolaire 2021-2022 – 10 août 2021

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Orientation scolaire et professionnelle

Les enseignants, les élèves et les parents bénéficieront d'un nouveau support d'enseignement numérique pour l'éducation aux choix professionnels.

News



Aider son enfant à choisir son avenir

Votre enfant est maintenant au cycle d'orientation. C'est le début de ses réflexions pour ...

10.08.2021



Passaport info - Modalités d'inscription

Le site <https://www.vvs.ch/fr> indique les modalités d'inscription et d'organisation, ainsi que ...

11.08.2021



Parents, comment aider votre enfant

Une série de vidéos pertinentes pour ...

11.08.2021



28

Conférence de presse – Année scolaire 2021-2022 – 10 août 2021

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Questions ?



**Conférence de presse
Rentrée scolaire 2021-2022**

10. August 2021

Schulbeginn 2021-2022

Ein fast normaler Schulbeginn unter Einhaltung der Hygienevorschriften

Für die Walliser Schüler, Studierenden und Lernenden beginnt das neue Schuljahr ab Mitte August. Das Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB) bereitet einen fast normalen Schulbeginn vor. Erleichterte und je nach Schulstufe differenzierte Schutzkonzepte ermöglichen den Schutz der Mitarbeitenden, Schüler, Studierenden und Lernenden und begünstigen in den Schulzentren einen normalen Schulalltag. Das Tragen von Masken wird für die Schüler der Orientierungsschulen nicht mehr obligatorisch sein. Die geimpften und/oder seit sechs Monaten genesenen Studierenden und Lernenden der allgemein- und berufsbildenden Sekundarstufe II sowie die Lehrpersonen aller Schulstufen sind ebenfalls von dieser Pflicht entbunden. Um die Folgen einer eventuellen Infektion mit dem Coronavirus zu mindern, ermuntert das DVB seine Mitarbeitenden, die Studierenden und die Lernenden über 16 Jahre, sich impfen zu lassen. Auf der Primarstufe wird eine neue Teststrategie umgesetzt und in den Walliser Orientierungsschulen sowie im ersten Jahr am Kollegium werden in den ersten sechs Wochen wiederholt Tests durchgeführt. Ferner werden die Massnahmen für Schüler, Studierende und Lernende mit besonderen Bedürfnissen ausgebaut, um sie in Schule und Ausbildung zu unterstützen und zu begleiten.

Das Schuljahr 2021-2022 beginnt ab dem 16. August 2021 mit der Wiederaufnahme des Unterrichts für die Oberwalliser Schüler und Studierenden. Für die Unterwalliser Schüler und Studierenden beginnt die Schule am 19. August 2021 und in der Woche vom 23. August 2021 für alle Walliser Lernenden. Der Schulbeginn zeichnet sich durch Präsenzunterricht gemäss normalem Stundenplan und unter Einhaltung von Schutzplänen aus. Die allgemeinen Schutzkonzepte, die im letzten Schuljahr zum Einsatz kamen, wie Händewaschen, Abstandsregeln oder Durchlüften der Klassenzimmer werden auf allen Schulstufen verlängert. Die Strategie und die Schutzpläne werden jedoch angepasst, um Quarantänen zu vermindern und die obligatorische Maskenpflicht für alle zu beenden.

Auf Primarstufe müssen die Schüler auch weiterhin die Schutzmassnahmen einhalten. Wie im Vorjahr wird die gesamte Klasse ab dem zweiten positiv getesteten Schüler getestet. Danach finden noch drei Tests statt und zwar nach 4, 11 und 18 Tagen. Dank dieser Massnahme kann verhindert werden, dass alle Kontaktschüler in Quarantäne müssen. Nur die positiv getesteten Schüler müssen in Isolation.

In den Walliser Orientierungsschulen finden ab Schulbeginn wiederholt Speicheltests statt. Die gleiche Regel gilt für die Schulklassen des ersten Jahrs am



Kollegium, da die meisten Schüler jünger als 16 sind und somit nur erst wenige geimpft sind. Diese Tests sind nur geringfügig invasiv und werden wöchentlich in Schülergruppen, sogenannten Pools, durchgeführt. Dadurch fällt die Maskenpflicht und bei einem positiven Fall kann eine Quarantäne vermieden werden. Die Eltern erhalten die Details dieser Organisation so bald als möglich direkt von der Schuldirektion.

Die Geimpften und/oder seit sechs Monaten genesenen Lehrpersonen aller Stufen sowie die Studierenden und Lernenden der Sekundarstufe II sind von Maskenpflicht und Quarantäne befreit. In den Schulen werden Stichproben gemacht. Es liegt jedoch in der Verantwortung jedes einzelnen, in der Schule die Regeln gemäss seinem Immunitätsstatus oder seiner persönlichen Wahl einzuhalten. Wer es möchte, darf auch weiterhin eine Maske tragen. Um die Folgen einer potenziellen Infektion mit dem Coronavirus zu mindern, werden die Lehrpersonen, Studierenden und Lernenden der allgemein- und berufsbildenden Sekundarstufe II ermuntert, sich impfen zu lassen.

Das Wallis ist sich der Auswirkungen dieser Pandemie auf den Schulalltag bewusst und wünscht sich eine Rückkehr zu einem möglichst normalen Schulumfeld. In diesem Sinne dürfen die Schüler, Studierenden und Lernenden erneut an kulturellen und sportlichen Aktivitäten teilnehmen. Letztere dürfen unter Einhaltung der sanitären Vorschriften der Sport- und Kultureinrichtungen stattfinden.

Alle Schüler waren von den Änderungen der Unterrichtsbedingungen und vom Druck der sanitären Massnahmen stark betroffen, vor allem aber die Schüler mit besonderen Bedürfnissen. Das DVB will diesen einen Ausbau der Unterstützungs- und Hilfemassnahmen anbieten und sieht die Eröffnung neuer Sonderschulklassen vor. Die digitale Bildung bleibt weiterhin eine Priorität der Walliser Schule. Die Verbesserung des Schulklimas und die Entwicklung transversaler Fähigkeiten vervollständigen die Schwerpunkte der Dienststelle für Unterrichtswesen.

Ein Schwerpunkt liegt auch bei der Begleitung und Unterstützung von Jugendlichen mit Schwierigkeiten in der Berufsbildung. Die Taskforce Berufsbildung, die Jugendliche bei der Lehrstellensuche hilft, ist weiterhin aktiv. Die Übergangs-Plattform T1 setzt ihre Begleitung von jungen Lernenden mit Schwierigkeiten fort. Alle Lernenden, die sich an einer Berufsschule angemeldet, aber noch keinen Lehrmeister gefunden haben, erhalten die Möglichkeit einer Berufsvorbereitung mit Coaching. Darüber hinaus wurde zwischen der Dienststelle für Berufsbildung (DB), der Invalidenversicherung (IV) und dem Amt für Sonderschulwesen (AFS) als Ergänzung zum bestehenden Angebot eine Zusammenarbeit in Form einer Übergangsklasse «Passerelle Lehre» eingerichtet, um die Schüler mit besonderen Bedürfnissen bei ihrem Übergang in die Berufsbildung zu begleiten.

Dieser je nach Schulstufe differenzierte Ansatz und die Aktivierung neuer Unterstützungsmassnahmen ermöglichen einen Schulbeginn 2021 unter guten Voraussetzungen. Sehr wahrscheinlich werden die Schutzkonzepte im Laufe des Schuljahres je nach Entscheidung der Behörden und der Entwicklung der sanitären Lage angepasst. Das wichtigste Ziel ist, den Erhalt eines qualitativ hochstehenden Unterrichts in einem sicheren Umfeld zu garantieren.

Kontaktperson

Christophe Darbellay, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung,
027 606 40 00



1. Ein Schulbeginn... Ziel ist ein fast normaler Schulbeginn

- ▲ Wiederaufnahme des Unterrichts für alle Schüler und Lernenden in den Wochen vom 16. und 23. August 2021
- ▲ Präsenzunterricht in ganzen Klassen gemäss üblichem Stundenplan
- ▲ Einhaltung von Hygieneregeln und Schutzkonzept
- ▲ Umsetzung von differenzierten Schutzkonzepten mit folgendem Ziel:
 - Das Tragen von Masken vermindern
 - Quarantänen verhindern
- ▲ Eine besondere Aufmerksamkeit gilt Schülern, Studierenden und Lernenden mit Schwierigkeiten

2. Schutzkonzept

- ▲ Fortsetzung der Hygienemassnahmen
 - Regelmässige Reinigung der Räume
 - Abstandsregeln
 - Schutzmassnahmen und Händewaschen
 - Durchlüften der Räume, CO₂-Messgeräte
- ▲ Kranke Personen oder solche mit Symptomen gehen nach Hause oder kommen erst gar nicht zur Schule
- ▲ Wiederaufnahme ausserschulischer Aktivitäten mit Schutzkonzept
- ▲ Differenzierter Ansatz je nach Schulstufe
- ▲ Ermunterung der Studierenden, Lernenden und Lehrpersonen zum Impfen

3. Im Detail nach Schulstufe

- ▲ Eine Fortsetzung des Unterrichts und einen fast normalen Schulablauf gewährleisten
- ▲ Rasch auf jede Veränderung der Lage reagieren können
- ▲ Eigenverantwortung bei der Einhaltung der Bestimmungen der Schutzkonzepte
- ▲ Umsetzung von differenzierten Schutzkonzepten entsprechend Schulstufe

3.1 Primarstufe (1H– 8H)

- ▲ Kein Tragen von Masken
- ▲ Test der Klasse ab dem 2. positiven Fall
- ▲ Aufhebung der Quarantäne, aber repetitives Testen während 3 Wochen für alle Schüler der Klasse
- ▲ Isolierung der positiven Schüler

3.2 Orientierungsschule (9OS - 11OS)

- ▲ Wöchentlich wiederholte Speicheltests
 - Ab der ersten Schulwoche
 - Testphase von 6 Wochen, danach Lagebeurteilung
 - Information der Schulen, Schüler und Eltern
- ▲ Im Prinzip keine Maskenpflicht mehr
- ▲ Aufhebung der Quarantäne für Kontaktpersonen
- ▲ Falls die Eltern den Test ablehnen, ist das Tragen von Masken obligatorisch.

3.3 Mittel- und Berufsfachschule (post-obligatorisch)

- ▲ Ermunterung zum Impfen, Möglichkeit zur Durchführung an den Schulen
- ▲ Kein Tragen von Masken für geimpfte und/oder während den letzten sechs Monaten genesene Personen
- ▲ Für Kontaktpersonen aus der Klasse repetitive Tests während 3 Wochen
- ▲ Aufhebung der Quarantäne für Kontaktpersonen

3.4 Lehrpersonen und Mitarbeitende der Schulen

- ▲ Ermunterung fürs Impfen, Möglichkeit zur Durchführung an den Schulen
- ▲ Aufhebung der Maskenpflicht für geimpfte und/oder seit mehr als 6 Monaten genesene Personen
- ▲ Tragen von Masken an Teamkonferenzen

4. Zahlen zum Schulbeginn 2021 der Dienststelle für Unterrichtswesen

Voraussichtliche Bestände für das Schuljahr 2021-2022

| | Schüler | Lehrpersonen | VZE |
|------------------------------------|---------|--------------|-------|
| Primarstufe | 27'200 | 2'400 | 1'660 |
| OS | 9'600 | 1'100 | 807 |
| allgemeinbildende Sekundarstufe II | 7'600 | 700 | 510 |
| Total | 44'400 | 4'200 | 2'977 |

Abweichungen zum Schuljahr 2020-2021

| | Schüler | Lehrpersonen | VZE |
|------------------------------------|---------|--------------|-----|
| Primarstufe | +100 | +10 | +10 |
| OS | +15 | +0 | +0 |
| allgemeinbildende Sekundarstufe II | +100 | +10 | +8 |
| Total | +215 | +20 | +18 |

4. Zahlen zum Schulbeginn 2021 der Dienststelle für Berufsbildung

Voraussichtliche Bestände für das Schuljahr 2021-2022

| | Lernende | Lehrpersonen | VZE |
|---------------------------------|------------|--------------|-----|
| berufsbildende Sekundarstufe II | ca. 9'000* | 700 | 410 |

- Schätzung der Anzahl Lernender (Verträge), da noch nicht alle Verträge unterzeichnet sind
- Die Schule beginnt für die Lernenden in der Woche vom 23. August 2021.

5. Neuerungen 2021-2022

Dienststelle für Unterrichtswesen

Obligatorische Schulzeit
Allgemeinbildende Sekundarstufe II
Amt für Sonderschulwesen
Pädagogische Hochschule (PH-VS)
Büro für Sprachtausch

a) Obligatorische Schulzeit

- ▲ Besondere Aufmerksamkeit für Schüler mit Schwierigkeiten: Stützkurs, roter Faden der pädagogischen Betreuung, diagnostische Beurteilung, usw
- ▲ Semesternoten aufrecht erhalten bis zum Vorliegen der Resultate der Umfrage der Pädagogischen Hochschule (PH-VS)
- ▲ Digitale Bildung:
 - Ausbildung der Lehrpersonen über Computernutzung und -kenntnisse sowie Medien
 - Infrastruktur und finanzielle Aspekte
- ▲ Anstellung neuer Mitarbeiterinnen für ein verbessertes Schulklima, die Weiterentwicklung transversaler Fähigkeiten und eine verstärkte Präsenz des Wallis in der Westschweiz.

b) Allgemeinbildende Sekundarstufe II

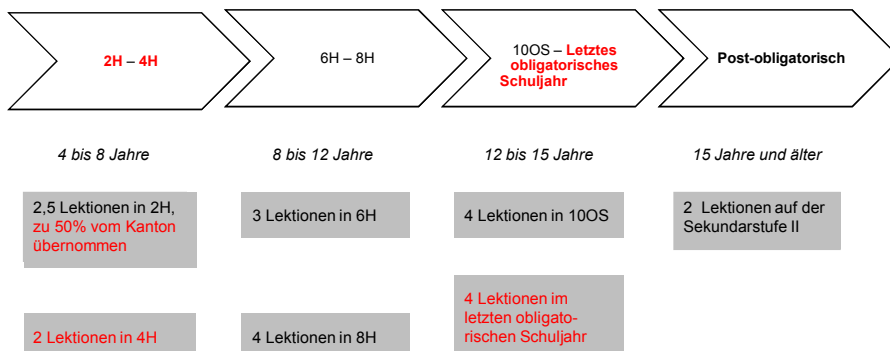


Gesetzesrevisionen:

- Reform der Handelsschule
- Neues Reglement und neue Stundentafel der Fachmittelschulen
- Arbeit für die Reform des Maturitätsanerkennungsreglements (MAR)

c) Sexualpädagogik und Prävention von sexuellem Missbrauch

Ausbau des kantonalen Programms



d) Hilfs- und Sonderschulunterricht

- ▲ Budgeterhöhung bei den Unterstützungsmassnahmen für Schüler mit Schwierigkeiten oder mit besonderen Bedürfnissen: :
 - Unterstützung und Hilfen für die Klassen/Schüler mit Schwierigkeiten
 - Stützkurse für Schüler mit besonderen Bedürfnissen, die in eine Regelklasse integriert sind
 - Eröffnung von Klassen in den Sonderschulen (Institutionen)
 - Öffnung der Internate in zwei Sonderschulen während dem Wochenende und den Ferien
 - Eröffnung einer Übergangsklasse «Passerelle-Lehre» in Zusammenarbeit mit der DB und der IV für Schüler mit Schwierigkeiten oder Beeinträchtigungen

e) Pädagogische Hochschule (PH-VS)

Realisierung - Autonomie der PH-VS

- Inkrafttreten neuer Gesetzesgrundlagen auf den 1. Januar 2021
- Übergangsphase bis am 31. Dezember 2022
- Ausarbeitung eines Leistungsmandats zwischen DVB und PH-VS
- Institutionelles Akkreditierungsverfahren: Schlussentscheid des Schweizerischen Akkreditierungsrats am 24. September 2021

Projekte DU und PH-VS

- Digitale Ausbildung der Lehrpersonen der obligatorischen Schule (Ausbildung F2) und Vorbereitung der Ausbildung F1
- Vorbereitung einer obligatorischen Weiterbildung für Sonderschullehrpersonen und Schulassistenten
- Lancierung des CAS Pädagogische Fachberatung und des CAS Informatics education incorporating media competence im Oberwallis

f) Büro für Sprachaustausch

→ Der Austausch hat sich neu erfunden →
← Mobilitätseinschränkung



Während dem Schuljahr 2020-2021: **3'566 (4'107 im 2019 - 3'525 im 2018) Walliser Schüler und Schülerinnen** nahmen an einem Sprachaustausch teil



Schuljahr 2021-2022: Ausbau der bestehenden Programme und Entwicklung neuer Programme:

- Sprachaustausch in der Primarschule: Raspille und andere
- Sprachaustausch Vs-Ws während den Ferien
- Verbesserte und weiterentwickelte Programme auf Sekundarstufe II
- Austausch von Lehrpersonen Nidwalden und Zürich
- Lernende und Mobilität

g) Nachhaltige Entwicklung

- ▲ Förderung des Labels «Eco-Schools», internationales Programm mit Gütesiegel und Bildung für nachhaltige Entwicklung, in Zusammenhang mit der Agenda 2030
- ▲ Durchführung von geplanten Aktionen aus dem Fahrplan der Massnahmen 2022-2024 der Agenda Wallis 2030
- ▲ Themen: Energiesparen, Abfallentsorgung, Kreislauf Wirtschaft, Wasserhaushalt, Konsum von lokalen Produkten, usw
- ▲ Spezifische Aktionen in Zusammenhang mit dem Walliser Klimaplan



6. Neuerungen 2021-2022

Dienststelle für Berufsbildung

a) Taskforce Berufsbildung

- ▲ Wille, die Berufsbildung weiterhin zu unterstützen und aufzuwerten
- ▲ Fortsetzung der Hilfe und Unterstützung von Jugendlichen bei der Lehrstellensuche
- ▲ Unterstützung und Begleitung von Unternehmen, die sich für die Berufsbildung einsetzen
- ▲ Zusammensetzung: Lehrmeister (Berufsbotschafter), Vertreter der Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (BLS), kantonale Schulinspektoren und Mitarbeitende der Anlauf- und Fachstelle Berufsbildung (AFB)

b) Verstärkung des Übergangs 1 (T1)

- ▲ Fortsetzung des Identifizierung und der Betreuung von Jugendlichen:
- ▲ 1) während dem Übergang von der obligatorischen Schule und die Sekundarstufe II = Rolle der Plattform T1
- ▲ 2) bei jeglichen Schwierigkeiten während der Lehre = Rolle der Anlauf- und Fachstelle Berufsbildung (AFB)
- ▲ 3) Zusammenarbeit mit der Taskforce Berufsbildung

c) Berufsvorbereitung BVB

- ▲ Übergangsjahr für alle Lernenden, die an einer Berufsschule angemeldet sind, jedoch keinen Lehrbetrieb haben
- ▲ Coaching bei der Lehrstellensuche, Verbesserung der Schulkenntnisse, Erwerb der Grundkompetenzen im ausgewählten Beruf

d) Passerelle Lehre (in Zusammenarbeit mit der IV und dem AFS)

- ▶ 3 Tage Kurs, 1 Tag Praktikum und 1 Tag Weiterentwicklung der persönlichen und transversalen Kompetenzen
- ▶ Grundsätzlich Schüler der obligatorischen Schule, Sonderschule, und dem Bedarf einer Betreuung für Praktika in Betrieben
- ▶ Partnerschaftsvereinbarung mit der kantonalen IV-Stelle

e) Projekte an den Berufsfachschulen

Nachhaltige Entwicklung

- Integration der Bildung für nachhaltige Entwicklung als obligatorisches Unterrichtsfach
- Gemäss den neuen Weisungen auf nationaler Ebene unter der Führung des Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI)

7. Neuerungen 2021-2022

Gemeinsame Projekte und Dossiers DU - DB



DIGITALES ARBEITSUMFELD



Konsolidierung der Ausrüstung der Walliser Schule mit **Microsoft 365**



Zugang zu den interkantonalen Ressourcen durch die **Föderation der Identitätsdienste Edulog**



Schrittweise Einführung der **neuen Funktionen** und **pädagogischen Dienste**



Beratung und Best Practise Beispiele für Schulzentren und Gemeinden sowie **pädagogische Fachberatung**



AUSBILDUNG UND PRÄVENTION



Neue Weisungen und **Sicherheitsleitbilder** für die digitale Nutzung



Ausbildung der Lehrpersonen für die **pädagogische Anwendung** eines digitalen Schulumfelds



Unterstützung für die Aus- und Weiterbildung in Zusammenhang mit den **digitalen Lehrplänen** der Romandie und der Deutschschweiz



Sensibilisierung für **bewährte Praktiken** und Unterstützung der Schulzentren



27

Medienkonferenz – Schuljahr 2021-2022 – 10. August 2021

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung

Lehrpersonen, Schüler und Eltern profitieren von einem neuen digitalen Lehrmittel für den Berufswahlunterricht

News



Aider son enfant à choisir son avenir

Votre enfant est maintenant au cycle d'orientation. C'est le début de ses réflexions pour ...

10.08.2021



Passaport info - Modalités d'inscription

Le site <https://www.vvs.ch/bs> indique les modalités d'inscription et d'organisation, ainsi que ...

22.05.2021



Parents, comment aider votre enfant

Une série de vidéos pertinentes pour ...

14.09.2021



28

Medienkonferenz – Schuljahr 2021-2022 – 10. August 2021

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Haben Sie Fragen?



**Medienkonferenz
Schulbeginn 2021-2022**



Repetitives Testen und Vorsichtswoche zum Schuljahresbeginn

Medienmitteilung 18.08.2021

Am Montag beginnt im Kanton Zürich das neue Schuljahr 2021/2022. Angesichts generell steigender Fallzahlen werden die Schulen angehalten, das repetitive Testen auszuweiten. An den Mittel- und Berufsfachschulen soll mit einer Vorsichtswoche gestartet werden.

Die Coronapandemie beeinflusst auch den Schulbetrieb zu Beginn des neuen Schuljahrs 2021/2022. An den bewährten Schutzmassnahmen an den Schulen im Kanton Zürich wird deshalb weiterhin festgehalten. Dazu gehören die individuellen Schutzkonzepte der Schulen unter anderem mit Vorgaben zur Hygiene oder zum Lüften, das schulspezifische Contact Tracing, die anlassbezogenen Ausbruchstestungen sowie das repetitive Testen.

Das repetitive Testen wird von der Bildungsdirektion dringend empfohlen und die Schulen wurden bereits vor den Sommerferien gebeten, sich darauf vorzubereiten. Für Schulen, die repetitiv testen, gelten erleichterte Quarantänevorgaben und sie können auch vermehrt klassenübergreifende Aktivitäten durchführen.

Vorsichtswoche auf Stufe Sek II

An den Zürcher Mittel- und Berufsfachschulen soll in der ersten Woche nach den Schulferien eine Vorsichtswoche gelten. Neben den bereits geltenden Schutzkonzepten der Schulen wird während dieser Woche das Maskentragen dringend empfohlen. Mit diesen Massnahmen können Quarantänen zum Schulbeginn verhindert werden.

Weiterhin können sich Schulen für das mobile Impfangebot der Zürcher Gesundheitsdirektion anmelden. Im Kanton Zürich waren bis Anfang Woche bereits 40 Prozent aller 16- bis 19-Jährigen (Stufe Sek II) vollständig geimpft, 47 Prozent hatten eine erste Impfdosis erhalten.

Die Bildungsdirektion überprüft die Wirkung der Schutzmassnahmen laufend und wird weitere Massnahmen in die Wege leiten, sollte die Situation dies erfordern. Ziel bleibt, auch im Schuljahr 2021/22 den Kindern, Jugendlichen und Lehr- und Betreuungspersonen einen sicheren Präsenzunterricht zu gewährleisten.

Kontakt

Bildungsdirektion – Medienstelle

Mehr erfahren



MEDIENMITTEILUNG

Nr. ... | K | R | ... | 16. August 2021

Start ins Schuljahr 2021/2022

Bildungsministerium und Schulamt informierten in einer Pressekonferenz über das neue Schuljahr 2021/2022: Thematische Schwerpunkte bildeten der Liechtensteiner Lehrplan „LiLe“, welcher sich in der Halbzeit der Einführungsphase befindet, sowie das ICT-Projekt, welches parallel zum LiLe an allen Schulen des Landes umgesetzt wird. Beide Grossprojekte sind – trotz Covid-19-Pandemie – erfolgreich im Zeitplan.

Der Start in das neue Schuljahr erfolgt in diesem Jahr erstmals unter der Führung von Rachel Guerra, der neuen Leiterin des Schulamtes. Hubert Eberle aus Planken übernimmt die Funktion des Stellvertreters. Rachel Guerra folgt somit auf Arnold Kind, der nach 30 Jahren in verschiedenen Funktionen im Schulamt und zuletzt als Amtsleiter in Pension gegangen ist. Regierungsrätin Hasler würdigte im Rückblick seinen jahrzehntelangen Einsatz für das Bildungssystem in Liechtenstein. Gleichzeitig brachte sie ihre Freude über die Zusammenarbeit mit der neuen Leiterin zum Ausdruck.

Das Schuljahr 2021/2022 in Zahlen

Am 17. August 2021 startet das Schuljahr 2021/2022: Für 383 Kindergartenkinder und 366 Erstklässler bedeutet dies den Start in einen neuen Lebensabschnitt; Kindergarten und Schule werden nun einen grossen Teil ihrer Zeit in Anspruch nehmen und sie in verschiedene neue Lernfelder einführen. Auch der Übertritt in die Sekundarstufe stellt einen grossen Schritt dar: 368 Kinder machen den Übertritt in die erste Klasse der Sekundarschulen – 106 Schülerinnen und Schüler in die Oberschulen, 173 Schülerinnen und Schüler in die Realschulen und 85 Schülerinnen und Schüler in das liechtensteinische Gymnasium und vier in ausländische Schulen. Auf der Ebene der Berufsmaturitätsschulen werden 46 junge Erwachsene im berufsbegleitenden (24 im 1./2. Semester; 22 im 3./4. Semester) und 69 Personen im Vollzeitlehrgang die Ausbildung absolvieren. Insgesamt werden im neuen Schuljahr somit 4657 Schülerinnen und Schüler von 648 Lehrpersonen und 17 Sprachassistentinnen unterrichtet.

Covid-19: Rück- und Ausblick

Auch das vergangene Schuljahr war geprägt durch die Covid-19-Pandemie. Die Solidarität im gesamten Bildungswesen war während der gesamten Pandemie immens: Schulamt, Schulleitungen, Lehrpersonen, Eltern und Schülerinnen und Schüler haben in einem gemeinsamen Kraftakt die ersten Corona-Wellen erfolgreich bewältigt. Die erfolgreichen Schutzkonzepte an den Schulen haben dazu beigetragen, dass eine weitere Schulschliessung verhindert werden konnte und damit die angestrebten Bildungsziele erreicht wurden. Das Bildungsministerium bedankt sich erneut für den unermesslich wichtigen Einsatz aller Beteiligten, welcher sichergestellt hat, dass der Bildungsauftrag nach der

ersten Fernunterrichtszeit anschliessend immer im Präsenzunterricht wahrgenommen werden konnte.

Covid-19-Mutationen mahnen aber auch im kommenden Schuljahr zur Vorsicht. Die weitere Einhaltung der Distanz- und Hygieneregeln im Schulalltag ist deshalb sehr wichtig. Zudem wird weiterhin auf Früherkennung von Infektionen in Form von freiwilligen Spucktests an den Schulen gesetzt, um die Sicherheit an den Schulen für alle Personengruppen gewährleisten zu können.

Halbzeit in der LiLe-Einführungsphase

Die Umsetzung des LiLe läuft nach Plan. Im August 2019 erfolgte der Startschuss für die vierjährige Einführungsphase: Seitdem wird in Kindergärten, an Gemeindeschulen sowie auf der Sekundarstufe I der neue Lehrplan – trotz der Covid-19-Pandemie – schrittweise umgesetzt. Der LiLe, der auf den Grundlagen des Schweizer Lehrplans 21 aufbaut, stellt Kompetenzen ins Zentrum und legt damit fest, was Schülerinnen und Schüler am Ende von Unterrichtszyklen wissen und können sollten.

Weiterbildungen und Arbeiten prägten die letzten beiden Jahre: Im Hinblick auf das Unterrichten steht das kompetenzorientierte Lehren sowie das Lernen und Beurteilen im Zentrum der Weiterbildungstätigkeiten von Schulen und Lehrpersonen. Bestehende Lehrmittel wurden in den vergangenen zwei Jahren auf Lehrplankompatibilität überprüft. Einige Fachlehrpersonen mussten speziell für neue Kompetenzbereiche aus- und weitergebildet werden, so z.B. für den Bereich „Wirtschaft, Arbeit, Haushalt“. Der Bereich „Natur, Mensch und Gesellschaft“ wurde mit dem neuen Lehrplan intensiviert und auf Primarstufe mit Kompetenzen zum Bereich „Ethik und Religionen“ ergänzt. Im Fach Französisch wurden Massnahmen zur Stützung des Französischunterrichts unter anderem durch Sprachaustauschaktivitäten eingeführt. Des Weiteren wurden das Modul „Medien und Informatik“ ausgebaut sowie die fachübergreifenden Themen zur Leitidee „Bildung für Nachhaltige Entwicklung“ eingeführt.

Während der LiLe-Einführungsphase wurde am Liechtensteiner Gymnasium (LG) zudem mit Erfolg der Oberstufenlehrplan überarbeitet und kompetenzorientiert ausgerichtet. Basale Kompetenzen für die allgemeine Studierfähigkeit wurden dabei im Speziellen gekennzeichnet. Zudem gehört an der LG-Oberstufe neu das Fach Informatik zum Unterricht.

ICT-Projekt: Grundlage für Kompetenzerwerb

Der LiLe stellt sicher, dass Kinder und Jugendliche in der Schule ausreichende Informatik- und Medienkompetenzen erwerben, um sich erfolgreich in einer zunehmend digitalisierten Welt bewegen zu können. Das Schul-ICT-Projekt schafft dabei die Grundlagen für den Kompetenzerwerb, indem es allen Schulen moderne IT-Mittel zur Verfügung stellt. Nachdem die nötige Infrastruktur an den Schulen aufgebaut und an Pilotschulen in Balzers und Triesenberg wichtige technische und organisatorische Erfahrungen gesammelt wurden, werden aktuell alle Gemeindeschulen und weiterführenden Schulen mit technischen Geräten ausgestattet. Voraussichtlich findet der Projektabschluss sogar ein Jahr früher statt. Dieser „digitale Wandel“ wird unter Berücksichtigung sämtlicher datenschutzrechtlicher Erfordernisse vom Schulamt begleitet. Wo sensible Daten bearbeitet werden, werden auch immer vertiefte Folgeabschätzungen im Sinne des Datenschutzes durchgeführt.

Sämtliche Entwicklungen im Bildungswesen orientieren sich an den Inhalten respektive den strategischen Zielen der Bildungsstrategie2025*plus*, welche im Frühjahr der Öffentlichkeit präsentiert wurde. Es ist wichtig, dass alle Anspruchsgruppen mit dem Inhalt der Strategie vertraut sind. Dies wird einerseits durch Website und Film sichergestellt, andererseits werden von Herbst 2021 bis Frühling 2022

auf der Sekundarstufe I Schulevents mit einem Generationenspiel durchgeführt. Schulleitungen und Lehrpersonen erhalten zur Bildungsstrategie2025*plus* separate Einführungsveranstaltungen.

Waldkindergarten in Eschen

Ab dem kommenden Schuljahr 2022/2023 wird in Eschen – auch aufgrund der grossen Nachfrage von Eltern - neu ein Waldkindergarten eingeführt, der zunächst eine vierjährige Pilotphase durchlaufen wird. Das Waldkindergarten-Konzept sieht vor, dass der überwiegende Teil der Unterrichtszeit im Wald stattfinden wird. Während eines halben respektive ganzen Unterrichtstages oder bei schlechter Witterung wird der Gruppenraum des Kindergartens „Schönbühl“ genutzt. Der Waldkindergarten wird als regulärer Bestandteil der Eschner Gemeindeschulen geführt. Der Unterricht erfolgt nach den Inhalten des Liechtensteiner Lehrplans.

Schulneubauten: SZU II und SZM

Die Regierung hat den Bericht und Antrag betreffend den Verpflichtungskredit von 56,1 Millionen Franken für den Neubau eines Schulzentrums Unterland II in Ruggell (SZU II) zu Händen des Landtags verabschiedet. Das Bauprojekt befindet sich aktuell in der Phase „Projektwettbewerb“. Das SZU II wird in Zukunft Platz bieten für Schülerinnen und Schüler der Ober- und der Realschule aus den Gemeinden Ruggell, Gamprin und Schellenberg sowie für die Berufsmaturitätsschule Liechtenstein (BMS).

Für das Bauvorhaben SZM in Vaduz hat die Regierung einen separaten Bericht und Antrag verabschiedet, mittels welchem sie beim Landtag einen Verpflichtungskredit für den Ersatzbau des Trakts G sowie die Erweiterung des SZM beantragt hat. Das SZM wird mit drei neuen Baukörpern ergänzt, in denen auch die Sportschülerinnen und Sportschüler sowie die Schülerinnen und Schüler der Realschule Schaan Platz finden. Fertiggestellt wird die Erweiterung des Gymnasiums Gebäude 1 im ersten Quartal 2024, die Realschule im dritten Quartal 2025 und das Gymnasium Gebäude 2 im ersten Quartal 2026.

Über die Aufwertung mit drei Baukörpern werden die Sportschule und Realschule Schaan am Standort SZM ab Juli-August 2025 integriert. Aus wirtschaftlichen und finanziellen Gründen werden die beiden Schulbauprojekte, Bau eines SZU II sowie Ersatzbau und Erweiterung des SZM, zeitlich gestaffelt.

Wichtige Termine in diesem Schuljahr (Factbox):

- Schuljahresbeginn: 17. August 2021
- Elterninformationsabende zur Sekundarstufe I: 25. August 2021 (Vaduz); 30. August 2021 (Triesen); 1. September 2021 (Eschen); 2. September 2021 (Mauren) jeweils um 19:30 Uhr
- next-step – Berufs- und Bildungstage: 24./25. September 2021
- Semesterwechsel: 1. Februar 2022
- Informationsabend zum Angebot des Freiwilligen 10. Schuljahres: 8. März 2022, um 19:30 Uhr
- Kindergarteneintritt und Einschulung: ab 24. Februar 2022

Newsletter „schuleheute“ des Schulamtes

Der Newsletter des Schulamts bietet sechs- bis achtmal im Jahr Neuigkeiten und Wissenswertes über das Schul- und Bildungswesen Liechtensteins und darüber hinaus. Anmeldungen erfolgen unter: www.newsletter.llv.li.

Kontakt:

Ministerium für Äusseres, Bildung und Sport

Susanne Aebi

T +423 236 60 44